

NTIC et projet urbain dans les communes du département de l'Eure

Tuteur : Sabine GUITEL

Aline BOURDAIS

Caroline FRIGO

Adélie LEARD

Aude NAOUR

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
REMERCIEMENTS	4
AVANT PROPOS.....	5
PRESENTATION DU STAGE.....	6
LE CONTEXTE DE L'ETUDE.....	8
LA STRUCTURE : LE CAUE DE L'EURE.....	9
LES NTIC, DES OUTILS NOMBREUX ET VARIES	11
LE DEPARTEMENT DE L'EURE, UN TERRITOIRE SOUS INFLUENCE	25
LE TERRAIN D'ETUDE	35
LE CONTEXTE COMMUNAL DIFFICILE DES ANDELYS	36
LA COMMUNE DE BOURGTHEROULDE	41
LE PROJET BIMBY	43
UNE AUTRE MANIERE D'AMENAGER.....	50
LA PARTICIPATION : ETAT DES LIEUX.....	51
LES AVANTAGES DE LA PARTICIPATION.....	56
LA PARTICIPATION : QUELLES LIMITES ?.....	59
LES ATELIERS PARTICIPATIFS DU PROJET BIMBY	62
LA PERTINENCE DES NTIC POUR LA PARTICIPATION.....	66
LES ACTIONS EXISTANTES.....	70
PROPOSITIONS	83
POUR LES COMMUNES N'AYANT PAS D'EXPERIENCE DANS LE DOMAINE DE LA PARTICIPATION	84
POUR LES COMMUNES AYANT UNE EXPERIENCE DE LA PARTICIPATION	93
CONCLUSION	106
BIBLIOGRAPHIE/WEBOGRAPHIE	107

TABLE DES MATIERES.....	116
TABLE DES CARTES.....	123
TABLE DES FIGURES	123

REMERCIEMENTS

Pour l'importance qu'elles ont eu dans notre travail, nous tenons à remercier tout particulièrement les personnes suivantes :

Notre tutrice, Mme Sabine Guitel, professeur au Département Aménagement de l'École Polytechnique de l'Université de Tours et chef de projet au CAUE27, pour sa grande disponibilité et pour nous avoir accompagnées tout au long de notre stage.

M. Michel Rousset, directeur du CAUE27 et notre maître de stage, pour ses idées et son enthousiasme concernant notre projet de groupe.

Mme Stella Mazurier, secrétaire du CAUE27, pour sa générosité et son aide précieuse.

Mlle Sandra Huppe, urbaniste paysagiste au CAUE27, et M. Stephan Caumet, urbaniste au CAUE27, pour l'aide et les conseils apportés.

Toute l'équipe du CAUE27, pour son dynamisme, ses encouragements et sa disponibilité à notre égard.

L'équipe municipale de la commune des Andelys, et particulièrement Mme Laure Dael, maire des Andelys, Mme Isabelle Bodénant-Catinot, 3^{ème} adjointe au tourisme, aux animations culturelles et à la vie associative, et M. Patrice Caumont, directeur général des services, pour leur accueil, les informations données.

Le bureau d'étude Métropole Architecture Paysage (MAP), pour nous avoir permis de contribuer aux ateliers participatifs BIMBY aux Andelys et à Heudebouville.

Mlle Maud Beau d'Urban Fabric Organization (UFO), pour son intervention à l'assemblée générale annuelle du CAUE27.

M. Bruno Questel, maire de Bourgtheroulde-Infreville, pour son intervention à l'assemblée générale annuelle du CAUE27.

M. Anthony Métayer, animateur de la compagnie Alter Ego, pour sa contribution à l'assemblée générale annuelle du CAUE27.






AVANT PROPOS

Dans le cadre de notre formation d'ingénieur en aménagement du territoire à l'école de Polytech'Tours, nous avons effectué un stage de douze semaines auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Eure (CAUE27) sur une problématique innovante : **Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et projet urbain dans les communes de l'Eure.**

Cette problématique souligne la volonté de l'équipe pluridisciplinaire du CAUE27 de développer une nouvelle façon de faire l'aménagement, qui ne soit pas une politique locale subie mais une politique émergente renforcée par l'implication des habitants et l'utilisation de nouveaux outils. Ce désir d'innovation correspond aux enjeux du territoire étudié dont l'une des principales problématiques est l'étalement urbain. En effet, les méthodes d'aménagement du territoire actuelles ne parviennent plus à faire face aux problématiques de l'espace eurois aujourd'hui et ne permettent pas de les résoudre. **Face à l'incapacité de ces façons de faire dans l'Eure, il devient urgent d'établir une réflexion sur une autre manière de faire de l'aménagement. La participation, actuellement utilisée comme un moyen d'éviter les contentieux, peut aussi être pensée comme un autre outil de l'aménagement local.**

Comment s'y prendre pour instaurer une autre façon d'aménager grâce à la participation dans l'Eure ? Et quel rôle peuvent jouer les NTIC dans le développement de cet urbanisme participatif ?

Afin de répondre au mieux à cette problématique, notre étude s'articule autour de cinq parties :

-  La présentation du stage, afin de définir notre problématique et d'expliquer la méthodologie que nous avons eue pour aborder le sujet.
-  La description du contexte de notre stage pour pouvoir appréhender la situation et cerner les enjeux de notre mission.
-  Les deux communes euroises et le programme de recherche porté par le CAUE27 auxquels nous nous sommes intéressées et que nous avons utilisés comme support de notre étude.
-  La mise en évidence de la complexité d'une mise en place d'un urbanisme participatif et la réflexion sur la pertinence de l'utilisation des nouvelles technologies pour cette autre façon d'aménager.
-  Nos propositions pour le département de l'Eure en général, ainsi que pour les deux communes sur lesquelles nous nous sommes penchées plus particulièrement.

Au travers de cette étude, nous avons mené une réflexion sur la place des NTIC dans une autre méthode d'aménagement qui viendrait compléter et améliorer les façons de faire actuelles, dans le but de contrer les problèmes que subit le département aujourd'hui.

PRESENTATION DU STAGE

Le CAUE27, présenté dans le chapitre suivant, s'intéresse actuellement à l'association de la population et des professionnels de l'aménagement aux projets des communes de l'Eure, et notamment à la possibilité de construire collectivement des projets urbains grâce à différents outils de participation et aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). C'est pourquoi nous avons été amenées à examiner les possibilités offertes par les NTIC et leur pertinence pour l'élaboration collective et partagée de projets urbains dans les communes du département de l'Eure. Ce sujet étant aussi nouveau pour le CAUE27 que pour nous, nous l'avons donc découvert ensemble tout au long de ces douze semaines, et notre réflexion s'est construite au fil de nos recherches.

Nous avons commencé par nous documenter sur le département de l'Eure et ses caractéristiques. Nous avons ainsi pu définir les enjeux de ce territoire comme ses problématiques, la principale étant l'incessante construction de lotissements standardisés et l'étalement urbain important qu'elle génère. En effet, le département n'a adopté aucune stratégie pour lutter contre ce phénomène, et les méthodes d'aménagement actuelles ne permettent pas de le contrer ; au contraire, les documents d'urbanisme de certaines communes euroises favorisent l'éparpillement de l'urbanisation et l'étalement urbain. Dans ce contexte, **on se rend compte de l'urgence dans laquelle se trouve ce territoire et la nécessité qu'il y a de changer de méthode d'aménagement, puisque les pratiques actuelles ont révélé leur incapacité à répondre aux problématiques actuelles des territoires et de leur aménagement.**

Outre le département de l'Eure, nous nous sommes également penchées sur les caractéristiques de la commune des Andelys. Il s'est avéré que cette commune subissait un fort problème d'étalement urbain, une baisse de sa population, un manque de cohésion sociale ainsi qu'un climat de méfiance entre la municipalité et les habitants, comme entre la municipalité et son bailleur social. Ce contexte compliqué, ajouté au peu de moyens financiers dont dispose la commune, fait que la municipalité ne parvient pas à aboutir à une stratégie permettant de résorber ses problèmes, et encore moins à communiquer sur ses actions. Nous avons pour mission d'accompagner la commune des Andelys dans son développement urbain et social, en lui proposant une méthode et de nouveaux outils. Cependant, au cours de nos visites, de nos recherches et grâce à un entretien avec des membres de la municipalité – notamment avec Mme la Maire –, il nous est apparu que les Andelys n'étaient pas prêts, de par le contexte de la commune, à changer leur façon de faire.

C'est pourquoi nous avons reporté une partie de nos réflexions sur la commune de Bourgtheroulde, qui présente un contexte plus favorable à l'élaboration et à la mise en place d'une autre façon de faire de l'aménagement. Cette commune présente également le problème de l'étalement urbain que l'on retrouve dans le département, mais sa municipalité est encline à changer ses méthodes d'aménagement, notamment concernant le renouvellement de l'habitat. Cette démarche avait été initiée en mars dernier par d'autres étudiants lors d'un atelier DA5 avec le CAUE27, et, suite aux résultats satisfaisants de cet atelier, le maire de la commune a souhaité continuer cet accompagnement dans l'élaboration d'un nouveau moyen d'aménager sa commune.

Notre travail était alors de réfléchir à une autre façon faire, et d'**envisager la participation des habitants et des professionnels de l'aménagement aux projets urbains comme un nouvel outil qui pourrait permettre de résoudre les problèmes rencontrés par les territoires eurois.** Nous avons donc tourné nos recherches et notre réflexion vers ce qu'est la participation, pour cerner ses

avantages et ses inconvénients, ainsi que sa pertinence en tant que moyen d'aménager le territoire. En effet, **un urbanisme « par le bas », utilisé en complémentarité avec l'urbanisme « par le haut » déjà en place, pourrait permettre d'avancer dans la résolution des problèmes que subit le département. En créant un espace de dialogue entre les élus, les professionnels de l'aménagement et les habitants, on pourrait permettre à ces derniers d'émettre des idées concernant l'avenir et l'aménagement de leur commune, tout en étant encadrés par des professionnels.**

La difficulté principale est qu'il n'existe pas, en France, de culture commune de la participation. Ainsi les processus de concertation sont souvent compliqués à mettre en place : la population ne s'implique pas dans les projets de sa commune, les professionnels de l'aménagement ont du mal à quitter leur position d'experts, les élus ont peur de perdre leur autorité etc.

Nous avons remarqué ces problèmes lors de notre observation des ateliers participatifs de l'expérimentation de BIMBY, un programme de recherche porté par le CAUE27. Cette étude a pour objectif de faire émerger un nouveau mode de développement urbain, à savoir la densification des tissus pavillonnaires, initié par les habitants et leurs projets, maîtrisé par la commune, et qui conciliera les intérêts individuels et collectifs. Un des principes de ce programme est donc la concertation entre les habitants et les bureaux d'étude sélectionnés par le CAUE27. Or nous avons pu noter, en nous rendant aux ateliers participatifs sur les communes des Andelys et de Heudebouville, animés par l'un des bureaux d'études répondant à la commande du CAUE27, que la mise en place des processus de participation se heurtait à de nombreux obstacles, qu'ils viennent des habitants ou des professionnels de l'aménagement.

Ainsi, nous nous sommes interrogées sur la place et le rôle des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans cet autre moyen d'aménager qu'est l'urbanisme participatif. **Comment les NTIC peuvent-elles permettre d'améliorer la mise en place des processus de participation dans les projets urbains ?** Nos recherches nous ont menées à constater que les possibilités en matière de nouvelles technologies étaient vastes, mais que leur application dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire devait être réfléchi et faire l'objet d'une véritable stratégie de développement local. De plus, **les NTIC doivent rester un outil complémentaire au service de la participation, et non être perçues comme un objectif, une finalité.**

A partir de ces réflexions, nous avons établi des propositions favorisant l'élaboration collective des projets urbains pour le département de l'Eure ainsi que pour les communes des Andelys et de Bourgtheroulde.

LE CONTEXTE DE L'ETUDE

Notre étude a été commanditée par le CAUE de l'Eure et se pose la question des NTIC, de leur pertinence et de leurs liens avec les projets urbains dans les communes du département de l'Eure.

Dans un premier temps, nous nous sommes attachées à expliquer ce qu'est un CAUE et comment il fonctionne. En effet, il nous paraît important de connaître cette structure afin de mieux dégager les objectifs qu'elle souhaite viser à travers ce sujet de stage innovant. Dans un second temps, nous présenterons ce que sont les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) à travers des définitions et des outils variés très utilisés. Pour chaque outil, nous proposerons un exemple actuel lié au domaine de l'urbanisme afin de montrer qu'il existe déjà des actions pertinentes ayant pour support les NTIC. Enfin, nous élaborerons le diagnostic du département de l'Eure relevant ses problématiques.

Tous ces éléments nous permettront d'établir le contexte de notre étude afin de mieux cerner les enjeux et les limites de l'utilisation des NTIC dans les projets urbains.

LA STRUCTURE : LE CAUE DE L'EURE

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement ont été créés par la loi 77-2 du 3 janvier 1977 à l'initiative des conseils départementaux. « Il est créé, dans chaque département, un organisme dit "conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement", sous la forme d'une association dont les statuts types sont approuvés par décret en Conseil d'Etat. »¹ Les CAUE sont ainsi rattachés à un territoire départemental, et sont institués sous la forme d'une association de loi 1901 avec des statuts-types approuvés par le Conseil d'Etat, qui définissent les conditions dans lesquelles sont appelés à collaborer les représentants de l'Etat, ceux des collectivités locales, les professionnels concernés et les personnes qualifiées des associations participant à la vie locale.

Comme tous les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de France, le CAUE de l'Eure (CAUE27) vise à conseiller, sensibiliser, former et informer les professionnels comme les particuliers dans ses domaines de compétences.

Un entretien avec Stella Mazurier, secrétaire au CAUE27 et Xavier Derbanne, architecte du patrimoine au CAUE27, nous a permis de retracer l'histoire du CAUE27. En effet, faisant tous les deux partie du premier CAUE27, qui a fermé en 1996, ils étaient les plus à même de répondre à nos questions. Grâce à leurs réponses, nous avons pu reconstituer l'historique du CAUE27, qui a rouvert ses portes en 2007, avec certains changements.

L'Equipe du CAUE27

Le premier CAUE27, ouvert en 1979, était très porté sur l'architecture et on ne parlait que très peu de l'environnement ou de l'urbanisme. Ce n'est que plus tard que ces deux notions se sont développées parallèlement aux premiers mouvements écologistes.

A l'époque, le CAUE27 comportait une équipe réduite de deux architectes à temps plein, d'une assistante de direction dessinatrice, d'une secrétaire, de quatre architectes conseillers et d'un directeur.

Aujourd'hui, l'équipe du CAUE27, même si elle reste réduite, s'est considérablement diversifiée. Il faut dire que les enjeux d'hier ne sont plus les mêmes que ceux d'aujourd'hui.

Si le CAUE27 a fermé ses portes pour diverses raisons, c'est la problématique alarmante de l'étalement urbain dans le département de l'Eure qui lui a permis de renaître. Suivant les orientations du conseil d'administration et du conseil général, le CAUE27 a accueilli quatre urbanistes dans son équipe.

Cette dernière est aujourd'hui composée de 9 employés : le directeur spécialisé en urbanisme et architecture (Michel Rousset), deux urbanistes (Stephan Caumet et Sabine Guitel), une urbaniste-paysagiste (Sandra Huppe), un paysagiste (Jean-Marc Coube), un architecte du patrimoine (Xavier Derbanne), une architecte (Juliette Dessert), une assistante d'étude (Christine Boisseau) et une secrétaire (Stella Mazurier).



Figure 1: Logo du CAUE27

¹ Loi n° 77-2 du 3 Janvier 1977 sur l'architecture, titre II, art.6.

Les financements

A l'époque, le CAUE27 recevait ses financements uniquement du Conseil Général de l'Eure grâce à une taxe sur les permis de construire du département. Pendant les dix années de « sommeil » du CAUE27, c'est le Conseil Général qui a assuré des missions en matière d'architecture. Toutefois, le CAUE27, malgré sa fermeture, continuait de recevoir des pourcentages sur les permis de construire du département.

En plus de ce revenu, le CAUE27 perçoit des financements supplémentaires de la part de plusieurs acteurs. En effet, le CAUE27 élabore des conventions avec les communes lorsque les interventions dépassent 4 jours. Ces communes paient alors un accompagnement dont le montant varie selon le type de commune et les actions menées. Enfin, au titre d'une association, les collectivités comme les particuliers peuvent adhérer au CAUE27. Chaque commune comptant jusqu'à 500 habitants cotise à hauteur de 150€ par an. Les communes de population plus importante doivent ajouter 1 centime par habitant supplémentaire.

Interventions du CAUE 27

Le CAUE *conseille, informe, sensibilise et forme* dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et d'environnement.

La particularité du CAUE de l'Eure est que, contrairement à la plupart des CAUE de France, ses actions sont aussi largement tournées vers l'urbanisme. En effet, alors que de nombreux CAUE français soutiennent majoritairement des missions concernant l'architecture et l'environnement, le CAUE27 porte également des projets d'urbanisme, notamment pour lutter contre l'étalement urbain, la principale problématique responsable de sa réouverture en 2007.

En matière d'environnement et de paysage, les projets portent principalement sur l'aménagement urbain des bourgs, les villages fleuris ou encore les mares.

En matière d'architecture, le CAUE27 supporte plusieurs projets avec notamment un atelier collectif d'architecture pour particuliers. Concernant les interventions envers les collectivités, le CAUE27 a fait plusieurs ateliers d'urbanisme pour donner aux élus les outils nécessaires à la compréhension des différents dispositifs. A partir des conseils et des objectifs définis par le CAUE27, la commune recrute à sa charge du personnel spécialisé en architecture.

Dans le cadre de l'exécution de ses missions, le CAUE27 – comme d'autres CAUE de France – participe à la recherche, à l'innovation et au développement de la participation sur le territoire particulier du département de l'Eure. C'est dans ce contexte que nous avons été appelées à réaliser ce stage portant sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, présentées ci-après.

LES NTIC, DES OUTILS NOMBREUX ET VARIÉS

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) correspondent à « l'ensemble des technologies informatiques qui contribuent à une véritable révolution socioculturelle, surtout leurs applications dans le champ économique »². Elles désignent **l'ensemble des technologies de traitement, de modification ou d'échange de l'information via des données numérisées**. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) correspondent à des technologies plus récentes et donc, plus innovantes.

Les NTIC se sont fortement développées avec l'éclatement de la bulle Internet au début des années 2000. En effet, la diffusion des informations *via* le web a révolutionné les systèmes existants jusqu'alors. Les NTIC les plus abouties fonctionnent par le biais d'Internet. Il s'agit des forums de discussions, des sites web, des pages des réseaux sociaux, etc. Avec les progrès technologiques, de nouveaux outils apparaissent comme les Smartphones et autres tablettes tactiles.

Le développement de l'utilisation des outils Internet dans la vie quotidienne a eu pour effet de démocratiser leur application possible dans divers domaines. Un des avantages majeurs des NTIC est leur adaptabilité, c'est-à-dire qu'en modifiant pas ou peu l'outil, on peut l'appliquer dans un domaine autre que celui dont il est originaire. Nous nous attacherons ici à présenter les outils technologiques les plus utilisés en prenant, à chaque fois, des exemples dans le domaine de l'urbanisme pour éclairer nos propos.

Les forums

Définition

« Un forum est avant tout un site d'échange, par le biais de messages, que ceux-là soient disponibles sur Internet ou bien sur un réseau interne comme un intranet (accès par un serveur local) ou encore un extranet (accès à toute les données du serveur *via* Internet). Les discussions y prennent place sous la forme de " fils " de messages, à publication instantanée ou différée. Cette publication est souvent durable, car les messages ne sont pas effacés. Elle est par nature le fait de plusieurs auteurs. Dans certains forums à inscription, les messages sont modifiables *a posteriori* par leurs auteurs. »³

Les forums sont gratuits et accessibles par les adhérents qui peuvent répondre et écrire sur un thème ou à partir d'un message déjà posté. Les personnes souhaitant discuter sur le forum doivent adhérer à un code de bonne conduite pour garantir le bon fonctionnement du forum. Toutefois, cet espace de discussion est généralement modéré par une personne extérieure (souvent le webmaster) aux discussions afin d'effacer du forum tout message ne respectant pas la charte.

² <http://www.amba.fr/definition-ntic-ref00653.html>

³ <http://www.techno-science.net/?onglet=glossaire&definition=659>

Objectifs

Les forums sont des espaces de discussion sur lesquels les adhérents peuvent interagir. Les discussions peuvent de plus être organisées selon des thématiques. Cela permet, dans le domaine de l'aménagement du territoire, de faire discuter les habitants sur des sujets concernant la vie locale (traitement des déchets, animations), l'urbanisme (les projets d'aménagements sur la commune), les transports (aire de covoiturage, tramway, pistes cyclables) etc.

Exemples

La ville de Toulouse a engagé une réflexion sur la démocratie locale. Après une consultation des habitants et des associations, un nouveau dispositif démocratique a été mis en place par le conseil municipal en 2008. Toulouse a ainsi été découpée en six secteurs pris en charge par six adjoints au maire, qui doivent s'occuper des questions de proximité sur le secteur dont ils sont responsables. De plus, 22 quartiers ont été définis par les habitants comme unités de vie cohérente. Les questions de proximité y trouvent une échelle adaptée pour la concertation et ces secteurs sont une bonne échelle pour l'aménagement urbain, les déplacements et les équipements publics.

Pour faciliter les échanges et pour coordonner cette organisation par secteur, la ville de Toulouse a mis en place un système de forum, toujours par secteur. Chaque secteur possède son propre forum pour permettre aux habitants et aux différents acteurs de discuter des problèmes propres à chaque secteur.⁴

Le forum de Toulouse peut être perçu comme un échec dans le sens où peu de gens l'alimentent : d'après les statistiques publiées sur le forum, 202 individus y participent⁵, ce qui représente 0,04% de la population de la commune de Toulouse⁶. Mais bien que peu de gens postent des messages sur ce forum, nombreux sont ceux qui viennent régulièrement le consulter pour avoir des informations.

Inconvénients

Les forums peuvent parfois entraîner quelques déviations d'usages (menaces, propos à caractères racistes...), qui peuvent toutefois être contrôlées par le modérateur. De plus, la barrière de l'écran n'oblige plus les participants à assumer leurs discours, ce qui peut entraîner des dérives négatives.

Avantages

Malgré tout, les forums sont un moyen d'expression citoyenne très utilisé, de par sa facilité d'utilisation et la présence d'un ou plusieurs modérateurs qui permet généralement d'éviter les débordements cités précédemment.

⁴ <http://www.toulouse.fr/web/guest/forum>

⁵ http://www.toulouse.fr/forum/-/message_boards/statistics

⁶ <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/esl/comparateur.asp?codgeo=COM-31555&codgeo=DEP-31>

Les sites web

Définition

« Un site web est un ensemble de pages web hyperliées entre elles et mises en ligne à une adresse web. »⁷ Le site officiel d'une collectivité est un site web sur lequel les utilisateurs peuvent consulter diverses pages web leur fournissant différents types d'informations sur leur territoire.

Objectifs

Ces sites web sont des outils d'information⁸ pour les citoyens puisqu'ils mettent à leur disposition des informations et la possibilité de contacter la collectivité à travers un mail de contact (par exemple : contact@xxxxx.fr).

Il existe divers types de site web, qui proposent différentes fonctions et utilisations, et donc possèdent des objectifs variés.

Exemples

Les portails web

Lors d'une opération importante, les collectivités peuvent mettre en place des sites spéciaux dédiés à ces opérations, appelés portails web, qui regroupent divers services. « Les ressources et services dont l'accès est ainsi rassemblé peuvent être des sites ou des pages web, des forums de discussion, des adresses de courrier électronique, espaces de publication, moteur de recherche, etc.⁹ »

Brest a créé un portail web dédié à son nouveau tramway. On peut trouver des informations relatives au projet en question, au chantier et à son avancée, aux différents marchés publics passés etc. On peut aussi trouver un espace réservé aux informations plus précises sur le projet, comme les expositions, les visites guidées, les publications etc.¹⁰

Les calendriers territoriaux

Les calendriers territoriaux sont des calendriers présents sur les sites des collectivités. Ils relatent les événements (sportifs, associatifs, culturels, municipaux, etc.) de la collectivité. L'objectif de ces calendriers est de tenir informée la population de la ville et des autres collectivités des différentes manifestations qui ont lieu sur le territoire.

La Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné met par exemple à disposition des internautes son calendrier des manifestations des mois à venir.¹¹

⁷ http://fr.wikipedia.org/wiki/Site_web

⁸ <http://www.rosenau.fr/php/> - les mots du maire

⁹ http://fr.wikipedia.org/wiki/Portail_web

¹⁰ <http://www.lettram-brest.fr/>

¹¹ <http://www.collinesnorddauphine.fr/-Calendrier-des-manifestations-.html#conteneur>

» Calendrier des manifestations

> [septembre 2012](#)

> [octobre 2012](#)

> [décembre 2012](#)

> Septembre 2012

Les prochains évènements en septembre

Date	Évènement	Description	Plus d'infos sur...
Le 09/09/2012	VIDE GRENIERS	Organisé par les Ch'tis de la Sévenne Contact : Edith (...) Lieu : Serpaize	Plus d'infos
Le 09/09/2012	Sortie Voie Verte à Vélo	organisée par le Club Alpin Français de Saint Georges (...) Lieu : Le Beaujolais	Plus d'infos
Du 15/09/2012 au 16/09/2012	Randonnée des Collines	organisée par le Club Alpin Français de Saint Georges (...) Lieu : Départ de Oytier Saint Oblas	Plus d'infos
Du 22/09/2012 au 23/09/2012	Week-end multi activités au Col du Banchet	Le Club Alpin Français de st Georges vous propose un (...) Lieu : Col du Banchet, Aiguebelette	Plus d'infos
Le 30/09/2012	Fête de la vendange	Organisée par l'association les Amis du Terroir. Raisin (...) Lieu : Valencin	Plus d'infos

Figure 2: Calendrier des manifestations de la Communauté de Communes du Nord Dauphiné

Les wiki territoriaux

« Un wiki¹² est un site web dynamique dont tout visiteur peut modifier les pages à volonté. Il permet non seulement de communiquer et diffuser des informations rapidement, mais de structurer cette information pour permettre d'y naviguer commodément. »¹³ Il permet donc de réunir les caractéristiques des forums, des foires aux questions et du Web en une seule application.

Le wiki territorial dépend d'un territoire (commune, département, région) et est initié par des personnes publiques ou des associations, voire des citoyens. Les champs concernés par le wiki dépendent des orientations voulues par les créateurs. Ils peuvent concerner le patrimoine local, la vie sociale ou les points d'intérêts.¹⁴ Les personnes peuvent lire ce qui a été écrit par leurs prédécesseurs et le modifier. L'intérêt de la coopération ouverte est de donner les mêmes droits de publication sur le site aussi bien à un individu *lambda* qu'à un professionnel.

Dresde (Allemagne) possède un wiki depuis le 31 juillet 2003¹⁵, et Brest a ouvert son wiki en janvier 2006.¹⁶

¹² Le mot « wiki » signifie « vite » en hawaïen : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Wiki>

¹³ Définition de Wikipedia disponible sur <http://www.a-brest.net/article1458.html>

¹⁴ http://fr.wikipedia.org/wiki/Wiki_territorial

¹⁵ http://fr.wikipedia.org/wiki/Wiki_territorial

¹⁶ <http://www.wiki-brest.net/index.php/Accueil>

Inconvénients

Les wiki territoriaux permettent à tous les utilisateurs de modifier les informations présentes sur le wiki. En effet, n'importe qui peut « polluer » les pages sur les wikis de faibles importances qui sont souvent insuffisamment surveillés. Les informations données sur les wiki posent souvent le problème de la neutralité de l'information du fait de la pluralité des intervenants.

Avantages

Les wiki permettent un gain de temps car il est possible de travailler à plusieurs sur un même document et chacun peut corriger les erreurs des autres. De plus, les wiki sont simples d'utilisation et leur fonctionnement est très intuitif, ce qui peut permettre à un plus grand nombre de participer.

Les votes interactifs

Définition

Un vote interactif est un processus permettant de demander l'avis d'un public présent physiquement ou virtuellement de façon quasi-instantanée. Les applications possibles sont lors de réunions d'information, de formations, de rassemblements plus importants comme des assemblées générales, des sondages et enquêtes, ou encore des prises de décisions importantes¹⁷.

Objectifs

Le vote interactif a pour but de recueillir l'avis des citoyens sur des questions fermées ou des questions à choix multiples lors d'une réunion, d'une présentation ou sur un sujet quelconque sur Internet.

Exemples

Lors de réunions

Le boîtier de vote interactif est un outil permettant aux membres d'une réunion ou d'un congrès de répondre directement et individuellement aux questions de l'animateur. Ce système de vote est souvent intégré à une présentation. Le logiciel de présentation traite et affiche les résultats sous forme graphique à la suite du vote.¹⁸



Figure 3: Boîtier de vote interactif

¹⁷ <http://www.sector.fr/sector/voteboitiers.htm>

¹⁸ http://fr.wikipedia.org/wiki/Bo%C3%AEtier_de_vote_interactif

Sur Internet

Le vote par Internet consiste à recueillir les votes sur un serveur et à en faire le traitement en temps réel. Cela sert à réaliser des votes (pour des élections ou des questionnaires) sans avoir à réunir les participants. En effet, chaque participant vote à partir d'un ordinateur avec une connexion Internet.¹⁹ Ce système permet la mise en place de pages web indépendantes et explicatives de certaines propositions de vote.²⁰

Le vote interactif par Internet peut se faire sous la forme d'une *e-pétition*, ce qui existe déjà en Angleterre et aux Etats-Unis. Il repose sur la création d'un site officiel sur lequel la population peut émettre des pétitions ou signer celles existantes. Quand une pétition recueille un certain nombre de signatures (seuil de 100 000 signatures en Angleterre), le Conseil Constitutionnel vérifie que la proposition n'est pas en contradiction avec la Constitution. Ensuite, la proposition est présentée et débattue à la Chambre des Communes et peut être adoptée ou non par les membres du Parlement.²¹

En France, ce système a aussi été adopté par la commune de Paris pour donner aux Parisiens la possibilité de proposer des réglementations sur n'importe quel sujet du moment qu'il relève des compétences communales ou départementales. Pour être prise en compte, une pétition doit recueillir un nombre de votes représentant au moins 1% de la population parisienne majeure, soit 18 910 voix. Les pétitions sont déposées sur le site paris.fr.²²

L'Union Européenne a également lancé un projet pour permettre aux citoyens européens de proposer des projets de lois. La population européenne peut maintenant développer des initiatives. Depuis le 1^{er} avril 2012, les « initiatives citoyennes européennes » doivent recevoir un million de signatures avant d'être examinées par la Commission européenne.

Inconvénients

Le vote interactif, lors de réunions, a un prix couteux. En effet, les machines coûtent plus qu'un vote papier. Par exemple, un pack de dix boîtiers de votes avec une sacoche de transport, un receveur et un logiciel coûte 1 190 € sur le site easyvote.fr.²³ De plus, pour le bon emploi de l'outil, il est nécessaire d'avoir autant de bornes de vote que de participants ; hors il est toujours difficile de déterminer les nombres exacts des participants aux réunions publiques. Ce système coûteux n'est donc pas adapté aux communes disposant de peu de moyens financiers. Concernant le vote interactif par Internet, en l'absence d'un système d'identification personnalisée des participants, il est possible qu'il y ait des fraudes.

Avantages

Les avantages de ce système sont nombreux²⁴ : les réponses sont anonymes, la possibilité pour chaque participant de réfléchir à son opinion est réelle, les participants sont amenés à se poser les bonnes questions au cours de la réunion, le sondage est immédiat et de qualité, le traitement et l'affichage des résultats sont immédiats, chaque participant réfléchit à la suite de la réunion et des résultats.

¹⁹ <http://www.sector.fr/sector/votinternet.htm>

²⁰ <http://www.sector.fr/sector/votinternet.htm>

²¹ <http://epetitions.direct.gov.uk/how-it-works>

²² http://www.paris.fr/politiques/participez/lancez-et-signez-une-petition/comment-ca-marche/rub_9130_stand_73274_port_22199

²³ <http://www.easyvote.fr/prestation.html>

²⁴ <http://www.sector.fr/sector/voteboitiers.htm>

Les réseaux sociaux internationaux et locaux

Définition

D'autres initiatives ont émergé dans les collectivités, comme l'utilisation des réseaux sociaux tels que Facebook ou Twitter qui permettent aux « amis » de la collectivité d'accéder à son fil d'actualité dès la connexion. De même, le réseau permet de diffuser des questionnaires, des dialogues en direct etc.²⁵ Tous les citoyens qui adhèrent à la page web reçoivent ensuite les informations publiées sur leur fil d'actualité instantanément.

Objectifs

L'objectif principal de l'utilisation des réseaux sociaux par les collectivités est de diffuser plus largement les informations et d'atteindre une nouvelle catégorie de population, à savoir les personnes âgées de 20 à 40 ans, qui restent peu actives dans le domaine de la participation.

Exemples

Les réseaux sociaux internationaux

Facebook et Twitter sont des médias accessibles, directs et gratuits et qui, par la diffusion des informations et par le système de discussion instantanée, permettent de développer la cohésion entre les citoyens. L'utilisation de ces médias ne demande pas d'autres investissements qu'un peu de temps. Dans le cas des villes, des profils sur les réseaux sociaux ont pour vocation de créer un sentiment d'appartenance et d'unité.

Par exemple, à Mérignac (33), la ville a mis en place une page « J'aime » et un profil « Léon de Mérignac », qui permet la diffusion d'informations sur le fil d'actualités des « amis » de la collectivité :

26

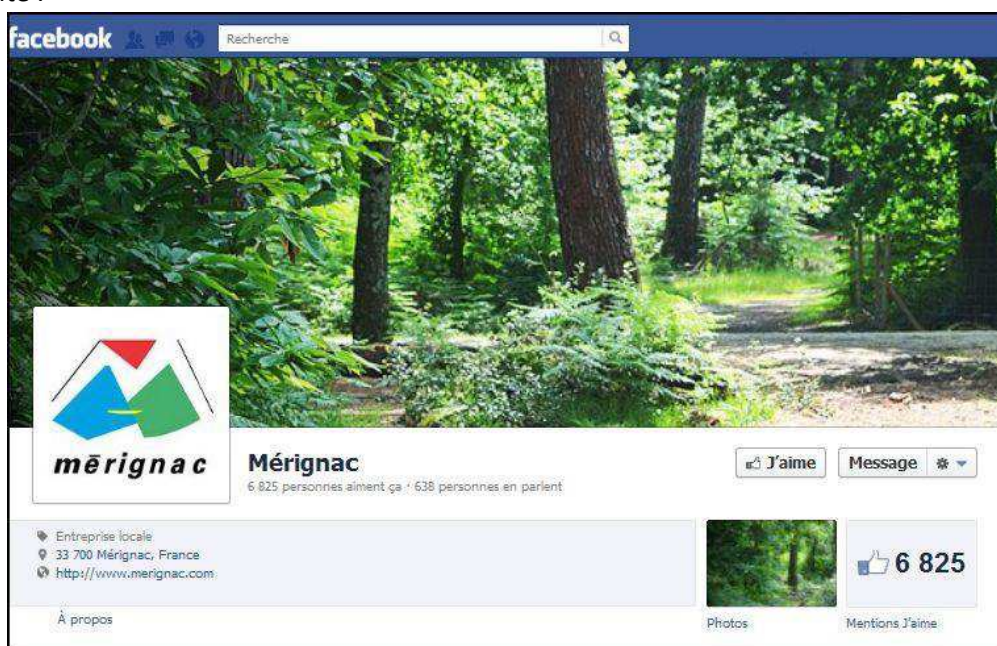


Figure 4: Page Facebook officielle de la ville de Mérignac

²⁵ <http://concerturbain.wordpress.com/2012/04/07/internet-un-catalyseur-pour-la-concertation-locale-les-cahiers-de-la-ville-responsable/>

²⁶ <https://www.facebook.com/villedemerignac>

En outre, certains partis politiques ont créé une page Facebook dans le cadre des élections présidentielles, afin de permettre aux citoyens de proposer les réformes qu'ils jugent nécessaires. Les propositions ayant réuni le plus de mentions « J'aime » ont été présentées au candidat afin d'être intégrées ou non dans le programme de campagne.²⁷

Pour les personnes âgées

Concernant les personnes âgées, pour qui Internet est difficilement accessible, il existe des systèmes pour naviguer sur Facebook sur la télévision, comme le projet Mazadoo²⁸ développé par le cluster "Image et Réseaux". En effet, si toutes les personnes âgées ne se sont pas converties à Internet, certaines sont curieuses vis-à-vis des nouvelles technologies et n'hésitent pas à se lancer.



29

Figure 5: Logo du réseau social Mazadoo

Pour la vie locale

Par ailleurs, les collectivités peuvent utiliser un réseau social pour créer une page dédiée au recueil des propositions des citoyens et au débat. Certaines villes n'hésitent pas à créer leur propre réseau social.

Le réseau social local "la Ruche"³⁰, créé en 2008, a pour but de mettre en relation les habitants, les associations et les collectifs de la ville de Rennes. Il a été réalisé par l'association BUG qui se charge aussi de son animation et de la modération. En effet, la Ruche permet de mettre en place des groupes de discussions et de communiquer sur les différents événements en les géolocalisant sur une carte interactive. Ce système de réseau social local a connu un certain succès auprès de la population rennaise et compte 1700 membres.

²⁷ <http://data.rslmag.fr/2012-04/Mobilisation/Nicolas-Sarkozy-tente-la-democratie-participative-sur-Facebook>

²⁸ Mazadoo (« Mes ancêtres » en Breton) <http://klewel.com/conferences/images-et-reseaux-avril-2011-flash/index.php?talkID=5>

²⁹ <http://klewel.com/conferences/images-et-reseaux-avril-2011-flash/index.php?talkID=5>

³⁰ <http://beta.ruche.org/>

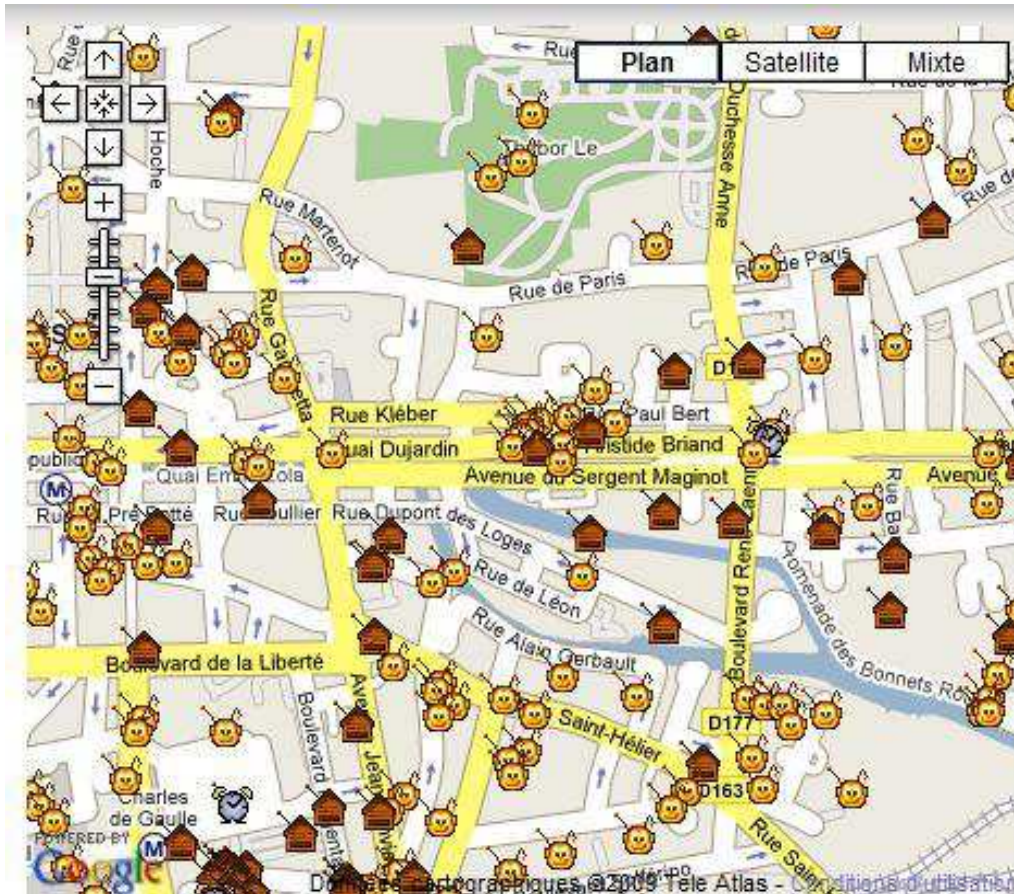


Figure 6: Carte de La Roche de Brest

31

Inconvénients

Le principal inconvénient des réseaux sociaux est le temps qu'il faut y consacrer, afin de mettre la page à jour et de modérer les interventions des adhérents. De plus, engager une personne supplémentaire pour s'en occuper peut entraîner des frais notables pour une petite collectivité.

Avantages

Cependant les réseaux sociaux présentent de nombreux avantages. En plus d'aborder une nouvelle tranche de population, ces outils sont simples à utiliser et diffusent les informations de manière rapide et large. De plus, ils permettent les interactions entre les individus, ce qui en fait un outil efficace de la participation.

³¹ <http://www.a-brest.net/article5785.html>

Les NTIC au service des balades urbaines

Définition

Une balade urbaine est une promenade en petit groupe comportant plusieurs arrêts où chaque participant (élu, habitant etc.) peut donner son avis sur la zone selon la thématique d'étude. Cette balade urbaine se fait avec un "expert" qui peut être un élu ou la personne chargée de l'étude sur la zone. Cette personne peut décider du trajet et des étapes où les discussions seront entamées.



Figure 7: Photographies d'une balade urbaine aux Andelys

Objectifs

Une balade urbaine permet de recueillir le point de vue des personnes qui vivent sur le territoire, et qui en voient donc les problèmes, d'engager une discussion entre les différents acteurs afin d'engendrer des pistes de réflexion sur leur résolution.

On peut également faire venir les acteurs du territoire pour qu'ils prennent conscience des problèmes d'une zone ou pour qu'ils donnent leur point de vue et leur façon de régler le problème discuté.

Exemples

Parcours sonores et visuels

Des parcours sont établis par la structure d'étude où les personnes peuvent se présenter pour obtenir un audioguide. Les audioguides servent pour expliquer aux personnes qui font la visite ce qui se passe sur le terrain. Dans le cadre d'une opération d'aménagement, on peut imaginer que les audioguides expliquent les raisons de l'opération, le déroulement et l'avancement du chantier avec

une bande son, voire des modélisations 3D.

Des promenades urbaines pour présenter les nouveaux projets d'urbanisme ont été initiées dans la commune de Vezin-le-Coquet (35)³², et la ville de Cluny (71) propose une visite interactive de la cité médiévale.³³

Bornes wifi et QR-Codes

Dans le cadre d'une balade urbaine, les bornes wifi peuvent servir de lieu déclencheur d'une information. Elles peuvent également permettre la lecture des QR Codes, grâce auxquels les participants obtiennent des informations complémentaires.

Les exemples cités par C. Darrigan³⁴, enseignant à l'Université de PAU, sont l'utilisation des QR-Codes pour la traduction de panneaux de signalisation ou de publicité dans la langue des touristes ou encore pour la géolocalisation de la personne et du lieu où elle désire se rendre avec le chemin à prendre. Ceux-ci peuvent aussi permettre la diffusion d'informations sur les points stratégiques de la balade urbaine.

Ces deux outils peuvent être utilisés en association avec des tablettes tactiles et des Smartphones, qui permettent la visualisation de futurs projets d'aménagement, voire de l'apparence passée d'une ville³⁵, ainsi que l'écoute de bandes audio, la lecture de QR Codes et l'accès à Internet par les bornes wifi.



Figure 8: QR-Code signifiant "Bienvenue à Polytech'Tours!"

Le parc naturel régional du Morvan (58) a mis en place, dans le cadre de programme "Morvan pour tous"³⁶, des outils NTIC pour les personnes malvoyantes. Ces personnes peuvent, grâce à un système de bornes wifi déclenchant des commentaires audio *via* un Smartphone, se promener en autonomie dans l'espace équipé.

Inconvénients

Le fonctionnement des bornes wifi est altéré par les conditions météorologiques. En effet, lors d'orages et de vents violents, les ondes wifi sont brouillées et les informations ne passent pas.

Les QR Code et les bornes wifi posent aussi le problème de la fracture numérique et de

³²http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale_-Visiter-sa-commune-une-tablette-tactile-a-la-main-_35353-avd-20120428-62728186_actuLocale.Htm

³³ http://int-territoires.integra.fr/sites/default/files/communique_de_presse_cluny-vision_v5.pdf

³⁴ <http://qrcode.fr/video?mode=comp>

³⁵ http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale_-Visiter-sa-commune-une-tablette-tactile-a-la-main-_35353-avd-20120428-62728186_actuLocale.Htm & http://int-territoires.integra.fr/sites/default/files/communique_de_presse_cluny-vision_v5.pdf

³⁶http://www.parcumorvan.org/fr/Tourisme/Morvan_pour_tous/Mobilite_reduite/Presentation.php?rub=06&srub=06&ssrub=01&sssrub=01&lg=fr

l'accès des habitants aux équipements numériques. En effet, il semble injuste qu'une partie de la population ne puisse pas avoir accès aux informations du fait du manque d'équipement.

Avantages

Les QR Codes et les bornes wifi permettent de diffuser facilement de l'information à tous ceux qui possèdent un Smartphone ou une tablette tactile. C'est un moyen facile et ludique de diffuser de l'information visuelle, sonore etc.

L'open data

Définition

« Une donnée ouverte (en Anglais *open data*) est une information publique brute, qui a vocation à être librement accessible et réutilisable. La philosophie pratique de l'open data préconise une libre disponibilité pour tous et chacun, sans restriction de *copyright*, brevets ou d'autres mécanismes de contrôle. »³⁷

L'open data découle du mouvement « open knowledge » (*connaissance ouverte* en Français). Ce savoir libre inclut « des contenus tels que la musique, les films ou les livres ; des données qu'elles soient scientifiques, historiques, géographiques ou autres ; des données publiques émanant du gouvernement ou d'autres administrations publiques. »³⁸

Objectif

L'open data a été mis en place pour que l'action publique soit transparente et pour que les usagers puissent réutiliser ses données.³⁹ Pour une bonne utilisation des données publiques, il est nécessaire que la collectivité qui les diffuse fasse part à la population de ses politiques publiques (les futurs projets, etc.). De même, la collectivité doit diffuser les informations en totalité et non pas uniquement en mettant en valeur l'action publique. Il convient donc de ne pas tomber dans du « marketing territorial » et dans la manipulation de l'information.

Cette information sur la politique permettra à la population de créer de la plus value à partir des données mises à disposition.

Exemple : la cartographie participative

La ville de Mérignac, près de Bordeaux, a mis en place un système de cartographie participative. Les habitants peuvent signaler, directement sur une carte en ligne type Google Map, les problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne à différents endroits de la ville. Ces problèmes sont classés selon plusieurs items : circulation, panneaux d'affichage, espaces verts, signalisation, éclairage de rue, voirie, chantier, propreté de la ville. Les problèmes signalés par les citoyens sont notifiés sur la carte par une icône présentant le type de problème rencontré. Il est possible d'accéder au détail de la requête soumise par l'utilisateur en cliquant sur cette icône ainsi qu'à l'état de traitement de cette demande.

³⁷ http://fr.wikipedia.org/wiki/Donn%C3%A9es_ouvertes

³⁸ <http://opendefinition.org/okd/francais/>

³⁹ Maréchal, S., 2012, Open data, la transparence démocratique demeure virtuelle, *La Gazette des Communes, des Départements, des Régions*, n° 2126, pp. 8-9

Ainsi, plusieurs habitants ont déclaré sur cette carte des problèmes d'éclairage public, de stationnement abusif, de présence d'un nid de frelons etc.

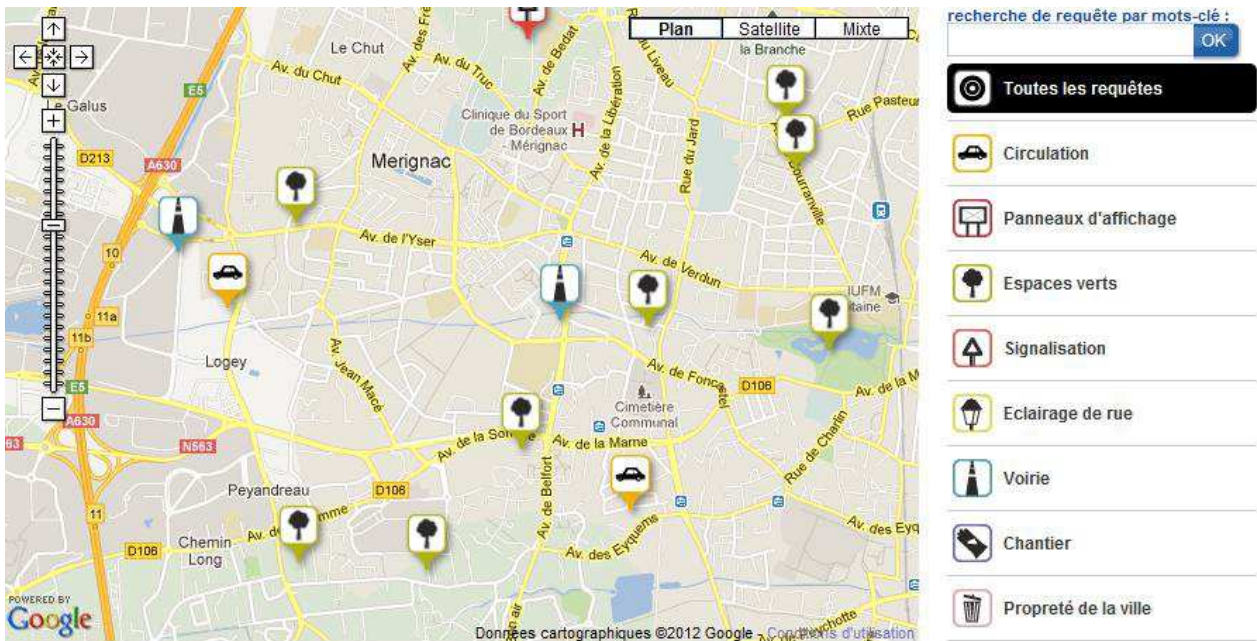


Figure 9: Carte participative Léon, à Mérignac

Inconvénients

L'open data peut servir d'objet de marketing territorial. En effet, les structures possédant les informations peuvent choisir quelles informations diffuser et garder les autres secrètes.

Avantages

L'open data permet de créer de la plus value sur les informations diffusées. En effet, les habitants ont accès à des données brutes qu'ils peuvent modifier et créer ainsi de nouvelles données.

Les flux RSS

Définition

« R.S.S. est l'acronyme de « Rich Site Summary » (*riche sommaire de site web* en Français), mais il est généralement traduit par « Really Simple Syndication » (*publication très simple* en Français). »⁴⁰ « Il s'agit d'un fichier texte particulier dont le contenu est produit automatiquement (sauf cas exceptionnels) en fonction des mises à jour d'un site Web. Ce contenu est laissé au libre choix du producteur du flux, mais se compose très généralement des titres des mises à jour (par exemple : "nouvelle promotion"), des liens hypertextes correspondants, et de descriptions, en quelques lignes, de ces mises à jour (par exemple : "Prix sacrifiés sur la mémoire pendant trois jours. Profitez-en"). »⁴¹

⁴⁰ http://www.actusnews.com/definition_rss.php

⁴¹ http://www.journaldunet.com/solutions/0410/041029_faq_rss.shtml



Figure 10: Logo des flux RSS

Objectifs

Les flux RSS sont des outils très simples à utiliser car ils permettent de savoir ce qui a été posté sur le site ou ce qui a été mis à jour. Les sites Internet, les tablettes et les Smartphones peuvent lire les flux RSS.

Exemples

Il existe des applications pour les tablettes et les Smartphones permettant d'avoir accès aux flux RSS, l'application Rissolo.⁴² Ce logiciel est un agrégateur de flux RSS, c'est-à-dire qu'il sert à lire et à organiser les flux RSS.

Le flux RSS est un simple fichier texte avec une extension XML (format de fichier), il est donc possible de le créer. Pour cela, on peut utiliser le logiciel "Bloc Note" ou "PSPad".⁴³

La commune de Flines-lez-Râches (59) a choisi de publier ses actualités *via* des flux RSS⁴⁴, présentés sous plusieurs onglets de catégories: les derniers événements en photos, vie municipale, vivre à Flines etc.

Inconvénients

Les flux RSS ne sont pas souvent mis à jour et sont difficiles à trouver sur les sites web. De plus, beaucoup d'utilisateurs ne connaissent pas leur existence.

Avantages

Les flux RSS permettent de savoir rapidement quelles pages ont été modifiées récemment sur un site web que l'on consulte régulièrement. Cela évite à l'utilisateur une perte de temps et lui permet d'accéder tout de suite aux informations qu'ils recherchent.

Les projets urbains et les expériences participatives utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication se développent un peu partout dans le monde. Les applications des nouvelles technologies de l'information et de la communication sont diverses et peuvent être reliées à bien des domaines. En urbanisme, leur utilisation est de plus en plus importante, et les nombreux exemples que nous venons de voir prouvent que ces technologies innovantes sont en pleine expansion. Toutefois, il est important de prendre autant en compte les échecs que les opérations réussies, afin d'utiliser ces technologies de façon adaptée et intelligente.

⁴² <http://www.archoslounge.net/forum/showthread.php?t=11402>

⁴³ <http://sebsauvage.net/comprendre/rss/creer.html>

⁴⁴ <http://www.flines-lez-raches.fr/fr/accueil/presentation-des-flux-rss.html>

LE DEPARTEMENT DE L'EURE, UN TERRITOIRE SOUS INFLUENCE

Le diagnostic du département de l'Eure présenté ci-dessous nous permet de mettre en évidence ses atouts et ses faiblesses ainsi que les influences fortes des territoires voisins. Grâce à cette étape, nous comprenons mieux les enjeux de ce territoire en matière d'urbanisme. La méthode actuelle d'aménagement du département de l'Eure ne comporte aucune véritable stratégie et est contrainte par un jeu d'acteurs qui ne fonctionne pas. Le département subit alors les phénomènes observés sur le territoire, et ne propose aucune conduite à suivre.

Si les procédures d'aménagement actuelles ne permettent pas de contrer l'étalement urbain, il faut mettre en place une façon d'aménager différente, complémentaire à celle actuelle. Pour que celle-ci soit adaptée au territoire, cela nécessite de s'informer sur celui-ci, sur ses enjeux et sur ses problématiques.

Ses enjeux

L'attractivité du département de l'Eure est due à plusieurs atouts que possède ce territoire particulier, dont notamment sa localisation.



Carte 1: Situation géographique de l'Eure

L'Eure, une zone rurale

Le département de l'Eure (27) est un territoire de 6 038 km²⁴⁵ situé dans la région de la Haute-Normandie, à la périphérie nord-ouest de la Région Parisienne. Il a été recensé dans l'Eure 577 087 habitants en 2008⁴⁶, répartis dans 675 communes, dont 83% compte moins de 1000 habitants et 60% moins de 500 habitants, un chiffre deux fois plus élevé que la moyenne de tous les départements français.⁴⁷ Cette particularité fait du département de l'Eure un territoire éclaté et très rural où Evreux, la préfecture du département, avec ses 53 870 habitants⁴⁸, est la plus grande ville.

⁴⁵ <http://www.eure.equipement.gouv.fr/geographie-a113.html>

⁴⁶ <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/esl/comparateur.asp?codgeo=DEP-27&codgeo=REG-23>

⁴⁷ DDE 27 - décembre 2009. La périurbanisation dans l'Eure. Réflexions pour un développement durable des territoires. p.9, 12.

⁴⁸ <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/commune.asp?annee=2009&depcom=27229>

'Eure, un espace entre de grands pôles urbains

La proximité de Rouen (55 Km), Le Havre (89 Km) et Paris (88 Km) placent le département dans une zone d'influence particulière : le département de l'Eure constitue un pont rural entre la région parisienne et les pôles actifs de Rouen et du Havre.

La population du département continue de croître au fil des années, montrant ainsi que le territoire est attractif. Facilement accessible et situé entre deux zones très actives économiquement, le département de l'Eure offre des qualités intéressantes pour les populations souhaitant s'installer dans cet espace.

	1968	1975	1982	1990	1999	2008
Population	383 385	422 952	462 254	513 818	541 263	577 087
Densité moyenne (hab/km²)	63,5	70,0	76,5	85,1	89,6	95,5

Figure 11: Evolution de la population de l'Eure entre 1968 et 2008

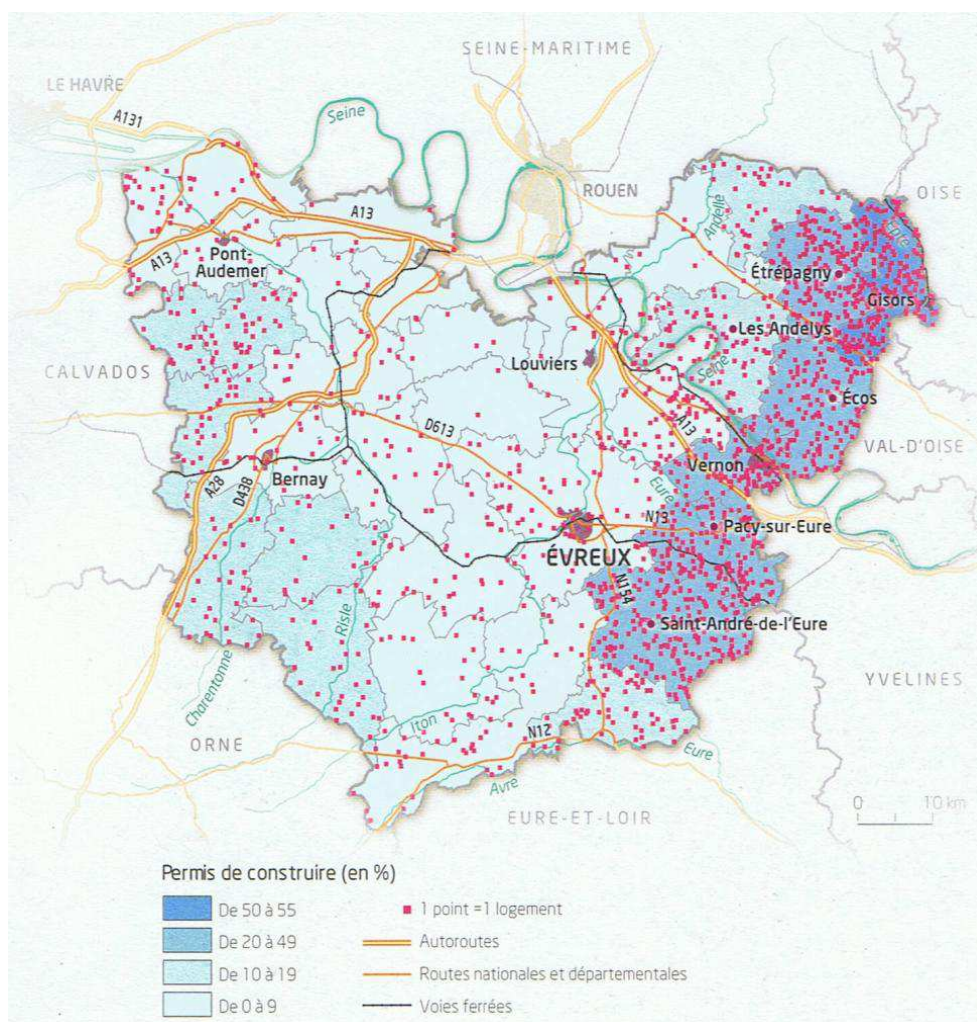
Un foncier intéressant

Le prix du foncier reste également un facteur important d'attractivité. Or, par rapport à sa voisine l'Île-de-France, l'Eure a l'avantage de proposer des terrains à prix abordables en périphérie des anciens bourgs et hameaux. Le foncier y est nettement moins cher qu'à Rouen, Paris et Le Havre, ainsi que leur proche couronne, ce qui, ajouté à la proximité du département, entraîne l'arrivée de nouvelles populations, notamment franciliennes dans l'Est du département.

Localisation	Prix moyen du terrain constructible
Eure	59 €/m ²
Yvelines	254 €/m ²
Seine maritime	59 €/m ²
Le Havre*	81 €/m ²
Rouen*	91 €/m ²

* Périmètre de 20 km

Figure 12: Prix moyen du terrain constructible selon sa localisation (en €/m²)



Carte 2: Permis de construire déposés par les Franciliens entre 1997 et 2006

Un territoire toujours traditionnel et un patrimoine riche

Enfin, le département de l'Eure reste assez traditionnel dans le sens où les espaces dédiés à l'agriculture et à l'élevage conservent une place importante malgré l'étalement urbain. Les milieux forestiers et naturels sont également abondants sur le territoire. Afin de préserver ces milieux naturels, on retrouve 18 sites Natura 2000 sur le département ; deux d'entre eux concernent la directive Oiseaux, les autres la directive Habitats.⁴⁹ La surface de ces sites représente 4% de la superficie du département.

Si l'Eure offre ainsi des paysages de qualité, elle figure également parmi les dix départements français les plus riches en matière de patrimoine mobilier protégé, puisqu'elle compte plus de 4 400 objets protégés au titre des Monuments historiques.⁵⁰

⁴⁹ http://www.eure-en-ligne.fr/cg27/accueil_eure_en_ligne/sphere_competences/thematique_territoires/environnement/natura_2000

⁵⁰ http://www.eure-en-ligne.fr/cg27/conservation_departementale_du_patrimoine



Figure 13: Le château d'Harcourt



Figure 14: Vue sur les Andelys

Ses problématiques

Le département de l'Eure est donc, et ce pour diverses raisons, un territoire fortement attractif et apprécié. Cependant, la durabilité de son modèle de développement est aujourd'hui menacée, à cause de plusieurs facteurs. Les principales faiblesses de l'Eure résident dans son caractère éclaté et l'étalement urbain important.

L'éparpillement urbain et l'utilisation de la voiture personnelle

L'éparpillement de l'urbanisation et la tendance des ménages à s'installer loin des centres-villes ne cessent de faire augmenter les distances à parcourir. Or ces dernières sont majoritairement effectuées avec le véhicule personnel, ce qui pose un sérieux problème dans le département. D'une part, les Eurois passent du temps dans les bouchons journaliers et ont ainsi moins de temps à consacrer à la vie locale ; d'autre part, ces trajets induisent des pollutions toujours plus importantes.

De plus, les actifs vivant dans le département de l'Eure travaillent de moins en moins sur leur territoire de résidence. En effet, entre 1990 et 1999, les travailleurs ayant un emploi dans leur commune de résidence ont largement diminué : 73,7% des actifs travaillaient en dehors de leur commune de résidence en 2008, et près de 35% de ces derniers devaient se déplacer dans un autre département, voire une autre région.⁵¹ Ces migrations, en plus d'entraîner des pollutions, engendrent aussi une baisse de dynamisme de l'économie locale, puisque les actifs ont tendance à fréquenter les commerces proches de leur lieu de travail. En outre, avec l'augmentation du prix du baril de pétrole, les budgets liés aux déplacements en voiture personnelle des ménages sont de plus en plus conséquents, pouvant monter jusqu'à plusieurs milliers d'euros par an, ce qui participe fortement à l'endettement des ménages.

⁵¹ http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/DL_DEP27.pdf

Des besoins en matière de logements mal maîtrisés

En effet, le département de l'Eure compte parmi ceux comprenant le plus de ménages endettés en France.⁵² Ces derniers n'hésitent pas à s'endetter fortement pour devenir propriétaire d'un grand terrain à la campagne.

Par ailleurs, les nouvelles constructions dans le département de l'Eure sont principalement des lotissements de maisons individuelles avec grands jardins en périphérie des villes. Un système très consommateur d'espace et énergivore, qui ne prône pas la mixité sociale et la diversité des habitats. Or, après des enquêtes réalisées par des professionnels auprès des nouveaux propriétaires, on se rend compte que posséder un grand jardin n'est pas toujours désiré, et que vivre dans des logements mitoyens ne déplaît pas forcément aux gens.⁵³

Les lotissements, en plus d'empêcher la mixité sociale, ne constituent pas la forme urbaine optimale pour les économies d'énergie. Les constructions mitoyennes, et donc accolées, permettent aux ménages de consommer moins et donc s'approcher plus des réglementations et des exigences des lois Grenelle de l'environnement.

La cohésion sociale menacée

Les problèmes financiers des ménages entraînent aussi une certaine ségrégation spatiale et sociale. Le foncier le moins cher se trouvant en périphérie éloignée des hameaux ou centres bourgs, ce sont là que s'installent les populations les plus pauvres, populations qui sont de plus en plus exclues de la vie sociale des communes.

En outre, même si l'Eure fait partie des territoires les plus jeunes de France, avec 26,8% d'individus de 0 à 19 ans en 2008, cette part diminue, alors que celle des personnes âgées (65 ans ou plus) augmente, et avait atteint près de 15% en 2008.⁵⁴ Cela, ajouté aux phénomènes de diminution de la taille des ménages et de l'augmentation de leur nombre, entraîne un changement de la situation sociale de l'Eure, générant ainsi de nouveaux besoins en termes de logements. Ces nouvelles populations sont donc aujourd'hui exclues du modèle périurbain existant.

De plus, les populations les plus aisées de l'Eure sont concentrées près des pôles urbains, c'est-à-dire la partie Ouest de la frange francilienne, alors que les populations les plus pauvres se trouvent à l'Ouest du département et dans le Vexin normand, loin des centres urbains, comme on peut le constater sur la carte 3.

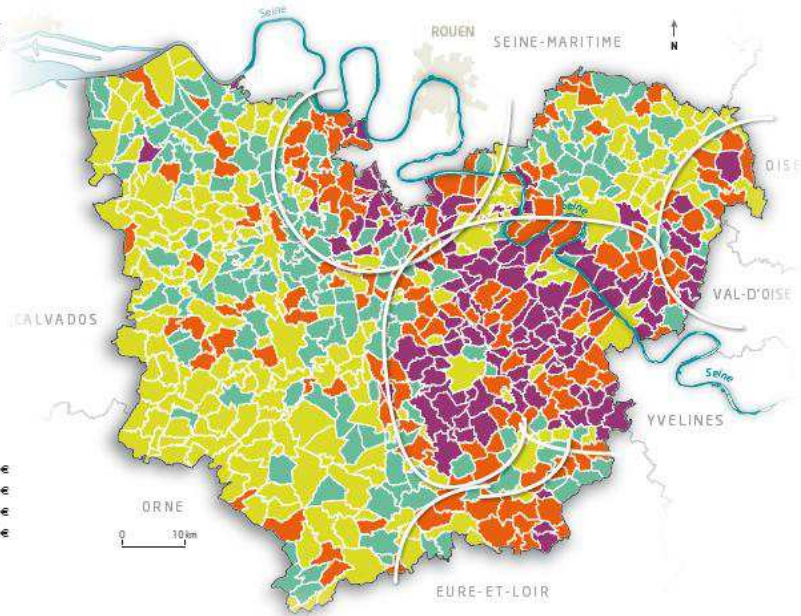
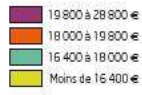
Les difficultés rencontrées au niveau des services publics et des réseaux ne font qu'accentuer cette ségrégation spatiale et sociale. Si l'urbanisation ne se fait qu'en périphérie des centres déjà existants, il est alors difficile de proposer des services homogènes sur un territoire aussi éclaté. Aussi on remarque un fort déséquilibre dans l'offre en transports en commun sur le territoire : on observe une offre assez développée dans l'Est et le Nord du département, mais le reste du territoire n'est que peu ou pas irrigué.

⁵² DDE 27 - décembre 2009. La périurbanisation dans l'Eure. Réflexions pour un développement durable des territoires. p.29.

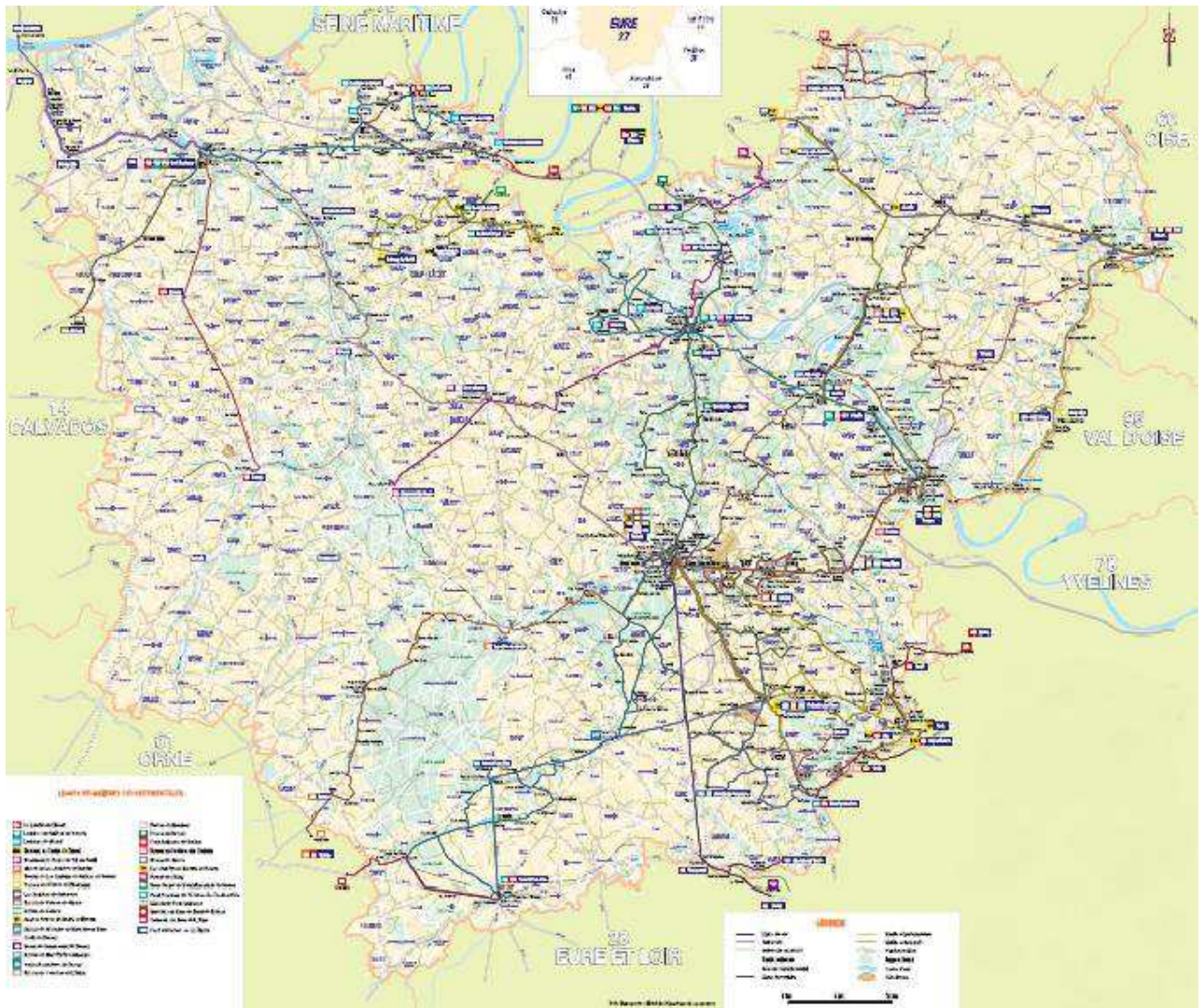
⁵³ DDE 27 - décembre 2009. La périurbanisation dans l'Eure. Réflexions pour un développement durable des territoires. p.53.

⁵⁴ http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/DL_DEP27.pdf

Revenus fiscaux médians
des ménages en 2006
INSEE-DG/DOE 27



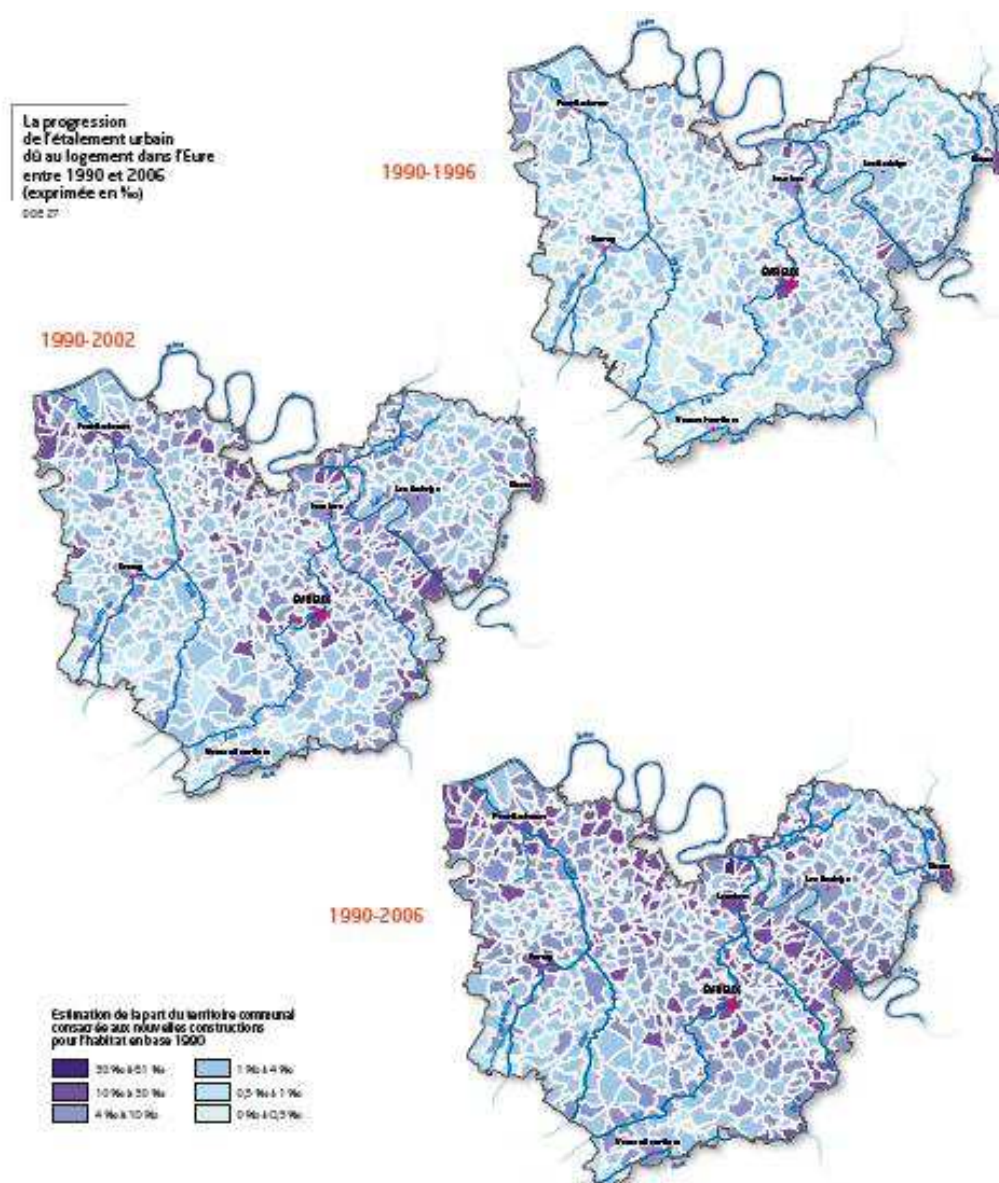
Carte 3: Revenus fiscaux médians des ménages en 2006



Carte 4: Plan des lignes régulières départementales d'autocars du 29 août 2011 au 8 juillet 2012

Le problème de l'étalement urbain

L'urbanisation toujours plus importante entraîne aussi la diminution des terres agricoles. La réduction de ces parcelles provoque ainsi une diminution de la production et de l'activité et les prix des terres agricoles ne cessent d'augmenter, mettant un frein à l'installation de nouveaux exploitants.⁵⁵ Les espaces naturels et les espaces boisés du territoire sont également menacés, car l'urbanisation détériore aussi le paysage et la biodiversité, alors que de nombreuses friches et dents creuses restent inutilisées dans les centres urbains. De même, la construction urbaine se fait principalement par des lotissements proposant des maisons « sur catalogue », standardisées, qui détériorent les paysages du département et les abords des villes. En effet, ces lotissements se construisent principalement sur les parcelles agricoles, en limite de villes ou sur des coteaux.



Carte 5: La progression de l'étalement urbain dû au logement dans l'Eure entre 1990 et 2006 (en %)

⁵⁵ DDE 27 - décembre 2009. La périurbanisation dans l'Eure. Réflexions pour un développement durable des territoires. p.26.

Bilan des politiques menées

Aujourd'hui, les politiques urbaines menées dans le département de l'Eure n'ont pas permis de lutter efficacement contre l'étalement urbain, qui reste un des plus grands problèmes du département. En effet, il existe des difficultés de communication entre les différents acteurs (élus, professionnels, habitants) qui entravent la mise en place d'un jeu d'acteur efficace. En effet, la grande majorité des PLU offre la possibilité de construire des lotissements aux abords des villes et de continuer à « grignoter » les espaces agricoles. A l'inverse, très peu de PLU permettent de diviser les grandes parcelles pour densifier la ville.

Le département de l'Eure est un espace riche et attractif, mais son modèle de développement pose des limites à une évolution durable. La diminution des terres agricoles, des zones naturelles et forestières, l'endettement des ménages ou bien le manque d'offre de logements de type divers sont autant d'éléments qui soulignent l'incapacité du département à maîtriser son urbanisation.

LE CONTEXTE DE L'ETUDE

Si le département de l'Eure attire toujours plus d'habitants, c'est qu'il est proche des pôles de Paris, de Rouen et du Havre et qu'il propose un cadre de vie à la campagne très recherché. Pourtant, l'analyse poussée de ce territoire met en relief l'incapacité du département à maîtriser son urbanisation et à répondre aux besoins réels des populations locales.

Le jeu d'acteurs actuellement en place dans ce département a clairement montré ses limites, notamment pour résorber les problèmes comme celui de l'étalement urbain ou celui des logements standardisés et non adaptés.

De nouvelles logiques de faire l'aménagement s'imposent donc dans le département de l'Eure afin de répondre aux exigences des élus, aux désirs des habitants et aux devoirs des professionnels. L'utilisation des NTIC est une réflexion intéressante pour un aménagement nouveau, car ces outils sont facilement modulables et applicables à tous les champs professionnels. L'urbanisme doit pouvoir, lui-aussi, profiter de ces avancées technologiques pour évoluer.

LE TERRAIN D'ETUDE

Dans le cadre de notre stage, nous devions proposer des outils ajustés au contexte territorial et urbain des communes de l'Eure, et plus précisément aux communes des Andelys et de Bourgtheroulde-Infreville. Ainsi, l'élaboration d'un diagnostic territorial a été une étape indispensable pour comprendre le contexte territorial et les problématiques de ces deux communes. Les éléments de diagnostic du département, ainsi que le constat de l'urgence de trouver une nouvelle méthode d'urbanisme pour résoudre ses problèmes, nous ont ensuite conduites à nous intéresser au programme de recherche BIMBY porté par le CAUE27 qui propose un nouvel aménagement de la ville sur la ville.

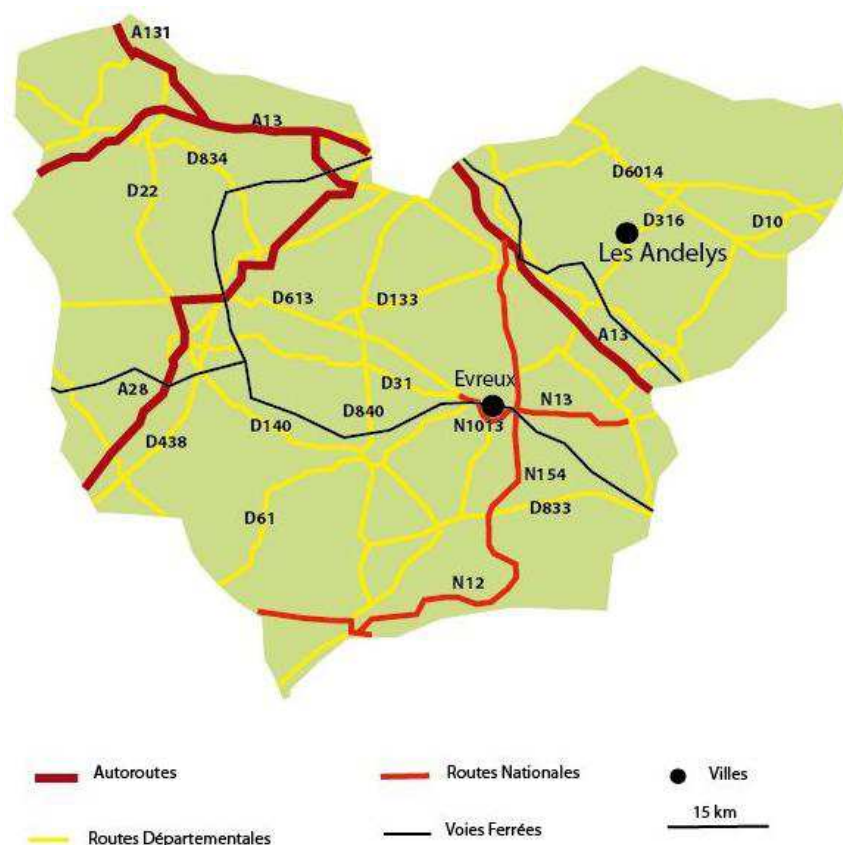
LE CONTEXTE COMMUNAL DIFFICILE DES ANDELYS

En 2011, la commune des Andelys a fait appel au CAUE27 pour l'accompagner dans la définition d'un programme d'actions de développement local dans le but de pallier aux problèmes socio-économiques, culturels et urbains de la ville. Suite à cet accompagnement, notre mission était d'aider la commune des Andelys à faire participer sa population aux projets municipaux, notamment concernant le programme d'actions en question. Celui-ci s'était articulé sur trois volets : peuplement et accompagnement social (diagnostic en marchant, démolition de tours etc.), développement touristique, commercial et culturel (programmation d'événements, offres d'hébergements et d'activités touristiques), aménagement et développements urbain (densification et diversification de l'offre de logements, aménagement des espaces publics, renouvellement urbain).

Cependant, pour des raisons politiques et financières, nous nous sommes aperçues que la commune n'était pas prête à accueillir et à mettre en place de nouvelles méthodes de communication et de participation. Afin d'expliquer cela, nous allons présenter le contexte particulier de la commune et ses principaux enjeux, puis les problématiques auxquelles elle doit faire face.

Une géographie particulière

La commune Les Andelys est située dans la partie Est du département de l'Eure, à 100 km de Paris et à 40 km de Rouen.



Carte 6: Situation géographique de la commune des Andelys

Contrainte à l'Ouest par la Seine, au Nord et au Sud par les pentes qui forment la vallée, la commune s'est donc développée le long d'un axe Est-Ouest. On remarque ainsi la présence de trois zones caractéristiques dans la commune. Le Petit Andely, au bord de la Seine à l'Ouest, a conservé le charme d'une cité médiévale et comprend le centre touristique du village et est proche du château Gaillard. Au centre de l'axe formé par la ville se trouve ensuite le Grand Andely, une zone commerciale où se concentre notamment tous les emplois du tertiaire. Enfin, tout à l'Est se situent les quartiers sociaux construits dans les années 60-70. Ceux-ci résultent d'une urbanisation au coup par coup qui n'a été structurée par aucun espace public.

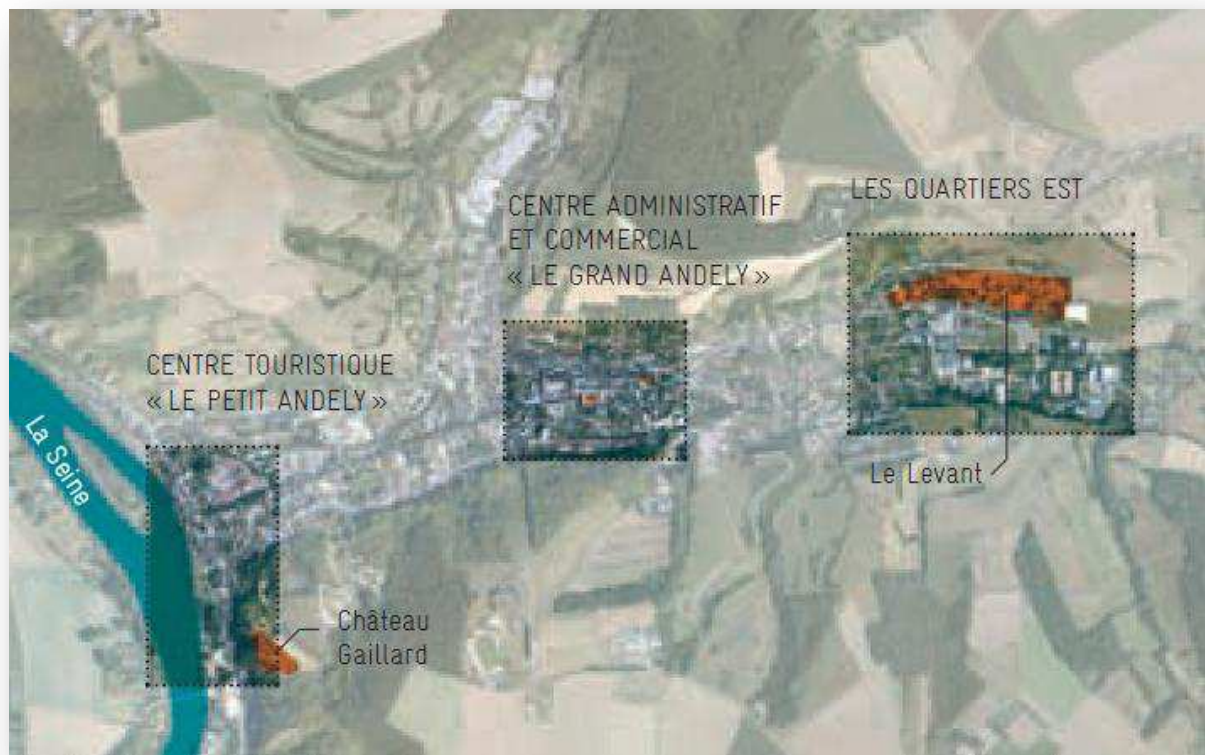


Figure 15: Les trois pôles des Andelys

Ses atouts

La commune des Andelys possède deux atouts essentiels pour le développement et la redynamisation de la ville.

Une localisation particulièrement intéressante

Comme nous l'avons vu précédemment, la commune des Andelys se situe dans la zone la plus attractive de l'Eure, l'Est du département. En effet, beaucoup de personnes venant s'installer aux Andelys travaillent dans les pôles importants comme Rouen, Le Havre et Paris. La dynamique des équipements, des commerces et des services est donc un enjeu important pour attirer de nouvelles populations.

Un patrimoine remarquable

La commune possède plusieurs sites touristiques, dont certains datant du Moyen-âge, qui ont échappé aux bombardements de la Seconde Guerre Mondiale, ont gardé tous leurs charmes. En effet, le Château Gaillard est classé Monument Historique depuis 1862, ainsi que Grand Site National et Zone Natura 2000⁵⁶. De plus, le Petit Andelys possède de nombreuses constructions pittoresques confortant l'identité médiévale de ce quartier.

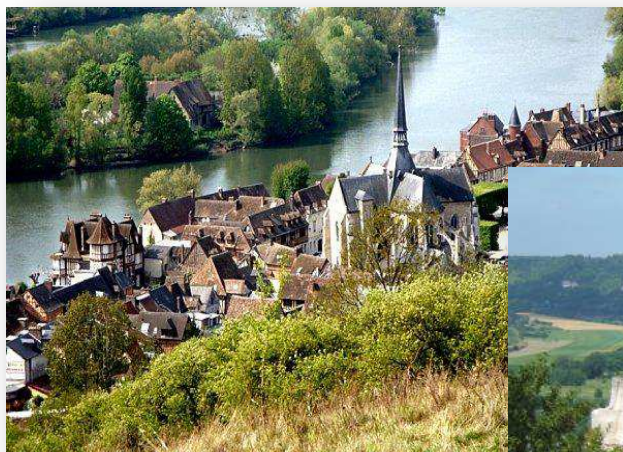


Figure 16: Vue sur le Petit Andely



Figure 17: Le château Gaillard

Suite à l'intervention du CAUE27 en 2011 et au vu de la valeur de son patrimoine, la commune a pris la décision d'axer son développement sur cette richesse historique. Cependant, le développement de la commune pourrait être compromis par certaines difficultés.

Ses limites

Malgré ses atouts à développer, la commune est freinée par plusieurs difficultés que nous avons répertoriées ci-après.

L'importante diminution démographique

La commune des Andelys a connu une croissance régulière de sa population entre 1968 et 1999. Cependant, au début des années 2000, le nombre d'habitants chute de façon constante pour atteindre 8 208 habitants en 2007⁵⁷, soit presque 1 000 habitants de moins qu'en 1999, marquant un

⁵⁶ CAUE27, juin 2011. Projet de développement urbain: Les Andelys Juin 2011. Les trois quartiers ne doivent faire qu'un. CAUE27, p.9.

⁵⁷ <http://www.cartesfrance.fr/Les%20Andelys-27700/logement-Les%20Andelys.html>

net contraste avec le département de l'Eure dont la population augmente. Ce fait ne peut être seulement expliqué par la perte d'emplois sur la commune, mais aussi par des difficultés liées au parc de logement, présentées plus loin.

Le manque de relation entre les trois pôles de la commune

Même si le Petit Andely, le Grand Andely et les quartiers Est font partie de la même commune, ces trois entités n'entretiennent pas de relation entre elles. Comme nous l'avons expliqué plus tôt, la commune a dû se développer selon un axe Est-Ouest à cause des contraintes paysagères. Les trois entités sont ainsi sectorisées, allant presque jusqu'à former trois communes différentes dans l'esprit des habitants.

Les difficultés liées au parc de logement

Dans les années 60-70, la commune a autorisé la construction de lotissements sur les coteaux et les plateaux. Cela a engendré un fort étalement urbain, et un éparpillement de l'habitat sur la commune. Ce phénomène est du, en grande partie, à l'arrivée de Franciliens à la recherche d'un environnement plus agréable que la région parisienne et de la possibilité d'acquérir une maison avec jardin sur un terrain moins cher. De même, cet étalement a empêché la création d'une véritable identité communale : les habitants des lotissements sont souvent des personnes habitant dans l'Eure et travaillant sur la région parisienne qui ne passent que peu de temps dans la commune et qui ne se sentent pas Andelysiens. Aujourd'hui, cet étalement urbain continue, alors que dans le même temps des dents creuses et des friches industrielles vacantes pourraient être un moyen de résorber les principaux problèmes auxquels la commune doit faire face.

De plus, cette extension toujours plus importante de la ville pose la question de l'accès aux services et des transports. Les habitants des hameaux sont obligés de prendre leur véhicule pour accéder aux services du centre ville, ce qui pose problème pour les personnes âgées ayant des difficultés à conduire. Ce phénomène pose aussi un problème d'amplification du trafic routier et de congestion des rues principales aux heures de pointe.

D'autre part, la commune compte un quartier d'habitat social considéré comme étant le plus en difficulté, le quartier des Tours du Levant, à l'Est de la commune. Construit entre 1970 et 1974 sur un coteau à la sortie de la ville, il comptait à l'origine 400 logements répartis en 18 tours de quatre à sept étages. Aujourd'hui seuls les habitants « captifs » de ces logements sociaux y restent : en décembre 2010, on dénombrait 85 logements vides sur 271.



Figure 18: Le quartier social des Tours du Levant

Un contexte communal tendu

Au fil des années et des équipes municipales, beaucoup de promesses de changement ont été faites aux habitants. Malheureusement, peu d'entre elles ont été tenues, notamment pour des raisons financières, ce qui a eu pour conséquence l'apparition d'un manque total de confiance de la population envers la municipalité. De ce fait, il existe un climat de tension qui rend toutes les opérations difficilement réalisables. Pour tenter de pallier ce problème, la municipalité actuelle ne communique aucune information sur les projets qu'elle veut effectuer de peur que la population réagisse négativement. Les habitants ne peuvent donc que constater ce qui a été fait. De plus, suite aux difficultés rencontrées aux Tours du Levant, le bailleur et la municipalité ont cessé de communiquer entre eux. Chacun avait un point de vue différent sur les actions à mener pour améliorer les choses. La rupture de la communication entre ces deux acteurs a rajouté une tension qui freine les opérations d'aménagement et entrave la mise en place d'une réelle concertation entre les acteurs.

Une partie de ce climat de méfiance entre les élus et les habitants vient du manque de communication de l'équipe municipale entre elle. En effet, les élus eux-mêmes sont divisés et ne parviennent pas à se mettre d'accord sur une stratégie, et encore moins sur les projets. De même, le contexte budgétaire de la commune ne permet pas de supporter le coût de grandes actions d'aménagement. Cependant, par un ensemble de petites actions menées sans moyens, la municipalité a tout de même réussi à faire avancer les choses, pas à pas.

La commune des Andelys présente beaucoup de caractéristiques du département, notamment en ce qui concerne le problème de l'étalement urbain. Face aux nombreux problèmes que rencontre la commune, il paraît évident qu'elle ne possède pas de véritable stratégie d'aménagement ni de communication, et qu'il est nécessaire de leur fournir une méthode de travail pour essayer de résoudre ces problématiques.

Cependant, le contexte politique et financier de la commune ne facilite pas l'amorce d'une réflexion sur un nouveau mode d'aménagement, et représente même une entrave au changement. Ainsi, il nous a été demandé, au cours du stage, de reporter une partie de notre réflexion sur la commune de Bourgheroulde.

LA COMMUNE DE BOURGTHEROULDE

La commune de Bourgtheroulde-Infreville avait déjà travaillé avec le département Aménagement de Polytech'Tours en mars dernier lors d'un atelier de DA5 et était désireuse de continuer la démarche accompagnée par le CAUE. Cet atelier avait consisté en la mise en place d'ateliers participatifs permettant de faire un premier pas vers la co-construction des projets entre la municipalité, les habitants et les professionnels.

Présentation de la commune de Bourgtheroulde-Infreville



Carte 7: Situation géographique de la commune de Bourgtheroulde - Infreville

Bourgtheroulde est une commune située au Nord du département de l'Eure divisée en trois secteurs : le centre-bourg, le hameau d'Infreville et le hameau de Boscherville. La commune compte environ 2 950 habitants⁵⁸. A la fin des années 60, la fuite progressive des habitants des pôles urbains comme Rouen a joué un rôle important dans le développement démographique et urbain de Bourgtheroulde.

Cependant, comme le reste du territoire de l'Eure, la commune s'est développée par à-coups sans véritable stratégie, sans prendre en compte l'identité du territoire et en consommant toujours plus de terres agricoles, qui ont permis la construction de lotissements standardisés répondant au

⁵⁸ Bourgtheroulde 2050 : projet urbain participatif. *Ateliers*, Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, Département Aménagement du territoire.

désir des citoyens de posséder « une grande maison avec un grand jardin ».

Mais ce mode de développement montre aujourd'hui ses limites et n'est plus aussi satisfaisant qu'auparavant. La municipalité de Bourgtheroulde souhaite aujourd'hui établir un dialogue entre les habitants et les élus. Pour mener à bien ses projets, l'équipe municipale veut mettre en place une nouvelle stratégie de développement qui intégrera la participation des habitants et qui répondra à leurs besoins. C'est dans ce contexte que les DA5 ont été chargés d'aborder la participation dans la commune.

Le problème posé aux DA5 lors des ateliers

La présence de commerces de proximité diversifiés fait du centre-bourg un espace attractif pour les habitants de Bourgtheroulde et les habitants des communes des alentours. Cependant, la fermeture du *Shopi* présent dans le centre, et l'ouverture d'un *Carrefour Contact* sur la voie de déviation du centre a eu une forte influence sur l'attractivité de cette zone et pose la question de l'activité du centre-bourg. De même, les habitants et les commerçants expriment le besoin de disposer de davantage de places de stationnement et de pistes cyclables. En outre, la commune compte des espaces et des équipements publics importants comme le groupe scolaire, le *City Stade*, la place de la mairie, le parc du château Keller et le centre Gilbert Martin. Cependant, certains de ces espaces sont peu utilisés et les habitants ne les perçoivent pas comme des éléments importants de la commune.⁵⁹

Ces éléments de diagnostic soulèvent certaines questions : « La commune veut-elle préserver son activité en centre-bourg ? Doit-elle limiter l'extension de la zone d'activités pour cela ? Comment trouver un équilibre entre ces deux espaces commerciaux ? Quelle place donner au stationnement en centre-bourg dans le futur ? Quelle place donner aux piétons ? Comment améliorer les liaisons douces ? Comment permettre aux habitants de s'approprier les espaces ? Quelles formes d'habitat sont à développer sur le territoire communal et quelles sont celles que les habitants veulent privilégier ? »⁶⁰

La commune de Bourgtheroulde présente une problématique semblable à celle du département sur la question de l'étalement urbain. Sur cette commune, le maire a demandé un accompagnement au CAUE27 pour élaborer une autre méthode d'aménagement, notamment en ce qui concerne le renouvellement de l'habitat. Cette démarche a été initiée en mars par un atelier des DA5.

⁵⁹ Bourgtheroulde 2050 : projet urbain participatif. *Ateliers*, Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, Département Aménagement du territoire.

⁶⁰ Bourgtheroulde 2050 : projet urbain participatif. *Ateliers*, Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, Département Aménagement du territoire.

LE PROJET BIMBY

Durant notre stage, il nous a été demandé de suivre le projet BIMBY (Build In My Back Yard), qui représente une nouvelle façon d'aménager et un outil de lutte contre l'étalement urbain. Ce programme de recherche a pour vocation d'initier les projets d'aménagements par la volonté des habitants et non par la collectivité. Le projet BIMBY a pour objectif de construire une nouvelle méthode de développement urbain en densifiant l'espace des tissus pavillonnaires existants. En effet, ceux-ci représentent la grande majorité des zones urbanisées en France (19 millions de maisons individuelles et environ 160 000 construites par an⁶¹) et en Europe. Le projet BIMBY a été sélectionné en 2009 par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) pour l'appel à projet « Villes Durables ». Il bénéficie d'un budget de 3,1 millions d'euros pour les 3 ans que dure le projet et réunit 10 partenaires publics : la Communauté d'Agglomération de Rouen, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, le CAUE de l'Eure, les Ecoles Nationales Supérieure d'Architectures de Paris Belleville, Rouen et Marseille, le LATTs (Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés), le RIVES (laboratoire de Recherches Interdisciplinaires Ville, Espace, Société), le CETE Normandie Centre et le CETE Ile-de-France.










Figure 19: Exemple de densification des tissus pavillonnaires

⁶¹ <http://bimby.fr/2011/03/225/>

Le déroulement du programme de recherche et ses hypothèses

Le projet BIMBY repose sur l'hypothèse que les particuliers peuvent avoir un intérêt à diviser leur parcelle pour valoriser leur bien immobilier, cet intérêt allant dans le même sens que celui de la collectivité qui est de densifier le tissu bâti. L'utilisation de ce foncier « immobilisé » permettra de renouveler l'offre de logement et de densifier ces quartiers pour lutter contre l'étalement urbain. Ce projet permet aussi de mettre en place un urbanisme moins cher. En effet, densifier les quartiers pavillonnaires évite d'avoir à amener les réseaux et les services à de nouveaux quartiers.

« Le programme de recherche est constitué de 7 tâches :

-  Management du projet (Tâche 0)
-  Analyse et modélisation systémique du gisement (T1)
-  Construction, architecture et aménagement pour la densification (T2)
-  Urbanisme, services, mobilités pour la diversification (T3)
-  Outils juridiques et procédures de gouvernance pour la régénération (T4)
-  Modélisation systémique et prototype virtuel : *scenarii* globaux de transformation des tissus pavillonnaires (T5)
-  Expérimentations *in situ* des outils, méthodes et modes d'intervention pour la construction de stratégies territoriales. (T6) »⁶²

La figure 20 explique pour quelles raisons des particuliers pourraient vouloir diviser leur terrain. En effet, il paraît difficile de persuader des personnes ayant acheté un terrain doté d'un grand jardin à la campagne de diviser cette parcelle.

Ainsi, pour les propriétaires possédant un grand terrain (800 m² par exemple) dont l'entretien est une charge trop importante, il peut être envisageable, si les documents d'urbanisme le permettent, de diviser la parcelle pour permettre la construction et la vente d'une autre maison. Cependant, cet achat nécessite que les nouveaux arrivants tiennent compte des inquiétudes (vue sur le jardin, ensoleillement, vis-à-vis etc.) ou de l'avis de l'ancien propriétaire afin d'établir et de conserver des rapports de bon voisinage.⁶³

⁶² CAUE27, mars 2012. Consultation d'urbanisme dans le cadre du programme de recherche BIMBY, cadre de la mission. CAUE27, p.1.

⁶³ <http://bimby.fr/content/r%C3%A9duire-son-jardin-devenu-trop-grand-devenir-propr%C3%A9taire-rester-sa-commune>

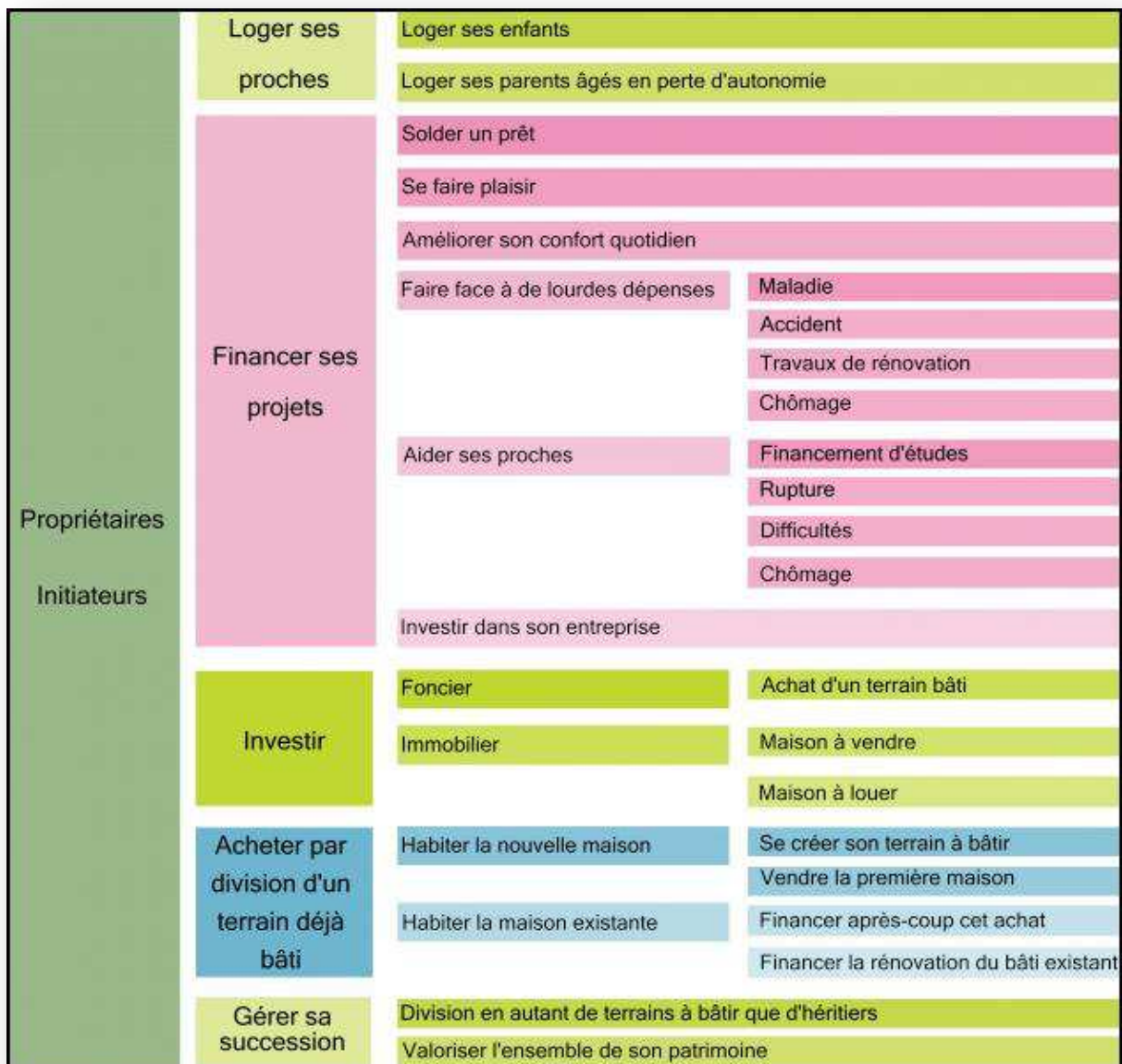


Figure 20: Les raisons pour un particulier d'une volonté de diviser son terrain

Un projet qui répond aux problèmes actuels

Les 5 aspects du projet BIMBY sont les suivants :

- 📄 Division d'un terrain en deux parties pour construire une seconde maison individuelle sur ce terrain.
- 📄 Projet initié par un propriétaire qui souhaite vendre une partie de son bien immobilier pour réaliser d'autres projets.
- 📄 Les deux partis sont gagnants car l'un obtient sa maison avec un jardin plus petit qui nécessite donc moins d'entretien (coût financier et temps) et l'autre obtient un terrain moins cher et sur lequel il peut construire sa maison individuelle.
- 📄 Les professionnels jouent un rôle de médiation, de conseil et d'accompagnement, et non un rôle de décideurs ou d'opérateurs.
- 📄 Evolution et densification des territoires stratégiques.

Le projet BIMBY répond donc à des enjeux importants comme la libération de foncier, la lutte contre l'étalement urbain et donc la préservation des espaces agricoles, la construction de logements, tout en répondant au désir des français de posséder une maison individuelle avec un jardin et l'amélioration de la qualité de vie.⁶⁴ De plus, les parcelles divisées produisent de petits terrains sur lesquels on ne peut construire que de petites maisons individuelles, ce qui répond parfaitement au phénomène de décohabitation et de vieillissement de la population.⁶⁵

Toutefois, il convient de s'intéresser non pas à la masse globale des propriétaires mais plutôt aux propriétaires présentant un des *scenarii* de vie correspondant au programme (divorce, inadéquation de la maison aux personnes âgées etc.). De plus, pour construire, les acquéreurs pourront faire appel uniquement à des architectes, maîtres d'œuvre et constructeurs de maisons individuelles, et non à un promoteur. Ces opérations s'appuient donc sur les petites et moyennes entreprises de construction locale.⁶⁶ On a donc ici une « filière s'appuyant sur les projets [des]habitants, mais aussi sur les entreprises locales, afin de redonner de l'élan au développement de [la] commune »⁶⁷.

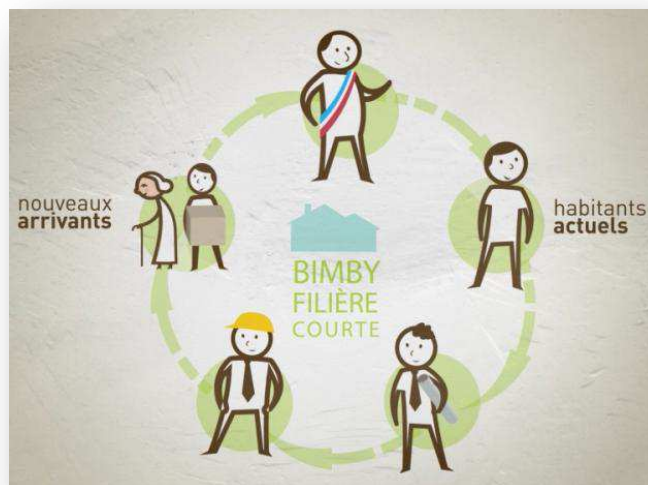


Figure 21: La densification par la maison individuelle: la filière courte du renouvellement urbain

Une modification du plan local d'urbanisme nécessaire

Les objectifs des PLU étant jusqu'à récemment d'urbaniser et d'étendre la ville, il est difficile de passer d'une stratégie d'étalement à une stratégie de densification. Il est possible pour les communes de mettre en place une régulation quartier par quartier. En effet, la possibilité de division des parcelles sur toute la commune d'un seul tenant entraînerait des coûts de renforcement des réseaux ou des équipements publics difficiles à supporter pour le budget communal.

La majorité des PLU étant inadaptés à la procédure BIMBY, l'adaptation du PLU ou sa révision peut se faire de plusieurs façons. Il est possible de réviser le document d'urbanisme pour que son PADD contienne un objectif de densification du tissu bâti. Le PLU doit prévoir les conditions

⁶⁴ <http://bimby.fr/2011/03/definition-de-la-filiere-bimby>

⁶⁵ <http://bimby.fr/2011/07/optimiser-la-gestion-de-son-patrimoine>

⁶⁶ <http://bimby.fr/2011/03/gisement-economique/>

⁶⁷ <http://bimby.fr/2011/09/en-video-bimby-la-densification-par-la-maison-individuelle>

réglementaires nécessaires à BIMBY pour un quartier de la ville. Ensuite, ces dispositions peuvent être étendues à un autre quartier. Ces extensions peuvent se faire autant de fois que nécessaire jusqu'aux limites du PLU d'origine définie par le PADD.⁶⁸

Les premières expériences

Dans le cadre de l'élaboration de son PLU, la commune de Tremblay-sur-Mauldre dans les Yvelines (78) a été choisie pour être la commune pilote du projet BIMBY. Dans cette expérimentation, la résidence du Vert Buisson a été prise en exemple pour une simulation. Ainsi, le projet BIMBY a proposé un nouveau mode de développement urbain basé sur « l'intensification pavillonnaire, initié par l'habitant et maîtrisé par la commune. »⁶⁹ Cette expérience, basée sur le volontariat, a été présentée comme une opportunité et non comme une obligation, afin que les habitants puissent réfléchir individuellement à l'évolution de sa parcelle.

Pour mettre en place cette expérience, le projet BIMBY proposait une démarche de concertation innovante. Cette démarche consistait à recevoir chaque habitant qui le souhaitait avec un architecte afin de réaliser une maquette numérique de leur parcelle et de ses évolutions possibles (en la divisant, en ajoutant une ou plusieurs maisons etc.). On s'est alors aperçu que 60% des foyers reçus, représentant environ $\frac{1}{4}$ des habitants, ont demandé à l'architecte de réaliser une ou deux maisons de plus sur leur parcelle. A la suite de ces entretiens avec les habitants, les souhaits qu'ils ont exprimés ont été pris en compte pour l'élaboration du PLU de la commune.



Figure 22: Exemple de division d'une parcelle en 3 lots

Cependant, cette première expérience de Tremblay-sur-Mauldre pose le problème d'une multitude de petits projets juxtaposés. En effet, elle ne propose pas de véritable projet collectif, et le PLU établi à partir de cette expérimentation est un échec.

⁶⁸ <http://bimby.fr/2011/05/les-procedures-devolution-des-posplu>

⁶⁹ <http://bimby.fr/2011/06/plu-et-projet-bimby-le-tremblay-sur-mauldre-village-pilote>

Le CAUE27 a souhaité proposer une nouvelle expérience BIMBY conjuguant intérêt individuel et intérêt collectif. Quatre communes présentant des enjeux et des problématiques divers ont été sélectionnées, à savoir Les Andelys, Heudebouville, Pont-Audemer et Saint-Aquilin. Trois bureaux d'étude ont été choisis par le CAUE27 sur des critères de méthodologie innovante et originale pour créer un véritable projet de densification du tissu pavillonnaire en collaboration avec les habitants.

Les méthodes d'urbanisme du département de l'Eure ne sont plus viables. En effet, la multiplication des problèmes ces dernières années et l'absence de solutions ont montré les limites de celles-ci et la nécessité de rechercher un mode d'aménagement plus durable. Pour répondre à ces problématiques, le projet BIMBY propose un nouveau développement urbain construisant la ville sur la ville.

LE TERRAIN D'ETUDE

La commune des Andelys fait l'objet d'un accompagnement du CAUE27 pour mettre en place une véritable stratégie d'aménagement. En effet, elle subit un fort étalement urbain du fait de l'arrivée d'habitants venant de la région parisienne. Cependant, le contexte politique empêche la mise en place d'un réel changement.

Ainsi, nous avons tourné une partie de notre réflexion vers la commune de Bourgtheroulde, qui présente aussi un étalement urbain important. La municipalité de cette commune s'est rendue compte que leur stratégie n'est pas durable et souhaite engager une réflexion sur un autre mode de développement urbain.

L'expérimentation BIMBY propose une nouvelle façon d'aménager par la densification des tissus pavillonnaires, en construisant la ville sur la ville. De plus, cette expérimentation pose la question de la participation des habitants aux projets urbains, qui pourrait représenter un nouveau mode d'aménagement pour le département de l'Eure.

UNE AUTRE MANIERE D'AMENAGER

En France, l'Etat et ses représentants directs ont pendant longtemps géré l'aménagement du territoire. La réflexion des projets à mettre en place s'appuyait sur des études de tous types (écologique, sociale, urbaine etc.) effectuées par des experts. Cependant, l'expertise s'effectuait sur des faits visibles et des besoins constatés par la municipalité. Le problème est que la définition des besoins était basée sur des constats (de détériorations par exemple). La municipalité n'allait souvent pas au bout de la démarche en demandant aux habitants quelles étaient leurs requêtes. Les habitants ont donc subi les aménagements de leur territoire.

A l'heure actuelle, la volonté politique est au développement durable et au développement de la démocratie participative. Cela signifie une volonté de créer un développement local adapté au territoire, un développement fait sur mesure pour le territoire et pour ses habitants.

Lors de la décentralisation de l'Etat dans les années 80, les habitants ont eu la possibilité de commencer à s'investir dans les projets de leur territoire *via* les processus de concertation. Cependant, ces processus n'ont pas rencontré un grand succès : ils ont souvent été peu et mal mis en place par les élus et les professionnels de l'aménagement, et la population est généralement restée à l'écart du développement des territoires. Aujourd'hui, afin d'aider les habitants à s'investir plus dans l'élaboration d'un développement local, il est nécessaire de créer une culture commune de la participation.

Dans le département de l'Eure, le jeu d'acteurs a montré des limites et des difficultés à résoudre les grandes problématiques du territoire. En effet, le département ne suit aucune stratégie globale de développement, et la majorité des communes de l'Eure, par leur conduite ou leurs documents d'urbanisme, favorisent l'étalement urbain, par exemple, au lieu de le contrer. Les habitants comme le territoire lui-même subissent donc les conséquences de cette absence de stratégie.

Ainsi, il nous a paru important de **compléter cet urbanisme dit « top-down » par un urbanisme « bottom-up »**, partant des besoins des habitants. En effet, il est apparu que les habitants, lorsqu'ils en ont le choix, préfèrent de petites parcelles ne nécessitant pas beaucoup d'entretien, ou encore préfèrent construire en semi-collectif, plutôt qu'une « grande maison avec un grand jardin ». Ainsi, il nous a semblé que donner la parole aux habitants pourrait permettre de pratiquer un urbanisme alternatif à l'étalement urbain et donc limiter la consommation de terres agricoles en proposant de nouvelles idées aux élus et aux professionnels.

Nous allons donc nous attacher à étudier les avantages de la participation des différents acteurs, qu'ils soient des habitants, des élus ou des professionnels de l'aménagement, ainsi que les problèmes que rencontre la mise en place de ces processus de participation.

LA PARTICIPATION : ETAT DES LIEUX

La participation est un outil qui existe depuis plusieurs années. Malgré son existence, cet outil est souvent perçu par les élus comme un moyen d'éviter les contentieux. Que représente-t-elle vraiment ? Comment peut-elle être mise en place ? Qui regroupe-t-elle ? Nous tâcherons ici de définir ce qu'est la participation ainsi que les autres termes qui s'y rattachent afin de voir si cet outil est pertinent pour être utilisé dans un nouveau mode d'aménagement efficace.

Participation et concertation citoyenne

La participation est un processus qui s'est développé dans les années 80 avec les lois de décentralisation. Ces lois ont donné plus de compétences et de pouvoirs aux collectivités locales, et dans le même mouvement, les citoyens ont commencé à s'investir davantage dans la vie de leur commune. La hausse de cet investissement se constate à travers l'augmentation du nombre de créations d'associations, le développement d'une expertise indépendante des structures administratives et des demandes croissantes de la part des habitants de participer. Pour cela, la législation a défini un cadre, obligatoire dans certains cas, pour permettre aux habitants de participer aux phases de décisions : la concertation.

La définition démocratique retenue de la concertation est « le processus mis en œuvre par la collectivité pour favoriser la participation citoyenne dans l'élaboration d'une décision ».⁷⁰ La collectivité est donc le porteur d'une volonté de faire participer ses habitants. L'intervention constructive des citoyens dans ce processus engendre de la valeur ajoutée au projet en permettant d'adapter le projet selon les demandes des habitants, de l'enrichir et de le faire adopter par la totalité de la population. Cela a pour avantage notable de prévenir tous conflits et de mieux les gérer le cas échéant.⁷¹ **La concertation est donc le moyen, regroupant toutes les techniques de communication utilisées, permettant la participation des citoyens.**

Habituellement, dans les pays où l'Etat possède le pouvoir de décision, le circuit des opérations est « vertical ». En effet, les décisions sont prises par les autorités ayant les compétences, comme les collectivités locales. Avec la concertation, le but est de compléter le circuit vertical par un circuit horizontal, c'est-à-dire de faire en sorte que les citoyens puissent participer à la définition des orientations qui viendront ensuite nourrir les décisions officielles, ce qui permettrait à ces décisions d'être au plus près des besoins et de ne pas être contestées.

⁷⁰ Desmarais, C., 2007. La concertation dans la conduite de projet. Guide méthodologique. *Voiron : Territorial Editions*. p. 11.

⁷¹ Desmarais, C., 2007. La concertation dans la conduite de projet. Guide méthodologique. *Voiron : Territorial Editions*. p. 37.

Les différents degrés de la participation citoyenne

La participation citoyenne, c'est faire de l'habitant un acteur de l'aménagement de son territoire proche. Il est tout de même nécessaire de se rappeler que la participation consiste en un échange entre plusieurs partis. Un des facteurs requis à la base est l'implication de tous les partis intéressés. La participation est impulsée par une volonté politique. La collectivité doit donc faire le premier pas vers ses citoyens pour que ceux-ci puissent s'investir. Il existe donc différents degrés de participation.⁷²

Le degré 0 : la "non concertation"

La collectivité n'a pas la volonté de faire de participation et décide seule des projets qu'elle souhaite réaliser. Elle n'informe pas le public de ses intentions, et lui impose ses décisions. Ainsi, ce dernier n'a aucun moyen d'être informé, et donc d'intervenir.⁷³

Le 1^{er} degré : l'information

Dans le cadre législatif actuel, les élus ont l'obligation de rendre public les projets d'aménagement ainsi que les idées, les faits et les intentions de la municipalité, par un affichage en mairie, des publications de brochures, etc., où les informations sont adaptées afin d'être comprises. Le public visé est le plus vaste possible, l'idéal étant que tous les habitants soient informés de la vie de la commune.

Il s'agit d'une simple information qui n'engendre aucun changement ou nouvelle analyse du projet en cours.⁷⁴ Pour autant, nombreux sont ceux qui ne s'y intéressent pas. Par exemple, dans la commune des Andelys, les réunions de quartier ne regroupent généralement qu'une dizaine de personnes.

Le 2^{ème} degré : l'écoute

L'écoute permet d'établir une communication avec un interlocuteur afin de le comprendre et de pouvoir, le cas échéant, tenir compte de son avis. L'habitant « éclaire le décideur »⁷⁵ mais ne décide pas.⁷⁶

Le 3^{ème} degré : la consultation

La consultation fait suite à la diffusion d'informations sur le projet. Le but principal est d'obtenir l'avis, l'approbation ou la validation du projet par les personnes dont la collectivité veut avoir l'avis. La consultation intervient surtout pour aider aux décisions sur des points précis et bien connus d'un public ciblé.

⁷² Desmarais, C., 2007. La concertation dans la conduite de projet. Guide méthodologique. *Voiron : Territorial Editions*. p. 12-13.

Union Régionale des CAUE en Languedoc-Roussillon, Fédération Régionale des CAUE. CAUE & Concertation... pour une vraie participation! *Université d'Eté 2011*, p.8-9.

⁷³ http://www.crdsu.org/Datas/File/DT%20Participation_hab/synthese-CQparticipation.pdf p.2

⁷⁴ http://www.crdsu.org/Datas/File/DT%20Participation_hab/synthese-CQparticipation.pdf p.3

⁷⁵ http://www.areneidf.org/fr/La_participation-116.html

⁷⁶ http://www.crdsu.org/Datas/File/DT%20Participation_hab/synthese-CQparticipation.pdf p.3

Le 4^{ème} degré : la concertation publique

Il s'agit de réunions entre les habitants, les élus et les techniciens sur des projets pré-établis par la collectivité. Le public exprime ses opinions sur le projet, et son avis doit être pris en compte pour continuer le processus de concertation. Tout rejet de propositions émises par le public doit être justifié.⁷⁷

Le 5^{ème} degré : le dialogue qui génère de la codécision ou de la coproduction

On arrive ici au niveau le plus avancé de la participation citoyenne. Le dialogue a pour objectif de construire un échange direct entre les citoyens et la collectivité sur un projet. Cela doit permettre la compréhension du projet par les deux parties puis d'établir une co-construction. Le public est invité, dès l'amont, à discuter d'une problématique précise. Ce public doit être représentatif de la population totale et doit être intéressé.⁷⁸

Un contexte juridique récent

Le degré de participation à adopter dépend également du type de projet. En effet, elle peut être obligatoire pour certains projets, et la collectivité doit alors se plier à la réglementation en vigueur selon le type d'opération. L'autorité compétente doit définir la portée de la participation, c'est-à-dire le temps et le rythme à donner aux périodes de participation, leurs objectifs en fonction des différents niveaux de participation et des différentes phases du projet, à savoir l'appropriation du projet, son enrichissement et sa coproduction.⁷⁹

Ayant été développée pendant les lois de la décentralisation des années 80, la participation et son cadre juridique restent relativement récents. Ce dernier définit principalement les obligations faites au maître d'ouvrage dans le domaine de la participation citoyenne.

La loi a fixé différents modes de participation auxquels peut être soumis un projet, dont le débat public, la concertation préalable et l'enquête publique.⁸⁰

Le débat public

Le débat public est utilisé lors d'opérations relevant de l'intérêt national, ce qui le rend assez peu utilisé. Il s'inscrit en amont de la préparation d'un projet, et le public peut exprimer son point de vue sur le projet selon les règles définies par le maître d'ouvrage au cours d'un débat contrôlé par une commission concernant l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques du projet.

Dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National, Bordeaux Euratlantique⁸¹, un débat public a été mis en place avec la population afin de répondre à leurs interrogations, ainsi que des ateliers, qui ont eu plus ou moins de succès selon les thèmes abordés (on a observé la présence de 6 à 23 habitants) mais qui ont permis aux habitants de donner leur avis sur différentes affirmations et de

⁷⁷ http://www.crdsu.org/Datas/File/DT%20Participation_hab/synthese-CQparticipation.pdf p.3

⁷⁸ Bourgtheroulde 2050 : projet urbain participatif. p.3

⁷⁹ Desmarais, C., 2007. La concertation dans la conduite de projet. Guide méthodologique. *Voiron : Territorial Editions*. p. 39-40.

⁸⁰ Desmarais, C., 2007. La concertation dans la conduite de projet. Guide méthodologique. *Voiron : Territorial Editions*. p. 16.

⁸¹ Communauté Urbaine de Bordeaux, Grands projets, Euratlantique : <http://www.bordeaux-euratlantique.fr/concertation.html>

faire avancer le projet.⁸²

La concertation préalable

Il s'agit d'une forme plus fréquente de concertation qui peut aider à préparer une enquête publique. Cependant, le maître d'ouvrage et les collectivités n'y portent souvent que peu d'intérêt, n'y voyant qu'un moyen réglementaire d'éviter les contentieux. C'est pourquoi la concertation préalable fait, la plupart du temps, l'objet d'une approche minimaliste.

Par exemple, suite à une procédure de création d'une zone d'aménagement concertée, une concertation préalable est obligatoire pour informer les habitants de la commune.⁸³

L'enquête publique

L'enquête publique est obligatoire quand il est possible que le projet ait des impacts sur l'environnement et lors de procédures d'expropriation. La personne publique qui dirige l'opération doit fixer l'objet de l'enquête, sa durée, les lieux et horaires de présence de l'enquêteur et le nom du commissaire enquêteur nommé par le tribunal administratif. C'est le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête qui se prononcera finalement sur la pertinence du projet.

Par exemple, pour la création d'un parc éolien (Mont des 4 Faux) dans les Ardennes, une enquête d'utilité publique a été ouverte pour connaître le ressenti des habitants des diverses communes touchées par le projet.⁸⁴ Pendant l'enquête, le commissaire a répondu aux diverses questions (surtout des précisions sur les mesures compensatoires). Après réflexion, il a conclu favorablement l'enquête avec deux recommandations et une réserve.⁸⁵

Les modes de communication et de concertation et les acteurs du projet

Un projet a un cycle de vie constitué de cinq phases : l'initialisation, la programmation, la conception, la réalisation et l'achèvement.⁸⁶ La concertation peut intervenir dans chaque phase du cycle de vie afin de faire un suivi constant de l'opération par les élus et les citoyens. Elle doit être structurée selon les différentes phases du projet, définissant ainsi plusieurs types de concertation selon les objectifs et les publics visés. Cependant, ces divers modes de concertation restent liés tout au long du projet afin d'en garantir la cohérence.⁸⁷

⁸² http://www.bordeaux-euratlantique.fr/CR_atelier_280911.pdf

⁸³ Moissy-Cramayel : <http://www.moissy-cramayel.fr/Concertation-prealable-a-la,2730.html>

⁸⁴ Les services de l'Etat dans les Ardennes : <http://www.ardennes.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Environnement-et-prevention-des-risques/Enquete-publique/Parc-eolien-Mont-des-4-Faux-Windvision>

⁸⁵ Enquête publique « Projet du parc éolien du « Mont des Quatre Faux ». RAPPORT et CONCLUSIONS du commissaire enquêteur. 2012, pp. 82-83, disponible sur le site de la DDT des Ardennes : http://www.ardennes.equipement-agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/rapp_com_enq_4faux_part1_cle51f19f.pdf
http://www.ardennes.equipement-agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/rapp_com_enq_4faux_part1_cle51f19f.pdf

⁸⁶ Desmarais, C., 2007. La concertation dans la conduite de projet. Guide méthodologique. *Voiron : Territorial Editions*. p. 24.

⁸⁷ Desmarais, C., 2007. La concertation dans la conduite de projet. Guide méthodologique. *Voiron : Territorial Editions*. p. 25.

La concertation institutionnelle cible les « acteurs décideurs » concernés par le projet, tels que les élus, les services de l'Etat etc., et organise les décisions prises nécessaires à l'avancement du projet. Ces acteurs constituent le comité de pilotage. Le processus de concertation dépendant d'une volonté politique, les acteurs politiques sont importants dans la mise en place d'un processus de concertation, car ils portent le projet et la volonté de faire participer les habitants.

Par exemple, pour la mise en place d'un SCoT, les maires concernés vont se réunir pour définir les termes du document et les phases de sa mise en œuvre.

La concertation technique concerne les « experts techniques » que sont les services techniques de la collectivité ou des partenaires, et recueille leur avis *via* les comités techniques. Les techniciens de la collectivité porteuse du projet sont des éléments centraux, car ils ont la charge d'expliquer les différents aspects techniques aux habitants, notamment ceux qui pourraient entraver leurs habitudes.

Par exemple, lors de l'installation du tout-à-l'égout, des travaux sont susceptibles de gêner la circulation. Les techniciens rassurent alors les usagers en leur annonçant des contournements de travaux les moins contraignants possibles.

Enfin la concertation citoyenne vise les acteurs citoyens, c'est-à-dire les habitants, les usagers, les entreprises, les associations etc., qui bénéficieront du projet, et a pour principal objectif de faciliter l'approbation du projet, l'enrichissement voire la coproduction. Ces acteurs constituent un parti très important car ils sont la cible du processus de participation. Même s'il est vrai que la municipalité doit faire l'effort de communiquer ses projets d'aménagement et de les rendre intéressants pour les habitants, la population doit aussi faire un pas en avant en acceptant au moins de s'informer sur les opérations. Après quoi, il ne tient qu'à l'individu de vouloir s'investir ou pas.

Les processus de participation de la population se développent dans les projets urbains afin de correspondre, d'une part aux législations mises en place ces dernières années, et d'autre part à la volonté de produire un aménagement local adapté au territoire.

En quoi les processus de participation peuvent-ils permettre de mettre en place une stratégie, un aménagement plus adapté au territoire et à ses habitants ?

LES AVANTAGES DE LA PARTICIPATION

La participation apparaît comme l'outil fondamental d'une démocratie transparente. En effet, l'implication des habitants dans les projets urbains peut permettre de compléter un mécanisme d'aménagement « par le haut », maîtrisé uniquement par les professionnels et les élus, par un aménagement « par le bas ». Ainsi, la participation des habitants pourrait permettre aux professionnels et aux élus d'enrichir leurs projets d'aménagement et de les faire correspondre au mieux aux besoins.

Pourquoi les citoyens devraient-ils participer ?

Comme nous l'avons vu, les causes de non-participation des habitants dans les projets d'aménagement sont nombreuses et légitimes dans certains cas. Quels sont les intérêts de la population à participer ? Quels sont ceux de la commune ? C'est ce que nous avons essayé d'analyser ici.

La concertation entraîne un effet d'apprentissage

On apprend toujours des uns et des autres, en s'écoutant et en parlant. Les réunions publiques permettent de faire se rencontrer les différents acteurs que sont les habitants, les élus, les techniciens ou encore les acteurs économiques. Chacun vient y défendre son point de vue, et cela permet à tous les autres d'élargir son champ de vision et de ne pas uniquement s'inquiéter de son intérêt personnel. De plus, en participant, on comprend mieux les actions programmées dans la commune, les réels enjeux, et on assimile parallèlement un nouveau vocabulaire technique dont on n'avait pas forcément la maîtrise auparavant.

Les compétences complémentaires des participants peuvent faire évoluer le projet

Les habitants possèdent des compétences dans des domaines divers, généralement ceux de leur environnement professionnel. Ainsi, la participation des habitants venant de divers horizons professionnels permettraient de mettre en commun des compétences complémentaires qui pourraient bénéficier aux projets de la commune.

Pour avoir le sentiment d'appartenir à la commune

Le département de l'Eure devient, au fur et à mesure des années, un territoire dortoir. Les résidents ne vivent plus dans leur commune que pour se reposer le soir et en fin de semaine. Ils n'ont pas de sentiment d'appartenance à leur ville, et de ce fait ne sentent pas concernés par les projets concernant leur territoire.

Aux Andelys, pour citer un exemple concret, les personnes qui participent le plus aux réunions sont les personnes âgées installées depuis longtemps sur le territoire, soit des personnes qui s'identifient pleinement à la commune et qui sont même récalcitrantes aux changements, au contraire des nouvelles populations. Or, ces dernières n'interviennent presque jamais. D'ailleurs, leur

situation géographique et/ou financière⁸⁸ les isole. Alors qu'ils vivent aux Andelys, ils ne se disent pas Andelysiens. La participation est donc en partie liée au sentiment d'appartenance à une identité communale, et ce même sentiment favorise la participation citoyenne.

Pour rencontrer et échanger avec les élus, les professionnels et les autres habitants

Les réunions publiques restent le meilleur moyen d'échanger des idées avec les élus et les techniciens. La démocratie participative offre un droit au citoyen : celui de participer au développement de sa commune. Il est nécessaire de permettre aux citoyens de se saisir de ce droit en créant des espaces d'échanges entre élus, citoyens et professionnels, afin qu'ils puissent faire part de leur besoins, de leurs craintes et qu'ils puissent apporter leur contribution aux projets urbains.

Pour s'assurer qu'un projet réponde aux besoins des habitants

Pour qu'un projet soit adapté et réponde aux problèmes et aux enjeux communaux, il est préférable de traduire « les priorités réelles des bénéficiaires »⁸⁹ que sont les habitants. Par les processus de participation, les habitants peuvent exprimer leurs idées afin de co-construire avec les professionnels de l'aménagement l'avenir de leur territoire. La mise en place de projets répondant aux réels besoins des habitants permet un développement local adapté destiné à résorber les problématiques du territoire.

Par exemple, les habitants de Bourgheroulde ont été conviés à des ateliers participatifs organisés à la demande de la commune dans le but d'obtenir leur avis sur la future stratégie de développement.

Pourquoi les élus ont-ils intérêt à mettre la participation en valeur ?

Pour être en accord avec les principes de la République et avec la loi

En effet, « la participation des citoyens est au cœur même de l'idée de démocratie »⁹⁰ prônée par la République française.

De plus, les lois n'ont cessé de se développer pour favoriser la concertation. La charte sur la concertation de 1996 en est un bon exemple. On pourra aussi citer ici l'ensemble des lois vues précédemment. Les citoyens ont le droit de participer, « le droit des citoyens de participer aux décisions importantes [...] fait partie des principes démocratiques »⁹¹

Pour donner confiance aux habitants

Faire participer les habitants sur un projet quelconque nécessite que les élus diffusent des informations et qu'ils fassent preuve de transparence vis-à-vis des citoyens. Aujourd'hui, « le niveau de confiance des citoyens dans leurs institutions élues a baissé et il faut que les institutions publiques

⁸⁸ Cf. Annexe 1

⁸⁹ <http://membres.multimania.fr/soularbrapalabre/memoire/1chapitre3.htm#II%20-%20LES%20ATOUTS%20DE%20LA%20PARTICIPATION>

⁹⁰ http://elections2012.wallonie.be/docs/6897Rec_01_19.F.pdf p.5

⁹¹ http://elections2012.wallonie.be/docs/6897Rec_01_19.F.pdf p.6

rétablissent le contact avec la population ». ⁹² Il faut renouer une relation de confiance entre les différents acteurs du territoire pour que les décisions des élus soient légitimes et appuyées par la population.

Pour limiter les revendications après la réalisation d'un projet

Quand il s'agit de critiquer et de montrer son mécontentement, les populations n'hésitent pas à se faire entendre. Aux Andelys, lors des périodes de grands travaux par exemple, la fréquentation des réunions passent de 10 à 50 personnes. Participer aux réunions est aussi synonyme de faire valoir son opinion et défendre ses intérêts personnels. C'est faire modifier des projets potentiellement dérangeants avant leur réalisation, car les plaintes déposées après coup sont généralement inutiles, et les projets coûteux ne peuvent pas faire l'objet de modification ou de destruction.

Pourquoi les professionnels devraient-ils travailler avec les habitants ?

Parce que les habitants sont les premiers concernés

Les habitants sont les premiers concernés par les projets d'aménagement établis par les professionnels. Pour que ces projets répondent aux besoins des habitants, il est nécessaire que ceux-ci soient associés, à un certain degré, à la construction du projet.

Pour mieux comprendre le territoire sur lequel ils travaillent

Pour établir les projets de développement urbain, les professionnels doivent connaître le territoire. Cette connaissance peut venir en partie des élus, qui ont en charge la stratégie de développement de la commune, qui doivent décider des permis de construire etc. Cependant, les habitants peuvent aussi apporter un complément de renseignements non négligeable pour les professionnels, en tant qu'acteurs vivant le territoire. Ils peuvent éclairer les professionnels sur la façon dont eux vivent et conçoivent leur territoire.

La participation sert à mettre en relation divers acteurs autour d'un projet. Au cours des années, la démocratie représentative, où les décisions étaient remises entre les mains uniquement des dirigeants et des élus, a laissé une place à la démocratie participative, où l'on place le citoyen au cœur des projets de son territoire. Ainsi, les élus, les professionnels et les habitants peuvent tous trouver un avantage à la participation : les élus car elle peut leur permettre d'éviter un aménagement peu utile ou mal placé qu'il faudra ensuite détruire ou modifier, les habitants car on leur donne la possibilité de participer à l'aménagement de leur cadre de vie, et les professionnels car les habitants représentent une source de renseignements et d'idées nouvelles importantes.

Malgré ces avantages, comment se fait-il que les processus de participation ne soient pas plus répandus dans la création des projets d'aménagement en France ?

⁹² http://elections2012.wallonie.be/docs/6897Rec_01_19.F.pdf p.6

LA PARTICIPATION : QUELLES LIMITES ?

La participation semble être un outil pertinent et adapté pour instaurer de nouvelles logiques entre les acteurs d'un projet d'aménagement. Elle permet surtout aux habitants de s'exprimer sur des projets afin de faire valoir leurs points de vue et d'exprimer au mieux leurs besoins pour un aménagement local adapté. Or, les réunions publiques le prouvent régulièrement, les processus mis en place pour faire participer rencontrent peu de succès. Pourquoi ? Quels sont les obstacles que rencontrent les processus traditionnels de participation ?

Le manque d'investissement des habitants

Bien souvent, les réunions publiques, qui représentent la forme la plus courante de la participation, rassemblent peu d'habitants. Nous avons relevé les principales raisons de ce manque d'investissement des habitants. En effet, les meilleures méthodes de participation resteront inutiles et inefficaces si les citoyens refusent d'y prendre part. Il faudrait parvenir à créer une culture de la participation, et l'identification des obstacles à cela est nécessaire.

Ils ne sont pas au courant des projets et des réunions

Le manque de participation des habitants est souvent dû à un manque d'information sur les projets en cours ou sur ceux qui verront prochainement le jour. Difficile de s'investir dans quelque chose dont on ignore l'existence. Ce premier facteur correspond en fait au degré 0 de participation que nous avons vu plus haut : la collectivité agit seule et ne communique aucune information. Mais cette non-participation peut aussi être due au manque de volonté des habitants de lire les documents envoyés par la mairie (lettres explicatives, bulletins municipaux etc.).

Ils n'ont pas le temps

Généralement, les personnes visées lors des processus de concertation sont des actifs ou des retraités résidant sur la commune. Si les retraités prennent plus le temps d'assister aux processus de participation, les actifs ont souvent d'autres envies ou activités prévues lors de la tenue des réunions de concertation, qui ont souvent lieu en soirée dans la semaine ou courant de matinée le samedi. Dans le département de l'Eure, un grand nombre de personnes ne travaillent pas sur leur commune de résidence. On peut donc aisément supposer qu'après une journée de travail, les habitants actifs ne désirent pas se rendre à des réunions alors qu'ils pourraient passer du temps en famille ou à se distraire et se détendre.

Ils n'ont pas l'envie

Il est possible de lier cette envie au fait que les habitants se sentent plus ou moins appartenir à leur commune. Dans un monde où les flux sont importants et où les cultures se sont homogénéisées, il est parfois difficile de s'identifier clairement à un territoire qui semble ressembler à tant d'autres. Pour les habitants, il suffit de ne pas faire l'effort de s'intéresser à la vie locale pour ne pas la voir et considérer l'espace de leur commune comme égal à tous les autres. A l'inverse, c'est parfois le manque de visibilité concernant la vie locale (par exemple pas de bulletins municipaux) qui

explique que les habitants ne s'y intéressent pas. En effet, ceux-ci n'ont pas forcément l'envie de chercher les informations nécessaires.

De plus, généralement, seule une certaine catégorie de population se rend aux réunions publiques, à savoir les personnes âgées installées depuis longtemps sur la commune, dont le point de vue n'est pas forcément représentatif de l'ensemble des habitants de la commune.

Ils ont peur

Il faut savoir s'exprimer clairement à l'oral afin d'émettre un avis compréhensible par tous. La peur de ne pas être compris est d'autant plus profonde que l'individu devra exprimer son point de vue devant des élus et d'autres habitants. Certains ne préfèrent donc pas se jeter à l'eau malgré l'envie de s'intéresser aux enjeux de leur commune.

De plus, l'ignorance en matière d'aménagement et la peur de ne pas maîtriser les notions qui seront abordées lors de la réunion peuvent aussi freiner la participation des habitants. Lors des réunions, il est en effet possible que les élus et les techniciens utilisent un vocabulaire d'expert tel que des abréviations sans les expliciter. Les habitants peuvent ne pas maîtriser ce vocabulaire et juger qu'ils n'ont les capacités de participer à la prise de décisions dans des champs qu'ils ne connaissent pas ou très mal, et finalement craindre de donner un avis qui pourra être jugé « mauvais » par des professionnels.

Le manque de compétence des experts concernant les projets participatifs

Lors des réunions, les habitants donnent leur avis voire des idées pour améliorer le projet. Cependant, ces avis émis par les habitants ne sont pas toujours pris en compte par les professionnels qui ont du mal à quitter leur position d'expert et à admettre les connaissances et la légitimité des habitants en tant qu'acteurs du territoire. De plus, il n'est pas rare que les élus et les bureaux d'étude chargés de mener une réunion publique n'aient pas de réelle compétence dans la conduite de projets participatifs. Tout cela peut lasser ou décourager les habitants.

Par exemple, lors des ateliers participatifs BIMBY aux Andelys⁹³, les intervenantes du bureau d'étude MAP ont rencontré des difficultés à quitter leur position d'expert. En effet, elles ont recueilli les informations des habitants sans vraiment les informer sur les objectifs de chaque atelier et sur les conclusions auxquelles elles sont parvenues.

Les élus et les professionnels peinent à quitter leur position d'experts

Bien souvent, les professionnels considèrent que concerter, c'est « prendre en compte les affects, les fantasmes et les sentiments d'injustice d'une population souvent incapable de reconnaître d'emblée les vertus des solutions "optimales" dégagées par les experts. »⁹⁴ De plus, les élus et les professionnels utilisent un langage technique qui peut exclure les habitants des discussions car ils ne maîtrisent pas ce vocabulaire spécifique. Par ailleurs, en émettant leur avis, les habitants peuvent contredire les professionnels et les élus, qui peuvent alors les percevoir comme une menace. Ces menaces peuvent pousser les professionnels et les élus à ne pas reconnaître à leur juste valeur les compétences et les idées des habitants.

⁹³ Cf. p. 62.

⁹⁴ <http://www.developpement-solidaire.org/IMG/pdf/Blondiaux-conf1-novembre-2004.pdf> p.18

La définition des projets, leur durée et leur coût

La participation est efficace quand le thème abordé lors de la réunion est clairement défini. Il demande alors aux habitants d'émettre un avis, de proposer des idées pertinentes qu'il pourra mettre en place. Au contraire, quand l'initiateur du processus de participation lui-même ne sait pas bien définir ses objectifs, que ce soit un élu ou un professionnel de l'aménagement, les participants ne distingueront pas l'intérêt des processus de participation et ceux-ci n'auront plus lieu d'être. Ce problème a été rencontré lors des ateliers participatifs aux Andelys et à Bourgtheroulde, où le bureau d'étude n'a pas su communiquer aux habitants les objectifs de ces ateliers ni impliquer suffisamment les habitants, qui ont eu des difficultés à comprendre ce qui allait découler de ces ateliers.

De plus, les projets urbains sont souvent longs à réaliser ; cela peut parfois prendre des années avant qu'ils ne soient terminés. Tout au long de la réalisation, les habitants sont invités à participer et une certaine lassitude peut apparaître. Par ailleurs, mettre en place des moyens de concertation consomme à la fois du temps et de l'argent : la concertation sert à recueillir les avis des habitants, des avis qu'il faudra trier et répertorier avant qu'ils ne soient à nouveau discutés. Cela prend du temps et retarde donc les projets d'aménagement. « S'engager à prendre en compte l'avis des habitants oblige notamment à perdre du temps, à multiplier les allers-retours entre les arènes de discussion et les services technico-administratifs. »⁹⁵

Pour autant, si les processus de concertations sont placés dès l'amont du projet, les pertes restent minimales. Cela peut même présenter un gain à la commune si ces processus permettent d'éviter des recours ou des modifications tardives.

Lors des processus de participation aux projets d'aménagement, les collectivités, les habitants et les différents acteurs des projets peuvent rencontrer des difficultés à se mobiliser autour du développement local. Et dans certains cas, lorsqu'ils sont organisés, les processus de participation n'atteignent pas leurs objectifs.

Nous avons pu le constater aux travers des ateliers participatifs organisés par le bureau d'étude Métropole Architecture Paysage, qui ont eu lieu dans les communes de Bourgtheroulde et des Andelys dans le cadre du programme BIMBY, porté par le CAUE27.

⁹⁵ <http://www.developpement-solidaire.org/IMG/pdf/Blondiaux-conf1-novembre-2004.pdf> p.18

LES ATELIERS PARTICIPATIFS DU PROJET BIMBY

La mise en place d'un aménagement « par le bas » pour compléter le système d'aménagement actuel « par le haut » semblant être une possible solution à la résolution des problèmes du département, nous avons suivi les ateliers participatifs du programme de recherche BIMBY dans les communes des Andelys et de Heudebouville afin de nous rendre compte de la réalité des procédures de concertation. Dans le cadre de ce programme nous avons donc assisté, en plus des ateliers participatifs, aux comités techniques menés par le CAUE27 avec les différents bureaux d'étude et élus des villes participantes, ainsi qu'aux réunions publiques de présentation du projet aux quartiers concernés.

La méthode de travail des bureaux d'études

Les réunions du comité technique ont eu lieu les 10 mai, 24 mai et 28 juin 2012. Lors de ces réunions, les bureaux d'études Métropole Architecture Paysage (MAP), les Ateliers d'Avre et d'Iton et Boidot-Robin, travaillant respectueusement sur les communes des Andelys et Heudebouville, de Saint Aquilin de Pacy, et de Pont-Audemer ont présenté leur méthode de travail en termes de concertation et d'approche de la densification.

Le bureau d'études MAP a proposé un travail sur deux échelles. Aux Andelys, on observe donc l'échelle du quartier et l'échelle de la parcelle, afin de redonner une attractivité au quartier situé entre le centre-ville et les Tours du Levant. MAP a de plus choisi d'articuler le processus de densification autour d'un projet paysager. Le bureau d'études a prévu de fonctionner sur le système d'ateliers hebdomadaires, qui ont consisté à recueillir auprès des habitants des renseignements sur avantages et les inconvénients de leur quartier, leurs habitudes de déplacement et les projets qu'ils ont sur leur parcelle.

Les Ateliers d'Avre et d'Iton ont quand à eux voulu disposer d'une « maison du projet » pour créer un lieu d'échange avec les habitants extérieur à la mairie. L'étude a commencé par l'envoi d'une lettre de présentation de l'expérimentation BIMBY aux habitants, mais la mairie a souhaité écrire une nouvelle version de la lettre afin d'y intégrer la notion de densification pavillonnaire, absente dans la première version, le but étant de « faire peur » aux habitants pour les pousser à venir aux réunions et ateliers afin de les intégrer ensuite dans une dynamique plus positive. Un système de permanences a alors été mis en place pour permettre des entretiens individuels avec les habitants, au cours desquels une carte des plaisirs et déplaisirs a été effectuée. Le bureau d'études s'est alors rendu compte que la densification n'était peut-être pas pertinente sur ce quartier du fait de son éloignement des services et qu'il serait plus judicieux d'urbaniser près du faubourg.

Le bureau d'études Boidot-Robin a proposé à Pont-Audemer une méthode d'« urbanisme d'arpentage » et l'utilisation de maquettes 3D physiques à différentes échelles afin d'intégrer au mieux les habitants à l'expérimentation. De plus, une collecte de photographies sur le thème « mon quartier hier, mon quartier aujourd'hui, mon quartier demain » doit être réalisée auprès des habitants afin de construire une image collective du quartier. Lors des ateliers, les habitants disposeront d'une boîte à outils contenant des éléments de densification (extensions, maisons etc.) à utiliser sur les maquettes 3D. Pour répondre à la question du « vivre ensemble » et trouver un moyen de fédérer les habitants, Boidot Robin a également proposé un projet de haies participatives (haies composées de fruitiers, fleurs et légumes).

Ces réunions du comité technique avaient pour but de permettre aux bureaux d'études de rendre compte de l'avancée de l'expérimentation et d'échanger sur leurs méthodes de travail afin de progresser ensemble. Cependant, le contexte électoral (élections législatives) a nui à un véritable travail commun des bureaux d'études sur leurs méthodes de concertation. Nous avons donc pu observer les difficultés rencontrées par les bureaux d'études, qui n'ont pas l'habitude des mécanismes de concertation.

Les ateliers participatifs de Métropole Architecture Paysage

Nous avons assisté aux ateliers du bureau d'études MAP aux Andelys et à Heudebouville afin de nous rendre compte des méthodes utilisées, des problèmes que pose la participation citoyenne.

Le premier atelier : avantages et inconvénients du quartier

Le 22 juin à Heudebouville et le 26 juin aux Andelys.

Cet atelier a eu pour but de connaître les avantages et les inconvénients du quartier, en permettant aux habitants de noter sur un cadastre leurs observations grâce à des *post-it* de différentes couleurs (verts pour les points négatifs, oranges pour les points neutres et jaunes pour les points positifs). Lors de la deuxième partie de l'atelier, la discussion s'est orientée autour de plusieurs thèmes : services et équipements, qualité de vie, environnement/paysage, animation et vivre ensemble. Enfin, l'atelier s'est terminé par une balade urbaine pour permettre aux habitants de replacer dans leur contexte les observations émises lors des discussions.

Lors de ce premier atelier, la question de la densification n'a jamais été abordée et les habitants ont souvent demandé quel était l'intérêt de ces questions, sans recevoir de réponse précise du bureau d'études. Celui-ci n'a pas réussi à mettre en place une véritable dynamique de concertation et de co-construction, puisqu'il a simplement interrogé les habitants sur leurs perceptions, sans fil conducteur et sans les impliquer davantage. Par exemple, l'exercice des *post-it* de couleur représentant les remarques positives, négatives ou neutres aurait pu être intéressant si les participants les avaient placés eux-mêmes sur le plan en les situant au bon endroit. Mais pendant qu'ils étaient interrogés sur leurs perceptions par l'une des intervenantes, la deuxième écrivait seule les informations sur les *post-it* et les plaçait sans véritable souci de la localisation sur le plan, plan qui n'a jamais été analysé ni utilisé par la suite avec les habitants.



Figure 24: La balade urbaine à Heudebouville



Figure 23: L'atelier en salle aux Andelys

Le second atelier : déplacements quotidiens

Le 29 juin à Heudebouville et le 2 juillet aux Andelys.

Lors de cet atelier, l'objectif était de recueillir les habitudes de déplacement des habitants. Ceux-ci ont dû réaliser une carte selon le code suivant, en indiquant le sens et la raison de leur déplacement :

En rouge, les trajets effectués en voiture	En trait plein, les trajets effectués pour le travail
En bleu, les trajets effectués en vélo	En trait pointillé, les trajets effectués pour les services et le commerces
En vert, les trajets effectués à pied	En trait tiret-point, les trajets effectués pour les loisirs

Figure 25: Le code des tracés de la carte des déplacements

Nous nous sommes aperçues qu'un atelier de 2h30 sur le thème des déplacements était beaucoup trop long. De nombreux habitants avaient fini leur carte au bout d'une heure et se sont ennuyés en attendant que les autres finissent la leur. De plus, les habitants se demandaient toujours quelle était la finalité de ces ateliers, car non seulement le bureau d'études n'avait pas suffisamment expliqué aux habitants les liens entre les différents ateliers, mais il ne leur avait toujours pas exposé clairement l'objectif de densification pavillonnaire du projet BIMBY, malgré les questions qui lui avaient été posées.

Ce type d'atelier doit permettre aux habitants de réaliser eux-mêmes leur carte, sous la direction d'une des intervenantes du bureau d'étude. A Heudebouville, le nombre assez important d'habitants a obligé le bureau d'étude à procéder ainsi, chaque intervenante encadrant un petit groupe. A l'inverse, aux Andelys, les intervenantes ont pris elles-mêmes la réalisation des cartes en main, posant seulement des questions aux habitants présents pour représenter leurs déplacements. Ainsi, aux Andelys, cet atelier a présenté un problème de forme dans la mise en place de la concertation.



Figure 26: L'atelier déplacements à Heudebouville

Le troisième atelier : coupes des limites de parcelles et projets personnels

Le 5 juillet à Heudebouville et le 10 juillet aux Andelys.

Lors du 3^{ème} atelier, les intervenantes ont réalisé des coupes des limites de parcelles en précisant la nature de ces limites (mur, hauteur, haies etc.). Ensuite, le dialogue s'est orienté sur les projets des habitants concernant leur parcelle.

A Heudebouville, la question de la densification, abordée avec tous les habitants réunis, a provoqué de fortes réactions de craintes. De plus, certains n'ayant aucun projet sur leur parcelle se sont demandé la raison de leur présence à cet atelier ainsi qu'aux ateliers précédents. Cependant, les habitants ont fini par se prendre au jeu et à émettre des idées de futur pour leur parcelle.

Aux Andelys, les intervenantes ont préféré prendre des rendez-vous individuels avec les habitants afin d'aborder la question de la densification et de leur futur projet à l'aide de cartes et de maquettes 3D physiques du quartier. Cet atelier a été le premier où la question de la densification a été abordée. Nous nous sommes rendues compte que l'élaboration d'un projet collectif allait être difficile car les habitants ont soit une idée très précise quand au devenir de leur parcelle, soit aucun projet et aucune volonté de changer leur parcelle.

Ces ateliers nous ont permis d'appréhender, après la théorie, la réalité de la mise en œuvre des processus de concertation et leurs limites, comme le manque de participants et en particulier l'absence d'une certaine catégorie de population, à savoir les jeunes. Nous avons également pu constater les barrières entre les habitants et les professionnels : ces derniers ont du mal à quitter leur position d'expert et à se poser d'égal à égal avec les participants. De plus, le fait que le bureau d'étude n'ait pas l'habitude de mettre en place des processus de participation et le contexte particulier des deux communes, et notamment des Andelys, a fait que les ateliers participatifs, plutôt classiques, de BIMBY ont présenté des problèmes de forme.

L'usage des NTIC peut-il être imaginé de façon à pallier les inconvénients de la participation citoyenne classique ? Dans quelle mesure les nouvelles technologies peuvent-elles contribuer à créer un espace de dialogue entre les professionnels, les élus et les habitants ?

LA PERTINENCE DES NTIC POUR LA PARTICIPATION

Les NTIC sont des outils permettant une nouvelle forme de diffusion des informations. En effet, les médias numériques sont de plus en plus utilisés par la population, notamment pour s'informer quotidiennement. Ces technologies peuvent servir dans le cadre de l'information civique et de l'éducation populaire, de l'information sur l'action publique, des interactions entre élus, citoyens et acteurs de l'aménagement, des consultations et appels à idées etc. Ainsi, **concernant le département de l'Eure, les NTIC sont susceptibles de servir au partage d'information ou au partage d'expérience entre les différents acteurs de l'aménagement.**

De plus, les NTIC présentent de nombreux avantages pour les débats publics.⁹⁶ En effet, elles s'inscrivent dans une temporalité à court terme et permettent de délocaliser le débat en réduisant les distances et le temps. **Leur inscription dans une grande variété de formats (vidéos, photos, modélisation, textes etc.) leur permet de s'adapter à toute sorte de public et de forme de communication.** Ainsi, les NTIC touchent des catégories sociales différentes et permettent en outre aux habitants de l'Eure, qui sont peu présents sur le territoire du fait de leurs trajets journaliers importants, de pouvoir participer rapidement, sans se déplacer. Peu importe la durée des projets, avec les NTIC il est facile et très rapide de se tenir au courant de leurs avancées et ainsi de suivre leurs réalisations.

Par ailleurs, les NTIC permettent de sortir du schéma conventionnel de concertation, composé d'une multiplication de réunions publiques, en créant de nouveaux modes d'expression civiques et de participation. Certaines NTIC rendent les processus de concertation plus ludiques, comme les parcours sonores et visuels, l'utilisation d'images de synthèse, de modélisations 3D, les vidéos etc. Il ne faut pas non plus oublier que les NTIC attirent l'attention du fait de leur grande présence dans les médias, et leur facilité d'accès permet une plus grande utilisation (public plus large, possibilités d'utilisation plus nombreuses etc.).

L'utilisation des NTIC dans la concertation peut rester assez facile et économique. En effet, l'usage de technologies simples comme les forums ou les sites web nécessite peu d'investissements financiers pour les collectivités. Le développement des NTIC se fait très rapidement, et le coût de ces outils est très variable, puisque la mise en place d'outils relatifs à Internet induit un prix moins élevé que le lancement de méthodes basées sur des appareils comme des tablettes numériques. L'utilisation des NTIC semble donc moins coûteuse que la mise en place régulière de réunions qui n'attirent guère les gens.

Cependant, l'usage des NTIC présente certaines limites⁹⁷, et notamment la nécessité de disposer d'un accès Internet et de savoir l'utiliser, ce qui pose le problème de la fracture numérique. De plus, ce n'est pas une garantie de la participation : si les NTIC permettent aux habitants de s'affranchir de l'espace et du temps, elles ne garantissent pas un intérêt suffisant pour le sujet pour souhaiter participer. C'est pourquoi **il est important de ne pas considérer les NTIC comme une méthode de remplacement des moyens plus « classiques » de concertation, mais plutôt comme un outil à utiliser parallèlement. En outre, les NTIC peuvent faire découvrir la participation aux habitants et leur donner l'envie de s'investir davantage que par des méthodes traditionnelles comme les réunions.**

⁹⁶ <http://la-veille-autrement.blogspot.fr/2012/05/les-tic-et-la-concertation-citoyenne-en.html>

⁹⁷ <http://la-veille-autrement.blogspot.fr/2012/05/les-tic-et-la-concertation-citoyenne-en.html>

Adapter l'utilisation des NTIC au contexte communal et au projet

Le choix d'un outil technologique va dépendre de l'objectif qu'on veut lui donner. Par exemple, de la part d'une collectivité qui souhaite diffuser de l'information, il est plus pertinent d'utiliser un site officiel sur lequel les habitants trouveront des vidéos, les annonces des réunions publiques, les bulletins municipaux, des pages informatives sur les projets à venir etc. Concernant l'interaction entre les citoyens et les acteurs de l'aménagement, il est possible de mettre en place des forums ou des chats par exemple. Pour la participation, le champ des possibles est plus vaste : open data, wikis, réseaux sociaux, simulation numérique etc.

Ce choix va également dépendre du contexte et de l'échelle de la collectivité. Par exemple, on ne mettra pas en place les mêmes outils technologiques pour la participation à l'échelle régionale ou départementale qu'à l'échelle d'une petite commune rurale. De même, le choix de l'outil doit être adapté à l'opération nécessitant un mécanisme de concertation. **Le but n'est pas d'utiliser les NTIC pour les utiliser mais bien de servir le processus de participation et de l'améliorer.** Par exemple, il est plutôt inutile de créer une page Facebook pour une petite commune comportant une grande majorité de personnes âgées qui ne disposent peut-être pas d'une connexion à Internet.

La place des NTIC dans les processus de participation

Conséquences de la démocratisation d'Internet

Dans les années 2000, Internet s'est fortement développé et ses applications ont évolué. Les TIC ont permis une révolution de la façon de penser l'information et sa diffusion. Effectivement, la démocratisation d'Internet et des NTIC a fait réfléchir les institutions sur leur application dans le champ des services publics. Ainsi, certaines collectivités ont utilisé très tôt les NTIC, que ce soit pour les documents administratifs (avis d'imposition, inscription scolaire par Internet etc.) ou pour de la diffusion de données (l'Open Data etc.).

« Un peu plus de 64 % des ménages déclarent avoir un accès à Internet à leur domicile en 2010 contre 56 % en 2008 et seulement 12 % en 2000. »⁹⁸ « La fracture numérique tend donc à se réduire mais des différences selon le diplôme et la catégorie sociale demeurent. L'ordinateur est encore le support le plus utilisé, mais de nouveaux moyens d'accès à Internet se développent. L'Internet mobile, par exemple, fait une percée notable : 24 % des internautes ont déjà surfé en 2010 sur Internet *via* leur téléphone portable contre seulement 9 % en 2008. »⁹⁹ Il est donc possible de communiquer avec les habitants d'un territoire en utilisant les médias numériques. En effet, une grande partie des usagers utilise les TIC pour s'informer quotidiennement.

La place des NTIC dans le processus de concertation

Obtenir l'opinion des habitants sur un projet est une partie des opérations qui se révèle compliquée. Pour tenter de résoudre ce problème, certaines collectivités font preuve d'imagination en mettant en place de nouvelles méthodes. C'est ainsi que les NTIC ont fait leur entrée dans les

⁹⁸ Gombault, V., 2011. Deux ménages sur trois disposent d'internet chez eux. *Division Conditions de vie des ménages, Insee* [en ligne] disponible sur : <http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1340> (01/06/2012).

⁹⁹ http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=T12F063 (01/06/2012).

processus de communication et de concertation.

A l'air du tout numérique, les collectivités ont commencé à faire passer des informations sur Internet, à proposer des services multimédia etc. Les avantages d'une communication dématérialisée et détemporalisée sont les qualités de transparence, de coopération ou encore de liberté d'expression. Par exemple, « pour permettre le débat et la consultation citoyenne sur telle ou telle question publique » (Flichy, 2007), les collectivités locales ou l'Etat peuvent lancer une initiative d'e-participation. Celle-ci regroupe les outils et les technologies qui visent à mettre en ligne sur Internet les informations, les débats, les initiatives qui émanent des dispositifs de la démocratie participative.

Cependant, certains inconvénients peuvent freiner l'utilisation des NTIC par les collectivités territoriales.

Les limites des NTIC pour la participation

Un mauvais usage : l'exemple des images numériques

L'usage des images virtuelles ne sert pas uniquement l'objectif de « prodiguer de l'information aux citoyens », elles servent avant tout les politiques de marketing des collectivités. La cible des images et des outils de communication compte énormément dans le processus et dans la stratégie à mettre en place.

L'utilisation d'outils techniques de représentation d'une grande qualité et d'une grande finesse peut donc avoir, dans le cadre de la participation, des effets non attendus. Loin de provoquer l'adhésion des habitants, ils provoquent plus souvent des réactions de méfiance. » Ceux-ci peuvent en effet facilement penser que l'on essaie de leur « vendre » un projet. Les images sont tout à fait adaptées à une stratégie de communication qui vise la promotion de l'espace en projet, mais à partir du moment où elles sont utilisées pour susciter le débat, leur forme trop aboutie peut provoquer de vives réactions. En effet, la création de maquettes pour un projet est utilisée pour faire comprendre aux gens l'impact de l'opération sur la zone en termes de circulation, d'espace public etc. Cependant, certains aménagements ne correspondent au final pas à cette représentation (on peut prendre l'exemple des Deux Lions à Tours¹⁰⁰). Sachant cela, on peut comprendre que certaines personnes accueillent ces images avec méfiance.

La nature de l'image, mais aussi le contexte dans lequel elles sont utilisées, sont des éléments qui influent sur le jugement des habitants et sur leur capacité à débattre sur l'espace futur. « L'information et la connaissance de l'espace sont au centre de la démocratie participative, mais dès qu'est mise en avant la question de l'information comme base d'une action concertée entre élus et habitants, le spectre de la manipulation de l'information l'accompagne. »¹⁰¹

Une culture de la participation encore peu développée

Pour que les NTIC rencontrent du succès et soient donc utilisées régulièrement et à bon escient par les habitants, les élus et les professionnels de l'aménagement, elles doivent reposer sur des bases solides. Pour fonctionner, les NTIC ont besoin que les différents partis aient envie de

¹⁰⁰ Bailleul, H., 2008. Les nouvelles formes de la communication autour des projets urbains : modalités, impacts, enjeux pour un débat participatif, paragraphe 19.

¹⁰¹ Bailleul, H., 2008. Les nouvelles formes de la communication autour des projets urbains : modalités, impacts, enjeux pour un débat participatif, paragraphe 24.

participer. Il faut donc qu'il existe en France une véritable culture de la participation. Or, les réunions publiques en sont une preuve, la participation n'est pas dans les habitudes des Français. Pourtant, on peut espérer que l'attractivité des NTIC change cet état d'esprit et instaure une culture de la participation.

La participation rencontre des limites qui empêchent la mise en place de nouvelles logiques entre les habitants, les élus et les professionnels de l'aménagement. En outre, il n'existe pas de culture de la participation en France. Il semble donc difficile de mettre en place un développement local adapté par un nouveau jeu d'acteurs en s'appuyant uniquement sur les méthodes traditionnelles de participation. L'intégration des NTIC dans les processus de participation semble donc pertinente dans le sens où ce sont des outils attractifs qui ont la possibilité d'effacer certaines limites de l'actuelle participation. Certaines collectivités ont déjà commencé à utiliser ces nouvelles technologies afin de servir les processus de participation. Quels résultats ont-elles obtenu ?

LES ACTIONS EXISTANTES

Aujourd'hui, les NTIC sont encore peu utilisées dans le domaine de l'aménagement ainsi que pour la concertation et la communication dans les projets urbains. Cependant, quelques expériences innovantes en France et dans le monde, dont voici quelques exemples, ont permis d'intégrer les NTIC dans ces processus malgré les réticences de certains élus à leur utilisation.

Programmes de favorisation de la démocratie participative

Budget participatif et projet e-AGORA : Ipatinga (Brésil)

Le projet européen e-AGORA, démarré le 1^{er} avril 2004 et achevé le 30 avril 2006, avait pour objectif « de développer une coopération durable entre villes d'Amérique Latine et d'Europe sur le thème de la démocratie locale »¹⁰², en favorisant « l'émergence et l'accompagnement de pratiques de démocratie locale innovantes et adaptées et un lieu d'échange sur la démocratie locale et ses enjeux. »¹⁰³

« Lors de son entrée dans le projet e-AGORA, Ipatinga utilisait déjà l'Internet comme outil de participation citoyenne dans le cadre du processus de discussion et d'élaboration de son budget »¹⁰⁴, mais sa participation au projet lui a permis d'étendre ses moyens de communication et de consultation de la population. « Ainsi, l'équipe municipale a-t-elle décidé d'utiliser le téléphone comme nouvel outil de consultation »¹⁰⁵, en mettant en place une ligne gratuite dans les quartiers d'expérimentation permettant à leurs habitants de communiquer leurs priorités pour le budget municipal, et en les encourageant à participer par SMS et par une communication complémentaire importante (affiches, dépliants, radio, télévision etc.).

Au final, si « seulement 5 % des 30.000 personnes contactées par téléphone ont été présentes aux réunions de discussion du budget participatif, ce qui empêche pour le moment d'affirmer que la participation citoyenne ait été renforcée par ce moyen, [...] plus de la moitié de ceux qui ont participé aux assemblées destinées à voter le budget a déclaré que c'est la diffusion téléphonique qui expliquait leur présence, ce qui démontre que les appels téléphoniques massifs peuvent mobiliser l'électorat. »¹⁰⁶ De plus, cette action a permis de toucher une autre catégorie de population, notamment les femmes et les jeunes.

Même s'il est vrai que les démarchages téléphoniques et les participations par SMS sont connus depuis plusieurs années, ils restent peu utilisés par les collectivités dans les processus de participation. Le fait d'avoir pensé à cela montre l'adaptabilité de ces outils de communication et d'information.

¹⁰² Virapatirin, M., 2006. La base empirique du Livre blanc : le projet européen e-AGORA, l'Académie de la e-démocratie. *e-Français*, p. 27.

¹⁰³ Virapatirin, M., 2006. La base empirique du Livre blanc : le projet européen e-AGORA, l'Académie de la e-démocratie. *e-Français*, p. 28.

¹⁰⁴ Moles, P., Peixoto, T., Pintaui, S., 2006. e-AGORA et son pôle d'expérimentation. *e-Français*, p. 42.

¹⁰⁵ Moles, P., Peixoto, T., Pintaui, S., 2006. e-AGORA et son pôle d'expérimentation. *e-Français*, p. 42.

¹⁰⁶ Moles, P., Peixoto, T., Pintaui, S., 2006. e-AGORA et son pôle d'expérimentation. *e-Français*, p. 43.

Programme Dream+ : Nord-Pas-de-Calais

Le Conseil Régional de la région Nord Pas de Calais a mis en place une initiative pour soutenir les acteurs locaux dans l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les démarches de concertation et de participation. Cette initiative est constituée par l'organisation de séminaires présentant les initiatives régionales et les méthodes et outils avancés au niveau national. De plus, la région a lancé un appel à candidature « émergence de projets » pour aider les acteurs locaux à amorcer des réflexions sur la participation citoyenne. L'appel à projet « réalisations exemplaires » permet de financer à hauteur maximale de 60% les projets intégrant les NTIC dans la participation.¹⁰⁷

S'il est difficile d'évaluer la réussite du programme DREAM+ dans son ensemble, il est certain qu'il aura été un moyen efficace de montrer aux élus du Nord-Pas-de-Calais l'importance des outils de communication numériques. En effet, bon nombre des collectivités n'avaient qu'un site web rarement mis à jour. Le programme leur a permis d'améliorer leur site, de développer de nouveaux moyens de communication et d'information, et ainsi de donner un nouveau souffle à ce territoire, ce qui a encouragé la population à s'investir.

e-participation

On parle d'e-participation lorsque les NTIC forment un support à la participation, et ce quels que soient les domaines étudiés. En urbanisme, l'e-participation est encore nouvelle mais a déjà été mise en place dans plusieurs grandes villes de l'Hexagone.

Communauté urbaine de Brest (29 – Finistère)

La communauté urbaine de Brest Métropole a mis en place plusieurs outils de e-participation, notamment le portail du tramway¹⁰⁸ (contenant diverses informations, newsletter, vidéos et spots publicitaires, mini sites de chantier et de vote du nom des stations, documents de représentation, blog, journal du tram, alerte sms, foire aux questions), un blog de participation par quartier sur la vie citoyenne, l'urbanisme et les conseils de quartiers¹⁰⁹, et un wiki sur l'histoire, le territoire et les actualités de la ville.¹¹⁰

Cela fait de Brest une ville avancée en terme de participation sur Internet, et permet à ses habitants d'être informés et de comprendre les divers projets, de situer leurs intérêts personnels dans l'opération, les avantages comme les inconvénients des projets, et ainsi de se les approprier.

De nombreux Brestois se sont pris au jeu, et ont notamment fortement participé au vote des noms des stations de tramway. Il est toutefois difficile de déterminer une fréquentation exacte des sites web mis en place. On peut toutefois supposer, qu'au vu de la forte mobilisation des Brestois sur le sujet du tramway, les outils instaurés sont utilisés de façon régulière par la population.

Les Conseils Consultatifs de Secteurs : Grenoble (38 – Isère)

La ville de Grenoble a mis en place un site web dédié aux Conseils Consultatifs de Secteur¹¹¹,

¹⁰⁷ http://www.nordpasdecals.fr/tic/actions/dream_plus.asp

¹⁰⁸ <http://letram-brest.fr/portail>

¹⁰⁹ <http://www.participation-brest.net/>

¹¹⁰ <http://www.wiki-brest.net/>

¹¹¹ <http://www.ccsgrenoble.org/index.php>

créés en 2002 par la ville. Ces conseils sont des instances participatives et indépendantes constituées d'individus résidant dans le secteur considéré. Le site web permet ainsi de présenter les différents débats, documents et actualités pour permettre aux habitants concernés d'être informés et de réagir vis-à-vis d'un projet. Ces réactions seront ensuite transmises et prises en compte en conseil municipal.

Malgré une forte mise à disposition d'informations, on ne découvre aucun commentaire, ni aucune intervention des habitants concernant les diverses actions des Conseils Consultatifs de Secteur. Peut-être sont-ils plus nombreux à consulter les documents mis en ligne, mais cela reste difficile à estimer.

Forum par secteurs : Toulouse (31 – Haute-Garonne)

Toulouse a lancé un forum Internet¹¹², organisé par quartier, concernant l'urbanisme local, les projets urbains de la ville et la vie citoyenne dans le but de recueillir l'avis des habitants, qui peuvent lancer eux-mêmes des sujets de débat.

Cependant, ce forum semble peu utilisé, puisque depuis 2009, seuls 202 citoyens y participent et n'ont publié que 469 messages.¹¹³ En revanche, de nombreuses personnes viennent consulter les publications, sans s'inscrire sur le forum.

Vote citoyen : Amiens (80 – Somme)

Certaines villes n'hésitent pas à lancer des sondages et questionnaires en ligne. A Amiens il s'agit d'un sondage concernant le réseau de bus de la ville¹¹⁴. Les participants doivent répondre à des affirmations suivant s'ils sont d'accord ou non, puis peuvent rédiger leurs propres affirmations qui seront à leur tour soumises au vote. Les réponses seront traitées dans le but de mettre en place un système plus performant pour les usagers.

Ce projet de concertation peut paraître simple mais un peu contraignant, puisqu'on doit attendre les résultats après avoir répondu aux affirmations proposées, même si le fait de permettre aux gens d'ajouter leurs propres affirmations est un moyen de les faire se sentir utiles. Pour les personnes extérieures, il est difficile de voir le nombre de participants, mais les réactions et affirmations qu'on peut observer prouvent que le principe fonctionne.

Cartographie et modélisation

Cart@Cannes : Cannes (06 – Alpes-Maritimes)

En 2010 a été lancé « Cart@Cannes »¹¹⁵, un programme qui propose une modélisation 3D de la ville de Cannes. En plus de fournir une meilleure visualisation, ce programme donne l'occasion aux utilisateurs de découvrir la ville en vue aérienne, de télécharger des documents tels que les cadastres, et d'avoir accès à des cartes interactives pratiques ainsi que de constituer leurs propres cartes à partir de données fournies, maquettes virtuelles, survols 3D, vues aériennes etc.

Si cet outil ne sert pas à la participation en tant que telle, il permet tout de même aux utilisateurs de prendre conscience des formes urbaines et d'avoir accès à de nombreuses données.

¹¹² <http://www.toulouse.fr/web/guest/forum>

¹¹³ http://www.toulouse.fr/forum/-/message_boards/statistics (en date du 05/07/12)

¹¹⁴ http://amiens.fr/nos_projets/democratie_participative/concertation_citoyenne.html

¹¹⁵ <http://carte.cannes.fr/>

Simulations 3D : Tours (37 – Indre-et-Loire)

Au cours de la création de la ZAC des Deux Lions à Tours, un site web¹¹⁶ a été créé afin de permettre la découverte et l'appropriation des différents projets à l'aide de simulations 3D, de maquettes interactives, de représentations de l'espace futur en images de synthèse etc.

Cependant, malgré son aspect ludique, les modélisations et simulation 3D montrées sur le site ont souvent été critiquées pour leur manque de réalisme et leur tendance à favoriser « la promotion de l'espace en projet ».¹¹⁷



Figure 27: Modélisation 3D de la ZAC des Deux Lions à Tours

Cartoparties : Plouarzel (29 – Finistère)

En 2009 la commune de Plouarzel s'est lancée dans le projet *Open Street Map*¹¹⁸, ouvert à tous les habitants, qui consiste en la création de cartographies à partir de données libres telles que les données GPS. De par sa démarche collective, ce projet a permis de créer une « carte actualisée et actualisable de la commune. »¹¹⁹

Cette opération a rencontré un certains succès car elle a réuni une trentaine d'habitants autour de la cartographie de la ville qui ont vu en elle une activité ludique en plus d'être utile à la communauté. De plus, la commune continue ses cartoparties et a entamé une cartographie libre avec les communes voisines.¹²⁰

¹¹⁶ <http://www.2lions.fr/>

¹¹⁷ Bailleul, H., 2008. Les nouvelles formes de la communication autour des projets urbains : modalités, impacts, enjeux pour un débat participatif. *Métropoles* [En ligne], 3 - 2008, paragraphe 21.

¹¹⁸ <http://www.a-brest.net/article5527.html>

¹¹⁹ <http://www.a-brest.net/article5527.html>

¹²⁰ <http://wiki.openstreetmap.org/wiki/Plouarzel>

Réseaux sociaux

Onze grandes villes sur Facebook

Seulement 25% des grandes villes françaises animent une « Fan page » sur Facebook (11 sur les 41 villes de plus de 100 000 habitants)¹²¹. Parmi les municipalités présentes, on retrouve Paris (1 649 195 fans), Besançon (23 945 fans), Grenoble (20 911 fans), Strasbourg (7 880 fans) ou encore Toulouse (6 277 fans).¹²² Ces « Fan pages » permettent aux « amis » de la collectivité (c'est-à-dire les membres de Facebook ayant cliqué sur un bouton « J'aime » proposé sur la page Facebook de la collectivité) de recevoir les informations diffusées par cette collectivité directement dans leur fil d'actualité Facebook. Ainsi, la collectivité peut diffuser des informations sur différents thèmes et les visiteurs de la page peuvent commenter ces informations.

Alors que même les entreprises passent par la plateforme de Facebook pour communiquer massivement, les grandes villes et les collectivités locales françaises restent réticentes à l'idée d'ouvrir une page publique, tandis que continuent de s'ouvrir des pages indépendantes non-officielles, c'est-à-dire ouvertes librement par des citoyens, et non par la commune, comme celles de Marseille (705 475 fans) ou Bordeaux (198 851 fans).¹²³



Figure 28: Page Facebook officielle de la ville de Strasbourg

Une quinzaine de grandes villes sur Twitter

En revanche, de nombreuses collectivités sont présentes sur le site Twitter (probablement en raison de la réputation plus sérieuse de Twitter par rapport à Facebook, qui a longtemps eu une réputation d'exhibition de la vie privée des adolescents), pour trois utilisations principales, à savoir la diffusion d'informations, de l'actualité et des événements, la diffusion de messages très ciblés et localisés et l'animation du tissu local. Les pages Twitter des grandes villes françaises sont de plus en

¹²¹ <http://blogterritorial.expertpublic.fr/les-grandes-villes-encore-tres-minoritaires-sur-facebook/>

¹²² En date du 05/07/12 à 11h45.

¹²³ En date du 05/07/12 à 11h50.

plus populaires grâce à leurs fonctions qui permettent un réseau dit « hyperlocal »¹²⁴, comme celui de La Ruche à Rennes.

La Ruche rennaise : Rennes (35 – Ille-et-Vilaine)

Les réseaux sociaux internationaux ne sont pas les seuls qui intéressent les collectivités. La ville de Rennes a créé un réseau social local, appelé « La Ruche »¹²⁵, qui met en relation les habitants de Rennes, les associations et les collectifs. L'objectif est de créer des groupes de discussion et de communiquer des événements en les géolocalisant sur une carte. Les membres de La Ruche peuvent ainsi se tenir informés en temps réel de toutes les actualités rennaises.

Ce réseau a rencontré un franc succès dans la population rennaise et a réussi à créer un certain sentiment d'unité et d'appartenance à une communauté.

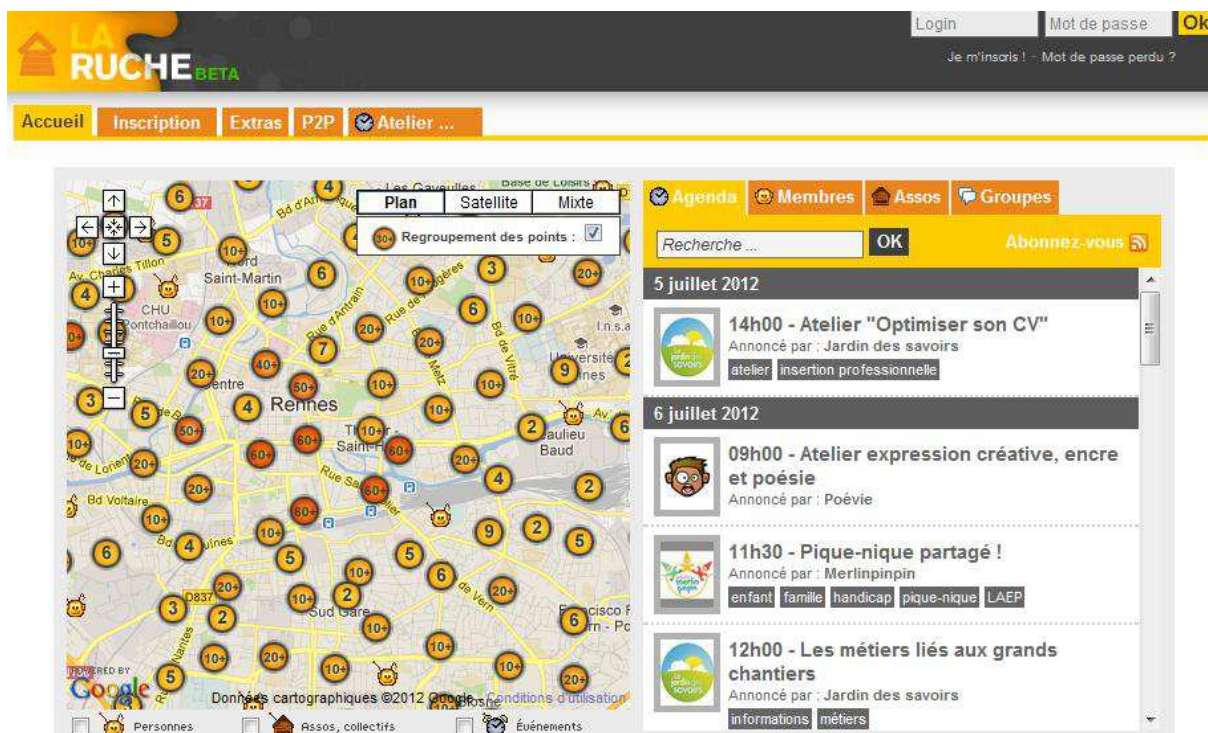


Figure 29: Le réseau social La Ruche à Rennes

Applications numériques

Mobile en ville : Saint-Germain-en-Laye (78 – Yvelines)

En décembre 2011, la ville de Saint-Germain-en-Laye a mis en place l'application « Mobile en ville »¹²⁶ pour iPhones, et pour iPad et Smartphones depuis avril 2012, qui permet d'accéder à

¹²⁴ <http://blog.grandesvilles.org/1104/acces/une-quinzaine-de-grandes-villes-sur-twitter/>

¹²⁵ <http://beta.ruche.org/>

¹²⁶ <http://www.saintgermainenlaye.fr/la-mairie/ville-numerique/mobile-en-ville/>

diverses informations. On peut notamment suivre et faire suivre les actualités municipales, être informé des événements de la ville, chercher des informations pratiques, contacter les services municipaux (pour signaler une dégradation par exemple) etc. Cela permet aux utilisateurs de s'impliquer dans la vie de leur ville et de se sentir concernés.

La volonté municipale est de donner accès à 70% de sa population (possesseurs de Smartphones et autres tablettes numériques) à toutes les informations de la ville. D'après le communiqué de presse de juin 2012, l'application a du succès et celui-ci devrait encore augmenter.¹²⁷

Interactivité : Lille (59 – Nord)

La ville de Lille a également créé une application similaire¹²⁸ pour iPhones et Smartphones.

Elle a également mis en place des bornes tactiles interactives dans chaque mairie de quartier¹²⁹ pour la consultation de certains sites web, comme celui de la municipalité ou celui de la Caisse d'Allocations Familiales, pour l'accès aux informations concernant les démarches administratives ou le quartier, pour prendre contact avec un service municipal, etc.

De plus, une table tactile interactive¹³⁰ a été installée dans le hall de l'Hôtel de ville pour faire patienter les visiteurs. On peut y trouver des jeux, l'agenda de la ville, les actualités, des photographies de la ville que l'on peut envoyer sous forme de cartes postales, ou encore des guides spécifiques.

Netvibes : Romans-sur-Isère (26 – Drôme)

La ville de Romans-sur-Isère a créé un « Univers Netvibes »¹³¹ afin de regrouper l'actualité du territoire et en permettre un accès facile et clair aux habitants. On y retrouve des onglets concernant la vie de la cité, la politique, les associations, les annonces, l'emploi etc., sur lesquels les utilisateurs peuvent accéder aux articles qui ont été publiés dans ces domaines.

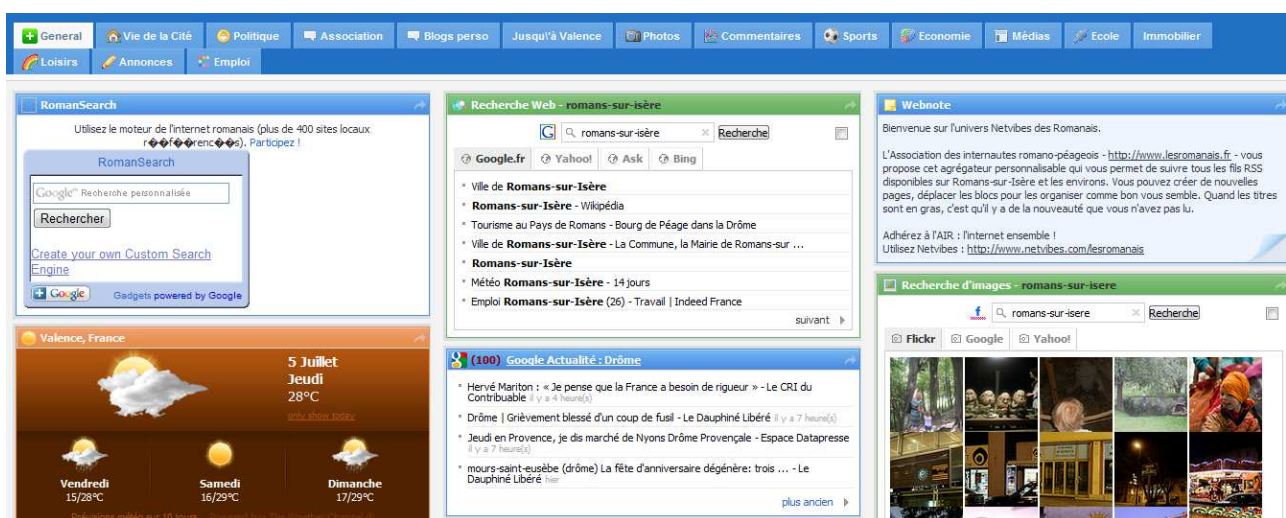


Figure 30: L'univers Netvibes de Romans-sur-Isère

¹²⁷ http://www.espacedatapresse.com/fil_datapresse/consultation_cp.jsp?idcp=2740369

¹²⁸ http://www.mairie-lille.fr/fr/Vie_economique/technologies-information/application-iphone

¹²⁹ http://www.mairie-lille.fr/fr/Vie_economique/technologies-information/bornes-interactives

¹³⁰ http://www.mairie-lille.fr/fr/Vie_economique/technologies-information/table-tactile-pour

¹³¹ <http://www.netvibes.com/lesromanais#General>

Territoires sonores : Crozon (29 – Finistère)

La commune de Crozon a lancé le projet « Territoires sonores »¹³² en 2007 afin de sensibiliser à l'environnement et de faire découvrir et valoriser les sites du Cap de la Chèvre et de la presqu'île de Crozon. Des documents sonores sont proposés lors de balades installées le long des chemins. On y retrouve des bornes qui permettent d'activer un baladeur numérique MP3.



Figure 31: La balade sonore de Crozon

Les exemples de NTIC précédents ne sont pas uniquement destinés à la participation dans le seul domaine de l'urbanisme mais peuvent être utilisés pour cela. Cependant, pour des besoins très spécifiques, d'autres outils ont été créés spécialement pour l'aménagement. Que ce soit pour la construction d'une culture commune de l'aménagement du territoire ou pour comprendre le processus de la conception d'opérations d'aménagement, ces outils sont des clefs vers de nouvelles façons d'urbaniser.

URBAX

Définition

URBAX est un jeu de rôle servant à la formation des professionnels de l'aménagement du territoire et des agents des collectivités. Cet outil regroupe un logiciel de simulation et un ou plusieurs plans d'une commune sur laquelle se déroule la simulation. Le jeu de rôle s'effectue avec cinq équipes de deux à quatre joueurs qui représentent des acteurs différents de l'aménagement du territoire : une équipe municipale, trois promoteurs privés et un office public d'aménagement et de

¹³² <http://www.territoires-sonores.net/index.php/Accueil>

construction.

Objectifs

L'objectif de cet outil est de comprendre la stratégie des différents acteurs, les interactions entre collectivités, OPAC et promoteurs, ainsi que les contraintes de l'aménagement. Il permet à chaque équipe de comprendre les objectifs et la stratégie de l'acteur qu'elle représente, ainsi que d'identifier les conséquences de ses actes sur la stratégie des autres acteurs et inversement.

Mode d'emploi

Le jeu se déroule virtuellement sur une période de six ans, soit la durée d'un mandat municipal. Au début du jeu, les objectifs généraux de la mairie en terme de logements sont déjà fixés, ainsi que le PLU qui comprend de très larges zones à urbaniser (AU). L'équipe municipale doit uniquement décider de la stratégie d'aménagement des nouveaux quartiers pour répondre aux objectifs généraux. Chaque année se déroule en cinq phases : la phase foncière (acquisition des terrains), la phase d'autorisation de construire, la phase réglementaire (décisions municipales), la phase de commercialisation des logements construits, la phase d'investissement (constructions des logements et des équipements) et enfin la phase des comptes de fin d'année effectuée par le logiciel.¹³³

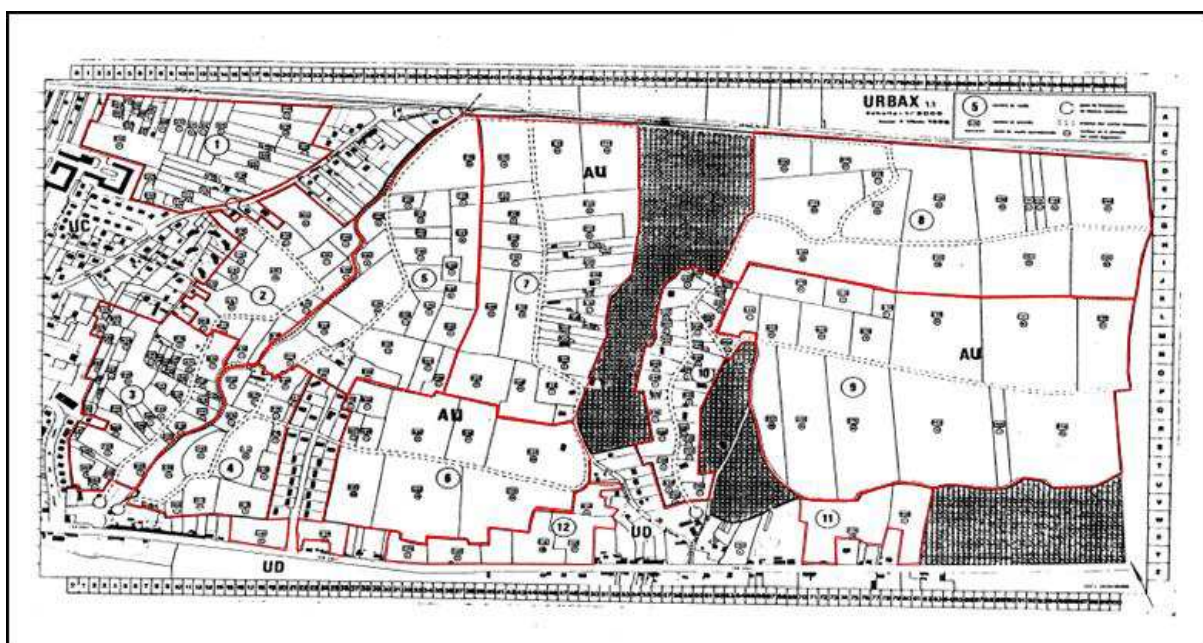


Figure 32: La carte de zonage du jeu URBAX

Inconvénients

La dernière version d'URBAX ne prend pas en compte les enjeux actuels de lutte contre l'étalement urbain. En effet, le PLU de la commune place les zones à urbaniser principalement sur des terres agricoles et permet l'extension de la commune, comme le montre l'image précédente, et donc l'étalement urbain.

¹³³ Règlement complet : <http://adef.org/URBAX/LivretUrbax.pdf>

Avantages

URBAX est un moyen ludique de comprendre et d'apprécier le jeu des acteurs lors du développement urbain d'une commune. De plus, il permet d'appréhender les stratégies des différents acteurs, leurs objectifs et les moyens qu'ils peuvent mettre en œuvre pour y parvenir.

Application Unlimited Cities

Définition

L'application nous a été présentée par Mlle Maud Beau lors de notre visite au Festival Futur en Seine le 14 juin.

Unlimited Cities est un outil informatique innovant qui permet de concilier l'aménagement et la participation citoyenne. Développé par UFO (Urban Fabric Organization¹³⁴), Unlimited Cities est simple d'utilisation et ne nécessite pas de connaissances techniques particulières en matière d'aménagement. Le système, très intuitif¹³⁵, peut être utilisé sur tablette ou sur Smartphone. L'utilisateur a la possibilité de modifier le quartier dans lequel il se trouve (si l'application existe pour ce quartier) en temps réel. Il existe 46 875 solutions¹³⁶ possibles pour transformer le quartier : en ajoutant des logements, des arbres, des pistes cyclables, en diminuant la taille des immeubles ou au contraire en l'augmentant. Ainsi, l'image du quartier change en temps réel et peut être très variée suivant l'utilisateur. A la fin, l'utilisateur a la possibilité de valider son choix. Des graphiques explicites comparent alors les choix de l'utilisateur avec tous ceux qui l'ont précédés (pour le nombre de logements, de bureaux, le pourcentage de verdure etc.). La figure 33 présente trois futurs possibles pour la place de la Bastille à Paris.

Objectifs

L'objectif de l'application est de permettre à tous de pouvoir imaginer la ville de demain sans posséder de connaissances particulières. Unlimited Cities permet d'apporter aussi aux élus et aux acteurs de l'aménagement des informations sur les potentielles directions de l'aménagement futur¹³⁷. Elle permet, en outre, « une participation et une implication élevée »¹³⁸ de tous les acteurs de l'aménagement.

Inconvénients

Même si le nombre de solutions apparaît important, il peut facilement devenir dérisoire par rapport au nombre d'utilisateurs. Les images prédéfinies empêchent aussi toute créativité de la part des habitants qui sont limités par la base de données de l'application

¹³⁴ <http://www.urbanfab.org/>

¹³⁵ <http://unlimitedcities.org/uc/fru2.html>

¹³⁶ <http://paris.opencities.net/betatests/details/villes-sans-limite/>

¹³⁷ <http://paris.opencities.net/betatests/details/villes-sans-limite/>

¹³⁸ <http://paris.opencities.net/betatests/details/villes-sans-limite/>

Avantages

L'application est facile d'utilisation et abordable par les villes¹³⁹. Elle permet de donner une idée des désirs de la population aux élus et aux acteurs de l'aménagement grâce à des statistiques. En plus, les statistiques finales permettent à l'utilisateur de se comparer avec ses prédécesseurs et d'initier une réelle réflexion personnelle sur la ville de demain.



Figure 33: Trois exemples de choix pour le futur de la place de la Bastille par l'application Unlimited Cities

¹³⁹ <http://unlimitedcities.org/uc/fru2.html>

S-Pass Territoires

Le logiciel





Le projet S-Pass nous a été présenté lors d'un séminaire de deux jours à Beauvais, les 3 et 4 juillet, où les CAUE participants étaient présents.

La plateforme S-Pass permet de développer l'intelligence collective des CAUE participants en mutualisant des données de diverses natures (films, photos, documents, rapports). Les membres des CAUE partenaires peuvent se connecter à la plateforme en ligne, et peuvent soit être lecteurs, contributeurs, experts ou animateurs en fonction des droits d'accès qui leur ont été attribués par l'administrateur. Les contributeurs, experts et animateurs ont la possibilité de créer des documents sur S-Pass ou d'insérer leurs propres documents déjà existants. S-Pass possède une interface de création de cartes intuitive assez développée.

Objectifs

Si S-Pass restera avant tout une plateforme collaborative entre les CAUE participants, elle a pour objectif de s'ouvrir au grand public qui, en tant que simple lecteur, aura accès à toutes les ressources et productions mutualisées des CAUE participants.

Les objectifs à court terme choisis lors du séminaire

-  La création de couches indépendantes à partir des bases de données déjà présentes. Par exemple, sur le fond de carte hydrologie où apparaissent les cours d'eau et les eaux superficielles, l'objectif est de séparer la couche « cours d'eau » et la couche « eaux superficielles » pour permettre une utilisation plus simple.
-  L'ajout des bases de données nationales et régionales existant au niveau de la France ou des banques de données internes aux CAUE. Par exemple, les bases des Directions Régionales de l'Environnement.
-  La réflexion et la mise en place de modes de gestion inter-CAUE (sans toujours passer par le CAUE 59, l'initiateur et le créateur du programme). Par exemple : la formation d'une personne référente par CAUE pour la gestion des bases de données (ajout, mise à jour etc.). Le CAUE 59 souhaite uniquement impulser l'idée d'un partage inter-CAUE grâce à la plateforme. Un CAUE ne doit pas se trouver au-dessus des autres, mais tous doivent participer dans un esprit participatif.
-  Le développement d'un outil de dessin avec une bibliothèque de symboles commune aux CAUE pour créer une carte directement sur la plateforme.

Les expériences s'appuyant sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication en matière d'urbanisme sont nombreuses et diverses. Toutes n'ont pas les mêmes objectifs et donc n'ont pas le même mode de fonctionnement. Pourtant, toutes envisagent une nouvelle façon d'aménager et de concevoir les territoires, d'échanger ou de créer.

Néanmoins, les NTIC ne sont pas une finalité puisque certains obstacles, comme la fracture numérique, peuvent empêcher certaines catégories de populations de profiter de ces nouveaux outils. De plus, il est nécessaire de continuer à prendre en compte les outils de participation plus traditionnels, et d'analyser la pertinence et la place à accorder à ces nouvelles technologies afin d'utiliser les outils les plus adaptés à un territoire donné.

UNE AUTRE MANIERE D'AMENAGER

Le département de l'Eure présente de nombreux problèmes. De plus, l'urbanisme « par le haut » en place dans ce département a montré des faiblesses et des limites. Ainsi, il nous est apparu qu'il pouvait être intéressant de compléter cette méthode par un urbanisme « par le bas », en partant des besoins des habitants, par le biais de la concertation.

Cependant, la concertation présente aussi certains inconvénients ou difficultés comme l'absence d'une culture commune de la participation, le manque d'implication des habitants ou la difficulté que rencontrent les professionnels à mettre en place de véritables processus de participation. L'utilisation des NTIC, en plus des moyens de concertation classiques, pourrait permettre d'atténuer ces difficultés voire de les résoudre en s'affranchissant en partie des limites du temps et de l'espace.

Nous avons donc élaboré des propositions pour nos deux communes d'étude, les Andelys et Bourgtheroulde, en cherchant pour chacune de ces deux communes des outils de participation adaptés au contexte, utilisant ou non les NTIC.

PROPOSITIONS

A partir de notre diagnostic territorial, de nos recherches sur la participation et les nouvelles technologies de l'information et de la communication, ou encore de notre visite au festival Futur en Seine, nous avons élaboré plusieurs propositions en faveur de la participation citoyenne. Les propositions que nous avons effectuées se déclinent selon plusieurs échelles : celle du département, celle de la commune et celle du quartier. Elles encouragent la mise en place d'une nouvelle méthode d'aménagement du territoire dont les logiques et les contraintes modifieront le jeu d'acteurs actuel. **Le but recherché dans ces propositions est d'instaurer une culture de la participation pour tous les acteurs grâce à des outils efficaces et faciles d'accès.** Cela permettra un développement local adapté, correspondant aux besoins des habitants et limitant les problématiques des territoires évoqués plus haut.

Le CAUE27 souhaite développer de nouvelles méthodes d'implication de la population. Cependant, la majorité des élus eurois ont quelques difficultés à ouvrir leur esprit à de nouveaux outils. Il nous fallait donc réfléchir sur des propositions plus ou moins simples d'utilisation, plus ou moins attractives, plus ou moins ludiques, plus ou moins ambitieuses afin que chacun puisse s'approprier une proposition qui lui convient et l'appliquer de façon adaptée à son territoire.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication nous ont paru pertinentes dans le sens où elles développent considérablement la façon de se concerter et d'échanger. C'est pourquoi nous les avons intégrées dans nos propositions comme des outils complémentaires aux méthodes de participation traditionnelles qui doivent servir la concertation. Ainsi, **nos propositions ne se limitent pas uniquement à l'utilisation des nouvelles technologies mais comportent aussi des méthodes traditionnelles de concertation afin de toucher toutes les catégories de population des communes de l'Eure.**

POUR LES COMMUNES N'AYANT PAS D'EXPERIENCE DANS LE DOMAINE DE LA PARTICIPATION

Toutes les communes peuvent se lancer dans une démarche de participation. Cependant, certaines communes de l'Eure n'utilisent pas, ou très peu, la participation dans leurs projets de développement local. Il est donc nécessaire d'instaurer progressivement cette démarche et de commencer par initier une culture de la concertation et un climat de confiance entre élus, professionnels et habitants pour répondre aux objectifs. Ainsi, nous nous sommes basées, pour représenter cette catégorie de commune, sur la commune des Andelys qui présente un contexte difficile et une absence d'expérience en matière de concertation.

PROPOSITION 1 : ATELIERS AVEC UNE COMPAGNIE D'ACTION THEATRALE SUR LA PARTICIPATION

On peut prendre ici l'exemple de la compagnie Alter Ego, à qui nous avons fait appel pour animer l'assemblée générale du CAUE27 le 19 juin, qui est une association regroupant une compagnie d'action théâtrale, un centre de formation et une agence conseil en démarche participatives et management coopératif. Cette compagnie utilise un fonctionnement en ateliers, par petits groupes, dans le but d'amorcer une réflexion sur la concertation et de faire émerger un changement des pratiques.

Objectifs et cibles

Dans le département de l'Eure, les projets urbains font assez peu l'objet de mécanismes de concertation préalable. En effet, les élus sont peu renseignés sur les différents modes de participation. L'objectif de cette proposition est d'**engager une réflexion avec les élus du département pour établir une culture commune de la participation et de la co-construction des projets urbains avec les professionnels et les habitants**, afin de leur donner une vue d'ensemble des différents moyens de concertation et la façon de les mettre en œuvre. Ces ateliers rassembleront donc **les élus des communes de l'Eure, les professionnels de la profession** intéressés.

Mode d'emploi

La compagnie choisie animera des ateliers sur différents thèmes liés à la participation pour initier une réflexion sur les nouveaux modes d'aménager en co-construction avec les différents acteurs du territoire. On pourra commencer par une présentation rapide des différents modes de participation avec ou sans les NTIC afin d'établir une base de travail. Ensuite, on poursuivra par une série d'ateliers sur le thème de la participation, dont voici quelques idées.

Atelier 1 : l'usage des NTIC dans les processus de concertation

Il s'agira de proposer aux élus et aux professionnels une réflexion sur les possibilités d'intégrer les NTIC aux modes de participation habituels et de discuter de leur pertinence pour le

territoire de l'Eure. Le second objectif de cet atelier est d'apaiser les peurs des élus concernant les NTIC ainsi que de leur faire prendre conscience qu'elles constituent un outil supplémentaire et non de remplacement.

Atelier 2 : quels outils pour quelles communes ?

Les participants auront ici à discuter des outils les plus pertinents par rapport au contexte de leur commune ou par rapport au contexte de plusieurs communes « tests ». Cet atelier aura pour but de montrer aux élus participants que les outils utilisés doivent être adaptés au territoire et qu'il ne suffit pas de copier la méthode d'une commune voisine pour établir un véritable processus de participation.

Atelier 3 : synthèse de la journée

A la fin de la journée, la compagnie pourra effectuer un bilan des ateliers en coopération avec les participants afin de réaliser une synthèse de la réflexion menée.

Points positifs

Ces ateliers permettront aux élus d'avoir une vue d'ensemble rapide des différents mécanismes de concertation afin qu'ils puissent déterminer lesquels seront les plus adaptés à leur commune. De plus, ils instaureront une réflexion sur la participation citoyenne entre les élus du département et leurs permettront d'échanger leurs expériences en matière de concertation.

Cette proposition constitue une **première étape à la création d'une culture commune de la participation**. Elle doit également permettre aux élus de comprendre que chaque opération d'aménagement, chaque territoire et chaque population sont différents et donc qu'ils nécessitent une approche différente à chaque fois.

Pour améliorer la qualité des échanges avec les habitants et attirer d'autres catégories de population à s'investir dans la vie du territoire, des outils plus ludiques et attirants peuvent également être mis en œuvre, comme suggéré dans la proposition suivante.

PROPOSITION 2 : DEVELOPPEMENT DES SITES WEB DES COMMUNES DES ANDELYS ET DE BOURGTHEROULDE

Aujourd'hui, la majeure partie des communes françaises possède un site web où les habitants peuvent trouver de nombreuses informations. Toutefois, les sites actuels, comme ceux de Bourgtheroulde et des Andelys, se focalisent souvent uniquement sur la diffusion d'informations et ne permettent pas l'instauration d'un nouveau jeu d'interactions entre les acteurs de l'aménagement que sont les élus, les professionnels et les habitants. La proposition ci-dessous suggère le développement des sites web des deux communes étudiées dans des champs différents afin de toucher un plus grand public.

S'il est techniquement possible de mettre cette proposition en place au niveau du département et de la région, cela aurait moins de sens qu'à l'échelle de la commune concernant l'objectif de parvenir à un développement local. Il est difficile de demander aux Eurois vivant à l'Ouest du département leur avis sur un projet proche de la frange francilienne ou bien, dans le cas de la région, dans le Nord de la Seine-Maritime. De plus, la gestion d'une telle quantité de données s'avérerait plus complexe pour des collectivités sans expérience du web.

A l'échelle de la commune, cette proposition permettra **d'améliorer les échanges actifs entre les habitants et les élus par la mise en place d'outils simples et faciles d'accès**. Ainsi, le dialogue se fera à double sens : les élus et les habitants discuteront ensemble des projets de la commune, permettant ainsi l'émergence d'un nouveau développement local. Pour ce faire, nous avons relevé les éléments manquants des sites officiels des **municipalités de Bourgtheroulde et des Andelys** et qui pourraient permettre un processus de participation.

Bulletins municipaux en ligne

Le bulletin municipal est un document créé par la mairie et fourni gratuitement à la population de façon périodique (hebdomadairement, mensuellement etc.). Il relate tous les faits marquants qu'a connu la mairie depuis la dernière parution ainsi que des informations sur les événements à venir.

Objectifs et cibles

Le but de la publication en ligne d'un bulletin municipal est la diffusion de l'information comme la possibilité de consulter les bulletins municipaux précédents pour rechercher une information. Ces bulletins s'adressent à toutes les personnes qui sont intéressées par l'actualité de la commune, à savoir les habitants, les professionnels de l'aménagement et les élus eux-mêmes.

Outils nécessaires

La mise en ligne des bulletins communaux est très simple. En effet, l'administrateur n'a besoin que d'un ordinateur avec un accès Internet pour poster ces bulletins en format lisible par tous, par exemple en format PDF.

Pour les usagers qui veulent consulter les bulletins, il est nécessaire d'avoir un ordinateur avec un accès Internet.

Administrateurs

L'administrateur est une personne de la mairie qui sera en charge de mettre le bulletin au format PDF sur le site dans la rubrique adaptée et de gérer la suppression des anciens bulletins.

Mode d'emploi

Le bulletin municipal est un outil de communication qui se lit soit sous son format papier, soit sur Internet. La mairie peut mettre en ligne plusieurs bulletins (par exemple sur un an, du mois de février de l'année N jusqu'à celui du mois de février de l'année N+1) à disposition des habitants sur son site. Ces derniers n'ont qu'à se rendre sur le site de la mairie, dans la rubrique « Bulletins Municipaux », pour lire celui qui les intéresse.

Points positifs

Le fait de mettre les bulletins en ligne montre que la commune souhaite diffuser largement des informations pour ses habitants en plus d'un courrier traditionnel. Ce système permet de toucher une nouvelle catégorie de population.

Flux RSS

Un flux RSS¹⁴⁰ est un fichier texte particulier dont le contenu est produit automatiquement (sauf cas exceptionnels) en fonction des mises à jour d'un site web. Cela se présente sous la forme d'une page web qui contient différents liens, appelés flux RSS, vers les actualités et les mises à jour récentes.

Objectifs et cibles

Permettre une recherche de l'information plus facile pour les utilisateurs réguliers du site web de la commune est le principal objectif de l'utilisation des flux RSS. Cela s'adresse à toutes les personnes allant sur le site de la mairie désireuses de connaître les dernières modifications sur le site, les mises à jour, les nouveautés etc.

Outils nécessaires

Pour la personne chargée de mettre en place le flux, il faut un ordinateur avec une connexion Internet pour la mise en ligne et un logiciel de création de flux RSS. Pour la personne qui désire consulter les flux, un ordinateur ou Smartphone avec une connexion Internet sont suffisants.

Administrateurs

L'administrateur a seulement pour rôle de mettre les nouvelles données en ligne et le logiciel mettra les flux RSS à jour automatiquement, dans le cas où les flux sont créés par le biais d'un logiciel. Sinon, l'administrateur devra mettre à jour les flux lui-même.

Mode d'emploi

Les flux RSS sont généralement présentés sur une page web dédiée. Lorsqu'un flux RSS est mis en place sur un site, celui-ci est indiqué sur la page d'accueil par le logo suivant :



Il suffit alors de cliquer sur ce dernier pour être redirigé sur la page des flux qui se compose d'un titre avec un rapide résumé de l'article et d'un lien de redirection vers l'article. La difficulté majeure de ce système reste la visibilité du logo des flux RSS, car sur de nombreux sites les flux RSS existent mais sont très mal indiqués. D'où la nécessité de les mettre en valeur.

Figure 34: Logo des flux RSS

¹⁴⁰ Cf. p. 22

Points positifs

Les flux RSS sont simples à mettre en place et rendent la consultation des nouveaux articles rapide et facile.

Forum de discussion

« Le forum est une des plus anciennes applications disponibles sur l'Internet, et l'une des plus utilisées. »¹⁴¹ En effet, sa facilité d'utilisation et ses échanges interactifs en font un vecteur de communication moderne et mondialisé.¹⁴²

Objectifs et cibles

Les objectifs du forum sont de donner aux habitants la possibilité de poser des questions à la mairie ou aux autres habitants et de leur permettre d'accéder aux questions des autres usagers du forum. Ainsi, la municipalité n'a pas à répondre plusieurs fois à la même question car les habitants pourront voir les réponses déjà apportées. La mairie pourra également ouvrir une discussion sur un sujet précis, par exemple en amont d'un projet, pour recueillir les avis des habitants, leurs besoins, leurs craintes etc.

Outils nécessaires

Pour la mise en place d'un forum, il faut avoir accès au site web de la municipalité et pouvoir y faire des modifications. Généralement, cette opération se fait par le biais d'un webmaster qui va créer un forum lié au site de la commune et y intégrer des règles et un système d'identification.

Toutes les personnes habitant dans la commune et ayant accès à un ordinateur avec Internet, peuvent poster un message sur le forum. L'inscription y est gratuite et même anonyme selon le souhait de l'utilisateur, en utilisant un pseudonyme par exemple.

Administrateurs

Le webmaster est la personne qui va « construire » le forum, comme décrit précédemment. Le modérateur est la personne chargée par la mairie de réguler les posts¹⁴³ et les propos du forum. L'administrateur du forum est celui qui gère le site quotidiennement et répond aux questions des habitants. Ces trois rôles peuvent bien sûr être assumés par la même personne. Cependant, dans l'idéal, le webmaster est souvent une personne indépendante qui a les compétences pour faire un site Internet ; pour le modérateur, il est préférable que ce soit une personne extérieure à la municipalité afin de ne pas abuser de « ses pouvoirs » sur l'existence de tel ou tel message ; l'administrateur peut être un membre du personnel de la mairie afin qu'il puisse répondre aux questions des habitants, réguler les discussions et apporter de nouveaux sujets de discussion.

Mode d'emploi

Un forum est un site web où les adhérents laissent des posts et des commentaires. Les messages seront classés par thème (Vie locale, Urbanisme, Transport, Ecologie etc.). Pour adhérer à un forum, il est nécessaire d'accepter une charte de bonne conduite. Cette charte est un document obligatoire car il fournit des pouvoirs au modérateur et des règles aux adhérents.

De plus, pour rendre les réponses les plus précises possibles, il peut être envisagé d'investir

¹⁴¹ <http://www.techno-science.net/?onglet=glossaire&definition=659>

¹⁴² Cf. p. 10

¹⁴³ Un post est un message posté sur un forum.

une personne dans chaque service de la charge de la thématique du forum correspondante. Par exemple, concernant l'urbanisme, un agent du service urbanisme de la commune pourra répondre aux questions des habitants et lancer de nouvelles discussions sur les projets de la commune.

Points positifs

Le forum est un moyen d'expression libre et facile d'utilisation. Il permet une discussion efficace entre plusieurs personnes, tout en évitant les propos déplacés grâce au modérateur.

Page Facebook ou Twitter

Dans quelques collectivités, l'utilisation des réseaux sociaux¹⁴⁴ se fait pour permettre la démocratie locale. La grande popularité des réseaux comme Facebook et Twitter en font aujourd'hui des outils de communication et de participation presque incontournables.

Objectifs et cibles

L'utilisation de ces réseaux sociaux permet une diffusion plus large de l'information, notamment auprès des jeunes, ce qui permet d'impliquer une autre catégorie de population. En effet, les personnes que l'on désire toucher sont les possesseurs d'une page Facebook ou Twitter dont la moyenne d'âge est respectivement de 38 et 39 ans¹⁴⁵.

Outils nécessaires

Pour créer la page de la commune sur le réseau social et pour l'utiliser, il suffit d'avoir accès à un ordinateur avec une connexion Internet. La création d'un compte est gratuite et instantanée.

Administrateurs

Pour créer et s'occuper de la page de la collectivité, un agent municipal peut prendre en charge les mises à jour du fil d'actualité. En effet, la gestion d'un compte sur un réseau social tel que Facebook ou Twitter est très facile et ne nécessite pas de formation particulière. Pour les questions portant sur un thème précis, il serait préférable de laisser un agent du service concerné par la question répondre au demandeur.

Mode d'emploi

Sur les réseaux sociaux, les personnes peuvent adhérer à la page de la collectivité. Après quoi, le fil d'actualité de la collectivité s'affiche sur la page profil de la personne. Ainsi la collectivité peut diffuser des fichiers comme des questionnaires. Les « amis » ou les « suiveurs » peuvent également laisser des commentaires et avoir un retour.

Points positifs

L'avantage d'une page sur un réseau social tel que Facebook ou Twitter est qu'elle permet d'atteindre une catégorie de personnes (la tranche des 20-40 ans) qui ne souhaitent pas consacrer de temps aux réunions publiques et autres activités du même genre. De plus, cet outil est facile d'utilisation, ce qui permet l'appropriation de l'outil par les usagers. Par ailleurs, la diffusion des

¹⁴⁴ Cf. p. 16 et 72

¹⁴⁵ <http://huguesval.com/blog/2010/02/stats-quel-age-ont-les-utilisateurs-de-facebook-twitter-linkedin/>

informations par ce média est efficace et rapide. Sans oublier le fait qu'une interaction entre les personnes est possible, ce qui peut être un moyen de recevoir l'avis de la population sur un événement, un projet.

Il existe donc plusieurs outils sur Internet pouvant compléter un site de ville. Concernant nos deux communes d'études, les sites web sont mis à jour régulièrement. Cependant, mettre en place un forum ou une page sur un réseau social demande une volonté politique forte et un investissement de temps important. Il est donc nécessaire de poursuivre une réflexion afin de choisir l'outil le mieux adapté au territoire et à sa municipalité.

L'utilisation d'outils Internet peut d'ailleurs effrayer certaines personnes, et si ces moyens peuvent servir à donner la parole aux habitants, la construction d'un échange structuré entre les acteurs de l'aménagement (élus, promoteurs, bailleurs, techniciens, etc.) n'est pas garanti. D'où la nécessité de construire une culture commune de la participation, qui peut être initiée par un outil très intéressant, Urbax.

PROPOSITION 3 : ADAPTATION DU LOGICIEL URBAX AUX ANDELYS

URBAX¹⁴⁶ est un logiciel informatique de simulation d'une stratégie de développement pour un territoire. Il s'agit d'un jeu de rôle où chaque équipe représente un acteur de l'aménagement du territoire. Nous proposons que plusieurs ateliers soient mis en place dans la **commune des Andelys** pour que les élus puissent bien découvrir et maîtriser le logiciel informatique.

Ce logiciel pourra être utilisé par les élus et les professionnels à la suite du jeu Tabula Rosa¹⁴⁷ avec les habitants. Ainsi, les élus et les professionnels pourront essayer d'intégrer les souhaits des habitants dans la stratégie de développement qu'ils mettront en place par la simulation.

Objectifs et cibles

L'objectif de cette proposition est de donner à la municipalité des Andelys et aux professionnels avec lesquels elle travaille un outil de simulation du développement d'une commune. **Cet outil pourra leur permettre de mieux apprécier le jeu des acteurs, les conséquences des choix de chacun sur le développement global de la commune et d'initier un dialogue entre les différents partis. Pourront participer l'équipe municipale et les professionnels de l'aménagement qui interviennent sur la commune.** A la suite de cet exercice, les différents acteurs seront plus à même de comprendre les enjeux et les obligations de chacun en aménagement. Cela permettra de nouer un réel dialogue entre les élus et les professionnels de l'aménagement.

Outils nécessaires

Pour cet atelier, il est nécessaire de disposer d'ordinateurs équipés du logiciel URBAX et d'un plan cadastral des Andelys.

Administrateurs

Un animateur ayant une formation sur le logiciel URBAX devra organiser le jeu, afin de l'expliquer, de l'encadrer et de définir le rythme du jeu.

Mode d'emploi

La simulation est basée sur un mandat municipal de six ans. Au début du jeu, le zonage de la commune et les objectifs généraux pour la commune en termes de construction de logements sont déjà fixés. Ensuite, chaque équipe doit définir sa stratégie de construction et la suivre tout au long du jeu en tenant compte des stratégies des autres acteurs et des objectifs généraux.

Dans la nouvelle version d'URBAX, les zones à construire ne seront pas dimensionnées largement sur des espaces naturels ou agricoles. En effet, cette nouvelle version prendra en compte les priorités de l'urbanisme d'aujourd'hui, notamment la lutte contre l'étalement urbain. Elle permettra, par un règlement du PLU adapté, décidé par l'équipe municipale au début du jeu, la densification des tissus pavillonnaires existants¹⁴⁸. Dans ce jeu, les décisions des habitants de céder ou non leur terrain, de la diviser, de construire une deuxième maison etc. sont simulées par le logiciel.¹⁴⁹

¹⁴⁶ Cf. p. 76

¹⁴⁷ Cf. Proposition 7, p. 101

¹⁴⁸ Ce qui se rapporte à l'expérimentation BIMBY. Cf. p. 42

¹⁴⁹ Règlement complet : <http://adef.org/URBAX/LivretUrbax.pdf>

Points positifs

URBAX est un outil ludique pour comprendre les dynamiques du territoire et la complexité du jeu d'acteurs. De plus, il permet de simuler différentes stratégies de développement pour la commune des Andelys et peut donc permettre au conseil municipal de voir quels sont les points positifs et négatifs de ces stratégies pour ensuite les appliquer au mieux.

De plus, en incarnant dans ce jeu des acteurs différents, les élus et les professionnels de l'aménagement qui y participeront pourront découvrir leurs contraintes et leurs intérêts. **Urbax permettra en outre aux élus de discuter entre eux, d'instaurer de véritables échanges constructifs et nécessaires à l'application d'une stratégie locale adaptée.** Ces ateliers soulèveront les difficultés que la commune rencontre actuellement en matière de communication et pourrait les aider à communiquer plus entre eux.

Urbax est un outil destiné aux professionnels de l'aménagement. Il permet de faire comprendre à chaque participant la complexité du jeu d'acteurs dans le domaine de l'aménagement. Mais, pour le développement d'une stratégie locale, il est également nécessaire d'impliquer les habitants. La culture commune de la concertation peut leur être transmise au travers des opérations particulières menées par la population et encadrées par la commune, comme l'autopromotion.

POUR LES COMMUNES AYANT UNE EXPERIENCE DE LA PARTICIPATION

Contrairement aux Andelys, la commune de Bourgheroulde-Infreville a déjà initié une dynamique de concertation. Ainsi, nous avons proposé des outils plus avancés pour permettre à ce type de communes de développer cette dynamique et de pousser plus loin la réflexion sur l'intégration des citoyens et des professionnels de l'aménagement au développement de la commune.

PROPOSITION 4 : MODELISATION 3D DES PROJETS PUBLICS

Il est important que les projets publics répondent aux besoins et aux attentes réelles des habitants et correspondent au territoire. Les habitants sont évidemment les personnes les plus à même de définir leurs besoins et les équipements et services dont ils ont besoin. Aussi, les projets publics ne doivent pas uniquement être initiés par la volonté des élus et des acteurs de l'aménagement, qui ne prennent pas toujours en considération les caractéristiques du territoire, mais doivent être impulsés par les besoins et désirs des habitants.

Une nouvelle façon de faire la ville ne doit pas uniquement se limiter à empêcher l'étalement des zones pavillonnaires. Nombre d'activités et de projets publics sont aussi concernés et ont parfois de lourdes conséquences sur le territoire (l'implantation d'un centre commercial en périphérie de bourg peut par exemple détruire l'activité économique du centre-bourg). Les projets publics ne doivent pas être réalisés pour réaliser quelque chose mais ils doivent répondre à de réelles attentes que les habitants peuvent exprimer, eux qui vivent au quotidien sur le territoire. Pour pousser encore plus le développement local et l'implication des habitants dans l'aménagement de leur ville, il convient de leur donner la possibilité de parler. Ainsi, les projets publics peuvent être améliorés et les habitants peuvent devenir de véritables acteurs de l'aménagement.

L'échelle du département est pertinente ici car toutes les communes ne bénéficient pas d'équipements et de services en tout genre, et un projet implanté sur une commune influencera les communes alentours. Bien souvent, les habitants sont obligés de se déplacer dans les communes avoisinantes pour leurs loisirs ou leurs besoins quotidiens. Ainsi, il est normal d'accorder un droit de parole aux habitants de communes différentes sur un projet public qui les influencera tous, au moins au sein de la communauté de communes correspondante.

Objectifs et cibles

L'objectif de cette proposition est de **permettre aux habitants de visualiser les projets publics dans leur environnement**, grâce à une modélisation 3D des communes et des projets, afin de faciliter leur appropriation du territoire et des problématiques de l'urbanisme. Cela permettra aux habitants de s'exprimer sur ces projets et aux professionnels et aux élus de recueillir leurs réponses pour enrichir leurs projets.

Outils nécessaires

Si les professionnels doivent disposer d'un logiciel de modélisation, les habitants et les

élus n'ont besoin que d'un ordinateur et d'une connexion Internet. De plus, la mairie pourra mettre un poste à disposition des habitants ne disposant pas d'un ordinateur ou d'une connexion Internet, dans ses locaux.

Administrateurs

La modélisation 3D des projets et des communes sera gérée par un organisme ou une entreprise engagée à cette fin. En revanche, les commentaires déposés sur le site web seront gérés par la municipalité dont la commune accueillera le projet.

Mode d'emploi

Les élus, les acteurs de l'aménagement et les habitants sont étroitement liés dans l'élaboration des projets. L'utilisation accrue des sites web¹⁵⁰ permet en effet aux élus de récolter des données sur les attentes des habitants et de leur proposer ainsi des projets adaptés. Aussi ces projets n'émanent plus uniquement des élus mais aussi des habitants, à qui ont été donnée la possibilité de participer au développement de leur territoire.

Les projets sont ensuite élaborés par les acteurs de l'aménagement et sont présentés au public sous la forme d'une modélisation intégrée à la modélisation 3D des communes de l'Eure. Le projet peut ainsi être visualisé sur Internet par l'ensemble des habitants intéressés, quelle que soit leur commune située dans la communauté de communes concernée. Ils auront la possibilité de cliquer sur le projet et d'y déposer des commentaires ou des critiques constructives. L'ensemble de ces réponses sont modérées par les administrateurs et sont visibles par les élus et les professionnels. Ils sont invités à modifier leur projet selon les commentaires déposés sur une durée prédéfinie, comme tout projet public.

La population a la possibilité de devenir un véritable partenaire en s'associant au projet public. Par exemple, si la commune présente un projet d'offre de logements touristiques, les habitants ayant les compétences requises (hôtelier, restaurateur etc.) peuvent se proposer.

Points positifs

Les habitants peuvent ainsi participer activement au développement des projets publics de leur territoire pour que ces derniers correspondent à leurs besoins. De plus, l'interaction rapide entre municipalité, professionnels et habitants permet des changements rapides du projet afin de ne pas le retarder. La possibilité d'échange entre les habitants et les professionnels va permettre un véritable développement local, adapté au territoire et ne consistant plus en l'implantation de projets semblables partout en France.

Pour les professionnels, il sera facile de constater la bonne ou la mauvaise intégration du projet dans la commune, projet qui pourra être modifié rapidement grâce aux échanges instantanés.

Quant aux élus, ils pourront déceler l'influence future du projet sur leur commune en notant le nombre de commentaires qui lui sont associés et par qui ils ont été postés.

Coût et financement

Par exemple, la commune de Bourgheroulde est prête à innover en matière de participation sur ses projets urbains. Cependant, la mise en place des NTIC nécessaires à cette proposition est coûteuse : une modélisation 3D des bâtiments à partir d'une carte type Google Map revient à 1€ le bâtiment. En conséquence, les collectivités auront besoin de financements pour se munir de cette technologie. Ces financements pourraient venir du Conseil Général de l'Eure dans le cadre des aides

¹⁵⁰ Cf. proposition 1 p. 83

sur les NTIC. On peut aussi imaginer que le Conseil Général mette en relation les communes intéressées par cette application avec des entreprises locales de modélisation 3D. Les financements pourraient également provenir du Conseil Régional dans le cadre d'un programme semblable au programme Dream + du Nord-Pas-de-Calais. Ce programme n'existe pas dans l'Eure mais pourrait être proposé au Conseil Régional de Haute-Normandie.

Alors que la proposition 2 est axée sur une volonté de connaître les avis des habitants en amont du projet pour co-construire l'opération avec eux, la proposition suivante correspond davantage à un moyen pour la municipalité de prendre connaissance des différents problèmes de la vie quotidienne et de ceux qui pourraient être générés par une opération d'aménagement.

PROPOSITION 5 : APPLICATION NUMERIQUE

Comme nous l'avons vu plus tôt, le département de l'Eure devient de plus en plus un espace d'habitat qui subit un étalement urbain important. La concertation entre les élus, les différents professionnels de l'aménagement et les habitants pourrait permettre de contrer certaines des problématiques du département, notamment celle de l'étalement urbain.

Aujourd'hui il existe peu de concertation entre ces différents acteurs, notamment avec les habitants qui ont du mal à s'impliquer dans la vie de leur commune. **Une manière de leur donner la possibilité de participer est de leur proposer des outils complémentaires à ceux existants**, comme par exemple les réunions publiques et les ateliers participatifs. Ces outils complémentaires peuvent passer par les nouvelles technologies qui sont attractives, ludiques et souvent intuitives. Nous proposons ici une application numérique qui pourra s'appliquer à **trois échelles** différentes selon les besoins.

Objectifs et cibles

Le but ici est de **proposer aux habitants de l'Eure de participer au développement local de leur territoire autrement que par des réunions publiques, en utilisant une application numérique**. On pourra alors **toucher une autre catégorie de population** avec le numérique : les populations plus jeunes, les travailleurs, notamment les Franciliens qui ont un temps de transport en train important chaque jour, les ménages avec enfants qui ne peuvent pas se déplacer en soirée etc. Cela permettra également aux élus de l'Eure d'intégrer les souhaits des habitants dans les politiques publiques d'aménagement du territoire. L'application proposée permettra aussi une **meilleure visualisation des projets communaux et de leur intégration avec l'existant**, afin de mieux s'approprier les projets et de les améliorer le plus possible. Enfin, l'application permettra d'afficher le coût des opérations potentielles, afin que les habitants puissent **prendre conscience du prix des aménagements**, chose dont ils ne se rendent souvent pas compte.

Administrateurs

Le développeur de l'application pourra proposer une journée de formation pour le personnel des municipalités. Il s'agira de leur apprendre à utiliser l'application, c'est-à-dire comment la manipuler et comment répondre aux questions des habitants. De même, les modélisations devront être mises à jour de façon régulière, afin de conserver une image réaliste de la commune et la pertinence de l'application. Ces mises à jour seront effectuées par le développeur.

Mode d'emploi

L'application proposée portera sur trois échelles, de celle de la communauté de communes à celle du quartier, mais ces trois échelles ne changent pas le fonctionnement de base de l'application. Cependant, l'application sera complétée par une fonction supplémentaire sur les échelles les plus petites.

L'échelle de la communauté de communes

Les communautés de communes de l'Eure bénéficieront d'une modélisation 3D de leur territoire sur fond d'images satellites, sur laquelle seront présentés, toujours en 3D, les projets publics en cours et futurs. Cela permettra aux habitants comme aux professionnels et aux élus de mieux les visualiser et de les situer dans leur environnement, ainsi que d'initier les processus de concertation entre les élus, les citoyens et les acteurs de l'aménagement.

L'application proposera également une carte collaborative sur le même fond, sur laquelle les habitants pourront géolocaliser les activités et services (services de santé, de transport, commerces, loisirs etc.) qu'ils souhaiteraient avoir. Il sera possible d'expliquer son choix et de consulter les avis des autres participants.¹⁵¹

L'échelle de la communauté de communes est pratique, car elle permet de représenter un nombre important d'équipements et de services qui sont utilisés et utilisables pour les habitants de cette communauté de communes. On peut dire que cette échelle correspond à celle de la vie quotidienne des individus.

L'échelle de la commune et du quartier

L'échelle de la commune et l'échelle du quartier sont idéales pour des projets d'aménagement, car elle permet aux personnes vivant le territoire de mieux les visualiser, de donner leurs avis et de communiquer leurs besoins.

L'application comprendra à ces échelles les mêmes caractéristiques qu'à l'échelle du département. Cependant, ces deux nouvelles échelles disposeront d'une fonction supplémentaire. En effet, les habitants pourront aussi choisir différents *scenarii* de développement de leur commune, sur le même fond de carte. La municipalité définira plusieurs onglets (lotissement, densification, zones d'activité, espaces verts, réseaux de transport). Les habitants pourront alors établir leur *scenario* de développement urbain, en choisissant pour chaque onglet un niveau et une localisation.¹⁵²

Points positifs

Cette application permet de toucher une nouvelle catégorie de population et une visualisation plus facile de la ville et des projets par les habitants. Ainsi, ils pourront mesurer plus aisément l'impact de ces différents projets sur leur quotidien et donc exprimer plus facilement leurs désirs et leurs craintes. De plus, l'application propose une interface plus intuitive pour les habitants. Cette interface permet aux habitants de donner leur vision de la ville et leurs souhaits sur les aménagements futurs de façon rapide.

Ce système pourra être utilisé pour le projet BIMBY afin que les habitants puissent véritablement se plonger dans une réflexion du développement futur de leur quartier. Simple d'utilisation, l'application numérique semble un outil adapté à ce type d'expérimentation. Elle pourrait être un moyen supplémentaire pour les habitants des quartiers sélectionnés par le CAUE27 de participer à ce projet innovateur s'ils n'ont pas la possibilité de venir aux ateliers participatifs. Notre démarchage nous a montré que nombre d'habitants ne pouvaient se rendre aux réunions car, ils travaillaient.

Coût et financement

Le développement de cette application aura un coût de 20 000 € à 30 000 € environ. Il sera possible d'obtenir un financement du CAUE27 dans le cadre d'une convention avec les communes, du Conseil Général dans le cadre des aides au développement des NTIC, et également de mettre en place dans la région Haute Normandie un programme semblable au programme Dream+ du Nord-Pas-de-Calais¹⁵³. Il s'agit d'une initiative du Conseil Régional pour soutenir les acteurs locaux dans l'utilisation des TIC afin de favoriser la démocratie participative.

¹⁵¹ Cf. Carte participative Crea'Carte à Saint Nazaire : <http://creacarte.destinations2030.org/>

¹⁵² Cf. Unlimited Cities p. 78

¹⁵³ http://www.nordpasdecals.fr/tic/actions/dream_plus.asp

La modélisation 3D est un bon moyen de visualiser les opérations ainsi que les changements qu'elles sont susceptibles d'apporter aux territoires proches. Le fait de mettre un outil à disposition de la population pour signifier les problèmes aux élus, sans avoir à se rendre en mairie, pourra permettre aux actifs de participer au développement de leur territoire.

PROPOSITION 6 : LA MODELISATION 3D AU SERVICE DE L'AUTOPROMOTION DANS LA COMMUNE DE BOURGTHEROULDE

L'habitant est un acteur souvent négligé dans l'aménagement du territoire communal et qui n'accède pas toujours au type de logement qu'il désire tant l'offre est restreinte : dans le département de l'Eure, les habitats se réduisent bien souvent à des zones pavillonnaires semblables les unes par rapport aux autres. Aussi, il n'est pas étonnant que les habitants ne s'approprient pas l'identité de leur commune et ne s'intéressent pas à leur environnement proche.

L'autopromotion est un outil auquel les élus de la commune s'intéressent depuis quelques temps pour construire en fonction des besoins réels des habitants. C'est donc sur cet outil de montage d'opérations très attractif et relativement nouveau que nous avons décidé d'élaborer une proposition pour la commune de Bourgtheroulde, utilisant des technologies innovantes. Les utilisateurs auront la possibilité de créer, sans l'aide d'un promoteur, un habitat ou un projet d'une toute autre nature tel qu'un restaurant ou un salon de coiffure.

Objectifs et cibles

L'objectif de l'autopromotion est de modifier le jeu d'acteurs actuellement en place qui aboutit, dans nombres de cas, à des réalisations standards qui ne correspondent pas aux besoins des habitants et qui ne respectent pas l'identité de la commune. Les habitants conçoivent leur propre projet avec l'aide de professionnels et des élus. L'utilisation des NTIC peut également permettre aux nouveaux arrivants d'élaborer, à distance, un projet adapté avant qu'ils ne s'implantent sur la commune. Tous les individus ayant de nouveaux projets qui souhaitent vivre à Bourgtheroulde ou qui y vivent déjà sont concernés, ainsi que les professionnels de l'aménagement et les élus qui sont indispensables à la réalisation de ces projets.

Outils nécessaires

Seuls un ordinateur et une connexion Internet sont nécessaires pour l'ensemble des acteurs. Le site web dédié à l'autopromotion sur la commune comprend une interface de modélisation 3D intuitive, la modélisation 3D de la commune de Bourgtheroulde ainsi que des plateformes de discussions, type chat ou forum.

Administrateurs et architectes

Les administrateurs, ou webmasters, travaillent pour la mairie et se doivent de tenir à jour la modélisation 3D de la commune. Les architectes travaillent pour l'organisme qui gère le site web et qui est constamment en lien avec les élus.

Mode d'emploi

Les internautes sont invités à s'inscrire gratuitement sur le site web de l'autopromotion sur la commune. Les utilisateurs ont ensuite plusieurs choix. Dans un premier temps, ils peuvent visualiser les annonces déjà postées par les membres du site. Ainsi, ils peuvent entrer facilement en contact avec leurs auteurs en leur envoyant un message électronique. Parallèlement, le site propose des plateformes de discussion où les différents acteurs d'un même projet peuvent se rencontrer pour discuter. Par la suite, des rencontres réelles peuvent avoir lieu, suivant l'évolution du projet. Dans un second temps, ils peuvent eux-mêmes créer leur annonce si aucune de celles existantes ne les intéresse. Dans cette dernière, ils précisent les éléments majeurs de leur futur projet : prix maximal à

investir, taille moyenne du bâtiment etc.

L'élaboration des projets doit être réglementée et surveillée de manière stricte par la commune. Chaque utilisateur doit pouvoir être facilement identifiable, sans que ses données personnelles soient exposées aux yeux de tous. De plus, le processus d'élaboration d'un projet commun doit comporter plusieurs étapes qui seront validées, soit par les élus soit par les professionnels, et qui obtiendront ainsi une réelle valeur juridique en cas de préjudice.

L'étape discussion

Les différents partenaires prennent contact *via* le site web de l'autopromotion, échangent des idées et manifestent leurs besoins.

L'étape du diagnostic

Une fois les différents partenaires d'accord, ils valident le début de leur projet. Pour cela, ils remplissent un formulaire en ligne reprenant les identités de tous les acteurs ainsi que tous les éléments fondamentaux du projet (prix maximum, taille souhaitée de la parcelle, nombre de chambres s'il s'agit d'un logement etc.). Le projet est numéroté et entre dans la base de données du site web. Il peut être visualisé par les administrateurs du site, et donc par la commune.

L'étape du choix de la localisation

Avant de passer à la validation par un architecte, les internautes ont la possibilité de définir le futur environnement de leur projet. Pour cela, ils accèdent, *via* le site web, à une modélisation 3D de la commune de Bourgheroulde. Celle-ci est tenue à jour par la mairie et englobe le bâti existant comme les terrains libres et en vente – la disponibilité de ces derniers est visible. Des dents creuses ou zones à urbaniser apparaissent ainsi de couleur vive sur le plan. Les internautes peuvent cliquer dessus et analyser toutes les informations de la parcelle (taille, prix etc.). Ce sont des terrains qui peuvent soit être vendus par la mairie elle-même si elle possède du foncier, soit par des particuliers, qui sont allés en mairie pour préciser leur souhait de vendre.

Les autopromoteurs naviguent virtuellement dans la commune et choisissent une parcelle en fonction de son emplacement : proximité des services et commerces, des écoles, du lieu de travail etc. Quand ils ont arrêté leur choix, ils posent une option sur le terrain et valident leur projet. Des visites sur le terrain pourront bien sûr être effectuées. Les acteurs de l'aménagement ont la possibilité de communiquer avec les autopromoteurs ayant mis une option sur une parcelle s'ils sont intéressés pour collaborer. Par exemple, les habitants qui ont des projets tels que des restaurants ou des salons de coiffure peuvent poster des annonces visibles par tous. Les acteurs de l'aménagement ont la possibilité de communiquer avec les auteurs de ces annonces pour développer ensemble un véritable projet répondant aux besoins de la commune et des individus. Sur la modélisation 3D de la ville, accessible par tous, cette option est visible et chiffrée. Un terrain peut donc recevoir plusieurs options d'autopromoteurs différents.

L'étape de la réalisation

Deux cas sont possibles ici suivant les souhaits des internautes. Soit le projet est analysé par un ou plusieurs architectes travaillant pour le site web. A partir des différents critères présentés, ils élaborent le projet et le transmettent aux maîtres d'ouvrage. Soit les internautes créent eux-mêmes leur projet. Pour cela, le site web propose une interface de modélisation simple d'usage pour les utilisateurs. Tous les internautes d'un même projet peuvent élaborer communément la maquette 3D de leur projet grâce à cette interface facile d'accès. C'est l'occasion pour eux d'échanger, de faire des

modifications et de visualiser parfaitement leur projet avant de le valider. Ils peuvent, s'ils le veulent, demander conseil auprès de l'un des architectes travaillant pour le site.

L'étape de la validation

Dans tous les cas, le projet devra subir la validation des autopromoteurs et des architectes associés au projet ainsi que des élus concernant la localisation choisie. Les autopromoteurs doivent vérifier que le projet correspond bien à leurs attentes et les professionnels doivent valider la bonne intégration et la cohérence du projet avec son futur environnement. Les élus, pour leur part, doivent choisir les projets qui s'établiront dans leur commune sur la base de critères qu'ils définiront. Ils peuvent par exemple privilégier les habitats peu énergivores.

Points positifs

Ce dispositif innovateur propose de nouvelles interactions entre les acteurs de l'aménagement. Ce ne sont plus les promoteurs qui imposent des logements stéréotypés mais les habitants qui élaborent leurs projets personnels, répondant à leurs véritables besoins.

Les autopromoteurs s'approprient mieux leur projet puisqu'il souligne leur identité et répond à leurs besoins. De plus, ils font des économies car le coût du foncier et de la conception architecturale est moins important puisqu'il est mutualisé entre les associés. Les internautes peuvent également visualiser leur projet dans leur futur quartier et donc apporter des modifications nécessaires à sa meilleure intégration. En outre, les projets sont localisés avec précision et permettent aux autopromoteurs de prendre en compte la proximité ou non des services, des commerces et autres lieux qu'ils veulent fréquenter ou qu'ils fréquentent déjà. Enfin, la mise en place d'une juridiction liée au site web permet d'éviter les problèmes liés à l'abandon de projets.

L'architecte quant à lui reprend un vrai rôle au sein de l'aménagement des villes, et les échanges avec les autopromoteurs permettent de faire émerger de nouveaux types d'habitats tant les idées peuvent être nombreuses.

Le système est aussi avantageux pour les élus car il pourra permettre de stopper l'expansion des lotissements qui consomment toujours plus les terres agricoles. Les dents creuses sont pleinement utilisées et le centre-bourg redynamisés. En sélectionnant les projets, les élus s'approprient eux-aussi la maîtrise du développement de leur commune qu'ils peuvent orienter selon leurs objectifs.

L'autopromotion est un outil instructif qui pourrait permettre à la commune de Bourgtheroulde d'envisager de nouvelles stratégies de développement (comblement des dents creuses, requalification des friches etc.) et à ses habitants de comprendre le territoire, et de leur donner confiance dans la municipalité qui les a aidée.

La volonté politique de Bourgtheroulde étant forte, il est possible d'imaginer d'autres outils pour son développement. L'apport de nouvelles idées par les habitants est un moyen d'ouvrir les yeux des élus sur certaines choses. Ces idées peuvent être communiquées à la mairie par différents moyens. Les deux propositions suivantes utilisent des outils qui ont été créés pour favoriser la participation des habitants aux projets d'aménagement ainsi que pour encourager un climat de confiance entre les différents acteurs.

PROPOSITION 7 : LE JEU TABULA ROSA A BOURGTHEROULDE

Tabula Rosa¹⁵⁴ est un jeu de table urbain créé par Polimorph, un groupement pluridisciplinaire mené par des architectes-urbanistes. Il s'agit d'un jeu de rôle encadré par un animateur qui permet d'établir des propositions d'aménagement.

Cette proposition est faite à la commune de Bourgtheroulde car, comme nous l'avons déjà dit, la municipalité souhaite investir sa population dans la conception de projets urbains. Suite à des échos positifs que nous avons eu sur les ateliers participatifs suivis par les DA5, nous avons pensé à ce jeu pour cette commune, afin d'éveiller encore davantage l'esprit participatif des habitants.

Objectifs, cibles et outils nécessaires

L'objectif de cette proposition est d'**instaurer un dialogue entre les différents acteurs de l'aménagement par le biais d'un jeu**. Ce jeu permet de faire émerger une vision de la ville par la création de *scenarii* collectifs, de « tester » la potentialité des projets prévus par la mairie auprès des autres acteurs. L'objectif est de faire cohabiter l'imagination individuelle avec l'imagination collective en co-construisant des *scenarii* de développement qui peuvent constituer une ressource d'idées nouvelles pour la commune. **Les élus, les habitants et les professionnels de l'aménagement** peuvent tous participer. Seul un plan de la ville ou du quartier est nécessaire à ce jeu.

Mode d'emploi

« Tabula Rosa est un jeu de rôles où la table de jeu rassemble 4 acteurs aux profils différents : des habitants du quartier, des professionnels, des élus, des personnes de passage et un animateur. »¹⁵⁵ Sur la table on pose un plan du quartier, dont certains lieux comportent un numéro se rapportant à une carte de jeu décrivant la problématique du site, sous forme de *scenario*, que doivent poursuivre les participants en proposant des phrases chacun leur tour, sur le principe du cadavre exquis, sur le modèle « Qui fait quoi où ? ». Ensuite les propositions sont dessinées sur la carte et sont retranscrites afin que les animateurs puissent en tirer des propositions concrètes de projets. Ces propositions sont présentées quelques semaines plus tard par les animateurs aux participants.

Points positifs

Ce jeu de rôle permet un dialogue plus simple et plus ludique entre les différents acteurs. Il permet de faire émerger de nouvelles idées de développement et, par la mise en commun des différents *scenarii*, d'élaborer une stratégie de développement de la commune avec tous les acteurs de l'aménagement (élus, professionnels et habitants).

Tabula Rosa est donc un jeu réunissant différentes personnes, un outil ludique qui donne envie aux gens de participer, d'imaginer une histoire. Mais il existe des thèmes nécessitant un investissement plus poussé. En effet, il peut y avoir, dans la commune, des travaux à réaliser jugés non urgents par la mairie, alors qu'il en est autrement pour la population.

¹⁵⁴ <http://www.tabula-rosa.net/> (site en reconstruction)

¹⁵⁵ <http://imaginationforpeople.org/fr/project/tabula-rosa/> (10/07/12)

PROPOSITION 8 : BUDGET PARTICIPATIF A BOURGTHEROULDE

Le budget participatif¹⁵⁶ permet au citoyen de prendre part aux choix de la commune pour l'attribution d'une partie du budget. En effet, tous les citoyens ont un droit de regard sur l'utilisation des fonds publics et ce système permet une participation efficace des habitants¹⁵⁷. Le fait de confier une part du budget de la commune aux habitants montre que la municipalité fait confiance à ses concitoyens pour définir les opérations à faire pour combler leurs besoins. De plus, la mairie appuie sa volonté de voir ses habitants s'investir davantage dans la vie de leur territoire.

Objectifs, cibles et outils nécessaires

L'objectif de cette proposition est de **permettre aux habitants de réfléchir concrètement, en disposant d'une petite partie du budget d'investissement de la mairie, à leur besoins et aux actions qu'ils peuvent mener à l'échelle de leur commune pour répondre à leurs besoins**. Cet outil est donc destiné aux habitants de la commune de Bourgtheroulde et ne nécessite qu'un lieu où faire les réunions, un ordinateur et une connexion Internet pour pouvoir participer au forum.

Mode d'emploi et réglementation

Généralement, le dispositif du budget participatif est constitué d'un processus qui se déroule sur une année. Dans un premier temps, le maire présente les comptes de l'année passée ainsi que ceux de l'année en cours. Ensuite, les habitants expriment leurs vœux lors de réunions de quartiers ou sur un forum dédié. Ces vœux sont priorisés et présentés au conseil du budget participatif composé de membres nommés pour un an, choisis dans l'équipe municipale, les associations et les services publics. Enfin, le conseil du budget participatif discute du budget à établir en partant des priorités établies par les habitants et de l'évaluation de ces priorités par le Conseil.

La part du budget remise entre les mains des habitants est souvent comprise entre 10% et 20% du budget municipal. Les budgets participatifs nécessitent un encadrement très rigoureux de la part des services municipaux et des professionnels afin d'évaluer la faisabilité technique des projets des habitants et de leur opportunité, ainsi que pour éviter tout conflit et toute ambiguïté.

Points positifs

Le système du budget participatif permet de créer une nouvelle relation entre la collectivité et les habitants, ainsi que de redonner de la valeur à la notion d'intérêt général. En effet, les habitants disposent d'une partie du budget pour répondre aux besoins de tous les habitants et pas seulement aux leurs. Ils peuvent ainsi comprendre toute la difficulté de gérer les opérations et les fonds nécessaires à leur exécution.

En donnant aux habitants le moyen de mettre en place des actions concrètes, ce système permet aussi de répondre le mieux possible à leurs besoins et de leur faire prendre conscience de la difficulté de gérer un budget tout en servant l'intérêt collectif.

¹⁵⁶ Wyss, K., 2003. Le budget participatif : Outil de démocratie participative. Urbanews, N°7, février 2003, p.1-2.

¹⁵⁷ Cf. Annexe 5

Le budget participatif permet aux habitants de décider de l'attribution d'une partie du budget municipal d'investissement, ainsi que de se rendre compte du coût des opérations de développement ou d'entretien, de la difficulté de tenir un budget, et que la notion d'intérêt collectif n'est pas la somme des intérêts individuels. Ainsi, les habitants peuvent collaborer avec la mairie pour faire en sorte que les nouvelles actions conviennent au plus grand nombre.

Il s'organise par une série de réunions mais peut aussi s'appuyer sur un forum dédié pour permettre aux habitants n'ayant pas le temps de se rendre aux réunions de participer et d'exprimer leurs idées et souhaits.

PROPOSITIONS

L'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication apportent des outils efficaces supplémentaires à la participation citoyenne et aux échanges entre les élus, les professionnels et les habitants. Toutefois, pour fonctionner, il faut une volonté de la part des différents partis. Il revient donc aux collectivités locales d'appivoiser ce désir de participation par une communication efficace et des méthodes les plus transparentes possibles.



CONCLUSION

Aujourd'hui, le département de l'Eure fait face à de nombreux problèmes, dont l'un des principaux est l'étalement urbain. En effet, la population du département augmente constamment, du fait de sa proximité avec la région parisienne et des pôles de Rouen et du Havre. Cependant, ses nouveaux habitants continuent bien souvent à travailler dans leur pôle d'origine ou à l'extérieur du département de l'Eure, ce qui fait de celui-ci un département « dortoir ». Ainsi, l'urbanisation a eu et continue d'avoir lieu de manière dispersée et peu maîtrisée pour accueillir ces nouveaux habitants. Dans le cadre de notre étude, nous nous sommes intéressées aux communes des Andelys et, dans un deuxième temps, de Bourgtheroulde-Infreville. La commune des Andelys présente un contexte communal difficile et une rupture de dialogue entre les habitants, l'équipe municipale et certains professionnels de l'aménagement. En effet, la population se méfie des promesses de la municipalité, ce qui pousse celle-ci à ne pas communiquer, sauf dans le cas où leur action a réussi. L'équipe municipale ne parvient pas non plus à établir de véritable coopération avec son bailleur social. Ce manque de communication ne crée pas un climat propice à la mise en place d'un processus de participation. C'est pourquoi nous nous sommes aussi intéressées à la commune de Bourgtheroulde, cette commune ayant déjà commencé à établir une démarche de concertation par le biais d'un atelier DA5 en 2012.









Dans ce département, le jeu d'acteurs a montré des limites par ses difficultés à résoudre les problèmes du territoire, notamment en ce qui concerne l'étalement urbain. Notre réflexion nous a poussé à nous demander si compléter cette méthode d'urbanisme « par le haut » par un urbanisme « par le bas », en partant des besoins et des avis des habitants, ne pourrait pas aider à la résolution des problèmes. Ainsi, nous avons étudié les avantages et les inconvénients de la participation entre les différents acteurs d'un territoire : élus, professionnels de l'aménagement et habitants. Les ateliers BIMBY auxquels nous avons participé nous ont permis d'observer la réalité de la mise en œuvre de la participation citoyenne. Les méthodes traditionnelles de concertation présentant certains inconvénients, nous avons réfléchi à une solution pour réduire ou même éviter ces problèmes. Ainsi, l'usage des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, en tant qu'outil supplémentaire, et non comme outil de remplacement, nous a paru pertinent pour intéresser plus d'habitants aux dynamiques de concertation, ainsi que pour toucher les catégories de population peu présentes aux réunions et ateliers, comme les actifs et les jeunes. Cependant, les NTIC ne sont pas adaptées à toutes les situations et à tous les territoires. Il convient donc de définir précisément quels sont les objectifs à atteindre et quelle catégorie d'habitants on souhaite toucher avant de déterminer l'outil à utiliser.

BIBLIOGRAPHIE/WEBOGRAPHIE

Livres











-  Desmarais, C., 2007. La concertation dans la conduite de projet. Guide méthodologique. *Voiron : Territorial Editions*. 99 p.
-  Giradon, J., 2001. Les C.A.U.E. Conseils d'Architecture, d'Urbanisme, d'Environnement. *Collection du Certu*, Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, 295 p.







Articles

-  Bailleul, H., 2008. Les nouvelles formes de la communication autour des projets urbains : modalités, impacts, enjeux pour un débat participatif. *Métropoles* [En ligne], 3 - 2008, pp. 98-139, mis en ligne le 22 septembre 2008. Disponible sur : <<http://metropoles.revues.org/2202>>
-  Cluny - Vision, 2011. Communiqué de presse : Une visite inédite de la cité médiévale de Cluny sur tablette tactile. Le 26 août 2011. Disponible sur : <http://int-territoires.integra.fr/sites/default/files/communique_de_presse_cluny-vision_v5.pdf> (15/05/12)
-  Lacuisse, R., 2009. Débats participatifs et en ligne : pourquoi entend-on plus les « radicaux » que les « modérés » ? *Mediapart*. Disponible sur : <<http://blogs.mediapart.fr/blog/romain-lacuisse/011109/debats-participatifs-et-en-ligne-pourquoi-entend-plus-les-radicaux->>> (24/04/12)
-  Marchand, L., 2012. Visiter sa commune, une tablette tactile à la main – Vezin-le-Coquet. *Ouest-France*, N° du 28 avril 2012. Disponible sur : <http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale_-Visiter-sa-commune-une-tablette-tactile-a-la-main-_35353-avd-20120428-62728186_actuLocale.Htm> (15/05/12)
-  Marlier, J., 2011. Usage d'Internet comme mode de collaboration dans l'espace public local. Quand le "bottom up" rencontre le "top down", le cas de la concertation sur le PDU de Montpellier. *Communication à la seconde journée doctorale sur la participation du public et la démocratie participative*, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales de Paris. 21 p. Disponible sur : <http://www.participation-et-democratie.fr/sites/default/files/atelier_3-2_julie_marlier.pdf> (02/07/12)
-  Maréchal, S., 2012, Open data, la transparence démocratique demeure virtuelle, *La Gazette des Communes, des Départements, des Régions*, n° 2126, pp. 8-9.
-  Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer. Des TIC et des territoires. Quelles conséquences des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur la vie urbaine et la mobilité ? *Techniques, territoires et sociétés*, n° 37 - 2005, pp. 1-355.
-  Wyss, K., 2003. Le budget participatif : Outil de démocratie participative. *Urbanews*, N°7, février 2003, 4 p. Disponible sur : <http://nccr-ns.epfl.ch/autres_rech/UrbaNews/Urbanews7/UrbaNews_7_fr.pdf>



Etudes et rapports

-  Moles, P., Peixoto, T., Pintaudi, S., 2006. e-AGORA et son pôle d'expérimentation.


-  Blondiaux, L., 2004. Rapport de conférence. L'idée de démocratie participative : enjeux, impenses et questions récurrentes. *Conférence prononcée à l'Université du Québec à Montréal* le jeudi le 11 novembre 2004, 20 p. Disponible sur : <<http://www.developpement-solidaire.org/IMG/pdf/Blondiaux-conf1-novembre-2004.pdf>> (02/07/12)
-  Bordeaux Euratlantique, 2011. Compte-rendu, concertation projet urbain Bordeaux Saint-Jean Belcier, Atelier concertation n°3 – 28 septembre 2011, 24 p. Disponible sur : <http://www.bordeaux-euratlantique.fr/CR_atelier_280911.pdf> (21/08/12)
-  CAUE27, juin 2011. Projet de développement urbain: Les Andelys Juin 2011. Les trois quartiers ne doivent faire qu'un. CAUE27, 42 p.
-  Casenave, A., Chevalier, S., Connen de Kerillis, A., Daluzeau, J., Ducatez, F., Hue, C., Salaün, C., Soulier, A., 2012. Bourghtheroulde 2050 : projet urbain participatif. *Ateliers*, Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, Département Aménagement du territoire, 27 p.
-  Conseil Régional Nord -Pas-de-Calais, DRESTIC - service Nouvelles Technologies, mai 2007. Les TIC au service de la participation citoyenne. Présentation du dispositif régional DREAM+.4 p. Disponible sur : <http://www.nordpasdecals.fr/tic/actions/telechargement/DREAM+_enjeux_et_dispositif_.pdf> (03/05/12)
-  **Centre de Ressources et d'échanges pour le Développement Social et Urbain**
- CRDSU, 2008. Synthèse des journées du 25 novembre et du 10 décembre 2008. Cycle de qualification « Participation des habitants et renouvellement urbain ». 7 p. Disponible sur : <http://www.crdsu.org/Datas/File/DT%20Participation_hab/synthese-CQparticipation.pdf> (02/07/12)
 - CRDSU, Delaire, Y., septembre 2002. Les dispositifs de concertation : le point sur la législation française. *Les cahiers du DSU*, N° 35, pp. 6-8.
-  **Direction Départementale de l'Équipement de l'Eure**
- DDE 27 - décembre 2009. La périurbanisation dans l'Eure. Réflexions pour un développement durable des territoires. 64 p., Vernon : DDE 27.
 - DDE 27 - décembre 2008. Les franges franciliennes de l'Eure. Réflexions pour un développement durable des territoires. 63 p., Evreux : DDE 27.
-  **e-AGORA**. Disponible sur : <<http://centroubal.com/sicat2/documentos/R3P10-if-fre.pdf>>
- Moles, P., Peixoto, T., Pintauidi, S., 2006. e-AGORA et son pôle d'expérimentation. *e-Français*, pp. 37-46.
 - Virapatirin, M., 2006. La base empirique du Livre blanc : le projet européen e-AGORA, l'Académie de la e-démocratie. *e-Français*, pp. 27-35.
-  **Fédération Nationale des CAUE**
- FNCAUE, décembre 2007. Statuts types des CAUE - Mode d'emploi, 32 p. Disponible sur : <<http://www.fncaue.asso.fr>> (rubrique LE CAUE ; Documents Utiles, Télécharger le guide des statuts types du CAUE) (24/04/12)
 - FN CAUE. Plaquette de présentation des CAUE, 2 p. Disponible sur : <<http://www.fncaue.asso.fr>> (rubrique « LE CAUE ; Documents utiles, Télécharger la plaquette "Le CAUE" éditée par la FNCAUE) (24/04/12)
-  **Institut National de la Statistique et des études économiques (INSEE) :**

- Gombault, V., 2011. Deux ménages sur trois disposent d'internet chez eux. *Division Conditions de vie des ménages, Insee.*
http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1340 (01/06/12)
 - Commune de Toulouse, Département Haute-Garonne, résumé statistique, 2009.
<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/esl/comparateur.asp?codgeo=COM-31555&codgeo=DEP-31> (11/08/12)
 - Département de l'Eure, Région Haute-Normandie, résumé statistique, 2009.
<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/esl/comparateur.asp?codgeo=DEP-27&codgeo=REG-23> (02/07/12)
 - Département de l'Eure, Evolution et structure de la population, 2012. 20 p.
http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/DL_DEP27.pdf (02/07/12)
 - Evreux, Populations légales 2009 de la commune, 2009. <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/commune.asp?annee=2009&depcom=27229> (02/07/12)
 - Les Andelys, Evolution et structure de la population, 2012. 19 p. http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/27/COM/DL_COM27016.pdf (03/07/12)
 - Multimédias, 2010 :
http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=T12F063 (01/06/12).
-
-  Enquête publique « Projet du parc éolien du « Mont des Quatre Faux ». RAPPORT et CONCLUSIONS du commissaire enquêteur. 2012, pp. 82-83, disponible sur le site de la DDT des Ardennes :
http://www.ardennes.equipement-agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/rapp_com_enq_4faux_part1_cle51f19f.pdf
http://www.ardennes.equipement-agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/rapp_com_enq_4faux_part1_cle51f19f.pdf
 -  LogiVille, janvier 2008. URBAX 21, Simulation pédagogique d'aménagement de quartiers nouveaux. 34 p. Disponible sur : <<http://adef.org/URBAX/LivretUrbax.pdf>> (24/04/12)
 -  Région Bretagne, Conseil Economique et Social Régional de Bretagne, Le Menn, A., octobre 2007. De la démocratie participative à la participation démocratique : le rôle du Conseil économique et social de Bretagne dans la démocratie régionale. 169 p. Disponible sur : <<http://www.bretagne.fr/internet/upload/docs/application/pdf/2008-12/demoparticipative.pdf>>
 -  Réseau Interrégional d'animation Leader+, juillet-août 2006. Atelier « NTIC et territoires » : recueil d'expériences-10 fiches détaillées. Usages innovants des TIC en milieu rural. 42 p. Disponible sur :
<http://www.una-leader.org/leader/IMG/pdf/Recueil_10_experiences_detaillees.pdf> (27/04/12)
 -  Union Régionale des CAUE en Languedoc-Roussillon, Fédération Régionale des CAUE, 2011. CAUE & Concertation... pour une vraie participation! *Université d'Eté 2011*, 64 p.
 -  Yoda, B., 2004. *Gestion participative des projets de développement : outils et méthodes d'intervention*. Mémoire de 3^e Cycle en agronomie, ENA, Meknès, 95 p. Disponible sur : <<http://membres.multimania.fr/soularbrapalabre/memoire/1chapitre3.htm>> (02/07/12)


Textes de lois, conventions et appels d'offres


-  CAUE27, mars 2012. Consultation d'urbanisme dans le cadre du programme de recherche BIMBY, cadre de la mission. CAUE27, 6 p.
-  Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Recommandation (2001)19 adoptée le 6 décembre


2001 et rapport explicatif. La participation des citoyens à la vie publique au niveau local, recommandation du 6 décembre 2001. *Editions du Conseil de l'Europe*, 38 p. Disponible sur : <http://elections2012.wallonie.be/docs/6897Rec_01_19.F.pdf>

 Direction de l'Architecture du Ministère de la Culture et Fédération Nationale des CAUE. Convention du 27 Novembre 1997.

Disponible sur : <<http://www.archi.fr/CAUE/Textes/conv.html>> (25/04/12)


 Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Charte MATE du 10 juillet 1996. *La Charte de la concertation du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement*. 3 p. Disponible sur : <http://www.debatpublic.fr/docs/pdf/Charte_concertation_MATE.pdf> (02/07/12)

 Ministère de la Culture. Loi 77-2 du 3 Janvier 1977 modifiée sur l'architecture, articles 1^{er} alinéas 2, 6, 7 et 8. Disponible sur : <<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droit-culture/architecture/pdf/loi77-2.pdf>> (24/04/12)

 Ministère de la Culture. Décret n°78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts types des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement mentionnés au titre II de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture. Disponible sur : <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=90916FDA5912220FB53B4196292BB61F.tpdj_o08v_3&dateTexte=?cidTexte=JORFTEXT000000883914&categorieLien=cid> (24/04/12)

Sites web


 AMBA : <http://www.amba.fr/definition-ntic-ref00653.html> (03/07/12)

 Arbre à palabre :

<http://membres.multimania.fr/soularbrapalabre/memoire/1chapitre3.htm#II%20-%20LES%20ATOUTS%20DE%20LA%20PARTICIPATION>


 Archos Lounge : <http://www.archoslounge.net/forum/showthread.php?t=11402> (16/05/12)

 Bimby: <http://bimby.fr/>


 Blog-territorial.fr : <http://blogterritorial.expertpublic.fr/les-grandes-villes-encore-tres-minoritaires-sur-facebook/> (03/07/12)

 Concerturbain: <http://concerturbain.wordpress.com/2012/04/07/internet-un-catalyseur-pour-la-concertation-locale-les-cahiers-de-la-ville-responsable/> (03/07/12)

 Easy Vote : <http://www.easyvote.fr/prestation.html> (03/07/12)

 Espacedatapresse: http://www.espacedatapresse.com/fil_datapresse/consultation_cp.jsp?idcp=2740369 (21/08/12)


 Facebook: <https://www.facebook.com/villedemerignac> (03/07/12)

 itransports.fr: http://www.itransports.fr/gen_include/lignes.php?lang=fr&commune=Les%20Andelys&insee=27016&cposte=27700&type=B&reso=Andlybus&sigr=Andlybus

 La Ruche Beta : <http://beta.ruche.org/> (03/05/12)

 La V(e)ille autrement : <http://la-veille-autrement.blogspot.fr/> (04/07/12)

 Le blog TIC – Maires de grandes villes : <http://blog.grandesvilles.org/1104/acces/une-quinzaine-de-grandes-villes-sur-twitter/> (03/07/12)

 Le Journal du Net : http://www.journaldunet.com/solutions/0410/041029_faq_rss.shtml (15/05/12)

 Netvibes: <http://www.netvibes.com/lesromanais#General> (03/07/12)

 Open Definition : <http://opendefinition.org/okd/francais/> (16/05/12)

-  Paris.fr : http://www.paris.fr/politiques/participez/lancez-et-signez-une-petition/comment-ca-marche/rub_9130_stand_73274_port_22199 (03/07/12)
-  QRCODE.fr : <http://qrcode.fr/video?mode=comp> (11/05/12)
-  Regards sur le numérique: <http://data.rslnimg.fr/2012-04/Mobilisation/Nicolas-Sarkozy-tente-la-democratie-participative-sur-Facebook> (03/07/12)
-  Sebsauvage.net: <http://sebsauvage.net/comprendre/rss/creer.html> (16/05/12)
-  Sector Multimedia :<http://www.sector.fr/sector/voteboitiers.htm> (03/07/12)
<http://www.sector.fr/sector/votinternet.htm> (03/07/12)
-  Techno-Science.net :<http://www.techno-science.net/?onglet=glossaire&definition=659> (02/07/12)
-  Territoires sonores : <http://www.territoires-sonores.net/index.php/Accueil> (03/07/12)
-  Wikipedia : http://fr.wikipedia.org/wiki/Site_web (03/07/12)
http://fr.wikipedia.org/wiki/Portail_web (03/07/12)
http://fr.wikipedia.org/wiki/Wiki_territorial (03/07/12)
http://fr.wikipedia.org/wiki/Bo%C3%AEtier_de_vote_interactif (03/07/12)
http://fr.wikipedia.org/wiki/Donn%C3%A9es_ouvertes (16/05/12)
<http://fr.wikipedia.org/wiki/Wiki> (21/08/12)
<http://wiki.openstreetmap.org/wiki/Plouarzel> (21/08/12)
-  Wire Actusnews : http://www.actusnews.com/definition_rss.php (15/05/12)

Sites officiels

- Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies d'Ile-de-France: <http://www.areneidf.org/fr/La_participation-116.html> (03/07/12)
- Association France Living Labs : <http://france-livinglabs.fr/> (04/07/12)
- Collines du Nord Dauphiné : <http://www.collinesnorddauphine.fr/-Calendrier-des-manifestations-.html#conteneur> (03/07/12)
- Communauté Urbaine de Bordeaux, Grands projets, Euratlantiques : <http://www.bordeaux-euratlantique.fr/concertation.html> (10/08/12)
- Commune de Bourgtheroulde - Infreville : www.bourgtheroulde.fr/ (02/07/12)
- Commune de Flines-lez-Râches : <http://www.flines-lez-raches.fr/fr/accueil/presentation-des-flux-rss.html> (11/08/12)
- Commune de Rosenau - les mots du maire : <http://www.rosenau.fr/php/> (03/07/12)
- Commune des Andelys : www.ville-andelys.fr/ (02/07/12)
- Conseil Général de l'Eure : <http://www.eure-en-ligne.fr/> (03/07/12)
- Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais : http://www.nordpasdecals.fr/tic/actions/dream_plus.asp (10/07/12). Site actuellement en changement.
- Conseils Consultatifs de Secteurs Grenoble : <http://www.ccsgrenoble.org/index.php> (03/07/12)
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure : <http://www.eure.equipement.gouv.fr/> (03/07/12)
- European Network of Living Labs: <http://www.openlivinglabs.eu/> (04/07/12)
- HM Government: <http://epetitions.direct.gov.uk/how-it-works> (03/07/12)
- Innovation ALCOTRA: <http://www.alcotra-innovation.eu/index.shtml> (04/07/12)
- Parc Naturel régional du Morvan :

- http://www.parcumorvan.org/fr/Tourisme/Morvan_pour_tous/Mobilite_reduite/Presentati on.php?rub=06&srub=06&ssrub=01&sssrub=01&lg=fr (11/05/12)
- Pays des Landes de Gascogne : <http://www.pays-landesdegascogne.org/> (03/07/12)
 - Préfecture des Ardennes. Les services de l'Etat dans les Ardennes : <http://www.ardennes.pref.gouv.fr/Les-actions-de-l-Etat/Environnement-et-prevention-des- risques/Enquete-publique/Parc-eolien-Mont-des-4-Faux-Windvision>
 - Quartier des 2 Lions : <http://www.2lions.fr/> (03/05/12)
 - Urban Fabric Organization : <http://www.urbanfab.org/> (21/08/12)
 - Ville d'Amiens : http://amiens.fr/nos_projets/democratie_participative/concertation_citoyenne.html (03/07/12)
 - Ville de Brest : <http://www.lettram-brest.fr/> (03/05/12)
<http://www.a-brest.net/> (03/05/12)
<http://www.participation-brest.net/> (03/05/12)
<http://www.wiki-brest.net/index.php/Accueil> (03/05/12)
 - Ville de Cannes, Cart@Cannes : <http://carte.cannes.fr/> (03/05/12)
 - Ville de Grigny : <http://www.mairie-grigny69.fr> (02/07/12)
 - Ville de Moissy-Crayamel: <http://www.moissy-cramayel.fr/Concertation-prealable-a-la,2730.html> (10/08/12)
 - Ville de Lille : http://www.mairie-lille.fr/fr/Vie_economique/technologies-information/ (03/07/12)
 - Ville de Mérignac : <http://www.merignac.com/> (02/07/12)
<https://www.facebook.com/villedemerignac> (04/07/12)
<http://leon.merignac.com/> (21/08/12)
 - Ville de Saint-Germain-en-Laye : <http://www.saintgermainenlaye.fr/la-mairie/ville-numerique/mobile-en-ville/>
 - Ville de Toulouse : <http://www.toulouse.fr/web/guest/forum> (03/07/12)
http://www.toulouse.fr/forum/-/message_boards/statistics (11/08/12)

Vidéos, cartes et figures

Vidéos

- Dasein Interactions (onglet Produits): <http://www.dasein-interactions.fr/index.swf> (02/07/12)
- Images & Réseaux. Vidéo « Mazadoo, le web 2.0 pour les aînés » <http://klewel.com/conferences/images-et-reseaux-avril-2011-flash/index.php?talkID=5> (03/07/12)
- Leblogdelaville : <http://leblogdelaville.canalblog.com/archives/2009/11/28/15953720.html> (24/04/12)
- Vimeo. Vidéo « Vision d'UFO et présentation de Villes sans limite » : <http://vimeo.com/39059557>
- Vimeo. Vidéo « Paroles d'utilisateurs Futur en Seine 2011 » : <http://vimeo.com/38980706>

Figures

- Figure 1 : Logo du CAUE27.
Source : CAUE27, juin 2011. Projet de développement urbain: Les Andelys Juin 2011. Les trois quartiers ne doivent faire qu'un. CAUE27.

- Figure 2 : Calendrier des manifestations de la Communauté de Communes du Nord Dauphiné.
Source : <http://www.collinesnorddauphine.fr/-Calendrier-des-manifestations-.html#conteneur> (03/07/12)
- Figure 35: Boîtier de vote interactif.
Source : <http://www.techni-contact.com/produits/423-585723-boitier-de-vote-electronique.html> (21/08/12)
- Figure 36: Page Facebook officielle de la ville de Mérignac.
Source : <https://www.facebook.com/villedemerignac> (04/07/12)
- Figure 37: Logo du réseau social Mazadoo
Source : Images & Réseaux. Vidéo « Mazadoo, le web 2.0 pour les aînés » :
<http://klewel.com/conferences/images-et-reseaux-avril-2011-flash/index.php?talkID=5>
(03/07/12)
- Figure 38: Carte de La Ruche de Brest.
Source : <http://www.a-brest.net/article5785.html> (03/02/12)
- Figure 39: Photographies d'une balade urbaine aux Andelys.
Source : Réalisation personnelle (26/06/12)
- Figure 40: QR-Code signifiant "Bienvenue à Polytech'Tours!"
Source : Réalisation personnelle *via* qrcode.fr/encoder (11/05/12)
- Figure 41: Carte participative Léon, à Mérignac.
Source : <http://leon.merignac.com/> (21/08/12)
- Figure 42: Logo des flux RSS.
Source : <http://www.leblogdebango.fr/2010/02/mettez-a-jour-vos-flux-rss/> (04/07/12)
- Figure 43: Evolution de la population de l'Eure entre 1968 et 2008.
Source : Réalisation personnelle *via* Excel à partir des données de : Département de l'Eure, Evolution et structure de la population, 2012. 20 p. Disponible sur : http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/DL_DEP27.pdf (02/07/12)
- Figure 44: Prix moyen du terrain constructible selon sa localisation (en €/m²).
Source : Réalisation personnelle *via* Excel à partir des données de :
<http://www.terrain-construction.com/barometre.php?dep=27> (02/07/12)
- Figure 45: Le château d'Harcourt.
Source : <http://www.pro-normandie-tourisme.com/articles/chateau-d-harcourt-470-1.html>
(21/08/12)
- Figure 46: Vue sur les Andelys.
Source : Fotocommunity, Golfnette. Photographie « Les Andelys, dans l'Eure » :
<http://www.fotocommunity.fr/pc/pc/display/23178755> (03/07/12)
- Figure 47: Les trois pôles des Andelys.
Source : CAUE27, juin 2011. Projet de développement urbain: Les Andelys Juin 2011. Les trois quartiers ne doivent faire qu'un. CAUE27. p. 19.
- Figure 48: Vue sur le Petit Andely.
Source : Eva.baila. Photographie « La Seine aux Andelys » : <http://eva.baila.over-blog.com/article-30565209.html> (03/07/12)
- Figure 49: Le château Gaillard.
Source : Les Andelys France, Cauderlier, A., 2011. Photographie « Chateau-Gaillard, an Outstanding Position Dominating the Seine and Les Andelys »
<http://lesandelys.com/chateau-gaillard/gaillard.htm> (03/07/12)
- Figure 50: Le quartier social des Tours du Levant.
Source : Réalisation personnelle (25/04/12)
- Figure 51: Exemple de densification des tissus pavillonnaires.
Source : <http://bimby.fr/2011/01/le-projet-de-recherche-bimby-en-quelques-mots> (21/08/12)
- Figure 52: Les raisons pour un particulier d'une volonté de diviser son terrain.
Source : <http://bimby.fr/content/pourquoi-divise-on-son-terrain> (21/08/12)

- Figure 53: La densification par la maison individuelle: la filière courte du renouvellement urbain.
Source : <http://bimby.fr/content/densification-maison-individuelle> (21/08/12)
- Figure 54: Exemple de division d'une parcelle en 3 lots.
Source : <http://bimby.fr/2011/07/optimiser-la-gestion-de-son-patrimoine> (21/08/12)
- Figure 55: L'atelier en salle aux Andelys.
Source : Réalisation personnelle (26/06/12)
- Figure 56: La balade urbaine à Heudebouville.
Source : Réalisation personnelle (22/06/12)
- Figure 57: Le code des tracés de la carte des déplacements.
Source : Réalisation personnelle (21/08/12)
- Figure 58: L'atelier déplacements à Heudebouville.
Source : Réalisation personnelle (29/06/12)
- Figure 59: Modélisation 3D de la ZAC des Deux Lions à Tours.
Source : <http://actutours.unblog.fr/2009/06/10/ouverture-dun-centre-commercial-a-tours/#> (21/08/12)
- Figure 60: Page Facebook officielle de la ville de Strasbourg.
Source : <http://www.facebook.com/strasbourg.eu> (05/07/12)
- Figure 61: Le réseau social La Ruche à Rennes.
Source : <http://beta.ruche.org/> (03/05/12)
- Figure 62: L'univers Netvibes de Romans-sur-Isère.
Source : <http://www.netvibes.com/lesromanais#General> (03/07/12)
- Figure 63: La balade sonore de Crozon.
Source : <http://www.territoires-sonores.net/index.php/Accueil> (03/07/12)
- Figure 64: La carte de zonage du jeu URBAX
Source : <http://adef.org/URBAX/LivretUrbax.pdf>, p.9.
- Figure 65: Trois exemples de choix pour le futur de la place de la Bastille par l'application Unlimited Cities
Source : <http://vimeo.com/33958413>
- Figure 66: Logo des flux RSS
Source : <http://www.leblogdebango.fr/2010/02/mettez-a-jour-vos-flux-rss/> (04/07/12)

Cartes

- Carte 8: Situation géographique de l'Eure.
Source : Réalisation Aude Naour via Illustrator CS3 à partir du fond de carte disponible sur : <http://www.locations-normandie.com/> (30/04/12)
- Carte 9: Permis de construire déposés par les Franciliens entre 1997 et 2006.
Source : DDE 27 - décembre 2008. Les franges franciliennes de l'Eure. Réflexions pour un développement durable des territoires. 63 p., Evreux : DDE 27.
- Carte 10: Revenus fiscaux médians des ménages en 2006.
Source : DDE 27 - décembre 2009. La périurbanisation dans l'Eure. Réflexions pour un développement durable des territoires. 64 p., Vernon : DDE 27. p. 28.
- Carte 11: Plan des lignes régulières départementales d'autocars du 29 août 2011 au 8 juillet 2012.
Source : Conseil Général. Plan des lignes régulières départementales de transports : http://www.eure-en-ligne.fr/webdav/site/eure-en-ligne/shared/cg27/pdf/lignes%20transports/GD_PLAN_CG27.web.pdf (02/07/12)
- Carte 12: La progression de l'étalement urbain dû au logement dans l'Eure entre 1990 et 2006 (en %).
Source : DDE 27 - décembre 2009. La périurbanisation dans l'Eure. Réflexions pour un développement durable des territoires. 64 p., Vernon : DDE 27. p. 25.

- Carte 13: Situation géographique de la commune des Andelys.
Source : Réalisation Aude Naour *via* Illustrator CS3 à partir du fond de carte disponible sur : <http://www.extravacances.com/fr/map-town/eure/conteville.png> (30/04/12)
- Carte 14: Situation géographique de la commune de Bourgtheroulde – Infreville.
Source : Réalisation Aude Naour *via* Illustrator CS3 à partir du fond de carte disponible sur : <http://www.extravacances.com/fr/map-town/eure/conteville.png> (30/04/12)

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	1
REMERCIEMENTS	4
AVANT PROPOS.....	5
PRESENTATION DU STAGE.....	6
LE CONTEXTE DE L'ETUDE.....	8
LA STRUCTURE : LE CAUE DE L'EURE.....	9
L'Equipe du CAUE27	9
Les financements	10
Interventions du CAUE 27	10
LES NTIC, DES OUTILS NOMBREUX ET VARIES	11
Les forums	11
Définition.....	11
Objectifs	12
Exemples	12
Inconvénients	12
Avantages	12
Les sites web.....	13
Définition.....	13
Objectifs	13
Exemples	13
Inconvénients	15
Avantages	15
Les votes interactifs	15
Définition.....	15
Objectifs	15
Exemples	15
Inconvénients	16
Avantages	16
Les réseaux sociaux internationaux et locaux	17
Définition.....	17
Objectifs	17

Exemples	17
Inconvénients	19
Avantages	19
Les NTIC au service des balades urbaines	20
Définition.....	20
Objectifs	20
Exemples	20
Inconvénients	21
Avantages	22
L'open data	22
Définition.....	22
Objectif.....	22
Exemple : la cartographie participative	22
Inconvénients	23
Avantages	23
Les flux RSS	23
Définition.....	23
Objectifs	24
Exemples	24
Inconvénients	24
Avantages	24
LE DEPARTEMENT DE L'EURE, UN TERRITOIRE SOUS INFLUENCE	25
Ses enjeux.....	26
L'Eure, une zone rurale	26
'Eure, un espace entre de grands pôles urbains	27
Un foncier intéressant.....	27
Un territoire toujours traditionnel et un patrimoine riche	28
Ses problématiques.....	29
L'éparpillement urbain et l'utilisation de la voiture personnelle	29
Des besoins en matière de logements mal maîtrisés	30
La cohésion sociale menacée	30
Le problème de l'étalement urbain	32
Bilan des politiques menées.....	33
LE TERRAIN D'ETUDE	35
LE CONTEXTE COMMUNAL DIFFICILE DES ANDELYS	36
Une géographie particulière.....	36
Ses atouts	37
Une localisation particulièrement intéressante	37

Un patrimoine remarquable	38
Ses limites	38
L'importante diminution démographique	38
Le manque de relation entre les trois pôles de la commune	39
Les difficultés liées au parc de logement	39
Un contexte communal tendu	40
LA COMMUNE DE BOURGTHEROULDE	41
Présentation de la commune de Bourgtheroulde-Infreville	41
Le problème posé aux DA5 lors des ateliers.....	42
LE PROJET BIMBY	43
Le déroulement du programme de recherche et ses hypothèses.....	44
Un projet qui répond aux problèmes actuels.....	45
Une modification du plan local d'urbanisme nécessaire	46
Les premières expériences	47
UNE AUTRE MANIERE D'AMENAGER.....	50
LA PARTICIPATION : ETAT DES LIEUX.....	51
Participation et concertation citoyenne.....	51
Les différents degrés de la participation citoyenne.....	52
Le degré 0 : la "non concertation"	52
Le 1 ^{er} degré : l'information.....	52
Le 2 ^{ème} degré : l'écoute	52
Le 3 ^{ème} degré : la consultation.....	52
Le 4 ^{ème} degré : la concertation publique.....	53
Le 5 ^{ème} degré : le dialogue qui génère de la codécision ou de la coproduction	53
Un contexte juridique récent.....	53
Le débat public	53
La concertation préalable	54
L'enquête publique	54
Les modes de communication et de concertation et les acteurs du projet.....	54
LES AVANTAGES DE LA PARTICIPATION.....	56
Pourquoi les citoyens devraient-ils participer ?	56
La concertation entraîne un effet d'apprentissage.....	56
Les compétences complémentaires des participants peuvent faire évoluer le projet	56
Pour avoir le sentiment d'appartenir à la commune.....	56
Pour rencontrer et échanger avec les élus, les professionnels et les autres habitants.....	57
Pour s'assurer qu'un projet réponde aux besoins des habitants	57

Pourquoi les élus ont-ils intérêt à mettre la participation en valeur ?	57
Pour être en accord avec les principes de la République et avec la loi	57
Pour donner confiance aux habitants.....	57
Pour limiter les revendications après la réalisation d'un projet	58
Pourquoi les professionnels devraient-ils travailler avec les habitants ?	58
Parce que les habitants sont les premiers concernés.....	58
Pour mieux comprendre le territoire sur lequel ils travaillent	58
LA PARTICIPATION : QUELLES LIMITES ?.....	59
Le manque d'investissement des habitants	59
Ils ne sont pas au courant des projets et des réunions	59
Ils n'ont pas le temps	59
Ils n'ont pas l'envie	59
Ils ont peur	60
Le manque de compétence des experts concernant les projets participatifs	60
Les élus et les professionnels peinent à quitter leur position d'experts	60
La définition des projets, leur durée et leur coût	61
LES ATELIERS PARTICIPATIFS DU PROJET BIMBY	62
La méthode de travail des bureaux d'études	62
Les ateliers participatifs de Métropole Architecture Paysage.....	63
Le premier atelier : avantages et inconvénients du quartier	63
Le second atelier : déplacements quotidiens.....	64
Le troisième atelier : coupes des limites de parcelles et projets personnels	65
LA PERTINENCE DES NTIC POUR LA PARTICIPATION.....	66
Adapter l'utilisation des NTIC au contexte communal et au projet	67
La place des NTIC dans les processus de participation	67
Conséquences de la démocratisation d'Internet	67
La place des NTIC dans le processus de concertation	67
Les limites des NTIC pour la participation	68
Un mauvais usage : l'exemple des images numériques.....	68
Une culture de la participation encore peu développée	68
LES ACTIONS EXISTANTES.....	70
Programmes de favorisation de la démocratie participative	70
Budget participatif et projet e-AGORA : Ipatinga (Brésil)	70
Programme Dream+ : Nord-Pas-de-Calais	71
e-participation	71
Communauté urbaine de Brest (29 – Finistère)	71
Les Conseils Consultatifs de Secteurs : Grenoble (38 – Isère).....	71

Forum par secteurs : Toulouse (31 – Haute-Garonne)	72
Vote citoyen : Amiens (80 – Somme).....	72
Cartographie et modélisation	72
Cart@Cannes : Cannes (06 – Alpes-Maritimes)	72
Simulations 3D : Tours (37 – Indre-et-Loire)	73
Cartoparties : Plouarzel (29 – Finistère).....	73
Réseaux sociaux	74
Onze grandes villes sur Facebook.....	74
Une quinzaine de grandes villes sur Twitter	74
La Ruche rennais : Rennes (35 – Ille-et-Vilaine)	75
Applications numériques.....	75
Mobile en ville : Saint-Germain-en-Laye (78 – Yvelines)	75
Interactivité : Lille (59 – Nord).....	76
Netvibes : Romans-sur-Isère (26 – Drôme)	76
Territoires sonores : Crozon (29 – Finistère)	77
URBAX.....	77
Définition.....	77
Objectifs	78
Mode d'emploi	78
Inconvénients	78
Avantages	79
Application Unlimited Cities	79
Définition.....	79
Objectifs	79
Inconvénients	79
Avantages	80
S-Pass Territoires.....	81
Le logiciel.....	81
Objectifs	81
Les objectifs à court terme choisis lors du séminaire.....	81
PROPOSITIONS	83
POUR LES COMMUNES N'AYANT PAS D'EXPERIENCE DANS LE DOMAINE DE LA PARTICIPATION	84
PROPOSITION 1 : ATELIERS AVEC UNE COMPAGNIE D'ACTION THEATRALE SUR LA PARTICIPATION	84
Objectifs et cibles.....	84
Mode d'emploi	84
Points positifs	85

PROPOSITION 2 : DEVELOPPEMENT DES SITES WEB DES COMMUNES DES ANDELYS ET DE BOURGTHEROULDE.....	86
• Bulletins municipaux en ligne	86
• Flux RSS	87
• Forum de discussion	88
• Page Facebook ou Twitter	89
PROPOSITION 3 : ADAPTATION DU LOGICIEL URBAX AUX ANDELYS.....	91
Objectifs et cibles.....	91
Outils nécessaires	91
Administrateurs	91
Mode d'emploi	91
Points positifs	92
POUR LES COMMUNES AYANT UNE EXPERIENCE DE LA PARTICIPATION	93
PROPOSITION 4 : MODELISATION 3D DES PROJETS PUBLICS.....	93
Objectifs et cibles.....	93
Outils nécessaires	93
Administrateurs	94
Mode d'emploi	94
Points positifs	94
Coût et financement	94
PROPOSITION 5 : APPLICATION NUMERIQUE	96
Objectifs et cibles.....	96
Administrateurs	96
Mode d'emploi	96
Points positifs	97
Coût et financement	97
PROPOSITION 6 : LA MODELISATION 3D AU SERVICE DE L'AUTOPROMOTION DANS LA COMMUNE DE BOURGTHEROULDE.....	99
Objectifs et cibles.....	99
Outils nécessaires	99
Administrateurs et architectes	99
Mode d'emploi	99
Points positifs	101
PROPOSITION 7 : LE JEU TABULA ROSA A BOURGTHEROULDE.....	102
Objectifs, cibles et outils nécessaires	102
Mode d'emploi	102
Points positifs	102
PROPOSITION 8 : BUDGET PARTICIPATIF A BOURGTHEROULDE.....	103
Objectifs, cibles et outils nécessaires	103

Mode d'emploi et réglementation.....	103
Points positifs	103
CONCLUSION	106
BIBLIOGRAPHIE/WEBOGRAPHIE	107
TABLE DES MATIERES.....	116
TABLE DES CARTES.....	123
TABLE DES FIGURES	123

TABLE DES CARTES

Carte 1: Situation géographique de l'Eure	26
Carte 2: Permis de construire déposés par les Franciliens entre 1997 et 2006	28
Carte 3: Revenus fiscaux médians des ménages en 2006	31
Carte 4: Plan des lignes régulières départementales d'autocars du 29 août 2011 au 8 juillet 2012	31
Carte 5: La progression de l'étalement urbain dû au logement dans l'Eure entre 1990 et 2006 (en %)	32
Carte 6: Situation géographique de la commune des Andelys	36
Carte 7: Situation géographique de la commune de Bourgheroulde - Infreville	41

TABLE DES FIGURES

Figure 1: Logo du CAUE27	9
Figure 2: Calendrier des manifestations de la Communauté de Communes du Nord Dauphiné	14
Figure 3: Boîtier de vote interactif	15
Figure 4: Page Facebook officielle de la ville de Mérignac	17
Figure 5: Logo du réseau social Mazadoo	18
Figure 6: Carte de La Ruche de Brest	19
Figure 7: Photographies d'une balade urbaine aux Andelys	20
Figure 8: QR-Code signifiant "Bienvenue à Polytech'Tours!"	21
Figure 9: Carte participative Léon, à Mérignac	23
Figure 10: Logo des flux RSS	24
Figure 11: Evolution de la population de l'Eure entre 1968 et 2008	27
Figure 12: Prix moyen du terrain constructible selon sa localisation (en €/m ²)	27
Figure 13: Le château d'Harcourt	29
Figure 14: Vue sur les Andelys	29
Figure 15: Les trois pôles des Andelys	37
Figure 16: Vue sur le Petit Andely	38
Figure 17: Le château Gaillard	38

Figure 18: Le quartier social des Tours du Levant	39
Figure 19: Exemple de densification des tissus pavillonnaires	43
Figure 20: Les raisons pour un particulier d'une volonté de diviser son terrain	45
Figure 21: La densification par la maison individuelle: la filière courte du renouvellement urbain.....	46
Figure 22: Exemple de division d'une parcelle en 3 lots	47
Figure 23: L'atelier en salle aux Andelys	63
Figure 24: La balade urbaine à Heudebouville	63
Figure 25: Le code des tracés de la carte des déplacements	64
Figure 26: L'atelier déplacements à Heudebouville.....	64
Figure 27: Modélisation 3D de la ZAC des Deux Lions à Tours	73
Figure 28: Page Facebook officielle de la ville de Strasbourg.....	74
Figure 29: Le réseau social La Ruche à Rennes	75
Figure 30: L'univers Netvibes de Romans-sur-Isère	76
Figure 31: La balade sonore de Crozon.....	77
Figure 32: La carte de zonage du jeu URBAX	78
Figure 33: Trois exemples de choix pour le futur de la place de la Bastille par l'application Unlimited Cities.....	80
Figure 34: Logo des flux RSS	87

Tuteur : Sabine GUITEL

Aline Bourdais

Caroline Frigo

Adélie Léard

Aude Naour

Stage de groupe DA 4

2011-2012

Résumé

Le stage effectué au CAUE du département de l'Eure (27) consistait à établir un état des lieux des pratiques utilisant les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) dans les processus de participation, et à proposer des méthodes de participation aux communes des Andelys et de Bourgtheroulde-Infreville. Aujourd'hui, les méthodes de concertation traditionnelles restent souvent peu utilisées et peu efficaces. Il est donc nécessaire de chercher des outils innovants pour impliquer davantage la population dans le développement des communes.

Afin de mieux comprendre les problématiques du territoire, un diagnostic territorial du département et de deux communes, Bourgtheroulde et Les Andelys, a été réalisé. Ces diagnostics nous ont permis de nous rendre compte que le territoire de l'Eure présentait des enjeux importants, ainsi qu'un manque de dialogue entre les différents acteurs de l'aménagement (élus, professionnels de l'aménagement et habitants).

Ainsi, en nous appuyant sur l'état des lieux de l'utilisation des NTIC dans la concertation et sur celui des pratiques de la participation traditionnelle, nous avons proposé des méthodes de participation adaptées à Bourgtheroulde et aux Andelys. Ces méthodes ont pour but d'instaurer un dialogue ouvert entre les acteurs de l'aménagement et de permettre aux élus de compléter l'urbanisme traditionnel « par le haut » par un urbanisme « par le bas », partant des besoins et des idées des habitants, en utilisant des moyens innovants.

Mots clés

Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ; Participation ; Département de l'Eure (27) ; Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE).

NTIC et projet urbain dans les communes du département de l'Eure

-

Annexes

Tuteur : Sabine GUITEL

Aline BOURDAIS




Caroline FRIGO

Adélie LEARD


Aude NAOUR

ANNEXE 1 : ENTRETIEN AUX ANDELYS SUR LES METHODES DE COMMUNICATION ET DE PARTICIPATION

L'entretien a eu lieu aux Andelys le 09/05/2012 de 14h à 15h30, en présence de :

-  Mme DAEL Laure, maire de la commune des Andelys.
-  Mme BODENANT-CATINOT Isabelle, 3^e adjointe au tourisme, animations culturelles et vie associative.
-  Mr CAUMONT Patrice, directeur général des services.

Où en est la progression du programme d'actions élaboré avec l'accompagnement du CAUE27? Quelles actions ont été menées, lesquelles sont en cours, et lesquelles n'ont pas été réalisées ?

 Dans le volet **Peuplement et Accompagnement Social**, la commune a réalisé le premier objectif, *diagnostic en marchant*, qui consiste à mettre en place une réelle gestion de proximité du quartier du Levant. Ainsi, tous les quinze jours, le lundi, une visite a lieu. Elle permet de lutter contre la dégradation externe du quartier. En nous rendant dans les quartiers Est, nous avons pu effectivement remarquer les tours sont bien entretenues ainsi que les cheminements et les aménagements que l'on retrouve non loin.

Le second objectif, *Stratégie de Peuplement*, est en cours de réalisation. Une réunion de bailleurs a eu lieu afin de trouver des solutions pour lutter contre la paupérisation du quartier.


En revanche, le dernier objectif, *insertion économique et sociale des habitants des quartiers Est*, a rencontré des difficultés. La régie de quartier ne peut, en effet, pas s'effectuer pour plusieurs raisons. Le marché est trop petit et les crédits de l'Etat ont été divisés par 3 en deux ans, empêchant la commune de réaliser l'objectif.

En parallèle, des projets de réussite éducative (PRE) ont vu le jour. Ces projets se déroulent le mercredi et s'adressent à des enfants rencontrant des difficultés à l'école. Ainsi, en dehors de leurs heures traditionnelles de cours, les enfants ont la possibilité d'être accompagnés et de bénéficier d'une aide personnelle.

Les petites actions menées par la commune des Andelys permettent de donner une nouvelle image des quartiers Est de la commune. Toutefois, cette image ne satisfait-elle pas uniquement la volonté des élus à présenter les Andelys comme une commune propre et belle ? L'image extérieure des quartiers du Levant permet de cacher, en partie, les difficultés réelles que rencontre le quartier.

Ces actions ont-elles conduit à une baisse de la vacance, à une amélioration de la qualité de vie des habitants de cette zone ?

Le programme de réussite éducative mis en place est intéressant pour les enfants en difficulté. Mais, tous les enfants peuvent-ils véritablement profiter équitablement de ce programme ? Ces cours supplémentaires n'isolent-ils pas encore plus des enfants qui sont déjà en échec scolaire ? Comment la commune propose-t-elle aux familles d'inscrire leurs enfants dans le PRE ?


 Dans le volet **Développement Touristique, Commercial et Culturel**, les objectifs ont été respectés. Ainsi, au niveau de l'objectif *Evénements Culturels*, de nombreuses manifestations ont été réalisées ou sont en cours de réalisation pour la belle saison. Des artistes faisant partie de la troupe *Pans d'art Théâtre* interviennent dans les quartiers pour renouer des liens entre les habitants et la commune.

L'offre et l'Hébergement touristiques, qui forment le second objectif de ce volet, ont été améliorés. De nouveaux hébergeurs se sont installés sur la commune tandis que les activités ludiques se sont développées.

Il convient de souligner que trois nouvelles boucles de randonnées ont été créées, qu'un contrat est en cours avec Parapente Eure, et qu'il est possible d'effectuer des croisières en barque sur la Seine. En outre, la commune a pris la décision de participer au festival Normandie Impressionniste, un événement très populaire qui a vu le jour en 2010 et qui a réuni près d'un million de visiteurs.

Incontestablement, des efforts ont été faits pour correspondre aux objectifs de ce volet. Mais, dans quelle mesure l'offre des logements a-t-elle été adaptée ? Peut-elle répondre à des demandes provenant de visiteurs aux revenus différents ?

Dans quelle mesure se sont développées les activités ludiques ? Répondent-elles aux véritables attentes de la population et des touristes ? Permettent-elles de mettre en valeur les qualités de la commune ? Quelles boucles de randonnées ont été créées, et que permettent-elles de découvrir en plus des anciennes ? Permettent-elles de découvrir tous les charmes du bourg et notamment le château Gaillard ? Les croisières sur la Seine sont-elles commentées (histoire du village) ?

 Dans le volet **Aménagement et Développement Urbains**, les différents objectifs de densification du tissu, de diversification de l'offre en logements et de rénovation du Petit Andely vont pouvoir être mis en place grâce à l'application du droit de préemption.

Dans les quartiers Est, dans l'optique de l'objectif de *Programmation du renouvellement du quartier du Levant*, des discussions sont en cours avec Eure Habitat afin de faire diminuer le nombre de logements vacants important. Il est en effet de 74 sur 254 logements au total. Si le diagnostic en marchant a permis de redonner aux Tours du Levant un aspect extérieur de qualité, selon les interviewés, il en est autrement pour l'intérieur des tours qui est très dégradé.

L'objectif souhaité par la commune est la destruction d'au moins deux tours qui seraient remplacées par des bâtiments R+1 et qui porteraient alors le nom de Terrasses du Levant. Ces réalisations demandent hélas des fonds importants que la commune ne possède pas.

Pour autant, elle continue d'agir sur le secteur et notamment sur l'aspect extérieur déjà évoqué précédemment. Ainsi, des plans de marquage de parking sont en cours de réalisation, les bétons bruts utilisés dans les aménagements externes tels que les rambardes d'escaliers vont être repeints d'ici la fin de l'été, des arbres sont replantés, et un nouveau contrat a été signé avec une entreprise privée pour l'entretien des lieux.

De 2002 à 2004, il faut savoir que quatre tours ont été détruites dans le quartier Est. Les interviewés nous précisent qu'à l'époque, le président du Conseil Général de l'Eure était aussi le président d'Eure Habitat, principal bailleur des Tours du Levant. De plus, si les tours étaient habitées par des ouvriers d'environ 30 ans dans les années 60, aujourd'hui, même si beaucoup ont quitté les lieux, la population captive de ces logements a vieilli. Les travailleurs étrangers, arrivés dans les

années 60-70, se sont installés dans les Tours du levant, accentuant encore plus la stigmatisation du quartier.

Les habitants du petit Andely ne savent peut-être pas ce que signifie le droit de préemption. Une communication sur la rénovation et ses bienfaits pourraient encourager certains habitants et commerçants à rénover leur bâtiment.

Dans le quartier Est, la destruction de deux tours résoudra-t-elle tous les problèmes que rencontrent les habitants ? Est-il nécessaire de dépenser des sommes importantes dans une action qui n'aura peut-être aucun effet ? Une discussion avec les habitants ne serait-elle pas préférable pour relever les véritables besoins de la population ?

La mise en valeur de l'aspect extérieur du quartier (marquage, plantations...) ne semble pas adaptée à la situation. Il ne faut pas faire pour faire mais faire pour améliorer. Ainsi, les élus ne semblent-ils pas plutôt apaiser leur conscience en agissant par une multitude de petites actions inefficaces en attendant de pouvoir détruire les tours ? A combien s'élèvent les coûts de ces petites opérations par rapport à une action d'envergure plus transparente qui aurait des conséquences positives sur le quartier ? Le besoin des élus n'est-il pas ici confondu avec celui des habitants ?

Quelles sont les raisons de votre participation au projet BIMBY ?

C'est le CAUE27 qui a proposé à la commune des Andelys la participation au concours BIMBY (*build in my back yard*). En participant à ce projet, l'objectif pour les élus est d'assurer la continuité territoriale et urbaine de la commune entre les différentes entités.

En effet, comme ils nous l'ont expliqué, l'urbanisation de la commune des Andelys est émiettée. Tout d'abord, la ville est encaissée dans une vallée dont le dénivelé est fort, ce qui rend les pentes inexploitable pour la construction. De plus, une partie de la commune est classée zone Natura 2000 et contraint grandement les constructions. Ainsi, il apparaît que les seuls endroits constructibles soient les hauteurs et les rares dents creuses situées dans le centre-ville. Les agriculteurs possédant ces terres les ont donc vendues à prix élevé, permettant à de nouvelles populations de construire sur les hauteurs, loin du centre et de ses services.

Dans un tel contexte, il a été difficile de maîtriser l'urbanisation et l'émiettement de la commune. Les interviewés nous l'ont dit, les habitants de ces hameaux éloignés sont isolés et ne se sentent pas Andelysiens. En outre, ces nouveaux ménages ne prennent pas conscience que la campagne est différente de la ville. Les coûts engendrés par l'entretien des maisons, des jardins et les trajets journaliers (Andelys-Région Parisienne) sont conséquents et creusent les budgets des familles qui s'appauvrissent. Ces facteurs viennent renforcer encore plus l'isolement de ces ménages.

La participation au projet BIMBY est justifiée ici par la volonté des élus à assurer une continuité territoriale, à unifier le tissu urbain entre les trois entités de la ville. Quels ont été les critères de sélection du quartier des Planches pour le concours BIMBY ? Le concours prône la densification des tissus urbains existants, mais comment la commune peut-elle convaincre ses habitants de diviser leur parcelle alors que l'étalement urbain continue sur les hauteurs ? BIMBY est-il adapté à cette commune ? Car il ne faut pas oublier que les Andelys possèdent des dents creuses dues à la désindustrialisation. Pourquoi ne pas avant tout combler ces zones avant de vouloir densifier des quartiers pavillonnaires dont les propriétaires ont peu de chances d'accepter le projet ? Car, on peut supposer facilement que, s'ils sont venus s'installer aux Andelys, c'est avant tout pour bénéficier d'un

grand jardin ! Dans quels cas peuvent-ils accepter ? Le motif de « placer son argent » est-il vraiment pertinent ? Les propriétaires de ce quartier sont-ils démunis au point de sacrifier une partie de leur jardin ?

Pour les actions achevées et en cours, avez-vous mis en place un dispositif de communication du projet?

Les élus n'ont pas établi de dispositif de communication pour les projets proposés suite à l'accompagnement par le CAUE. Ils justifient clairement leur choix en parlant de la communication en général.

Les élus ont décidé de mettre en place une réunion de nouveaux habitants deux fois par mois. Lors de ces dernières, la ville, son identité, ses activités ou encore ses commerces sont présentés aux nouveaux ménages. Néanmoins, la moitié de ces nouveaux arrivants ne viennent pas s'informer. Certains ont même acheté un terrain sans jamais être venus sur les lieux ! Et quelques fois, ils sont même surpris de ne pas trouver de gare, infrastructure promise par le promoteur.

C'est aussi pour des raisons matérielles et psychologiques que la communication des programmes d'actions ne se fait pas. Sans fonds de la part du Conseil Général et sans investisseurs, les élus ne peuvent adopter de projets précis et bien définis. Ils préfèrent ne pas diffuser à la population leurs plans pour ne pas la décevoir, pour respecter leurs promesses et garder ainsi leur crédibilité.

En revanche, une fois les travaux effectués, la communication auprès de la population est réalisée. Les élus sont plus enclins à communiquer à propos des manifestations culturelles. Des affiches sont ainsi placardées partout dans la ville et ses commerces pour informer les habitants des futurs événements. De plus, l'agenda du mois est affiché dans les arrêts de bus et un panneau électronique à l'entrée de l'hôtel de ville permet de diffuser les informations dans le Grand Andely. La radio et la télévision relaient aussi les informations locales importantes.

Il est compréhensible que la commune ne souhaite pas divulguer des informations sur des projets pas encore réalisés de peur qu'ils ne se réalisent pas. La confiance de la population envers le conseil municipal en serait alors affectée. Pourtant, même en dehors de ce contexte, on peut relever les difficultés des élus à mettre en place une véritable stratégie de communication. Face aux échecs continus des réunions de nouveaux habitants, pourquoi les élus persévèrent-ils ? N'y a-t-il pas d'autres moyens d'accueillir les nouveaux habitants ? Les nouvelles populations veulent-elles vraiment s'intéresser à leur nouvelle commune ? Ne sont-elles pas là uniquement pour y dormir et aller travailler dans les pôles d'influence alentours ? Comment les faire s'intéresser aux Andelys selon leurs besoins ? Comment les attirer aux manifestations pour qu'ils y voient un intérêt ?

Pour les actions achevées et en cours, avez-vous mis en place un dispositif de participation (ou dans d'autres situations auparavant) ?

En quoi consistait ce dispositif ?

A-t-il été efficace ? Si oui, pourquoi ? Sinon pourquoi ?

Si oui, comment avez-vous communiqué l'existence de ce dispositif aux habitants ?

Il existe des réunions de quartiers, mais le nombre de participations est aléatoire. Les horaires de ces concertations sont affichées sur des panneaux et mêmes diffusées dans la presse locale. Auparavant, la commune avait opté pour un système de courrier : chaque habitant recevait une lettre les invitant à venir participer à ces réunions de quartier. Mais le dispositif était coûteux et n'attirait pas plus de gens. Il a donc été abandonné.

Des lettres sont aujourd'hui envoyées dans des cas précis. Par exemple, pour un changement de sens de circulation, tous les habitants de la rue concernée sont conviés à une réunion par voie postale.

Des réunions de bailleurs ont eu lieu, proposant un chantier conséquent qui permettrait aux habitants des quartiers Est de diviser par deux leur consommation d'énergie. Une première réunion s'est tenue à la mairie sans attirer grand monde. Les élus ont alors eu l'idée de transférer la réunion au cœur des quartiers Est. Une quinzaine de personnes y a assisté, plus que la dernière fois, mais pas encore assez. Alors les élus ont décidé de passer de cages d'escaliers en cage d'escaliers, où parfois personne n'était là pour les accueillir...

Des réunions concernant le Petit Andely ont aussi vu le jour. Les élus ont proposé de fermer les routes du centre médiéval pendant la saison chaude, afin que les restaurants puissent installer des terrasses dans les rues. Ils voulaient faire du Petit Andely une zone piétonne pour les habitants et les touristes et rendre le vieux centre plus convivial. Hélas, les commerçants ont refusé.

Dans le même sens, les élus ont proposé un local commercial devant le château Gaillard, à l'endroit où les bus de touristes arrivent et repartent. Une localisation de rêve en période estivale. Tous ont refusé, sauf un glacier qui ne travaille normalement pas sur les Andelys.

Lors de la fête de la musique, qui tombait un lundi l'an dernier, plus de 400 personnes étaient réunis sur la place Nicolas Poussin du Grand Andely. Sur les trois bars présents, seul un était ouvert, les autres ayant décliné l'offre, le lundi étant leur jour de repos.

Grâce à ces exemples, les élus ont en déduit une chose : les gens ont du mal à cerner l'intérêt général. Voilà pourquoi il est si difficile de les faire participer au sein de la commune. Même les commerçants, qui pourraient tirer profit des propositions de la mairie, ne semblent pas intéressés.

Là encore, la commune des Andelys rencontre de grandes difficultés à attirer les habitants autour d'un projet commun, que ce soit dans le petit Andely ou dans les quartiers Est. Pourtant, les élus continuent dans cette voie sans se poser de questions quant aux échecs. Les réunions sont-elles le meilleur moyen pour faire participer les habitants ? Si les gens ne viennent pas, quelles en sont les raisons ? La population a-t-elle vraiment besoin de participer ? Souhaite-t-elle même participer ? Les attentes des élus et des habitants sont divergentes, et pour attirer les citoyens, il convient de trouver un axe sur lequel les deux camps pourront trouver un intérêt.

Avez-vous remarqué qu'une catégorie de population était plus présente et investie que d'autres ? Si oui, laquelle ?

De manière générale, ce sont les personnes âgées installées depuis longtemps dans la commune qui participent à ces réunions de quartiers. Les nouveaux habitants viennent peu. Selon les interviewés, les gens préfèrent prendre directement rendez-vous avec la maire ou ses adjoints pour discuter de leurs problèmes. Ils ont aussi constaté que même les participants aux réunions du quartier peuvent prendre rendez-vous la même semaine avec la maire, par peur de s'exprimer en public.

Même les habitants qui participent prennent des rendez-vous privés... Le message est clair : les réunions ne constituent plus aujourd'hui l'outil optimal pour la participation citoyenne. Les élus doivent donc changer de stratégie et améliorer leur communication. Veulent-ils continuer à attirer seulement une catégorie de personnes ? Ne veulent-ils pas toucher toute la population, toutes les classes socioprofessionnelles ? Quels moyens peuvent donc être mis en place pour fédérer toutes les populations autour d'un projet ? Mais encore faut-il que les habitants soient intéressés et que le projet réponde, d'une façon ou d'une autre, à leurs besoins urgents.

Pour les futures actions urbaines, avez-vous prévu des changements au niveau de la communication et de la participation ?

Les élus n'ont pas prévu de changements en matière de communication et de participation, car ils manquent de nouvelles idées qui s'ajouteraient à ce qui est déjà en place dans la commune.

Les interviewés en profitent pour nous parler de la fête des voisins, appelée *Pique-nique de printemps* et qui se déroulera le 1^{er} juin dans la commune. La commune fournit les tables, les chaises, un groupe de musique, et les habitants doivent apporter à manger et partager avec les autres. La manifestation a été un succès l'an dernier avec près de 200 personnes qui ont participé. Cette année, les élus espèrent voir autant, si ce n'est plus, de monde.

Les élus veulent avant tout créer des lieux de rencontres autres que des réunions institutionnelles pas toujours attirantes. Dans cette optique, il existe des conseils d'école, des réunions parents-professeurs, des réunions de personnes âgées etc. « Il faut leur donner envie d'avoir envie » a déclaré la maire Laure Dael.

C'est pourquoi la commune mise sur des manifestations originales et attractives, des journées patrimoines, des journées peintures, comme le festival *Nuit du Musée*, des diminutions de tarifs de l'école de musique afin d'attirer les jeunes des quartiers Est, des ateliers permettant de renouer les liens entre les jeunes et les personnes âgées, et la gratuité pour la visite du château Gaillard à tous les habitants. La maire le souligne bien, tout est gratuit pour les habitants.

On remarque aussi que les manifestations qui touchent les enfants ont plus de succès. De

même, les informations qui passent par les enfants (prospectus distribués par les professeurs en cours) sont plus lues.

Comment la commune communique-t-elle sur les événements ? Les affiches sont-elles le seul moyen d'attirer les populations ? Comment attirer les gens, leur donner envie de sortir lors des fêtes ? Est-ce que la commune cherche à attirer tout le monde ? La population souhaite-elle vraiment participer aux activités collectives ou les gens préfèrent-ils plutôt profiter de leur jardin personnel durant l'été ? Comment concilier les deux intérêts pour que chacun soit gagnant ?

Comment voyez-vous l'utilisation des NTIC pour la communication et la participation ?

Les utilisez-vous déjà ? Pourquoi ?

Voyez-vous des barrières à l'utilisation des NTIC ? (moyens financiers, manque de compétences etc.)

Envisageriez-vous de les utiliser ? Dans quel but ? (communication ? participation ? les deux ? quels types de projets ? quelle type de population visée ? etc.)

Quels médias et moyens pourriez-vous utiliser ? (Internet, TV, téléphones mobiles, réseaux sociaux, wikis, forums, mini jeux, ateliers etc.)

L'utilisation des NTIC demande des moyens financiers et humains que la commune n'a pas. Les élus se disent satisfaits du site Internet de la ville où chaque individu peut envoyer un mail et recevoir rapidement une réponse. En revanche, l'idée d'une page Facebook les effraie.

Les élus travaillent avec le comité départemental du tourisme (CDT) pour l'obtention de tablettes tactiles qui retraceraient l'histoire du château Gaillard et qui seraient mis à disposition des touristes qui le visitent.

Les NTIC représentent-elles un outil optimal à la communication ? Pourront-elles faire leur preuve face à l'échec des réunions de quartiers ? Pourront-elles véritablement aider les élus à remplir leurs objectifs qui doivent concilier les besoins de la population et les leurs ?

Toutes les NTIC ne sont pas chères, et certaines sont faciles d'utilisation. Un test serait donc pertinent au sein de la commune, sur un événement précis. Pour cela, nous envisageons de proposer à la commune une méthode de communication et de participation pour améliorer leurs façons de faire. Cela permettra de les aider à fixer des objectifs, cibler la population, et rendre donc plus efficace leur communication auprès d'une population qui, soyons sincères, ne considère que ses intérêts personnels.

ANNEXE 2 : COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CAUE27 DU 19 JUIN

Intitulé de la conférence : « Désirs d'habiter, quels projets partager ? »

Cette conférence avait pour but de poser la question de la concertation aux élus de l'Eure afin d'initier une réflexion sur son utilité pour résoudre les problèmes observés dans le département, tels que l'étalement urbain. Ainsi, nous leur avons présenté un film traitant de l'étalement urbain dans l'Eure avant de faire intervenir deux élus et un bureau d'étude/start-up sur différents moyens de concertation, du plus commun au plus innovant. Nous avons également fait appel à un animateur chargé d'établir un dialogue entre les élus en leur posant des questions fermées sur les interventions, auxquelles ils ont répondu en levant des cartons de couleur rouge, verte et blanche (respectivement non, oui, pas d'avis).

Introduction: projection du film « Désirs d'Habiter » (intervenantes : Mlle Aline Bourdais, Mlle Adélie Léard)

Nous avons réalisé ce petit film¹ pour présenter le problème de l'étalement urbain, causé en partie par l'arrivée de nouveaux habitants, comme les Franciliens, qui s'installent dans l'Eure dans des lotissements éloignés des centres-villes sans penser aux coûts engendrés. En effet, peu de services sont développés dans les villages, induisant des frais de déplacement importants.

Un film décalé est un moyen plus ludique de traiter ces problématiques et une façon moins agressive d'en parler avec les élus qu'une présentation formelle.

L'animateur a ensuite demandé aux élus leur avis sur l'étalement des villes et sur la construction toujours plus importante de lotissements. Les participants étaient globalement d'accord sur le fait qu'il faut cesser d'étaler la ville. Cependant, l'idée semblait les intéresser dans la mesure où elle ne devienne pas une véritable réflexion menant à une réalisation. L'un d'eux a par exemple voté pour contenir l'étalement urbain, mais en limitant les zones d'activités et non les lotissements, qu'il considère comme une partie mineure de l'étalement.

¹ Cf film « Désirs d'habiter, quels projets partager ? » sur CD, réalisé par Aline Bourdais, Caroline Frigo, Adélie Léard, Aude Naour.

Les trois quartiers ne doivent faire qu'un (intervenante : Mme Isabelle Bodénant-Catinot, commune des Andelys, 3^{ème} adjointe au tourisme, à l'animation culturelle et vie associative)

En 2011, la commune des Andelys a fait appel au CAUE27 pour les aider à définir un programme d'actions concernant le développement global de la commune. Ce programme d'actions a été établi en trois volets, culturel, social et urbain, et chaque action a été chiffrée. Néanmoins, la commune ne possédant pas les fonds pour cette réalisation, elle a alors mis en place ces actions en établissant divers partenariats. C'est pour nous présenter cette méthode qu'est intervenue Mme Bodénant-Catinot. Par exemple, concernant le volet culturel, la commune a fait appel à deux compagnies de théâtre locales pour leurs événements, initialement estimés par le CAUE27 à 40 000€ HT.

Par la suite, l'animateur a demandé à l'assemblée si les élus ne servent qu'à financer des actions menées par d'autres acteurs ou s'ils doivent mettre en place une stratégie locale de développement de leur commune. Question à laquelle les élus présents ont tous répondu qu'ils n'étaient pas des « vaches à lait ». Si la réponse a été unanime, les élus du département de l'Eure ne sont toutefois pas tous engagés dans une stratégie de développement communal.

La deuxième question de l'animateur a porté sur l'identité des personnes visées par la concertation. Doit-elle ne concerner que les habitants ? A cette question, certains ont répondu qu'avant toute chose, la concertation doit être mise en place dans les conseils municipaux, ce qui n'est pas toujours le cas, et, qu'en plus des habitants, elle doit toucher tous les acteurs de l'aménagement (bailleurs, promoteurs, bureaux d'étude etc.).

Bourgtheroulde 2050 ? (intervenant : M. Bruno Questel, maire de la commune de Bourgtheroulde)

Cette intervention a débuté par le film « Bourgtheroulde 2050 ? », réalisé à partir des activités réalisées par des étudiants de cinquième année au département Aménagement de Polytech'Tours lors des ateliers participatifs qu'ils avaient réalisés dans la commune. Ce film illustre la participation et la concertation entre les élus et les habitants sur les questions des déplacements et de la construction de logements sans étaler la ville de Bourgtheroulde.

Le maire de la commune est ensuite rapidement intervenu en indiquant que le travail fait lors de ces ateliers c'était avéré très utile pour établir une stratégie de développement et qu'il souhaitait établir une nouvelle convention avec le CAUE27 pour continuer dans cette voie.

Suite à la première question de l'animateur, qui leur a demandé s'il y avait eu des actions similaires dans leur commune, les élus n'ont pas fourni de réponse concluante. En effet, ils se sont contentés de décrire des projets urbains ne comportant aucune dimension participative. Cela nous a montré que les élus sont globalement pour la participation, mais que ceux qui souhaitent véritablement la mettre en place n'ont pas de méthode adaptée.

« Unlimited cities » (intervenante: Mlle Maud Beau, Urban Fabric Organization)

Le but de cette présentation était de montrer que les nouvelles technologies peuvent être intégrées dans les processus de concertation, qu'elles permettent de toucher d'autres catégories de population, notamment les plus jeunes. Les nouvelles technologies permettent aux habitants de mieux visualiser les projets dans leur environnement et de donner leur opinion de manière plus efficace.

Cette intervention a débuté par la projection de deux films, l'un montrant l'avis d'un utilisateur de l'application *Unlimited cities*, le second présentant l'application elle-même. Cette projection a été suivie par l'intervention de Mlle Maud Beau, qui fait partie du bureau d'étude/start-up (UFO) ayant développé l'application.

Pour la première fois depuis le début de la conférence, les élus ont été vraiment partagés suite à la question de l'animateur, qui a porté sur la pertinence de l'utilisation des NTIC dans l'Eure. Certains professionnels de l'aménagement et certains élus se sont montrés pour, puisqu'il s'agit selon eux d'un outil ludique dans l'air du temps qui permet une meilleure visualisation des projets par les habitants. En revanche, d'autres ont émis la crainte que ces applications soient utilisées comme un jeu par les habitants, et non comme un véritable outil.

La conférence aura servi à montrer les différentes pratiques existantes en matière de concertation, et à initier une réflexion chez les élus.

ANNEXE 3 : CONVENTION PROPOSEE PAR LE CAUE27 AUX ANDELYS

A la suite de l'entretien que nous avons eu avec les élus de la commune des Andelys, nous avons réfléchi à la mise en place d'un accompagnement de la commune en matière de communication. Avec l'aide de notre tutrice, nous avons pris contact avec une agence de publicité, La Treizième Heure. Après quelques entretiens téléphoniques, nous avons élaboré un programme de deux journées d'activités avec les élus andelysiens, avec l'intervention de l'agence. Après avoir réfléchi à la mise en œuvre de ces activités, nous avons préparé une convention passée entre les Andelys et le CAUE27 (ci-jointe) pour un accompagnement en communication.

Malheureusement, pour des raisons budgétaires, le conseil municipal des Andelys a rejeté la convention, et reportera peut-être l'accompagnement en communication à la fin de l'année.

Dossier suivi par :

Sabine GUITEL
Urbaniste O.P.Q.U.
☎ 02 32 33 53 06
sabine.guitel@caue27.fr

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT N°2012/01 Commune des Andelys - CAUE27 07 juin 2012

Préambule

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public ».

Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977

« Le Maître d'ouvrage est la personne morale (...) pour laquelle l'ouvrage est construit. Responsable principal de l'ouvrage, il remplit dans ce rôle une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre ».

Loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique du 12 juillet 1985

Considérant que :

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, association à but non lucratif créée par la loi sur l'architecture de 1977, mis en place par le Conseil Général en 1979 et réactivé en 2007, est un organisme de mission de service public à la disposition des collectivités territoriales et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement ;

Les actions du CAUE27 revêtent un caractère pédagogique afin de promouvoir les politiques publiques qualitatives au travers de missions d'accompagnement des maîtres d'ouvrages et, à ce titre, le CAUE27 ne peut être chargé de maîtrise d'œuvre ;

Le code de l'urbanisme prévoit le recours possible des communes ou des établissements publics compétents aux conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement lors de l'élaboration, la révision ou la modification de leurs documents d'urbanisme (art. L.121-7) ;

Le programme d'activités du CAUE 27, arrêté par son conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale du 6 octobre 2008, prévoit notamment la mise en place de convention de missions d'accompagnement des maîtres d'ouvrages. Le Conseil d'Administration ayant exprimé le souhait que les collectivités qui font appel au CAUE27 puissent contribuer à l'orientation de l'activité générale du CAUE27, il recommande de ce fait l'adhésion de la collectivité au CAUE27 durant le temps de la convention ;

Lors de l'assemblée générale de réactivation du 16 janvier 2007, le CAUE27 a adopté 3 missions prioritaires : l'urbanisme, l'environnement et le paysage.

Il est convenu :

Entre

La Commune des ANDELYS

Représentée par son Maire, Madame Laure DAEL

Autorisée par délibération du conseil municipal N°

D'une part,

Et

Le CAUE 27

Représenté par son Directeur, Monsieur Michel ROUSSET

Agissant en cette qualité,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La Commune des ANDELYS sollicite les conseils du CAUE27 pour l'accompagner dans la mise en œuvre du volet concertation et communication de son projet de ville.

ARTICLE 2 : MISSION

Principes d'intervention

Le CAUE27 a pour vocation d'informer et sensibiliser les équipes municipales et leurs partenaires pour leur permettre de mener à bien leurs actions en matière d'urbanisme, d'environnement et d'architecture.

Le CAUE27 propose des séances de travail avec élus et techniciens communaux de manière à les amener à :

- faire l'état des lieux des démarches actuelles de concertation et de communication sur le projet de ville des Andelys ;
- identifier ce que la concertation et la communication peuvent apporter à la mise en œuvre de leur projet de ville ;
- mettre à plat les moyens à disposition de la commune ;
- fixer des objectifs et une stratégie d'intervention ;
- définir les actions à mettre en place.

Déroulement

Le CAUE27 propose le déroulement suivant :

1. Etat des lieux

Cette étape comprend 1 séance de travail au cours de laquelle les participants identifient :

- Les actions mises en œuvre à ce jour et leurs conséquences sur le projet de ville (les plus et les moins les avantages et déficits en termes de positionnement) ;
- Les moyens humains, fonctionnels et budgétaires de la commune.

2. Synthèse et positionnement

Cette étape comprend 1 séance de travail destinée à :

- La réflexion sur le positionnement en termes de concertation et de communication ;
- La réflexion sur les axes de concertation et de communication.

3. Propositions

Cette étape comprend 1 séance de travail au cours de laquelle les participants élaborent :

- La stratégie à adopter ;
- Les actions de concertation et de communication ajustées ;
- Un calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

A l'issue de cette phase, les élus disposeront des éléments de conduite nécessaires à la mise en place de la stratégie de concertation et de communication qu'ils auront choisie.

ARTICLE 3 : MOYENS

Apport du CAUE 27

Le CAUE27 apporte le savoir faire d'une équipe pluridisciplinaire et l'ensemble de son expérience pédagogique et de conseil ainsi que les compétences d'un expert en communication.

Apport de la Commune des ANDELYS

La commune mettra à la disposition du CAUE27 tous les documents nécessaires à la réalisation de la mission.

Clauses d'intervention

La réalisation de cette mission aura lieu en présence de tous les partenaires utiles et concernés : élus, personnel communal, ...

Documents remis

Le CAUE27 remettra un document reprenant les résultats des travaux.

ARTICLE 4 : DURÉE

La présente convention est conclue pour une durée de 6 mois.

ARTICLE 5 : AVENANT

Le suivi en tant que de besoin de la mission de l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue pourra faire l'objet d'un avenant à la présente convention. Les modalités de cet avenant seront à définir.

ARTICLE 6 : MONTANT DE LA CONTRIBUTION

Le CAUE27 assume sur ses fonds propres, constitués notamment par le versement de la Taxe Départementale CAUE, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement afférentes à cette mission.

Une participation volontaire et forfaitaire de 2 400 € est versée par la Commune des ANDELYS au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE27.

Cette participation sera versée au CAUE27 par phase et sur présentation des factures correspondantes de la façon suivante :

- 50 % à la signature de la convention ;
- 50 % au terme de la convention.

ARTICLE 7 : RÉGIME FISCAL

Au regard de l'instruction fiscale du 15 septembre 1998, la gestion du CAUE, association à but non lucratif, est désintéressée et son activité générale de conseil et d'accompagnement la situe hors du champ concurrentiel. Le CAUE n'est pas soumis aux impôts commerciaux. Les participations financières de la Commune des ANDELYS ne sont donc pas assujetties à la TVA.

ARTICLE 8 : DISPOSITIONS LÉGALES

Propriété des documents de travail

Tous les documents établis par le CAUE27 en application de la présente convention sont la propriété de la Commune des ANDELYS et du CAUE27.

Leur divulgation et leur reproduction sont soumises au respect des règles de droit applicables en matière de propriété littéraire et artistique telles que définies par la loi du 11 mars 1957 modifiée et ses décrets d'application et dans toutes autres lois relatives à la propriété intellectuelle.

Toutefois, la Commune des ANDELYS et le CAUE27 se réservent le droit de reproduire les documents réalisés par le CAUE27 dans le cadre de cette mission, avec l'accord de l'une et l'autre des parties et en faisant mention des deux parties.

De plus, la Commune des ANDELYS et le CAUE27 se réservent le droit de communiquer sur la démarche qu'ils ont engagée ensemble et les résultats produits.

Toute publication ou article de presse devra faire mention des deux parties.

Résiliation de la convention

Cette convention peut-être résiliée par l'une des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception, un mois avant la fin d'une phase décrite ci dessus.

Litiges

Tous différends relatifs au présent contrat, y compris sa signature, sa validité, son interprétation, son inexécution, sa résiliation, seront tranchés par le tribunal administratif du lieu des prestations.

Fait en double exemplaire, à EVREUX, le 13 juin 2012

Madame Laure DAEL,

Maire des ANDELYS

Monsieur Michel ROUSSET,

Directeur du CAUE27




ANNEXE 4 : COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU COMITE TECHNIQUE DU PROJET BIMBY

Dans le cadre du projet BIMBY, le CAUE27 a finalement sélectionné quatre communes présentant des enjeux et des problématiques divers, à savoir Les Andelys, Heudebouville, Pont-Audemer et Saint-Aquilin-de-Pacy. Le CAUE souhaite proposer une nouvelle expérience BIMBY. En effet, l'expérience de Tremblay-sur-Mauldre ne conjugait pas intérêt individuel et intérêt collectif, mais était la somme de projets particuliers qui ne représentait pas un véritable projet d'urbanisme avec création d'espace public. Trois bureaux d'étude ont été choisis par le CAUE27 sur des critères de méthodologie innovante et originale pour créer un véritable projet de densification du tissu pavillonnaire.

Le programme a débuté le 30 mars 2012 avec le lancement de la consultation publique. La fin des expérimentations aura lieu le 15 novembre 2012 afin de laisser une marge pour finaliser les travaux (rendu le 30 novembre 2012). La fin du programme de recherche de l'ANR est prévue de 8 décembre 2012. A cette date, les travaux et rapports devront tous être rendus afin de permettre une mutualisation des résultats. Au cours du projet, le comité technique se rassemble pour partager leurs expériences et discuter de l'expérimentation.

Première réunion du 10 mai

La première réunion BIMBY a regroupé les différents acteurs du projet : les trois bureaux d'étude, des représentants du CAUE27 et des élus des différentes communes choisies. Nous avons participé à cette première réunion qui a permis de présenter les bureaux d'étude et leur méthodologie.

-  Le bureau d'étude Métropole Architecture Paysage (MAP) a été associé à deux sites. Le premier se situe dans la commune des Andelys et plus précisément dans le quartier appelé "Les Planches", faisant la liaison entre le Grand Andely et les quartiers de l'Est. Le second est localisé dans la commune d'Heudebouville.
-  Sophie Popot et les Ateliers d'Avre et d'Iton ont été sélectionnés pour participer au projet BIMBY dans la commune de Saint-Aquilin.
-  Boidot-Robin Architectes sont, quant à eux, associés à la commune de Pont-Audemer.

Très vite, le débat s'est orienté sur les faisabilités du projet innovant qu'est BIMBY. Le point crucial de cette expérimentation, comme l'ont souligné tous les acteurs, sera l'annonce à la population de la mise en place du projet BIMBY. La méthode adoptée par chaque bureau d'étude est ici variée.

Le bureau d'étude Boidot-Robin a proposé une méthode d'« urbanisme d'arpentage » ainsi que la mise en place d'un journal de bord de la démarche. De plus, ils estiment que des ateliers collectifs, avec des maquettes physiques, permettront d'intégrer les habitants au projet. Suite à cette intervention, nous avons pensé qu'il serait aussi pratique de mettre en place des maquettes 3D

numériques du quartier afin de permettre des gros plans sur les parcelles des habitants et donc de travailler aussi bien à l'échelle de la parcelle qu'à l'échelle du quartier.

Les Ateliers d'Avre et d'Iton ont quand à eux voulu utiliser une « maison du projet » pour avoir un lieu d'échange avec les habitants extérieur à la mairie. Ce bureau d'étude envisage une participation active des habitants au projet en partant de leurs préoccupations (élaboration d'une « carte des plaisirs et déplaisirs »). De plus, Les Ateliers d'Avre et d'Iton souhaite, comme le bureau d'étude Boidot-Robin, utiliser des maquettes physiques en mousse et divers plans.

Le bureau d'étude MAP souhaite réfléchir à plusieurs pistes pour rallier les habitants autour d'un projet commun, comme par exemple un projet paysager. L'objectif est de confronter ces pistes avec les habitants afin d'établir avec eux un projet d'espace public. Le quartier des Planches aux Andelys présente une caractéristique particulière car la majorité des parcelles appartiennent à un seul propriétaire. Ainsi, il est nécessaire de faire comprendre aux habitants qu'il faut réfléchir dès aujourd'hui à ce qui se passera sur ce terrain.

Deuxième réunion du 24 mai

La deuxième réunion BIMBY s'est concentrée sur les différentes phases du projet ainsi que les rendus au CAUE 27 de chacune d'entre elles par les bureaux d'étude. Les réunions fréquentes traduisent la volonté de faciliter au mieux les échanges entre les bureaux d'étude, de mettre en commun les expériences et les problèmes rencontrés. Le coordinateur BIMBY, M. Benoit Le Foll, présent lors de cette deuxième réunion, a précisé que l'expérimentation servait avant tout à s'approprier des méthodologies efficaces en matière de participation afin de répondre aux problématiques des différents territoires. Il ne s'agit donc pas d'aboutir à une solution technique applicable à l'infini, mais à une démarche qui prend en compte l'initiative de l'habitant et l'espace. L'objectif de la démarche est que les habitants fabriquent conjointement avec la municipalité un nouveau projet urbain.

A Saint Aquilin, Les Ateliers d'Avre et d'Iton ont proposé d'envoyer une lettre aux habitants pour leur faire comprendre qu'on s'intéresse à eux avant d'intégrer la notion d'intérêt général. Ils proposent de remplacer le terme d' « expérimentation » par « étude » afin de ne pas apeurer les habitants ainsi que de mettre l'en-tête du CAUE27 sur la lettre afin de montrer qu'il ne s'agit pas d'un projet de la commune. Cependant, la lettre proposée par le bureau d'étude passait sous silence la véritable raison de cette expérimentation. Le maire a donc proposé une nouvelle version de la lettre afin de l'intégrer. Le but selon lui est justement de « faire peur » aux habitants pour les faire venir aux ateliers, réunions publiques etc. et de les intégrer par la suite dans une dynamique plus positive. Cette lettre devra être envoyée seulement aux habitants du quartier mais une publication apparaîtra dans le bulletin municipal afin d'informer le reste de la population. Par ailleurs, Les Ateliers d'Avre et d'Iton propose la mise en place d'un blog pour le projet pour que les habitants puissent s'en informer et le commenter.

Aux Andelys et à Heudebouville, le bureau d'étude Métropole Architecture Paysage a relevé de vrais problèmes fonctionnels dans les quartiers, comme des difficultés de circulation importantes. Ainsi, le projet sera présenté dans le cadre de la révision du PLU. La présentation de l'étude aux habitants a été programmée pour le 19 juin, aux Andelys, en présence des élus. De plus, la mairie a mis à leur disposition un appartement qui servira de lieu de rencontre avec les habitants, contenant des maquettes du site d'étude. MAP souhaite travailler sur deux échelles : le quartier, mais aussi à l'échelle des parcelles afin de redonner une attractivité au quartier entre le centre-ville et les Tours du Levant.

A Pont-Audemer, le bureau d'étude Boidot-Robin souhaite utiliser une maquette du quartier et des abords avec les voiries, les parcelles et les maisons ainsi que trois maquettes de maisons à l'échelle de l'architecte afin de voir les possibilités de densification plus précisément. Durant le projet, ces maquettes pourraient devenir interactives, mais avec des photos et non des modélisations 3D.

Troisième réunion du 28 juin

Cette troisième réunion marque la fin de la phase 1 du projet BIMBY. Les bureaux d'étude, des élus et M. Thierry Vilmin, socio-économiste, enseignant-chercheur, étaient présents lors de cette réunion. Elle a permis de faire le point sur les ateliers déjà menés dans les communes et de partager les expériences.

Comme chaque bureau d'étude possède sa propre méthode de travail, les échanges ont été enrichissants pour tous et certaines zones d'ombre ont été levées par les questions des bureaux d'étude suite à ces premiers ateliers. Nous avons pu notamment constater que la présentation du projet BIMBY aux habitants était très délicate, puisque certains des ateliers déjà effectués ne laissent pas penser que le projet BYMBY s'intéresse à la densification pavillonnaire.

A Saint-Aquilin-de-Pacy, le bureau d'étude s'est demandé quels étaient les objectifs de densification sur le territoire du fait de sa très faible densité actuelle, à savoir 7 logements/ha. Le bureau d'étude a mis en place des permanences afin de permettre des entretiens individuels avec les habitants au sujet de leurs parcours quotidiens, leurs modes de déplacements, les endroits appréciés ou non. Le bureau d'étude s'est posé la question, après analyse du territoire, de la pertinence de la densification sur le quartier. En effet, il leur semble plus pertinent d'urbaniser près du faubourg qui regroupe tous les services plutôt que de densifier dans ce quartier isolé. Pour accueillir plus d'habitants, les Ateliers d'Avre et d'Iton ont décidé de faire un démarchage téléphonique et de refaire un boîlage sur l'ensemble de la commune et non pas juste sur le quartier.

A Pont-Audemer, Boidot Robin a prévu de mettre en place une collecte de photographies sur le thème « Mon quartier hier, mon quartier aujourd'hui, mon quartier demain » auprès des habitants. En effet, le démarrage de l'expérimentation a pris du retard de par le contexte électoral de la commune, puisque le maire a été élu aux législatives. Le bureau d'étude propose des ateliers et des activités avec les enfants du quartier, avec la bibliothèque grâce à une sélection thématique de livres et de films autour des pavillons, et avec le centre de loisirs. De plus, il propose des ateliers à la maison de quartier s'appuyant sur une maquette du quartier au 1/400^{ème}. Lors de ces ateliers, les habitants auront à disposition une « boîte à outils » avec des projets d'architecture modélisés, des extensions etc. pour leur permettre de modéliser leurs projets futurs. Pour répondre à la question du « vivre ensemble » et trouver un moyen de fédérer les habitants, Boidot Robin a proposé un projet de haies participatives (haies composées de fruitiers, fleurs, légumes).

A Heudebouville et aux Andelys, le bureau d'étude MAP a rendu compte de l'avancement des ateliers. Le premier atelier a consisté en une discussion avec les habitants sur les avantages et les inconvénients de leur quartier, suivie d'une balade dans le quartier pour situer les différents points évoqués. Pendant la discussion les observations des habitants ont été notées sur une carte grâce à des post-it de couleur. Le second atelier portera sur les déplacements des habitants.

Enfin la réglementation des PLU des communes a été discutée au cours de cette réunion, puisque certaines règles empêchent de densifier les parcelles qui font l'objet de l'étude. Il faudra adapter le PLU pour permettre l'expérimentation BIMBY.

ANNEXE 5 : LES ATELIERS PARTICIPATIFS BIMBY AUX ANDELYS ET A HEUDEBOUVILLE

Nous avons eu l'opportunité de suivre le bureau d'étude Métropole Architecture Paysage (Lydie Chamblas et Maéva Baudoin) lors des ateliers participatifs aux Andelys et à Heudebouville. Ces réunions publiques ont été l'occasion pour nous de vivre l'expérience de la participation citoyenne et de constater qu'il n'est pas toujours aisé de communiquer des informations aux habitants. Ainsi, comme dit précédemment, les bureaux d'étude s'inquiétaient de la manière d'annoncer aux habitants la nature du projet, qui consiste à densifier leurs parcelles.

Les ateliers ont regroupé de dix à vingt personnes en fonction des soirs. Généralement, la moyenne d'âge était de 60 ans environ et les personnes présentes étaient les habitués des réunions publiques. Aussi, pour attirer de nouveaux habitants, MAP nous a demandé de faire du démarchage. Munies d'affiches et de flyers que nous avons réalisé, nous avons donc fait du porte à porte dans les deux communes pour inviter les habitants à participer au projet BIMBY. Nous avons constaté que même si la majorité des personnes étaient intéressées par le projet, peu d'entre elles étaient prêtes à venir aux ateliers participatifs, qui ont lieu une fois par semaine.

1^{er} atelier : perceptions et intérêts des habitants

Au début de l'atelier, les intervenantes ont fait un rapide résumé de la réunion de présentation du projet afin que les personnes comprennent l'enjeu du projet.

Puis l'atelier en salle s'est déroulé en deux parties. La première activité a été de poser des questions aux habitants : pourquoi vous êtes-vous installé dans cette commune ? Si vous deviez emporter un bout de votre quartier sur une île déserte, lequel prendriez-vous ? La seconde activité a consisté à faire piocher des mots écrits sur un papier aux personnes puis à les faire réagir sur le sujet. Cela a permis aux habitants de noter les points positifs, négatifs et neutres de leur commune et de faire des remarques sur certains espaces, et de signaler au bureau d'étude leur vision de leur commune et les changements qu'ils souhaiteraient. A partir de ces relevés, les différents points abordés ont été écrits sur des petits papiers de couleur (verts pour les points négatifs, orange pour les points neutres et jaunes pour les points positifs) qui ont été collés sur un plan du quartier au 1/2000^{ème}.

Ensuite nous avons ensuite fait une balade urbaine pour situer les remarques.

Heudebouville : 1^{er} atelier participatif du vendredi 22 juin 2012

Dix-neuf personnes se sont présentées pour participer à ce premier atelier.

A la question sur leur installation à Heudebouville, la raison qui revient le plus souvent est la

A la fin des activités, les habitants ont fait plusieurs remarques. Les personnes natives de la ville trouvent qu'il existe un cœur de village alors que d'autres en définiraient deux : un centre historique et un centre de services et commerces. De plus, la population participante, dans la vie générale de la commune, est divisée en deux noyaux, les retraités et les parents d'élèves. Enfin, la route nationale attire les commerces et les consommateurs, mais également le trafic et donc du bruit. La forte circulation a pour effet de couper la commune en deux, avec les maisons les plus anciennes à l'Est de la D6015 et des lotissements plus récents à l'Ouest.

La dernière activité était une balade dont les habitants étaient les guides. Nous avons emprunté des chemins pour situer les points positifs et négatifs du quartier cités par les habitants.

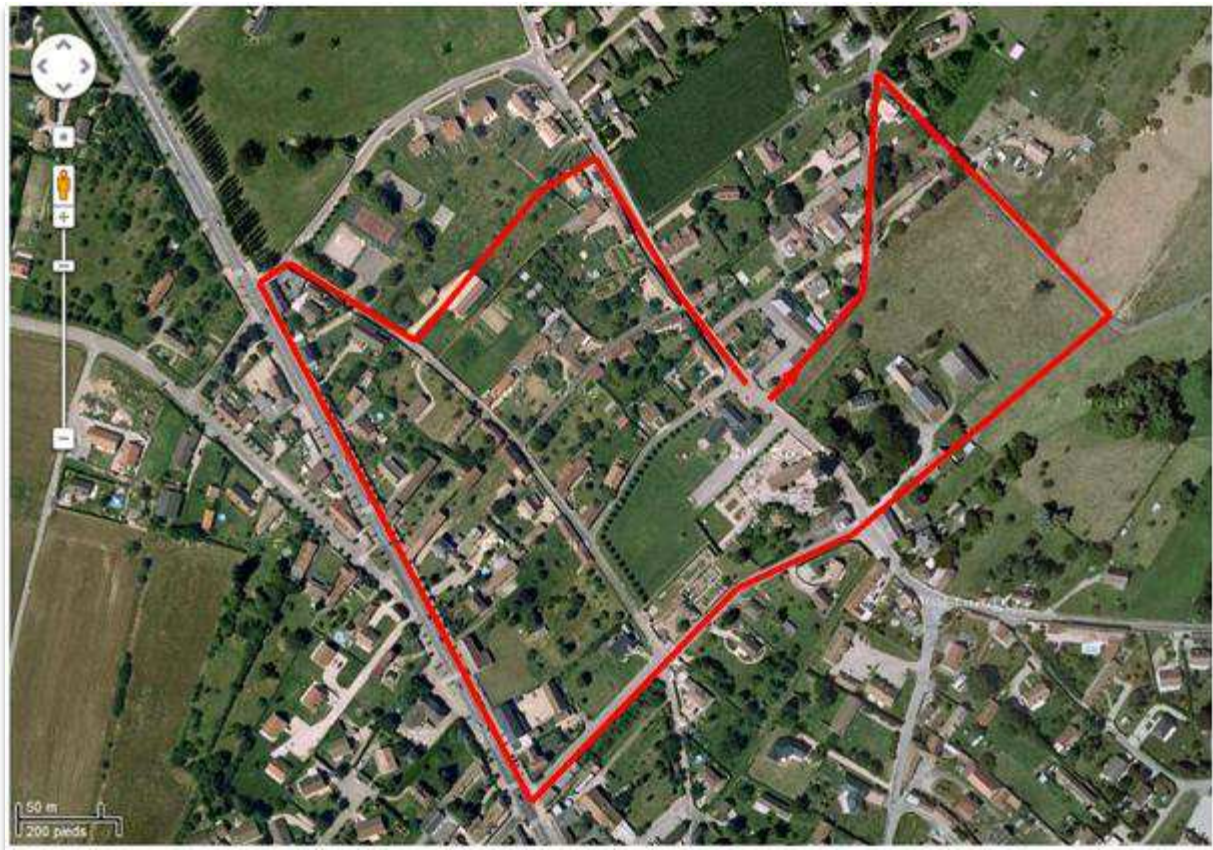


Figure 2: Trajet de la balade urbaine à Heudebouville



Figure 3: Balade urbaine à Heudebouville

Les Andelys : 1^{er} atelier participatif du mardi 26 juin 2012

Onze personnes se sont présentées pour participer à ce premier atelier.

La plupart des habitants présents ont expliqué leur installation dans cette commune par le fait qu'elle était leur commune d'origine et qu'ils y sont restés, puisqu'il y avait encore de l'emploi aux Andelys lorsqu'ils étaient actifs. Aujourd'hui, en revanche, leurs enfants sont partis à cause du manque d'emploi sur la commune. De plus, certains habitants se sont installés dans le quartier à cause du prix de l'immobilier intéressant ou d'une mutation. A la suite de cet échange, les habitants ont exprimé leur point de vue sur la commune. Les participants ont fourni beaucoup de points positifs (quartier calme, maison avec jardin, proche du centre ville et des services etc.) et de points négatifs (manque d'entretien du cours d'eau du Gambon, incivilité, manque de places de stationnement etc.).



Figure 4: Ateliers en salle aux Andelys

Les bouts du village que les participants ont choisi sont assez concordants. La plupart voulait emporter leur maison ou leur jardin. Certains ne voulaient rien emporter car ils ne sentent pas attachés au quartier.

Pendant la seconde activité, deux papiers ont été piochés. Le premier, « Paysage », a donné aux habitants l'occasion de parler du manque d'entretien du Gambon et des comportements peu civiques de certains habitants (dégradations, déjections canines). Le papier suivant, « Animation », a soulevé le fait que le quartier manque beaucoup d'animation depuis la disparition de la fête St Fiacre, puisque les habitants, s'ils déplorent le manque d'animation, ne souhaitent pas s'investir en tant que bénévoles dans les associations.

Puis les habitants ont fait plusieurs remarques. Les petits collectifs du quartier constitués d'appartements T2 ou T3 en location sont à moitié vides, ils aimeraient disposer de plus de places de stationnement et voir la rue Beaudouin (qui traverse le quartier) en sens unique pour la rendre moins dangereuse.

Pendant la balade qui a suivi, les habitants ont montré *in situ* les points précédemment évoqués.

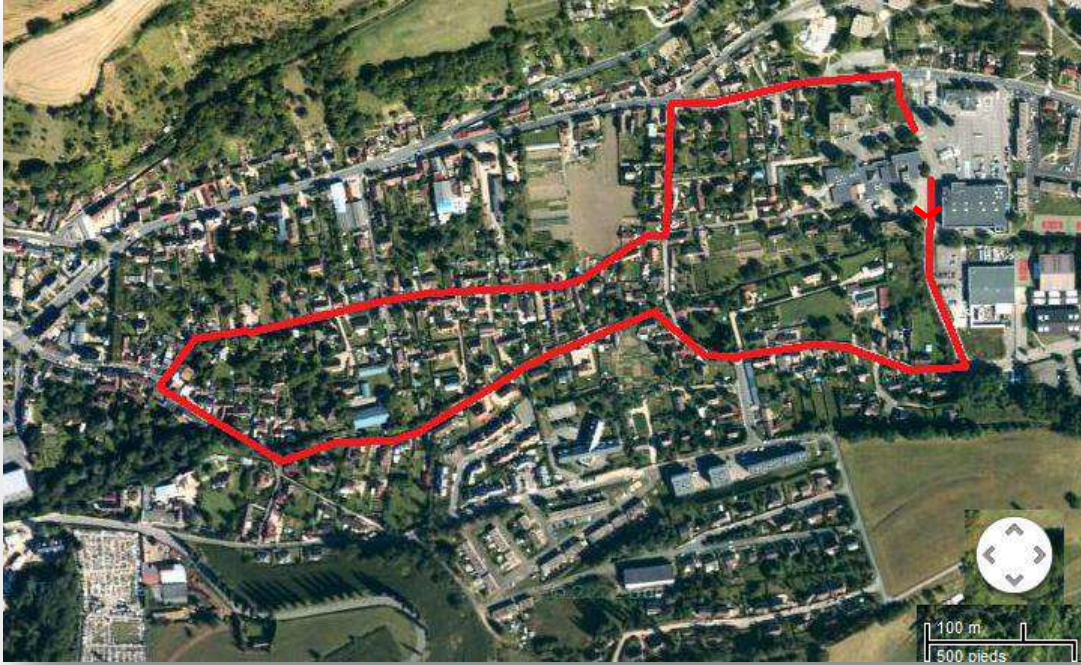


Figure 5: Trajet de la balade urbaine aux Andelys



Figure 6: Balade urbaine aux Andelys

Nos observations

Les ateliers ont regroupé une moyenne d'âge de 60 ans environ, ce qui confirme les observations générales des processus de participation, à savoir que ce sont les personnes plus âgées qui se déplacent, et que les plus jeunes manquent à l'appel et ne s'impliquent pas dans la vie de leur commune et, qui plus est, de leur quartier.

De plus, le projet BIMBY n'a pas ou peu été abordé en tant que tel lors de ce premier atelier : le bureau d'étude n'a parlé à aucun moment de l'objectif de densification pavillonnaire et ne répond pas clairement, voire élude, les questions des habitants qui s'interrogent sur la finalité de l'exercice. Il est donc difficile pour ceux-ci de se projeter, de savoir où va aboutir l'ensemble de ces ateliers et de visualiser leur utilité.

En outre, le bureau d'étude ne semble pas avoir compris la notion de participation impliquée par le projet, puisqu'il se contente d'interroger les habitants sur leurs perceptions pour remplir des cases qui n'ont pas de fil conducteur, sans les impliquer de façon totale. Par exemple, l'exercice des petits papiers de couleur représentant les points positifs, négatifs ou neutres aurait pu être intéressant si les participants les avaient placés eux-mêmes sur le plan en les situant au bon endroit. Mais pendant qu'ils étaient interrogés sur leurs perceptions par une des intervenantes, la deuxième écrivait seule ces petits papiers et les plaçait sans véritable souci de la localisation sur le plan, plan qui n'a alors jamais été analysé ni utilisé par la suite avec les habitants.

Ne voyant pas où le bureau d'étude veut les emmener et pensant avoir déjà dit tout ce qu'ils avaient à dire, certains habitants risquent donc de ne plus venir aux prochains ateliers.

2^{ème} atelier : déplacements quotidiens des habitants

Le second atelier avait pour thème les déplacements. Chaque habitant, muni d'une carte de la commune, devait y inscrire ses trajets quotidiens en précisant le véhicule utilisé (voiture, vélo ou à pieds) et la raison de ce déplacement (travail, services et commerces ou loisirs), l'objectif étant de voir les cheminements les plus empruntés, les lieux les plus fréquentés et les habitudes des habitants. A partir de cette carte situant leur parcelle, les habitants devaient indiquer les cheminements pratiqués, selon un code, tout en indiquant le sens et la raison de ces déplacements.

En rouge, les trajets effectués en voiture	En trait plein, les trajets effectués pour le travail
En bleu, les trajets effectués en vélo	En trait pointillé, les trajets effectués pour les services et les commerces
En vert, les trajets effectués à pied	En trait tiret-point, les trajets effectués pour les loisirs

Figure 7: Code des déplacements

Heudebouville : 2^{ème} atelier participatif du jeudi 28 juin 2012

Dix-huit personnes se sont présentées pour participer au deuxième atelier, dont neuf étaient présentes au premier. Les participants ont été regroupés selon trois secteurs d'habitation : l'Est de la commune, le cœur de la commune, et la Nationale et autres.

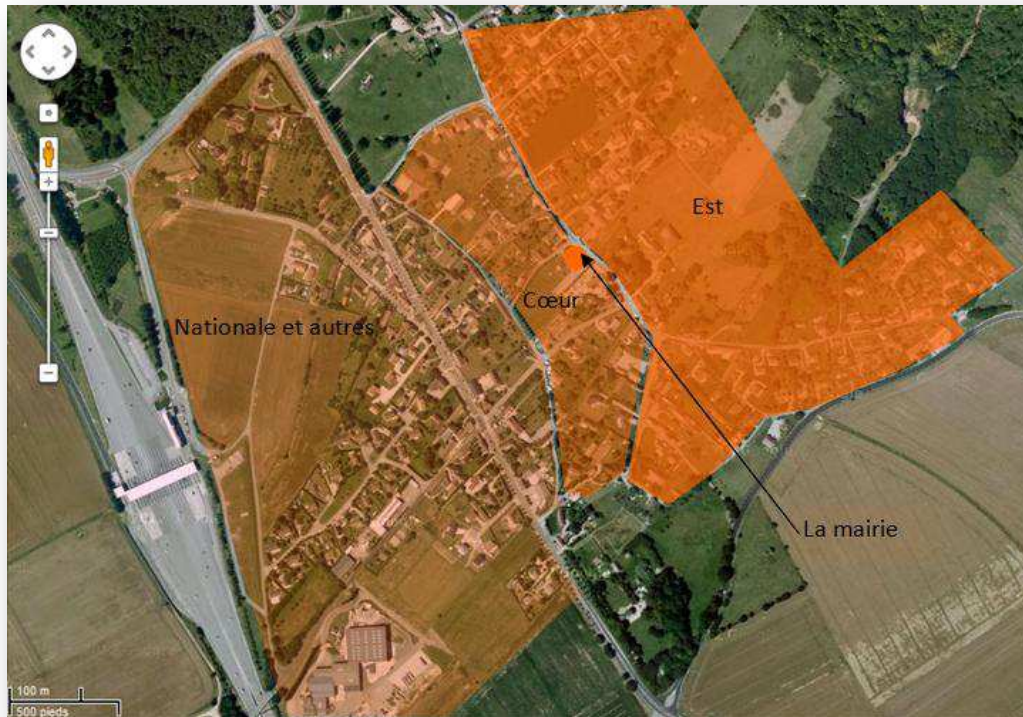


Figure 8: Les trois secteurs d'habitation des participants aux ateliers BIMBY à Heudebouville



Figure 9: Atelier déplacements à Heudebouville



Les Andelys : 2^{ème} atelier participatif du lundi 2 juillet 2012

Cinq personnes se sont présentées pour participer au deuxième atelier, toutes étant déjà venues à l'atelier de la semaine précédente. Etant donné le faible nombre de participants, ils n'ont pas été, contrairement à Heudebouville, séparés en petits groupes.

Nos observations

Un atelier de plus de deux heures sur les cheminements est beaucoup trop long. De nombreux habitants avaient fini leur carte au bout d'une heure et se sont ennuyés en attendant que les autres finissent leur carte.

De plus, les habitants se demandent toujours quelles sont les finalités de ces ateliers, car non seulement le bureau d'étude n'explique pas suffisamment aux habitants les liens entre les différents ateliers, mais il ne leur explique toujours pas clairement l'objectif de densification pavillonnaire, malgré les questions qui lui sont posées.

Enfin, la méthode de participation souhaitée et requise par le CAUE27 n'a toujours pas été comprise par Métropole Architecture et Paysage, puisque si le nombre de participants à Heudebouville ne permettait pas aux intervenantes de dessiner elles-mêmes les cheminements de chacun, il n'en fut pas de même aux Andelys, où les habitants n'ont pu que répondre aux questions qui leur étaient posées.

3^{ème} atelier : coupes architecturales et paysagères des parcelles – Projets personnels des habitants

Le troisième atelier participatif s'est cette fois déroulé différemment à Heudebouville et aux Andelys.

Heudebouville : 3^{ème} atelier participatif du jeudi 5 juillet 2012

Quinze personnes se sont présentées pour participer à ce troisième atelier. Le bureau d'étude a d'abord fait un compte-rendu de la séance précédente.

Les habitants se sont posés des questions sur la finalité de ces ateliers. Lorsque les mots « densification pavillonnaire » ont été évoqués par le bureau d'étude, beaucoup se sont inquiétés. Il a fallu les rassurer en précisant que l'expérimentation BIMBY était basée sur le volontariat et que, même s'ils n'avaient pas tous des projets concernant leur parcelle, ils avaient contribué à fournir une connaissance de leur commune. Plusieurs remarques intéressantes ont été faites : les habitants venaient dans l'Eure pour avoir un jardin, mais certains habitants de Heudebouville ont déjà densifié leur parcelle avant même le projet BIMBY.

La question du jour a été de connaître les différents éléments caractéristiques des parcelles

des habitants, ainsi que la nature de leur délimitation (barrière, mur etc.). Pour cela, les personnes se sont regroupées entre voisins. Ainsi, trois groupes ont été formés et animés. Chaque groupe disposait d'un cadastre imprimé à l'échelle 1/500^{ème}. Les habitants ont pu rapidement repérer leur parcelle et indiquer ses spécificités. Les fonctions des bâtis ont été précisés, ainsi que les éléments divers, la nature des délimitations des parcelles et l'existence ou non de trottoir ou de talus.



Figure 10: Atelier coupes architecturales à Heudebouville



Les Andelys : 3^{ème} atelier participatif du mardi 10 juillet 2012

Cinq personnes se sont présentées pour participer au troisième atelier, toutes présentes au premier et au second atelier.

Cet atelier s'est déroulé en rendez-vous individuels de 1 heure avec chaque habitant pour discuter de la composition de leur parcelle et de leur futur projet sur celle-ci. Les intervenantes avaient réalisé des maquettes du quartier ou était situées les parcelles des habitants présents. Elles se sont appuyées sur ces maquettes et sur des plans cadastraux pour noter les projets des habitants et amorcer une réflexion avec eux sur le devenir possible de leur parcelle. Ainsi, elles ont remarqué que soit les habitants n'avaient pas de projet précis pour l'avenir de leur parcelle et ne souhaitaient pas en faire, soit qu'ils avaient des projets très arrêtés peu discutables (division du terrain et ventes des terrains constructibles, construction d'une maison de retraite ou location en jardins ouvriers).

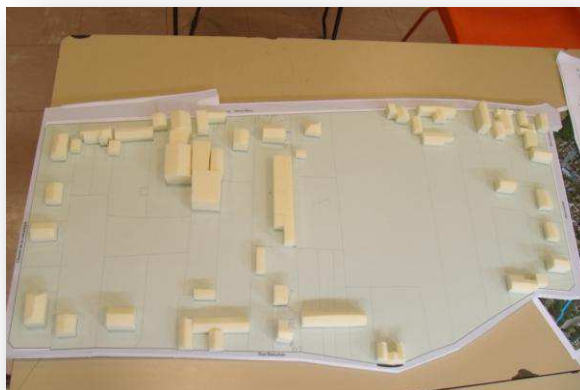


Figure 11: Maquette d'une partie du quartier concerné par BIMBY aux Andelys

Nos observations

Aux Andelys comme à Heudebouville, ce troisième atelier a été le premier où la question de la densification a été abordée. La question d'un projet collectif n'a par contre pas été abordée, peut-être parce que les habitants semblaient réfractaires à une modification de leurs projets pour prendre en compte ceux de leur voisins.

A Heudebouville le début de l'atelier a été tendu lorsqu'il a été question de densification pavillonnaire, terme dont les habitants n'avaient pas forcément conscience lors des précédentes réunions. Les participants se sont d'abord inquiétés, pensant qu'on allait densifier sur leur parcelle sans leur accord. Le bureau d'étude a donc rapidement précisé que rien ne se ferait sans l'accord des propriétaires et que le projet se basait sur le volontariat.

Certains habitants n'ayant pas de projet précis sur leur parcelle n'ont pas bien compris leur présence à cet atelier et aux précédents. D'autres, ayant plusieurs parcelles disséminées dans la commune ont été intéressés même s'ils n'avaient aucun projet en tête pour le moment. Les personnes présentes ont donc montré un certain intérêt même si nombre d'entre elles étaient septiques quant à l'application du projet.

Le point positif est que la plupart des habitants ont joué le jeu et parfois fait quelques propositions de projets sans pourtant avoir une idée précise en arrivant. Cet exercice était pertinent vis-à-vis du projet BIMBY. Grâce aux cadastres et aux vues aériennes, les habitants ont pu se projeter et émettre des suppositions quant au devenir de leur parcelle.

ANNEXE 6 : LES BUDGETS PARTICIPATIFS EN FRANCE

Si les budgets participatifs ne sont très développés en France, il existe cependant des exemples que l'on peut évoquer ici.

Les communes de Saint-Denis et Bobigny, en banlieue parisienne, ont permis à des assemblées locales d'exercer des responsabilités dans l'utilisation du budget de la commune sous contrôle des élus. Cependant, les réunions ont uniquement permis aux membres de l'assemblée de présenter leurs souhaits, et la municipalité a conservé le pouvoir de décision. Toutefois, dans le 20^{ème} arrondissement de Paris, les décisions concernant l'urbanisme sont prises lors de réunions régulières avec les citoyens dans le cadre d'un budget participatif.

A Morsang-sur-Orge, en région parisienne également, la municipalité a créé huit comités de quartier disposant chacun d'une enveloppe de 60 000 Euros à investir pendant un cycle de réunions publiques permettant de mettre en place des projets de développement local. Ainsi, 20% du budget de la commune est remis entre les mains des habitants. La municipalité a aussi souhaité aller plus loin en permettant aux citoyens de participer à des réunions sur différents thèmes pour discuter des orientations budgétaires de la ville et des projets de développement.

D'autres communes ont utilisé des forums pour permettre aux habitants n'ayant pas la possibilité de se déplacer pour les réunions de donner leur point de vue sur l'attribution de l'enveloppe budgétaire.

Dans la région Poitou-Charentes, le Budget Participatif des Lycées permet aux usagers (élèves, parents d'élèves, professeurs etc.) de disposer librement, sans aucune intervention des élus, ce qui est une exception en France, des 10 millions d'Euros que contient l'enveloppe régionale destinée aux lycées. Ce processus se déroule en deux réunions : une première pour faire émerger des propositions et une deuxième pour délibérer et voter.²

Ces quelques exemples montrent qu'il est possible de confier une part du budget municipal aux habitants.

² TALPIN, J., 2009. Les budgets participatifs en Europe. Des pratiques diversifiées, des résultats inégaux. *Cahiers du Brésil Contemporain*, 2009, n° 73/74, pp. 141-165. Disponible sur : <http://www.revues.msh-paris.fr/vernumpub/09-Talpin.%202009.pdf>



CAUE27



Conseil
d'Architecture,
d'Urbanisme et
d'Environnement
de l'Eure

UN NOUVEAU MODE DE DEVELOPPEMENT URBAIN

Le projet de recherche **BIMBY** vise à la définition d'une nouvelle façon de faire la ville qui puisse intégrer à son les filières «classiques» tout incapables de le faire - au sein des tissus pavillonnaires existants.

INITIE PAR L'HABITANT

L'hypothèse de l'étude est la suivante : c'est la capacité des acteurs de l'habitat (habitants, techniciens, élus) à mobiliser le foncier des tissus pavillonnaires existants qui permettra de réaliser le renouvellement et la densification progressive de ces quartiers.

MAITRISE PAR LA COMMUNE

Dans le nombreux cas, l'intérêt des individus et celui de la collectivité peuvent converger. Il faut pour cela d'une part que les moments de projets coïncident et d'autre part que les initiatives individuelles soient encouragées et maîtrisées.



CAUE27



Conseil
d'Architecture,
d'Urbanisme et
d'Environnement
de l'Eure

**VOTRE QUARTIER
DANS 20 ANS ?**

Ateliers participatifs

28 juin,

5 juillet,

12 juillet 2012,

de 18h à 20h00,

Salle des associations de la mairie.

BIMBY

Build In My Backyard. Construis dans mon jardin

UN DEVELOPPEMENT URBAIN

INITIE PAR LES HABITANTS

ET MAITRISE PAR LA COMMUNE.

Venez participer à une réflexion sur l'avenir de votre quartier.



ANNEXE 7 : PLAQUETTES POUR LE CAUE27 SUR LA PARTICIPATION

La participation citoyenne est une démarche consistant à faire participer les habitants pour établir une stratégie de développement local. Il existe des outils de concertation régulièrement utilisés par les collectivités.

CAUE27



Conseil
d'Architecture
d'Urbanisme et
d'Environnement
de l'Eure

Atelier de concertation

CAUE27



Conseil
d'Architecture
d'Urbanisme et
d'Environnement
de l'Eure

Definition

Un atelier de concertation est un rassemblement de personnes qui effectuent des activités, souvent ludiques, sur une thématique précise.

Au cours de ces activités, les participants sont impliqués dans le projet, ils manipulent des maquettes, des cartes, etc. La rencontre entre les habitants et les acteurs du projet permet une discussion critique et un élargissement des différents points de vue.

Public cible

Les participants aux ateliers sont souvent constitués de groupes représentatifs de personnes attachées au développement et à l'amélioration de leur territoire ainsi que des acteurs indispensables au projet.

Objectifs

Les ateliers de concertation permettent de recueillir l'avis et les opinions des participants. Ils permettent une consultation des habitants et sont un moyen de mettre ces derniers en collaboration avec le projet.

Support de communication

Pour les ateliers, les supports utilisés peuvent être des comptes-rendus de réunion ou des résumés de ces comptes-rendus. Ils peuvent se présenter sous la forme de textes courts et

faciles à comprendre pour des personnes qui n'ont pas le jargon technique.
 Lors des ateliers, les participants peuvent manipuler des maquettes, des plans et autres supports intuitifs pour expliquer leur point de vue.

Période d'utilisation

Généralement, les ateliers se font tout au long du projet.

Avantages

Les ateliers permettent aux gens de s'informer et de comprendre le projet grâce à des activités ludiques. Ils peuvent être aussi le lieu d'expressions des habitants vis-à-vis de tout ou une partie du projet. Cet échange entre habitants, élus et autres acteurs de l'aménagement sert à donner de nouvelles orientations aux décisions municipales voire de les appuyer.

Inconvénients

L'inconvénient majeur des ateliers est la population qui vient participer. En effet, la crainte est de n'avoir qu'un seul point de vue représenté par une seule catégorie de participants.
 Le but des ateliers étant de recueillir des avis, il n'y a pas de consensus sur les différentes propositions faites.

Les ateliers de concertation sont des outils permettant d'expliquer le projet aux gens de façon ludique grâce aux différentes activités.

Les participants peuvent poser les questions et faire réfléchir les porteurs du projet sur les moyens de communication et de concertation à mettre en œuvre pour la suite du projet.



Plaque faite avec l'appui de : Desmarais, C., 2007. La concertation dans la conduite de projet. Guide méthodologique. Veillon : Territorial Editions, p. 51.

Balade Urbaine

Une balade urbaine est une promenade en petit groupe comportant plusieurs haltes au sein desquelles chaque participant va exposer son avis sur un emplacement désigné, selon la thématique d'étude.

Définition

Cette balade urbaine se fait avec un "expert" qui peut être un élu ou la personne chargée de l'étude sur la zone. Cette personne décide du trajet et des étapes où les discussions seront entamées.

Lors de la balade urbaine, les participants échangent sur la thématique d'étude. Ils discutent des différentes difficultés existantes, des besoins à satisfaire, etc.

Cet outil permet de recueillir le point de vue des personnes qui vivent sur le territoire, et donc, qui connaissent les problèmes qui s'y posent. Cela peut entraîner une discussion sur ces difficultés présentes sur le terrain mais non traitées dans l'étude en cours.

Ainsi les élus peuvent prendre en compte les demandes et les besoins des habitants pour pouvoir les traiter *a posteriori*.

Public ciblé

Le public visé avec cet outil est la population totale du territoire. Les élus concernés par le projet sont également très attendus.

Enquêtes et sondages

Une enquête avec questionnaire est une observation qui, après analyse, permet de quantifier et comparer l'information.

Le questionnaire peut avoir plusieurs formes :

- fermé (avec des questions à choix multiples) ;
- ouvertes (avec des questions ouvertes, souvent très enrichissantes) ;
- un mélange de questions fermées et ouvertes.

Il a pour but d'obtenir l'opinion du répondant :

Un sondage d'opinion est « une opération visant à donner une indication quantitative de l'opinion d'une population au moyen d'un échantillon représentatif de cette population. »¹

Objectifs

L'objectif de ces outils est d'avoir une représentation de l'opinion publique concernant un projet.

¹ http://www.insee.fr/fr/microsites/lyr/evaluation_investissements/annuaire/annuaire_04_06

² <http://www.commissariat-sondages.fr/commissariat-commissaires.htm> (04.06)

Public ciblé

Pour l'enquête avec questionnaire, toute la population est visée, sauf pour des thématiques précises.

Pour un sondage d'opinion, il faut avoir un panel de personnes représentatives des différentes catégories socio-économiques de la population du territoire.

Support de communication

Dans le cadre d'une enquête avec un questionnaire, il est possible d'utiliser un questionnaire sur papier accompagné d'une enveloppe timbrée ou un questionnaire par internet.

Pour un sondage, cela se fait soit par téléphone, soit de visu.

Période d'utilisation

Une enquête s'effectue durant le processus de concertation.
 Un sondage peut se faire avant la période de concertation ou pendant.

Avantages

L'enquête a pour avantage de permettre un retour direct de l'opinion publique, d'avoir un nombre important de réponses. De plus, il est possible d'en tirer des statistiques.

Le sondage d'opinion donne une visibilité de l'avis des habitants. Il peut servir à faire une évaluation de l'évolution de l'opinion publique.

Inconvénients

En ce qui concerne les enquêtes, l'inconvénient majeur vient du nombre de réponses. En effet, les réponses correspondent à entre 5 et 10 % du nombre de questionnaires envoyés. Cela peut ne pas être représentatif de l'opinion publique. Sans compter que le traitement statistique peut prendre du temps, si les réponses sont nombreuses.

Pour les sondages, la première difficulté vient de la sélection des personnes pour faire le panel de répondants. Puis vient l'inconvénient de devoir faire appel à un prestataire pour faire le sondage.

Obtenir l'avis de la population demande parfois d'aller chercher les habitants. Les enquêtes avec questionnaire et les sondages d'opinion sont des outils adaptés à cette situation.

CAUE27



Conseil
d'Architecture
d'Urbanisme et
d'Environnement
de l'Eure

Maison du projet

CAUE27



Conseil
d'Architecture
d'Urbanisme et
d'Environnement
de l'Eure

Définition

Une maison du projet est un lieu dédié au projet en cours d'exécution. Il s'agit d'une zone de rencontre entre le public et les chargés du projet.

Objectifs

Le but des maisons du projet est d'informer et d'écouter les personnes qui s'y présentent.

Public ciblé

Toutes personnes désireuses de s'informer sur le projet peuvent se rendre sur le lieu de rencontre prédéfini.

Certaines maisons du projet font venir des écoles pour expliquer l'opération aux enfants et faire des activités en rapport avec le projet.

Il s'agit aussi de l'endroit où les personnes peuvent venir poser leurs questions aux chargés du projet.

C'est également le lieu de réunion pour l'organisation d'atelier de concertation.

Support de communication

Il est possible d'utiliser plusieurs outils de communication : les ateliers, les maquettes, les présentations orales avec l'appui de diaporama, etc.

Il peut aussi être le lieu d'exposition sur le projet.

Période d'utilisation

Cet outil s'utilise tout au long du projet dans le cadre d'une "école de projet" pour permettre à la population de s'approprier le projet.

Avantages

En général, la maison du projet est un lieu neutre c'est-à-dire qu'il n'est pas influencé par la municipalité car, les personnes en charge de la maison du projet sont les chargés de mission.

La maison du projet est proche du quartier ou s'effectue l'opération.

Les différents outils de communication utilisés donnent de la lisibilité au projet.

Inconvénients

L'inconvénient majeur est le coût élevé de la structure (acquisition du lieu, aménagement des locaux, ...)

La maison du projet est une initiative intéressante pour la population car elle permet d'intervenir à proximité des habitants et de leur dédier un lieu de rencontre où ils pourront s'exprimer librement.

Plaquette faite avec l'appui de : Desmarais C., 2007. La concertation dans la conduite de projet. Guide méthodologique. Veiron : Territorial Editions, p. 51.

Réunion publique

Définition

Une réunion publique est un rassemblement, initié par les élus, de personnes intéressées par un projet communal ainsi que des acteurs de l'aménagement.

Public ciblé

Le public visé lors d'une réunion publique est un auditoire intéressé ou concerné par le projet.

Objectifs

Lors d'une réunion publique, il faut faire connaître le projet pour pouvoir discuter avec les personnes présentes, répondre à leurs questions ou leurs inquiétudes, avoir leurs avis et leurs critiques, ...)

Support de communication

Pour faire connaître le projet, plusieurs outils peuvent être utilisés :

- Un diaporama
- Une présentation orale
- Un film
- Une animation

Période d'utilisation

Cet outil peut s'utiliser tout au long du processus de concertation.

Avantages

La présentation du projet lors de la réunion publique est faite par des élus et des techniciens qui travaillent sur le projet. Ils sont donc plus à même d'en parler et de répondre aux éventuelles questions.

Le fait que les élus soient présents donne un aspect plus "officiel" à la réunion ce qui peut attirer ou au contraire, repousser, certains habitants.

Inconvénients

Cependant, on note un inconvénient difficilement contournable: seul un petit nombre de personnes intéressées assistent à ces réunions.

Les réunions publiques sont les outils de communication et de concertation les plus utilisées par les collectivités. On peut avancer l'hypothèse que cet outil est préféré car sa mise en oeuvre est simple et rapide.

Mais le manque de public n'est-il pas dû à un aspect trop récurrent de la méthode de concertation ou à un manque d'attrait de la méthode ?



Flaquette faite avec l'appui de : Desmarais, C., 2007. La concertation dans la conduite de projet. Guide méthodologique. Voiron : Territorial Éditions. p. 51.

Visites de chantier et portes ouvertes

Définition

Une visite de chantier, ou une opération "Portes Ouvertes", consiste à faire visiter le chantier à des habitants par des professionnels.

Objectifs

Le but de cet outil est d'informer la population du chantier et de son évolution.

L'intérêt de faire cette visite est de pouvoir discuter entre habitants et professionnels et ainsi poser des questions, faire part d'inquiétudes, etc.

Public ciblé

Les personnes visées par cet outil sont celles qui s'intéressent au projet.

Support de communication

Lors d'une visite de chantier, les supports de communication les plus faciles à mettre en œuvre sont :

- visuels (à la visite des installations)
- oraux (les discussions et autres explications).

Période d'utilisation

Ces visites se font lors de la phase d'exécution du projet, les travaux.

Avantages

Le fait de faire visiter le chantier à des habitants qui n'ont, habituellement, pas le droit d'accéder au chantier sert à ouvrir et démystifier les travaux.

La visite se fait avec les professionnels, donc la population peut discuter directement avec eux.

Inconvénients

La visite de chantier peut n'attirer que les personnes adhérentes au projet et donc n'apportera rien de plus à l'appropriation du projet.

Pour que la discussion donne suffisamment d'informations aux visiteurs, il faut que les professionnels du chantier connaissent bien le projet.

Les "Portes Ouvertes" se faisant lors de la phase d'exécution, seul l'aspect technique est abordé lors des visites et des discussions.

Les visites de chantier ou opérations "Portes Ouvertes" sont des moyens de faire comprendre le projet aux gens *a posteriori* de décisions et peuvent être un outil pour faire accepter l'opération.



Visites de chantier à Lomme (59)

Source <http://www.partenordhabitat.fr/Notre-actualite/Actualites-Partenord-Habitat/Visite-de-chantier-a-Lomme>

Plaquette faite avec l'appui de : Desmarais, C., 2007. La concertation dans la conduite de projet. Guide méthodologique. Veillon : Territorial Editions, p. 51.

ANNEXE 8 : PLAQUETTES POUR LE CAUE27 SUR LES NTIC

Les outils classiques de la concertation citoyenne ne permettent pas toujours de toucher toute la population. Les NTIC peuvent donc être un outil supplémentaire pour atteindre les habitants moins intéressés à la participation.

Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

Les TIC correspondent à « l'ensemble des technologies informatiques qui contribuent à une véritable révolution socioculturelle, surtout leurs applications dans le champ économique »¹. Elles désignent l'ensemble les technologies de traitement, de modification ou d'échange d'information via des données numérisées.

Les TIC désignent par extension l'activité économique qu'elles génèrent.

Les utilisations

L'usage des TIC dans les pays développés est de plus en plus important ce qui crée le problème de la fracture numérique et du lien intergénérationnel. En effet, les TIC coûtent cher et crée donc une séparation entre les personnes qui ont les moyens de les utiliser et le reste de la population. De même, les TIC sont difficiles d'accès pour une partie des personnes âgées.

Cependant, les NTIC présentent aussi des avantages car ils représentent une source d'information importante. De plus, ils génèrent une importante offre d'emploi. Par exemple, en France, les emplois dus aux NTIC génèrent 5.5% du PIB.²

¹ <http://www.samba.fr/definition/ntic/ntic06653.html>

² http://fr.wikipedia.org/wiki/Technologies_de_l'Information_et_de_la_Communication

Les NTIC

**Dans
 l'aménagement
 du territoire et
 la concertation**

Lors des processus de participation aux projets d'aménagement, les collectivités et les acteurs des projets rencontrent de grandes difficultés à mobiliser la population autour du développement local. Les NTIC se sont imposées comme solution pour résoudre ce problème. En effet, l'utilisation d'outils de communication sur Internet présente des avantages pour rendre la participation plus efficace : liberté d'expression, transparence, communication instantanée, et principalement l'absence de déplacement.

De plus, certaines NTIC, si elles entraînent tout de même un déplacement, rendent les processus de concertation plus ludique comme les parcours sonores et visuels, l'utilisation d'images de synthèse, de modélisation 3D, les vidéos...

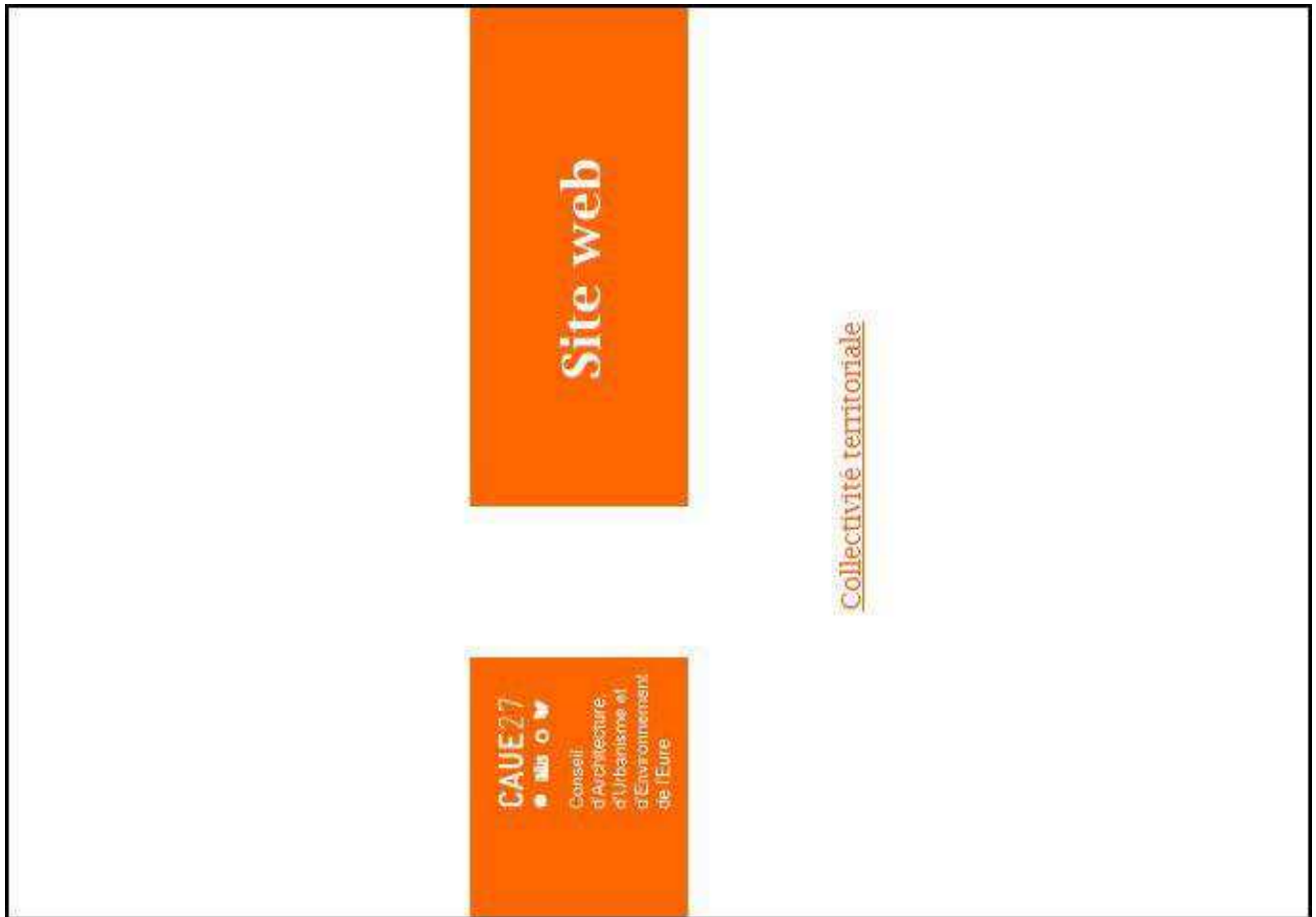
Ainsi, les blogs, forums, wikis, référendums en lignes... représentent les nouveaux outils de la participation. Cependant, il est nécessaire de continuer à utiliser les « anciens » mécanismes de concertation de part les inconvénients des NTIC cités plus haut.

L'e-participation

Elle peut être définie par les processus mis en œuvre par les collectivités locales ou l'Etat pour permettre à la population de participer ou d'émettre un avis sur les questions publiques. Elle regroupe les outils permettant de mettre à disposition sur Internet les informations et les débats induits par la concertation.

L'utilisation de ces outils doit cependant se faire prudemment. En effet, l'utilisation d'outils techniques de trop grande qualité peut provoquer une réaction de méfiance de la part de la population qui la perçoit comme du « marketing territorial ». De plus, la mise à disposition des informations en lignes laisse apparaître le problème de la manipulation de l'information.

Il existe plusieurs outils NTIC permettant la participation citoyenne. D'autres outils peuvent être détournés (ex : les Smartphones) pour créer de nouvelles méthodes de concertation.



CAUE27
 Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Eure

Définition
 Le site officiel de collectivité est un site web sur lequel les membres de la collectivité donnent différents types d'informations sur leur territoire.

Objectif
 Ces sites sont des outils d'informations¹ des citoyens avec la mise à disposition des informations et la possibilité de contacter la municipalité à travers un mail de contact (contact@xxxxx.fr).

Portail
 Lors d'opération importante, les collectivités peuvent mettre en place des sites spéciaux réservés à ces opérations. Ces sites sont aussi appelés les portails. Sur les portails, on peut trouver des informations relatives au projet en question, au chantier et son avancée, aux différents marchés publics passés. On peut aussi trouver un espace dédié aux infos plus précises sur le projet (des expositions, les visites guidées, les publications, etc.)

Sur les sites web, on peut trouver :

Forum Cf. Plaquette : Forum et exemple

¹ <http://www.presse.fr/lepe/> - les mots du maire
 = <http://www.les-mots-du-maire.fr/>

Calendrier territorial

Les calendriers territoriaux sont des calendriers présents sur les sites des collectivités. Ils relatent les événements (sportifs, associatifs, culturels, municipaux, etc.) de la collectivité.

L'objectif de ses calendriers est de tenir informer la population de la ville et des autres collectivités des différentes manifestations qui ont lieu sur le territoire.

« Calendrier des manifestations »

14/04/2011 14/04/2011 14/04/2011 14/04/2011

14/04/2011

Titre	Contenu	Programme	Site
14/04/2011	14/04/2011	14/04/2011	14/04/2011
14/04/2011	14/04/2011	14/04/2011	14/04/2011
14/04/2011	14/04/2011	14/04/2011	14/04/2011

Wiki territorial

Un wiki est un site web dynamique dont tout visiteur peut modifier les pages à volonté. Il permet non seulement de communiquer et diffuser des informations rapidement (ce que faisait déjà Usenet), mais de structurer cette information pour permettre d'y naviguer commodément. Il réalise donc une synthèse des forums Usenet, des FAQ et du Web en une seule application intégrée (et hypertexte).³

Le wiki territorial dépend d'un territoire (commune, département, région) et est initié par des personnes publiques ou des associations voire des citoyens. Les champs concernés par le wiki dépendent des orientations voulus par les créateurs.

³ Définition de wikipedia disponible sur <http://www.e-breast.net/fr/cha1455.html>

Ils peuvent être sur le patrimoine local, la vie sociale ou les points d'intérêts⁴.

Le wiki fonctionne de la même façon que l'encyclopédie libre "Wikipedia". Les personnes peuvent lire ce qui a été écrit par leurs prédécesseurs et le modifier. L'intérêt de la coopération ouverte est de donner les mêmes droits de publication sur le site à un individu lambda qu'à un professionnel.

Exemple de wiki territorial

Dresde en Allemagne possède un wiki depuis le 31 juillet 2003.⁵
 Brest a ouvert son wiki en janvier 2006⁶.

A l'heure d'internet, les collectivités diffusent leurs informations sur des sites internet qu'elles administrent.

Pour faire face à une demande en informations plus spécifiques et en participation de la part des usagers, de nouveaux outils informatiques sont apparus.

Leur facilité d'accès est un facteur de succès indéniable.

⁴ http://fr.wikipedia.org/wiki/Wiki_territorial
⁵ http://de.wikipedia.org/wiki/Wiki_territorial
⁶ <http://www.wiki-breast.net/index.php/accueil>

Définition

« Un forum est avant tout un site d'échange, par le biais de messages, que ceux-ci soient disponibles sur Internet ou bien sur un réseau interne comme un intranet ou encore un extranet. Les discussions y prennent place sous la forme de " fils " de messages, à publication instantanée ou différée ; cette publication est souvent durable, car les messages ne sont pas effacés. Elle est par nature le fait de plusieurs auteurs. Dans certains forums à inscription, les messages sont modifiables *a posteriori* par leurs auteurs. »¹

Les forums sont gratuits et accessibles par les adhérents au forum qui peuvent répondre et écrire sur un thème ou à partir d'un message. Cet espace de discussion est généralement modéré par une personne extérieure (souvent le webmaster) aux discussions afin d'effacer du forum tout message ne respectant pas la charte du forum.

Objectif

Les forums sont des espaces de discussion sur lesquelles les adhérents peuvent échanger. Les discussions peuvent être organisées selon des thématiques. Les personnes souhaitant discuter sur le forum doivent adhérer à un code de bonne conduite pour garantir le bon fonctionnement du forum.

¹ <http://www.architectes.net/Conseils/Conseils/Forum.htm#659>

Les forums et exemple

Exemples

La ville de Toulouse a engagé une réflexion sur la démocratie locale. Après une consultation des habitants et des associations, un nouveau dispositif démocratique a été mis en place par le conseil municipal en 2008.

Toulouse a été découpée en 6 secteurs dont 6 adjoints au maire sont responsables. Ils doivent s'occuper des questions de proximité sur le secteur dont ils ont la charge. De plus, 22 quartiers ont été définis par les habitants comme unités de vie cohérente. Les questions de proximité y trouveront une échelle adaptée pour la concertation et les secteurs seront une bonne échelle pour l'aménagement urbain, les déplacements et les équipements publics.

Pour faciliter les échanges et pour coordonner cette organisation par secteur, la ville de Toulouse a mis en place un système de forum par secteur. Chaque secteur possède son propre forum pour permettre aux habitants et aux différents acteurs de discuter des problèmes propres à chaque secteur.

La ville de Toulouse et son forum²: A Toulouse, Le forum, Toulouse citoyenne, Toulouse en marche, Toulouse pratique

Toulouse.fr

² <http://www.toulouse.fr/fr/forums>

Budget Participatif

Les budgets participatifs sont des processus permettant à la population de répartir tout ou partie du budget municipal selon leurs besoins. Ainsi, les opérations d'aménagement sont au plus près des habitants. Cela évite à l'équipe municipale de créer un aménagement non adaptée qu'il faudra modifier ou détruire dans un avenir plus ou moins proche. Ce processus peut s'effectuer lors de réunion publique ou sur un forum dédié afin de permettre une expression plus libre des habitants.

Inconvénients

Les forums peuvent parfois entraîner quelques déviations d'usages (menaces, propos à caractères racistes...), qui peuvent toutefois être contrôlés par le modérateur.

De plus, la barrière de l'écran n'oblige plus les participants à assumer leurs discours, ce qui peut entraîner des dérives négatives.

Avantages

Malgré tout, les forums sont un moyen d'expression citoyenne très utilisé, de par sa facilité d'utilisation et la présence d'un ou plusieurs modérateurs qui permet généralement d'éviter les débordements cités précédemment.

« Le forum est une des plus anciennes applications disponibles sur Internet et l'une des plus utilisées. En effet, sa facilité d'utilisation et ses échanges interactifs en font un vecteur de communication moderne et mondialisé. »³

³ <http://www.toulouse-2012.com.net/Tools/forums/forumsolutions039>

Introduction

La concertation locale permet de tenir compte de l'avis des citoyens lors de l'élaboration des projets urbains. Ceux-ci étant les premiers concernés par ces projets, il semble essentiel de demander leur avis mais aussi de leur permettre de participer à l'élaboration.

L'utilisation d'Internet, qui permet une grande interactivité, apparaît comme une évidence.

Cependant, la concertation via les réseaux sociaux ou des sites dédiés reste un système de démocratie locale peu utilisé.

Définition

D'autres initiatives ont émergé dans les collectivités comme l'utilisation des réseaux sociaux tels que Facebook ou Twitter qui permettent aux « amis » de la collectivité de voir son fil d'actualité dès la connexion. De même, le réseau permet de diffuser des questionnaires, des dialogues en direct...

Tous les citoyens qui « aime » la page reçoivent ensuite les informations publiées sur leur fil d'actualité instantanément.

Exemples

Facebook est un média accessible, direct et gratuit qui, par la diffusion des informations et par le système de discussion instantanée, permet de développer la cohésion entre les citoyens. L'utilisation de ce média ne demande pas d'autres investissements qu'un peu de temps.

* <http://concertations.wordpress.com/2012/04/07/intermet-est-social-voeur-voeur/>
 La concertation locale est-elle viable et responsable?

Les réseaux sociaux

Pour les élections présidentielles

Ainsi, certains partis politiques ont créé une page Facebook, dans le cadre des élections présidentielles, afin de permettre aux citoyens de proposer les réformes qu'ils jugent nécessaires. Les propositions ayant réunis le plus de j'aime ont été présentée au candidat afin d'être intégrée ou non dans le programme de campagne.

Les profils de villes sur les réseaux sociaux ont aussi pour vocation de créer un sentiment d'appartenance.

Pour les personnes âgées



Pour les personnes âgées pour qui internet est difficilement accessible, ils existent des systèmes pour naviguer sur Facebook sur la télévision. (Ex : le projet 'Mazaboo' développé par le cluster 'Image et Réseaux'). En effet, si toutes les personnes âgées ne se sont pas converties à Internet, certaines sont curieuses vis-à-vis des nouvelles technologies et n'hésite pas à se lancer.

Par ailleurs, les villes peuvent utiliser un réseau social pour créer une page spécifique au recueil des propositions des citoyens et au débat. Certaines villes n'hésitent pas à créer leur propre réseau social.

* http://data.elections.fr/2012-04/Mobilisation_Nicolas_Sapin/contenu-le

Administration participative sur Facebook

* Mazaboo = Mes ancêtres en breton - <http://level.com.com/levelnet/11880824>

reseau-avis-2011-frank/index.php?allID=5

Pour les Rennais

Le réseau social "La Ruche"

Créer en 2008, ce réseau social local¹ a pour but de mettre en relation les habitants, les associations et les collectifs de Rennes. Il a été réalisé par l'association EUG qui se charge aussi de son animation et de la modération. En effet, la Ruche permet de mettre en place des groupes de discussions et de communiquer sur les différents événements en les indiquant sur une carte interactive. Ce système de réseau social local a connu un certain succès auprès de la population rennaise et compte 1700 membres.

Les réseaux sociaux sont en plein expansion avec le développement d'internet. Leur facilité d'utilisation permet leur appropriation par les usagers.

La diffusion d'information sur ces médias est efficace et rapide. Sans oublier le fait qu'une interaction est possible entre les usagers ce qui peut être un moyen de recevoir l'avis des personnes sur un projet.



* <http://forla.ruche.org/>

Le vote interactif

Définition

Un vote interactif est un processus permettant de demander l'avis d'un public présent physiquement ou pas de façon quasi-instantanée.

Les applications possibles sont lors de réunions d'information, de formations, de rassemblements plus importants comme des assemblées générales, des sondages et enquêtes, ou encore des prises de décisions importantes¹.

Lots de réunions



Le boîtier de vote interactif est un outil permettant aux membres d'une réunion ou d'un congrès de répondre directement et individuellement aux questions de l'animateur. Ce système de vote est souvent intégré à une présentation. Le logiciel de présentation traite et affiche les résultats sous forme graphique à la suite du vote.²

Les avantages de ce système sont nombreux³ :

- les réponses sont anonymes
- le sondage est immédiat et de qualité
- le traitement et l'affichage des résultats sont immédiats
- la possibilité pour chaque participant de réfléchir à son opinion est réelle
- les participants sont amenés à se poser les bonnes questions au cours de la réunion
- chaque participant réfléchit à la suite de la réunion et des résultats.

¹ <http://www.seston.fr/secteur/voteboitiers.htm>

² <http://elections27.municipales.com/boitier360/Boier-de-voix-interactif.html>

³ <http://www.seston.fr/secteur/voteboitiers.htm>

Cependant, ce système présente certains inconvénients. En effet, les machines reviennent plus chères qu'un vote papier. Par exemple, un pack de 10 boîtiers de votes avec une sacoche de transport, un receveur et un logiciel coûte 1190 € sur le site easyyvote.fr⁴.

Par Internet

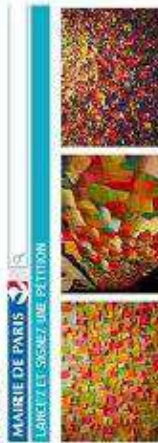
Le vote par Internet consiste à recueillir les votes sur un serveur et à en faire le traitement en temps réel. Cela sert à réaliser des votes (pour des élections ou des questionnaires) sans avoir à réunir les participants. En effet, chaque participant vote à partir d'un ordinateur avec une connexion Internet.⁵

Ce système permet la mise en place de pages web indépendantes et explicatives de certaines propositions de vote.⁶ Le vote interactif par Internet peut se faire sous la forme d'une e-pétition.

Le système des e-pétitions existe déjà en Angleterre et aux Etats-Unis. Il repose sur la création d'un site officiel sur lequel la population peut émettre des pétitions ou signer celles existantes. Quand une pétition recueille un certain nombre de signatures (seuil de 100 000 signatures en Angleterre), le Conseil Constitutionnel vérifie que la proposition n'est pas en contradiction avec la Constitution. Ensuite, la proposition est présentée et débattue à l'Assemblée Nationale et peut être adoptée par les députés.

⁴ <http://www.easyyvote.fr/questionnaire.html>
⁵ <http://www.election.fr/section/voteparinternet.html>
⁶ <http://www.election.fr/section/voteparinternet.html>

En France, ce système a aussi été adoptée par la commune de Paris pour donner aux Parisiens la possibilité de proposer des réglementations sur n'importe quel sujet du moment qu'il relève des compétences communales ou départementales. Pour être prise en compte, une pétition doit recueillir un nombre de votes représentant au moins 1% de la population parisienne majeure, soit 18 910 voix. Les pétitions sont déposées sur le site paris.fr.



Communauté marseillaise. Lancez une pétition. Source: une pétition

L'Union Européenne a lancé un projet pour permettre aux citoyens européens de proposer des projets de lois. La population européenne peut maintenant développer des initiatives. Depuis le 1^{er} avril 2012, les « Initiatives citoyennes européennes » doivent recevoir un million de signatures avant d'être examinées par la Commission européenne.

Le vote interactif se développe de plus en plus pour permettre une participation citoyenne plus grande et plus enrichissante.

L'Open Data

Les données ouvertes

Définition

« Une donnée ouverte (en anglais *open data*) est une information publique brute, qui a vocation à être librement accessible et réutilisable.

La philosophie pratique de l'open data préconise une libre disponibilité pour tous et chacun, sans restriction de copyright, brevets ou d'autres mécanismes de contrôle. »¹

L'open data découle du mouvement « d'open knowledge ». Ce savoir libre inclut « des contenus tels que la musique, les films ou les livres ; des données qu'elles soient scientifiques, historiques, géographiques ou autres ; des données publiques émanant du gouvernement ou d'autres administrations publiques. »²

Objectifs

L'open data a été mis en place pour que l'action publique soit transparente et pour que les usagers puissent réutiliser ses données.³

Pour une bonne utilisation des données publiques, il est nécessaire que la collectivité qui les diffuse fasse part à la population de ses orientations politiques (des futurs projets, etc.). De même, la collectivité doit diffuser les informations en totalité et non pas uniquement mettant en valeur l'action publique. Il convient donc de ne pas tomber dans du « marketing territorial » et dans la manipulation de l'information.

¹ http://www.observatoire-normandie.fr/IMG/pdf/Donnees_ouvertes.pdf (18.05)

² <http://openstatafrica.org/old/france/> (18.05)

³ Marschal, S., 2012, Open data, la transparence démocratique demeure virtuelle, *La Gazette des Communes, des Départements, des Régions*, n° 2128, pp. 8-9

Cette information sur la politique permettra à la population de créer de la plus value à partir des données mises disposition.

Exemple

La cartographie participative

La ville de Mérygnac, près de Bordeaux, a mis en place un système de cartographie participative. Les habitants peuvent signaler, directement sur une carte en ligne type Google Map, les problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne à différents endroits de la ville. Ces problèmes sont classés selon plusieurs items :

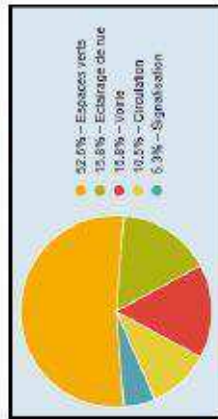
- circulation,
- panneaux d'affichage,
- espaces verts,
- signalisation,
- éclairage de rue,
- voirie,
- chantier,
- propreté de la ville.

Les problèmes signalés par les citoyens sont notifiés sur la carte par une icône présentant le type de problème rencontré. Il est possible d'accéder au détail de la requête soumise par l'utilisateur en cliquant sur cette icône ainsi qu'à l'état de traitement de cette demande.



Ainsi, plusieurs habitants ont déclarés sur cette carte des problèmes d'éclairage public, de stationnement abusif, de présence d'un nid de frelons...

Les requêtes formulées sont réparties de la façon suivante selon les différents items :



L'open data s'est développé par la volonté d'habitants qui souhaitent participer à la vie de leur commune. La réutilisation des données publiques est un moyen de créer de nouvelles données que la collectivité peut se réapproprier.

La réutilisation des données provenant des administrations et des personnes publiques est également un moyen pour pallier un manque des usagers de la ville.

CAUE27



Conseil
d'Architecture
d'Urbanisme et
d'Environnement
de l'Eure

CAUE27



Conseil
d'Architecture
d'Urbanisme et
d'Environnement
de l'Eure

Flux RSS

Définition



« R.S.S. est l'acronyme de « Rich Site Summary » (sommaire riche de site web), mais il est généralement traduit par « Really Simple Syndication » (syndication vraiment simple). »¹

« Il s'agit d'un fichier texte particulier dont le contenu est produit automatiquement (sauf cas exceptionnels) en fonction des mises à jour d'un site Web. Ce contenu est laissé au libre choix du producteur du flux, mais se compose très généralement des titres des mises à jour (par exemple : "nouvelle promotion"), des liens hypertextes correspondants, et de descriptions, en quelques lignes, de ces mises à jour (par exemple : "Prix sacrifiés sur la mémoire pendant trois jours. Profitez-en"). »²

¹ <http://www.espacejeunes.com/de-façon-rss.php> (15.05)

² http://www.journalchimes.com/solutions-0410-041029_fon_rss.shtml (15.05)

Objectif

Les flux sont des outils très simples à utiliser car ils permettent de savoir ce qui a été posté sur le site ou ce qui a été mis à jour. Les sites Internet, les tablettes et les Smartphones peuvent lire les flux RSS.

Mise en œuvre

Il existe des applications pour les tablettes et les Smartphones permettant d'avoir accès aux flux RSS, l'application Rissolo¹. Ce logiciel est un agrégateur de flux RSS, c'est-à-dire qu'il sert à lire et à organiser les flux RSS.

Le flux RSS est un simple fichier texte avec une extension XML, il est donc possible de le créer. Pour cela, on peut utiliser le logiciel "Bloc Note" ou "PSPad"².



Sources :
<http://www.archiloque.net/forum/ubbthreads.php?tid=11402>
http://pshautecote.net/comprendre_rss/creer.html



Sources : <http://www.pspad.com/>

¹ <http://www.archiloque.net/forum/ubbthreads.php?tid=11402> (16.05)
² http://pshautecote.net/comprendre_rss/creer.html (16.05)

Inconvénients

Les flux RSS ne sont pas souvent mis à jour et sont difficile à trouver sur les sites internet. De plus, beaucoup d'utilisateurs ne connaissent pas leur existence.

Avantages

Les flux RSS permettent de savoir rapidement quelles pages ont été modifiées récemment sur un site web que l'on consulte régulièrement. Cela évite à l'utilisateur une perte de temps et lui permet d'accéder tout de suite aux informations qu'ils recherchent.

Les flux RSS sont des outils permettant une lecture rapide des données mises à jour et celles nouvellement chargées. Cependant, ils sont souvent difficiles à trouver sur beaucoup de sites. Il est donc nécessaire de les mettre en valeur.

Malgré cet inconvénient, il s'agit d'un outil simple à mettre en œuvre et pratique pour les usagers.

CAUE27



Conseil
d'Architecture,
d'Urbanisme et
d'Environnement
de l'Esure

Définition

Ce programme est une initiative du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais pour favoriser l'utilisation des NTIC lors des démarches participatives. Il vise en priorité les collectivités territoriales qui ne sont pas conscientes de l'importance que leur site Internet est un outil de dialogue important entre elles et la population. Les NTIC permettent aux citoyens de s'exprimer et aux collectivités d'agir de façon transparente et de soutenir les démarches de participation.

Volet d'action

Ce projet comporte plusieurs volets pour développer l'usage des TIC en matière de concertation. Les actions d'animation sont importantes pour sensibiliser les acteurs publics locaux et faire connaître cet usage des NTIC. De plus, le programme Dream + utilise un appel à candidatures pour proposer des projets sur l'utilisation des NTIC pour la concertation en articulation avec les « anciens » modes de participation. Un appel à projet doit permettre la réalisation de projets exemplaires via des subventions.

L'appel à candidatures « émergence de projets » a connu un grand succès. Aujourd'hui 34 structures sont en cours d'accompagnement dans la région. Quand un acteur local souhaite utiliser des outils numériques dans un but de concertation, il peut solliciter l'aide du Conseil Régional sous la forme d'une subvention permettant de recevoir l'aide et les conseils d'un cabinet d'expert...

CAUE27



Conseil
d'Architecture,
d'Urbanisme et
d'Environnement
de l'Esure

Dream +

Programme de la région Nord-Pas-de-Calais

Si une collectivité locale veut utiliser les NTIC dans une démarche de démocratie participative, elle peut recevoir une subvention de la part de la région jusqu'à un plafond de 60%.

Cette aide est plafonnée à 20 000 € et doit être utilisée en 18 mois maximum pour les dépenses liées à du fonctionnement spécifique.

Exemple

La charte du parc naturel Caps et Marais d'Opale : les habitants peuvent proposer des idées, des projets et réagir par des commentaires sur le site www.moisismornerie.fr.

La ville de Valenciennes : les habitants volontaires reçoivent un équipement qui leur permet d'être consultés par la mairie afin de donner leur avis sur un projet ou sur une réalisation future.

Plus d'exemples sur :

<http://www.nordpasdecalais.fr/nc/actions/exemples.asp>

Avantages

Le programme DREAM + permet aux collectivités et autres administrations d'avoir un site internet clair pour les usagers et d'initier des démarches novatrices en matière de concertation des habitants.

Inconvénient

Le programme suscite l'intérêt des collectivités envers les NTIC par des subventions et non par ce qu'elles pourraient apporter à la collectivité (des échanges avec les habitants, ...).

Le programme Dream + est un outil mettant en avant les NTIC pour leur mise en place dans les processus de concertation des citoyens.

Dans le cadre d'intervention du Conseil régional dans le domaine de la démocratie participative, le Nord-Pas-de-Calais a mis en place une plateforme de ressources dans laquelle s'inscrit Dream +.

Définition

Une balade urbaine est une promenade en petit groupe avec plusieurs arrêts où chaque participant va expliciter son avis sur la zone selon la thématique d'étude. Cette balade urbaine se fait avec un "expert" qui peut être un élu ou la personne chargée de l'étude sur la zone. Cette personne décide du trajet et des étapes où les discussions seront entamées.

Les Balades Urbaines

Objectif

Cet outil permet de recueillir le point de vue des personnes qui vivent sur le territoire et qui en voient les problèmes, d'engager une discussion entre les différents acteurs, afin d'engendrer des pistes de réflexion sur leur résolution.

L'objectif peut être différent selon la balade urbaine. On peut faire venir les acteurs du territoire pour qu'ils prennent conscience des problèmes d'une zone ou pour qu'ils donnent leur point de vue et leur façon de régler le problème discuté.

Avec des NTIC



Parcours sonores et visuels

Des parcours sont établis par la structure d'étude et les personnes peuvent se présenter dans cette structure pour obtenir un audioguide. Les audioguides sont là pour expliquer aux personnes qui font la visite ce qui se passe sur le terrain.

Dans le cadre d'une opération d'aménagement, on peut imaginer que les audioguides expliquent les raisons de l'opération, le déroulement et l'avancement du chantier (avec une bande son voire des modélisations 3D).

Bornes wifi

Dans le cadre d'une balade urbaine, les bornes wifi peuvent servir de lieu déclencheur d'une information. Elles peuvent également permettre la lecture des OR Codes.

OR-Code



Dans le milieu urbain, il est possible d'utiliser les OR Codes pour que les participants obtiennent des informations complémentaires. Les exemples cités par C. Darrigan, enseignant à l'Université de PAU, sont l'utilisation des OR Codes pour la traduction de panneaux de signalisation ou de publicité dans la langue des touristes ou encore pour la géolocalisation de la personne et du lieu ou elle désire se rendre avec le chemin à prendre. Ceux-ci peuvent aussi permettre la diffusion d'informations sur les points stratégiques de la balade urbaine.

Tablette tactile et Smartphone

Les tablettes tactiles et les Smartphones sont des outils permettant la visualisation de futurs projets d'aménagement voire de l'apparence passée d'une ville et l'écoute de bandes audio. Ces outils peuvent également lire les OR Codes et avoir accès à Internet par les bornes wifi.

Avantages

Les OR Codes et les bornes wifi permettent de diffuser facilement de l'information à tous ceux qui ont un smartphone ou une tablette.

C'est un moyen facile et ludique de diffusion d'information visuelle, sonore...

¹ (OR-Code signifiant "Bienvenue à Polytech Tours" (Réalisation personnelle via qrcode.fr/enorder/)

² <http://qrcode.fr/video/imo-des-noms> (11.05)

³ http://www.ouest-france.fr/actu/actu_locale_.../l'attente-communale-une-tablette-tactile-ada-maine-35333-act-20100408-82720185_actuLocale.Plan & <http://m.m.territoires.morvan.fr/actes/default.php?communisme.de.morvan.communisme.v3.pdf> (15.05 les deux)

Inconvénients

Le fonctionnement des bornes wifi est altéré par les conditions météo (les ondes wifi sont brouillées et les informations ne passent pas). Les OR Code et les borne wifi posent aussi le problème de la fracture numérique et l'accès aux habitants aux équipements numériques. En effet, certaines populations ne peuvent pas avoir accès à ces équipements coûteux.

Exemples



Le PNR du Morvan a mis en place dans le cadre de programme "Morvan pour tous"¹ des outils NTIC pour les malvoyants notamment.

Des promenades urbaines pour présenter les nouveaux projets d'urbanisme dans la commune de Veziz-le-Cocquet².

La visite interactive de la cité médiévale de Clunys³.

Les balades urbaines sont de bons moyens d'avoir l'avis des usagers sur un projet ou un problème à un lieu donné, malgré leur coût élevé. Par ailleurs, la fragilité des tablettes et le réseau parfois discontinu sont des obstacles à leur utilisation. De même, ces outils sont souvent difficilement accessibles pour les personnes âgées et ne doivent donc pas être le seul moyen à disposition.

Cependant, ces différents moyens peuvent aider les habitants à se représenter le projet et à imaginer d'éventuelles solutions, ce qui les rend très intéressant pour la participation des citoyens dans les projets urbains.

¹ http://www.parcodemorvan.org/fr/7tourisme/Morvan_pour_tous/Mobilier_reducteur_PNR_station.php?tab=5&url=08&url=01&url=01&url=01&url=01&url=01 (11.05)

² http://www.ouest-france.fr/actu/actu_locale_.../l'attente-communale-une-tablette-tactile-ada-maine-35333-act-20100408-82720185_actuLocale.Plan (15.05)

³ <http://m.m.territoires.morvan.fr/actes/default.php?communisme.de.morvan.communisme.v3.pdf> (15.05)

TABLE DES MATIERES

ANNEXE 1 : ENTRETIEN AUX ANDELYS SUR LES METHODES DE COMMUNICATION ET DE PARTICIPATION	1
ANNEXE 2 : COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CAUE27 DU 19 JUIN	9
ANNEXE 3 : CONVENTION PROPOSEE PAR LE CAUE27 AUX ANDELYS.....	12
ANNEXE 4 : COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU COMITE TECHNIQUE DU PROJET BIMBY.....	17
ANNEXE 5 : LES ATELIERS PARTICIPATIFS BIMBY AUX ANDELYS ET A HEUDEBOUVILLE	20
ANNEXE 6 : LES BUDGETS PARTICIPATIFS EN FRANCE.....	30
ANNEXE 7 : AFFICHE ET FLYER DISTRIBUES DANS LES COMMUNES AVANT LES ATELIERS BIMBY	31
ANNEXE 7 : PLAQUETTES POUR LE CAUE27 SUR LA PARTICIPATION.....	33
ANNEXE 8 : PLAQUETTES POUR LE CAUE27 SUR LES NTIC	46
TABLE DES MATIERES	65
TABLE DES FIGURES.....	66

TABLE DES FIGURES

Figure 1: Carte des perceptions des habitants à Heudebouville	21
Figure 2: Trajet de la balade urbaine à Heudebouville	22
Figure 3: Balade urbaine à Heudebouville.....	22
Figure 4: Ateliers en salle aux Andelys	23
Figure 5: Trajet de la balade urbaine aux Andelys.....	24
Figure 6: Balade urbaine aux Andelys	24
Figure 7: Code des déplacements	25
Figure 8: Les trois secteurs d'habitation des participants aux ateliers BIMBY à Heudebouville	26
Figure 9: Atelier déplacements à Heudebouville.....	26
Figure 10: Atelier coupes architecturales	28
Figure 11: Maquette d'une partie du quartier concerné par BIMBY aux Andelys	29

Toutes les figures sont des réalisations personnelles.

Tuteur : Sabine GUITEL

Aline Bourdais

Caroline Frigo

Adélie Léard

Aude Naour

Stage de groupe DA 4

2011-2012

Résumé

Le stage effectué au CAUE du département de l'Eure (27) consistait à établir un état des lieux des pratiques utilisant les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) dans les processus de participation, et à proposer des méthodes de participation aux communes des Andelys et de Bourgtheroulde-Infreville. Aujourd'hui, les méthodes de concertation traditionnelles restent souvent peu utilisées et peu efficaces. Il est donc nécessaire de chercher des outils innovants pour impliquer davantage la population dans le développement des communes.

Afin de mieux comprendre les problématiques du territoire, un diagnostic territorial du département et de deux communes, Bourgtheroulde et Les Andelys, a été réalisé. Ces diagnostics nous ont permis de nous rendre compte que le territoire de l'Eure présentait des enjeux importants, ainsi qu'un manque de dialogue entre les différents acteurs de l'aménagement (élus, professionnels de l'aménagement et habitants).

Ainsi, en nous appuyant sur l'état des lieux de l'utilisation des NTIC dans la concertation et sur celui des pratiques de la participation traditionnelle, nous avons proposé des méthodes de participation adaptées à Bourgtheroulde et aux Andelys. Ces méthodes ont pour but d'instaurer un dialogue ouvert entre les acteurs de l'aménagement et de permettre aux élus de compléter l'urbanisme traditionnel « par le haut » par un urbanisme « par le bas », partant des besoins et des idées des habitants, en utilisant des moyens innovants.

Mots clés

Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ; Participation ; Département de l'Eure (27) ; Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE).